

Ontario

Plan d'action de l'Ontario pour la protection • le soutien • la relance



L'honorable
Rod Phillips
Ministre des Finances



Budget de l'Ontario de 2020

Téléchargez l'application COVID Alerte à Ontario.ca/AlerteCOVID

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*, appeler au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222

Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à www.ontario.ca/budgetfr

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* exige que le ministre des Finances de l'Ontario rende publics un budget et un examen de mi-exercice pour chaque exercice. Le budget de l'automne 2020 représente, conformément à cette loi telle qu'il est proposé de la modifier, le budget et l'examen de mi-exercice du gouvernement pour 2020-2021.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020

ISBN 978-1-4868-4821-8 (IMPRIMÉ)

ISBN 978-1-4868-4822-5 (HTML)

ISBN 978-1-4868-4823-2 (PDF)

This document is available in English under the title:

Ontario's Action Plan: Protect, Support, Recover

Introduction

La COVID-19 a eu des conséquences dévastatrices pour la santé à l'échelle planétaire et a causé une récession mondiale. Au-delà de ses implications pour notre santé et pour l'économie, elle a eu des répercussions sur l'éducation, la santé mentale, la sécurité communautaire et la qualité de vie de chacun. Les effets de la pandémie mondiale sur nos familles, nos emplois, nos collectivités et notre province continuent d'évoluer dans une mesure que nous ne comprenons pas tout à fait.

Depuis le début de la première vague, le message du premier ministre Ford est clair : rien n'importe davantage que protéger la santé et la sécurité de la population de l'Ontario. En même temps, nous avons travaillé avec nos partenaires pour fournir une aide sans précédent à la population et lui proposer des emplois malgré le défi que cela représente.

Le 25 mars 2020, j'ai déposé le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*, une mise à jour économique et financière sur 12 mois réalisée à la lumière des dernières projections économiques alors disponibles. L'Ontario se distinguait ainsi des autres gouvernements canadiens, mais j'estimais essentiel de fournir à la population de l'Ontario une mise à jour transparente sur les finances publiques, même en cette période où l'économie est plus volatile qu'elle ne l'a été dans l'histoire récente. Depuis, nous nous sommes appuyés sur ce plan d'action dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021* et avons débloqué 30 milliards de dollars en réponse initiale à la pandémie mondiale, dont 7,7 milliards de dollars pour des mesures de soutien au système de santé, 11,0 milliards de dollars pour soutenir la population et l'emploi et 11,3 milliards de dollars pour augmenter les liquidités.

L'Ontario a traversé la première vague et en est ressorti plus fort que d'autres régions du globe. Ce résultat tient aux mesures de santé publique rigoureuses qui ont été mises en œuvre, mais avant tout à la population et aux entreprises de la province qui ont démontré l'esprit d'entraide de l'Ontario en se portant un soutien mutuel et en adoptant un comportement responsable. Cependant, comme nous l'avons vu dans les régions où la COVID-19 est apparue plus tôt qu'en Ontario, il faut s'attendre à d'importantes augmentations du nombre de cas et à de nouvelles vagues, du moins jusqu'à ce qu'un vaccin soit déployé efficacement.

En vérité, nous devons affronter cette pandémie quelque temps encore et l'Ontario est arrivé à une étape cruciale. Les dangers qui nous guettent exigent avant tout que les gouvernements se concertent pour rassembler toutes les ressources nécessaires pour protéger la santé de la population et favoriser son bien-être financier pendant la deuxième vague du coronavirus et les vagues qui pourraient suivre. C'est précisément ce qui est prévu dans ce budget.

Mais traverser cette crise sanitaire ne suffit pas.

En mars 2020, le plan le plus responsable consistait à investir rapidement dans la capacité des services de santé et à fournir une aide financière d'urgence globale. Plus nous en saurons sur le virus de la COVID-19 et plus nous appliquerons les leçons apprises collectivement, plus notre intervention évoluera et prendra de l'ampleur. C'est pourquoi, par exemple, le gouvernement a rendu public un plan de préparation à la COVID-19 pour l'automne dans les secteurs de la santé, des soins de longue durée et de l'éducation (le plan de préparation pour l'automne), d'une valeur de 2,8 milliards de dollars, et propose une nouvelle aide aux entreprises situées dans les régions visées par l'étape 2 modifiée. Le premier ministre et l'ensemble du gouvernement de l'Ontario sont fermement résolus à faire l'impossible pour protéger et soutenir la population en cette période de COVID-19.

Comme la population de l'Ontario, notre gouvernement est réaliste et sait que la pandémie durera quelque temps encore. D'un autre côté, par notre dialogue avec des gens de partout dans la province, mes collègues et moi avons retenu une chose : **la force et la détermination des Ontariennes et des Ontariens sont inébranlables**. Nous franchirons cette deuxième vague, et les suivantes le cas échéant, comme nous avons franchi la première.

Quand la deuxième vague sera derrière nous, la population de l'Ontario sera tout aussi déterminée dans sa quête d'une reprise robuste qu'elle l'a été dans la lutte contre le coronavirus. Une chose est bien claire : **c'est le moment maintenant de commencer à jeter les bases d'une reprise économique vigoureuse**.

Ce sera un long processus. Même si aucun ralentissement économique ne ressemble au précédent, il a fallu entre 24 et 88 mois pour retrouver le niveau d'emploi observé avant la récession dans le cas des trois dernières récessions. Malgré les signes qui avaient incité à un optimisme prudent au cours de l'été et au début de l'automne, nous restons en situation de profonde incertitude, particulièrement en présence de cette seconde vague que nous affrontons. La trajectoire en quelque sorte imprévisible de la pandémie rend les projections économiques encore plus difficiles que d'habitude.

Malgré l'incertitude, je suis persuadé que, peu importe le temps que la pandémie durera ou la gravité de ses répercussions économiques, la clé de notre reprise réside dans la création des conditions propices à la croissance de l'économie.

Avant la COVID-19, d'importants progrès avaient été réalisés dans l'engagement de notre gouvernement à rétablir l'Ontario ouvert aux affaires. Il restait encore beaucoup à faire, notamment éliminer le gâchis du gouvernement précédent dans le secteur de l'électricité, les taxes et les impôts non concurrentiels et la quantité excessive de règlements et de formalités administratives inutiles.

Au moment où notre gouvernement était en bonne voie d'éliminer de vieux obstacles à la création d'emplois et à la prospérité, la pandémie a fait rejaillir l'urgence des mesures à prendre pour créer les conditions propices à la croissance. Ce qui avant la COVID-19 était un fort vent de face qui nous éloignait de la croissance économique pourrait bien se changer en coup de vent violent auquel il sera impossible de résister et qui retiendra l'Ontario en même temps que toute l'économie mondiale lutte pour sa reprise dans les mois et les années à venir.

Comprenons-nous bien : la reprise après la COVID-19 ne se résume pas à récupérer les emplois et les résultats économiques qui ont été anéantis durant la pandémie. L'Ontario sortira de cette crise plus fort que jamais. Nous ferons de l'Ontario le meilleur endroit où travailler, où vivre et où élever une famille, tout en gérant les effets à long terme de la pandémie mondiale.

Pour notre gouvernement et pour la population de l'Ontario, la voie responsable à suivre est celle qui conduira à créer les conditions nécessaires pour permettre la croissance de notre économie, pour rétablir l'Ontario ouvert aux affaires et pour que l'Ontario redevienne le moteur économique du Canada. Nous aurons besoin d'une croissance qui crée des emplois et encourage l'entrepreneuriat, qui favorise l'innovation et qui attire des employeurs de partout au monde. C'est ainsi que l'Ontario pourra se relever de la pandémie.

Il peut sembler ambitieux de parler de reprise alors que la COVID-19 continue de sévir. En effet, pour le moment, la croissance reste un défi pour le monde entier. Par contre, il n'est pas trop tôt pour commencer à planifier. Enfin, dans le *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*, nous prendrons des mesures fondamentales qui poseront les bases d'une reprise alimentée par la croissance et conditionnée par l'esprit d'entraide de l'Ontario.

Original signé par

L'honorable Rod Phillips
Ministre des Finances

Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance



Le *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance* prévoit une nouvelle aide de **15 milliards de dollars**, qui s'ajoute à l'aide de 30 milliards de dollars prévue à ce jour dans le cadre des premières phases de l'intervention de l'Ontario en réponse à la COVID-19, pour une aide totale de **45 milliards de dollars** sur trois ans.

Ce budget s'appuie sur trois piliers :

Premier pilier : la protection. Ce pilier se greffe à l'intervention d'urgence du gouvernement en réponse à la COVID-19 et prévoit une aide de 15,2 milliards de dollars, dont un nouveau financement de 7,5 milliards de dollars.

Points saillants des 7,5 milliards de dollars en nouveau financement :

- ☑ Augmenter les soins directs quotidiens moyens que les résidents en foyers de soins de longue durée reçoivent du personnel infirmier ou de préposés aux services de soutien à la personne à quatre heures par jour sur quatre ans, ce qui fait de l'Ontario un chef de file au Canada dans la protection des personnes âgées.
- ☑ Prévoir des fonds de 4 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2 milliards en 2022-2023 qui serviront spécifiquement à protéger la santé de la population et à soutenir la lutte contre la pandémie de COVID-19.
- ☑ Ouvrir le nouveau site de l'Hôpital Cortellucci de Vaughan, qui sera équipé d'un nouveau service des urgences ainsi que de salles d'imagerie diagnostique et d'opération à la fine pointe du progrès. Il s'agit du premier nouvel hôpital à ouvrir en Ontario en 30 ans qui permet de doter le système d'une nouvelle capacité nette.

Ces investissements se greffent aux soutiens annoncés dans le cadre des premières phases de l'intervention de l'Ontario face à la COVID-19, notamment :

- ☑ Investir 2,8 milliards de dollars dans un plan de préparation d'automne pour soutenir les mesures prises pour répondre à la deuxième vague de COVID-19. Les investissements essentiels comprennent plus de 1,4 milliard de dollars pour continuer d'accélérer les tests de dépistage et la gestion des cas et des contacts, 351 millions de dollars pour 2 250 lits d'hôpitaux, 284 millions de dollars pour réduire l'arriéré des interventions chirurgicales et 70 millions de dollars pour acheter des vaccins antigrippaux.
- ☑ Investir 1,75 milliard de dollars pour augmenter la capacité dans le secteur des soins de longue durée ainsi que l'accès des résidents en créant 30 000 lits de soins de longue durée. Le gouvernement lance aussi un nouveau Programme pilote d'accélération de la construction novateur qui permettra d'accélérer la construction de quatre nouveaux foyers de soins de longue durée et d'ajouter jusqu'à 1 280 lits dans le secteur, ceci devant être achevé au début de 2022.
- ☑ Investir 572 millions de dollars supplémentaires dans les hôpitaux pour les coûts engagés au cours de la pandémie.
- ☑ Injecter 270 millions de dollars dans les soins de santé publique, à domicile et en milieu communautaire, ainsi que dans les initiatives de soins virtuels et Télésanté.
- ☑ Injecter, en partenariat avec le gouvernement fédéral, plus de 1,5 milliard de dollars aux fins d'une prime temporaire liée à la pandémie de 4 \$ l'heure pour plus de 375 000 travailleuses et travailleurs de première ligne pour le travail effectué du 24 avril au 13 août 2020.
- ☑ Acquérir pour près de 1,1 milliard de dollars d'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures essentielles pour protéger les travailleurs de la santé, les patients et la population de la province.
- ☑ Lancer une campagne de recrutement de 98 inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail, de sorte que le nombre d'inspecteurs actifs en Ontario sera plus élevé que jamais auparavant. Plus de 20 000 visites sur les lieux ont été effectuées par des inspecteurs du ministère depuis le 11 mars.
- ☑ Octroyer 461 millions de dollars aux fins d'une hausse salariale temporaire, à compter du 1^{er} octobre 2020, pour plus de 147 000 préposées et préposés qui dispensent des services de soutien à la personne et du soutien direct financés par les deniers publics. Cet investissement permettra à la province d'attirer et de maintenir en poste la main-d'œuvre nécessaire pour dispenser les soins aux patients, aux clients et aux résidents en réponse à la pandémie de COVID-19.
- ☑ Miser sur l'investissement de 3,8 milliards de dollars sur dix ans dans le cadre de la stratégie « Vers le mieux-être » en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le gouvernement accorde un financement supplémentaire pour permettre d'élargir l'accès aux services essentiels en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et de réduire les temps d'attente pour ces services. Cela comprend 176 millions de dollars en 2020-2021 dans des initiatives importantes comme des mesures de soutien communautaires élargies, en français et en anglais, ainsi qu'un investissement de 19,25 millions de dollars dans les soutiens en santé mentale pour les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire.

Deuxième pilier : le soutien. Ce pilier se greffe à l'aide déjà mise à la disposition des familles, des travailleurs et des employeurs et fournit 13,5 milliards de dollars pour soutenir la population et l'emploi, dont un nouveau financement de 2,4 milliards de dollars.

Points saillants du nouveau financement de 2,4 milliards de dollars :

- ☑ Octroi de 380 millions de dollars aux parents dans le cadre d'une autre ronde de paiements, après le financement en mars de 378 millions de dollars alloué sous forme d'allocations de 200 \$ par enfant de 0 à 12 ans, et de 250 \$ par enfant et jeune jusqu'à 21 ans ayant des besoins particuliers, par l'intermédiaire de l'Initiative de soutien aux apprenants. Cette mesure de soutien aidera à couvrir les coûts supplémentaires liés à la COVID-19, comme la technologie pour l'apprentissage en ligne. Cela signifie qu'une famille de trois jeunes enfants, dont un ayant des besoins particuliers, recevrait 1 300 \$ en 2020 pour l'aider à assumer les coûts liés aux fournitures scolaires et à la technologie éducative.
- ☑ Proposition d'un nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour l'année d'imposition 2021 – crédit de 25 % sur les rénovations admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$ – afin d'aider les personnes âgées à continuer de vivre chez elles en améliorant la sécurité et l'accessibilité de leur domicile. Les aînés seraient admissibles, quels que soient leurs revenus et peu importe s'ils ont des impôts à payer en 2021. Les membres de la famille qui vivent avec eux et les soutiennent y seraient également admissibles.
- ☑ Investissement, à compter de 2020-2021, de 60 millions de dollars additionnels sur trois ans dans le Plan d'action pour les jeunes noirs, ce qui double son financement de base pour permettre d'élargir le programme actuel et créer un nouveau volet d'autonomisation économique qui aidera les jeunes noirs à réussir sur le plan social et économique.
- ☑ Investissement de 100 millions de dollars sur deux ans dans le Fonds pour le développement des collectivités pour soutenir les organismes communautaires des secteurs du tourisme, de la culture et du sport qui subissent de fortes pressions financières en raison de la pandémie.
- ☑ Financement d'urgence ponctuel de 25 millions de dollars destiné aux institutions artistiques de l'Ontario pour aider à combler les pertes d'exploitation subies en raison de la COVID-19.
- ☑ Bonification de 1,8 milliard de dollars du Fonds de soutien à la population et à l'emploi au cours des deux prochains exercices, soit en 2021-2022 et 2022-2023, afin de rester attentifs aux besoins émergents et de continuer à offrir des mesures de soutien à la population ontarienne.

Ces investissements cadrent avec les mesures de soutien annoncées dans les premières phases d'intervention de l'Ontario pour lutter contre la COVID-19, notamment :

- ☑ Somme de 1,3 milliard de dollars mise à la disposition du secteur de l'éducation en 2020-2021 afin d'assurer la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel à la réouverture des écoles.
- ☑ Octroi de 300 millions de dollars pour aider les entreprises admissibles à payer les coûts associés aux impôts fonciers et aux factures d'énergie dans toute région de l'Ontario où la province détermine qu'il est nécessaire d'imposer les restrictions de santé publique instaurées récemment dans le cadre de l'étape 2 modifiée du déconfinement.
- ☑ Investissement pouvant atteindre 4 milliards de dollars et prenant la forme d'une aide ponctuelle aux municipalités et aux systèmes de transport en commun, en partenariat avec le gouvernement fédéral, pour permettre aux administrations locales de combler les déficits budgétaires liés à la COVID-19 et de maintenir les services essentiels sur lesquels la population compte tous les jours.

- ☑ Allégement de 176 millions de dollars en 2020-2021 qui a permis d’offrir le tarif d’électricité en vigueur durant les heures creuses 24 heures sur 24, du 24 mars 2020 au 31 mai 2020, à la clientèle résidentielle, aux exploitations agricoles et aux petites entreprises assujetties à la tarification selon l’heure de consommation.
- ☑ Suspension des tarifs d’électricité basés sur l’heure de consommation et mise en œuvre d’un nouveau tarif d’électricité fixe, appelé tarif d’électricité de récupération suite à la COVID-19, établi à 12,8 cents le kilowattheure, appliqué 24 heures par jour, sept jours par semaine, du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2020.
- ☑ Investissement de 241 millions de dollars pour permettre d’offrir une aide d’urgence de plus de 900 millions de dollars à environ 64 000 petites entreprises et à leurs locateurs, grâce à l’Aide d’urgence du Canada pour le loyer commercial, en partenariat avec le gouvernement fédéral.
- ☑ Financement de 60 millions de dollars au moyen de subventions uniques pouvant atteindre 1 000 \$ pour les petites entreprises admissibles des rues commerçantes – dans les secteurs du commerce de détail, de l’alimentation, de l’hébergement et d’autres services comptant moins de 10 employés – afin de les aider à compenser les coûts imprévus des équipements de protection individuelle.
- ☑ Investissement de 510 millions de dollars dans le Fonds de secours pour les services sociaux afin d’aider les gestionnaires de services municipaux et les partenaires autochtones dans le domaine du logement à protéger le personnel et les résidents des refuges pour sans-abri, élargir les programmes d’aide au loyer et créer des solutions de logement à plus long terme.
- ☑ Mise en œuvre du fonds L’Ontario, ensemble, doté de 50 millions de dollars, pour aider les entreprises à offrir des solutions novatrices ou à acquérir de nouveaux outils afin de fabriquer de l’équipement et des fournitures essentiels pour le secteur médical.
- ☑ Soutien aux petites entreprises pour qu’elles puissent établir et améliorer leurs services en ligne dans le but d’élargir leur clientèle en prenant part au Programme pour le numérique et les rues principales, doté de 57 millions de dollars.

Troisième pilier : la relance. Pendant que l’Ontario fait tout pour traverser la crise de la COVID-19, le gouvernement et la population doivent commencer à jeter les bases d’une reprise vigoureuse alimentée par la croissance économique. Ce pilier prévoit notamment une nouvelle aide de 4,8 milliards de dollars pour les activités sur lesquelles la reprise s’appuiera au fil du temps.

Points saillants du financement de 4,8 milliards de dollars :

- ☑ Investir plus de 680 millions de dollars additionnels dans l’infrastructure à large bande au cours des quatre prochaines années, ce qui, combiné aux engagements faits antérieurement par l’Ontario, porte ses investissements pour connecter les collectivités partout dans la province à un montant historique de près de 1 milliard de dollars.
- ☑ Attirer davantage d’emplois en Ontario grâce à un plan exhaustif pour s’attaquer aux coûts élevés de l’électricité destructeurs d’emplois, ce qui permettra aux moyens et aux grands employeurs industriels et commerciaux d’économiser en moyenne environ 14 % et 16 %, respectivement, sur leurs factures d’électricité (ce qui représente des charges additionnelles de 1,3 milliard de dollars sur trois ans).

- ☑ Réduire les impôts fonciers des créateurs d'emplois et uniformiser les règles du jeu en abaissant les taux élevés d'impôt scolaire s'appliquant à plus de 200 000 employeurs, ou 94 % des biens commerciaux en Ontario, pour les ramener à 0,88 %. Cela se traduira par des économies immédiates de 450 millions de dollars par année et représente une réduction de 30 % pour les nombreuses entreprises actuellement assujetties au taux d'impôt scolaire le plus élevé dans la province.
- ☑ Répondre aux demandes des administrations locales en proposant d'autoriser les municipalités à réduire les impôts fonciers des petites entreprises, en plus d'un engagement de la part de la province à envisager de fournir des réductions correspondantes. Cela permettrait de fournir aux petites entreprises un allègement municipal et provincial de l'impôt foncier pouvant totaliser 385 millions de dollars d'ici 2022-2023, dépendamment de l'adoption de cette option par les municipalités¹.
- ☑ Éliminer un impôt sur les emplois pour 30 000 employeurs de plus en proposant que la hausse de 490 000 \$ à 1 million de dollars de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs devienne permanente. Cet allègement additionnel ferait en sorte qu'environ 90 % des employeurs ne paieraient pas cet impôt, ce qui leur ferait réaliser des économies de 360 millions de dollars en 2021-2022, sommes qu'ils pourraient réinvestir dans les emplois et la croissance.
- ☑ S'engager à fournir aux Ontariennes et aux Ontariens une aide pouvant atteindre 20 % des dépenses admissibles pour le tourisme dans la province, afin de les encourager à découvrir l'Ontario en toute sécurité en 2021, l'année des vacances chez soi en Ontario.
- ☑ Jumeler les travailleurs du secteur du tourisme et de l'accueil, ainsi que ceux les plus touchés par la pandémie, à de la formation et à des emplois grâce à un investissement de 180,5 millions de dollars sur trois ans, ce qui comprend le déploiement d'une stratégie pour les métiers spécialisés, des investissements additionnels de 100 millions de dollars consacrés à la formation professionnelle par l'intermédiaire d'Emploi Ontario, le remaniement du programme Deuxième carrière et l'injection de 59,5 millions de dollars pour l'acquisition de compétences en demande.
- ☑ Octroyer 500 millions de dollars sur quatre ans pour accroître la fiabilité, la commodité et l'accessibilité des services gouvernementaux par le biais du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario.

En outre, l'Ontario a fourni un allègement de 11,3 milliards de dollars pour améliorer les liquidités des particuliers et des entreprises au moyen de reports d'impôt et d'autres reports durant cette période économique difficile. Cela inclut :

- ☑ Une période de grâce de six mois pour le paiement des pénalités et intérêts au titre de la plupart des taxes et impôts administrés par la province, représentant un allègement de 7,5 milliards de dollars pour aider 100 000 entreprises ontariennes.
- ☑ Le report de 90 jours du versement des impôts fonciers scolaires aux conseils scolaires normalement dû le 30 juin, ce qui a donné aux municipalités une marge de manœuvre pour offrir aux résidents et aux entreprises des reports d'impôts fonciers de plus de 1,8 milliard de dollars.
- ☑ Le report de six mois accordé pour le paiement des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, fournissant aux employeurs un allègement jusqu'à concurrence de 1,9 milliard de dollars.

¹ L'estimation de l'allègement provincial et municipal total au titre de l'impôt foncier repose sur des hypothèses concernant le taux d'adoption potentiel de la sous-catégorie des biens de petites entreprises par les municipalités et l'ampleur de la réduction de taux appliquée à la sous-catégorie, ainsi que sur l'octroi d'un allègement correspondant de la part de la province.

Table des matières

Introduction	iii
Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	
Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref.....	3
Perspectives économiques de l'Ontario.....	5
Accroître la transparence : Autres scénarios économiques possibles	8
Gérer les finances de l'Ontario de manière responsable	10
Plan financier de l'Ontario	13
Détail des charges des programmes	14
Détail des revenus	16
Autres hypothèses liées au plan financier	16
Emprunts et gestion de la dette	17
Compte rendu sur la stratégie d'allègement du fardeau de la dette	17
Ratio de la dette nette au PIB.....	18
Plan d'immobilisations de l'Ontario	21
Chapitre 1 : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance	
Section A : Protection – Mesures d'intervention d'urgence contre la COVID-19	
Introduction.....	29
Intervention sanitaire immédiate de l'Ontario contre la COVID-19	33
Protéger la santé de la population au cours de la deuxième vague	36
1. Maintenir des mesures de santé publique énergiques, notamment en continuant d'élargir la capacité de dépistage et de gestion des cas et des contacts	37
2. Mettre en œuvre la plus vaste campagne de vaccination contre la grippe de l'histoire de l'Ontario	38
3. Déceler, gérer et prévenir les éclosions de COVID-19	38
4. Accélérer les efforts visant à réduire l'arriéré des interventions chirurgicales.....	40
5. Se préparer à des flambées de cas de COVID-19	40
6. Recruter, fidéliser, former et soutenir les travailleurs de la santé.....	41
Protéger nos proches dans les foyers de soins de longue durée.....	43
Soutenir une intervention rapide face à l'éclosion de COVID-19	43
Stratégie de dotation en personnel dans les foyers de soins de longue durée – Augmenter les heures de soins	45
Investir dans les préposés aux services de soutien à la personne	46
Accélérer la création de lits et augmenter la capacité du secteur	47

Table des matières

Mener des projets pilotes de services paramédicaux communautaires dans le secteur des soins de longue durée.....	49
S’engager dans une amélioration continue.....	49
Soutenir les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de dépendance.....	50
Augmenter le financement en matière de santé mentale pour les étudiants de niveau postsecondaire	50
Maintenir l’engagement envers un système de santé solide	51
Investir dans les hôpitaux de l’Ontario	51
Renforcer l’infrastructure hospitalière de l’Ontario.....	53
Protéger les milieux de travail.....	55
Embaucher davantage d’inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail	55
Proposer des lignes directrices sur la sécurité en milieu de travail concernant la COVID-19 ..	55
Renouveler la stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail.....	55
Augmenter la capacité de prévention et de contrôle des infections dans le secteur des services sociaux.....	56
Former une unité responsable du bénévolat d’urgence.....	56
Section B : Soutien – Soutien à la population et à l’emploi	
Introduction	59
Soutenir la population.....	62
Aider les parents à faire face aux coûts liés à la COVID-19	62
Rouvrir les écoles en toute sécurité	64
Aider les élèves du palier élémentaire à apprendre en ligne.....	66
Créer un portail pour l’apprentissage en ligne.....	66
Construire et rénover des écoles et des garderies	66
Aider les étudiantes et étudiants des universités et des collèges à passer à travers la COVID-19..	68
Aider les personnes âgées à rendre leur logement plus sécuritaire.....	68
Livrer des repas, des médicaments et d’autres produits essentiels aux populations vulnérables	69
Élargir le programme des centres de vie active pour personnes âgées	70
Mettre en œuvre le Programme de subventions pour des collectivités inclusives	70
Doubler les investissements dans le Plan d’action pour les jeunes noirs.....	71
Investir dans le Programme de services particuliers à domicile	71
Soutenir les sociétés agricoles et horticoles.....	72
Fonds ontarien pour le développement des collectivités	72
Soutenir les festivals et les événements locaux	72
Aider les institutions artistiques de l’Ontario.....	73
Soutenir le sport et les activités récréatives	73
Soutenir les organismes francophones sans but lucratif	74

Venir en aide aux personnes en état de détresse psychologique.....	75
Soutenir les survivantes et survivants de violence familiale et de traite des personnes	76
Diminuer le coût de l'électricité pour les familles ontariennes	76
Soutenir l'emploi.....	77
Appuyer les entreprises dans les zones à forte circulation du coronavirus.....	77
Soutenir les entreprises des rues commerçantes	79
Aider les petites entreprises à payer leur loyer	81
Soutenir les consommateurs, les entreprises du secteur de l'accueil et les fabricants d'alcool.....	82
L'Ontario ensemble : Aider les entreprises à se rééquiper pour lutter contre la COVID-19.....	82
Protéger les travailleurs, les bénévoles et les organismes qui font un effort honnête pour observer les directives de santé publique liées à la COVID-19.....	83
Améliorer le climat d'affaires pour les communautés autochtones et les municipalités du Nord.....	83
Appuyer les entreprises autochtones en période de COVID-19	84
Aider les entreprises du Nord.....	84
Soutenir l'industrie de la pêche commerciale.....	84
Soutenir les partenaires municipaux	85
Collaborer pour soutenir les municipalités pendant la COVID-19	85
Repousser la mise à jour de l'évaluation foncière et permettre le report du versement des impôts fonciers.....	86
Offrir une stabilité par l'intermédiaire du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario.....	87
Section C : Relance – Création des conditions propices à la croissance	
Introduction.....	89
Un plan exhaustif pour réduire les prix de l'électricité destructeurs d'emplois.....	92
Des prix d'électricité plus concurrentiels pour soutenir la croissance et la création d'emplois.....	92
Réduire les prix d'électricité destructeurs d'emplois	94
Rendre l'Ontario concurrentiel	98
Un plan pour mettre fin à d'onéreux contrats de façon graduelle et responsable.....	99
Réduire les impôts sur l'emploi	101
Réduire les impôts fonciers des créateurs d'emplois	101
Allègement de l'impôt foncier des petites entreprises	103
Baisser les impôts sur la charge sociale des employeurs du secteur privé.....	104
Perfectionnement professionnel et métiers spécialisés	106
Plan d'aide pour la relance professionnelle suite à la COVID-19	106
Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés.....	107
Aider les travailleuses et travailleurs à acquérir les compétences en demande	110
Refonte du programme Deuxième carrière.....	110

Table des matières

Offrir aux travailleuses et travailleurs de nouveaux parcours menant à de bons emplois	111
Amélioration des Ententes Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre	111
Créer des itinéraires de carrières dans le milieu correctionnel	111
Inclure les femmes dans la reprise économique de l'Ontario	111
Réduire les formalités administratives inutiles	112
Soutenir les secteurs de l'Ontario	113
Tourisme	113
Modernisation du secteur des services financiers de l'Ontario.....	115
Créer, protéger et commercialiser la propriété intellectuelle	119
Investissements Ontario	120
Promouvoir les produits fabriqués en Ontario	122
Soutenir la croissance grâce au commerce interprovincial	122
Assurer la croissance du secteur agroalimentaire	122
Aider l'industrie forestière de l'Ontario à exploiter son plein potentiel.....	123
Soutenir les petits réacteurs modulaires en Ontario.....	123
Soutien à l'environnement, aux parcs et à la protection de la nature.....	124
Bâtir l'infrastructure	127
Prochaine phase des investissements dans les services à large bande.....	127
Accélérer l'exécution du nouveau plan pour le réseau de métro.....	128
Moderniser le réseau ferroviaire de GO Transit	131
Construire des autoroutes, des routes et des ponts	133
Aménagement de la Place de l'Ontario	135
Construire des collèges et des universités.....	135
Mettre en œuvre le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	136
Moderniser le gouvernement.....	140
Faire progresser l'Ontario.....	140
Consultations sur le tabac non réglementé.....	144
Créer un marché pour les jeux sur Internet en Ontario	144
Créer des possibilités grâce au Groupe de travail sur la création de valeur.....	145
Favoriser des résultats viables pour la négociation collective dans le secteur public.....	145
Appuyer la viabilité et l'abordabilité des régimes de retraite publics.....	146

Chapitre 2 : Résultats économiques récents et perspectives

Introduction	149
Résultats économiques récents	150
Perspectives économiques.....	154
Contexte économique mondial	156
Détail des perspectives économiques de l'Ontario	158
Révision considérable des perspectives de l'Ontario depuis le budget de 2019.....	159
Risques pour les perspectives	161
Scénarios de perspectives économiques	162

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	167
Principales variations en 2020-2021	168
Revenus	170
Charges	171
Prudence	176
Plan financier à moyen terme	177
Perspectives de revenus à moyen terme	177
Scénarios relatifs aux perspectives de revenus.....	181
Perspectives de charges à moyen terme.....	183
Prudence	186
Transparence et risques.....	189
Détails des finances de l'Ontario.....	190

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	203
Programme d'emprunt.....	203
Programme des obligations vertes.....	208
Ratio de la dette nette au PIB	209
Coût de la dette.....	210
Assurer des niveaux de liquidités adéquats	214
Tableaux financiers consolidés	216

Annexe : Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Introduction	221
Réduire l'impôt-santé des employeurs	221
Aider les personnes âgées à vivre en sécurité chez elles	222
Maintenir l'admissibilité aux crédits d'impôt pour les médias culturels	223
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne	225
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production.....	225
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques	226
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition.....	226
Soutenir la recherche-développement	226
Réduire l'impôt foncier des employeurs	227
Permettre l'allègement de l'impôt foncier des petites entreprises.....	232
Examiner le régime ontarien d'évaluation et d'imposition foncières	232
Nouveaux outils d'évaluation pour les zones de réaménagement.....	233
Renforcer l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières.....	233
Annulation de la hausse prévue de la taxe sur le vin et gel des taux de taxe sur la bière	234
Sommaire des mesures.....	234
Modifications de forme	235
Imposition	235
Autres initiatives législatives.....	235
Consultations préalables au budget de 2021	239

Liste des tableaux

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	6
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	8
Mises à jour financières, par territoire	11
Plan financier de l'Ontario	13
Fonds de prévoyance extraordinaires et financement de durée limitée de l'intervention contre la pandémie	15
Programme d'emprunt pour 2020-2021 et perspectives à moyen terme	19
Dépenses liées à l'infrastructure	23

Chapitre 1 : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance

Tableau 1.1	Résumé des augmentations supplémentaires de la subvention pour le financement des coûts de construction et du nouvel investissement initial pour les immobilisations	47
-------------	--	----

Chapitre 2 : Résultats économiques récents et perspectives

Tableau 2.1	Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	149
Tableau 2.2	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	154
Tableau 2.3	Facteurs externes	156
Tableau 2.4	Économie de l'Ontario, de 2019 à 2023	158
Tableau 2.5	Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario	161
Tableau 2.6	Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	162

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1	Sommaire financier	167
Tableau 3.2	Résultats financiers de l'exercice 2020-2021	169
Tableau 3.3	Principales variations aux prévisions de revenus pour l'exercice 2020-2021	170
Tableau 3.4	Principales variations des charges totales prévues pour l'exercice 2020-2021	172
Tableau 3.5	Sommaire des perspectives à moyen terme	177
Tableau 3.6	Sommaire des revenus tirés de la vente du cannabis à moyen terme	179
Tableau 3.7	Certains risques et sensibilités – Économie et revenus	180
Tableau 3.8	Scénarios de revenus fiscaux pour l'Ontario	181
Tableau 3.9	Sommaire des perspectives de charges à moyen terme	183

Table des matières

Tableau 3.10	Fonds de prévoyance extraordinaires et intervention d'une durée limitée contre la pandémie	187
Tableau 3.11	Certaines sensibilités relatives aux charges	188
Tableau 3.12	Revenus	190
Tableau 3.13	Total des charges	192
Tableau 3.14	Dépenses liées à l'infrastructure.....	197
Tableau 3.15	Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices.....	198

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1	Programme d'emprunt de 2020-2021 et perspectives à moyen terme.....	203
Tableau 4.2	Évolution des hypothèses concernant les taux créditeurs de l'Ontario	211
Tableau 4.3	Dette nette et déficit accumulé	216
Tableau 4.4	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé	217

Annexe : Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Tableau A.1	Sommaire des modifications proposées aux crédits d'impôt pour les médias culturels	224
Tableau A.2	Réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises en 2021.....	229
Tableau A.3	Sommaire des mesures	234

Liste des graphiques

Introduction

Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relancevi

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Variation de l'emploi comparativement aux précédents ralentissements importants 5

Incertitude sans précédent dans les prévisions du secteur privé..... 7

Étendue des prévisions des scénarios concernant le PIB réel de l'Ontario 8

Étendue des scénarios de perspectives de déficit de l'Ontario 9

Financement global pour le secteur de la santé et l'intervention contre la COVID-1914

Ratio de la dette nette au PIB18

Étendue des scénarios des perspectives d'emprunt à long terme.....20

Chapitre 1 : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance

Graphique 1.1 Exemples de projets d'aménagement en cours dans le secteur des soins de longue durée48

Graphique 1.2 Exemples de projets d'établissements de santé en construction ou en cours de planification54

Graphique 1.3 Quote-part nationale dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé : juste part du gouvernement fédéral ou statu quo58

Graphique 1.4 Exemples de projets ayant trait à des écoles approuvés récemment.....67

Graphique 1.5 Illustration de l'allègement pour un restaurant78

Graphique 1.6 Prix de l'électricité pour les employeurs commerciaux et industriels93

Graphique 1.7 Réduire les factures d'électricité – Employeur industriel type.....95

Graphique 1.8 Réduire les factures d'électricité – Employeur commercial type.....96

Graphique 1.9 Réduire les coûts de l'électricité pour les employeurs industriels et commerciaux97

Graphique 1.10 Améliorer la compétitivité : prix moyens de l'électricité pour les employeurs commerciaux et industriels98

Graphique 1.11 Les coûts transférés à la province devraient diminuer en vertu du plan du gouvernement 100

Graphique 1.12 Illustration des économies réalisées pour un bien commercial à London... 102

Graphique 1.13 Illustration des économies réalisées pour un bien industriel à Windsor..... 102

Graphique 1.14 Illustration de la réduction d'impôt foncier pour une boulangerie à Toronto 103

Graphique 1.15 Illustration de l'allègement fiscal avant et après l'augmentation de 490 000 \$ à 1 million de dollars de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs 105

Graphique 1.16	Exemples de projets d’agrandissement autoroutier prévus ou en cours	134
Graphique 1.17	Programme d’infrastructure Investir dans le Canada – Infrastructures de transport en commun : Soutenir les transports en commun municipaux dans l’ensemble de la province	138

Chapitre 2 : Résultats économiques récents et perspectives

Graphique 2.1	Les diminutions du PIB réel au deuxième trimestre de 2020 sont généralisées.....	150
Graphique 2.2	Taux de chômage et ralentissements importants en Ontario.....	151
Graphique 2.3	Indicateurs économiques clés montrant des signes de reprise	152
Graphique 2.4	Regain de confiance	153
Graphique 2.5	Incertitude sans précédent dans les prévisions du secteur privé.....	155
Graphique 2.6	Projections du taux des obligations à 10 ans du gouvernement du Canada ...	157
Graphique 2.7	Comparaison des prévisions du PIB réel	159
Graphique 2.8	Variation en cours d’exercice sans précédent des prévisions du secteur privé.....	160
Graphique 2.9	Étendue des prévisions des scénarios concernant le PIB réel de l’Ontario .	163

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1	Étendue des scénarios de perspectives de déficit de l’Ontario	182
Graphique 3.2	Financement global pour le secteur de la santé et l’intervention contre la COVID-19	184
Graphique 3.3	Composition des revenus en 2020-2021.....	195
Graphique 3.4	Composition des charges totales en 2020-2021.....	196

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1	Étendue des scénarios des perspectives d’emprunt à long terme.....	205
Graphique 4.2	Emprunts, 2020-2021	206
Graphique 4.3	Emprunts en dollars canadiens et en devises	207
Graphique 4.4	Affectation des produits de l’Obligation verte par catégorie selon le Cadre	208
Graphique 4.5	Émissions d’obligations vertes de l’Ontario.....	208
Graphique 4.6	Ratio de la dette nette au PIB.....	209
Graphique 4.7	Taux d’intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale.....	210
Graphique 4.8	Taux créditeurs annuels moyens de l’Ontario	211
Graphique 4.9	Échéance moyenne pondérée des emprunts.....	212
Graphique 4.10	Ratio de l’intérêt sur la dette aux revenus	213
Graphique 4.11	Moyenne de niveaux de liquidités non affectées.....	215

Annexe : Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Graphique A.1	Répartition des taux de l’impôt scolaire applicable aux entreprises actuellement supérieurs au taux proposé pour 2021	228
---------------	---	-----

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

The background features abstract, curved shapes in shades of blue and white. A large white arc is positioned in the upper half, and a smaller blue arc is in the lower half, creating a sense of depth and movement.

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

La pandémie de COVID-19 a des répercussions sans précédent sur les économies de la planète, y compris celle de l'Ontario. Bien que l'esprit d'entraide de l'Ontario – travail acharné, innovation et comportement responsable – ait aidé la province à traverser la première vague, l'Ontario se trouve maintenant sans contredit au cœur de la deuxième vague.

En s'attaquant rapidement au rétablissement de la viabilité financière, notre gouvernement s'est trouvé en situation de force pour réagir à l'éclosion de la COVID-19. Le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*, rendu public au début de la pandémie mondiale, définissait les mesures d'intervention initiales du gouvernement durant la première vague. Dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*, le gouvernement présentait une mise à jour de son Plan d'action, portant à 30 milliards de dollars les sommes qui devraient être investies par la province dans la lutte contre la COVID-19.

Le gouvernement présente maintenant la prochaine étape de son plan, soit le *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*. Ce budget est un plan prudent qui préservera la stabilité, permettra à la province de traverser les prochaines vagues et jettera les bases d'une reprise économique solide alimentée par la croissance.

Pour l'exercice 2020-2021, le gouvernement prévoit un déficit de 38,5 milliards de dollars, soit le même que ce qui était prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. À moyen terme, le gouvernement prévoit des déficits de 33,1 milliards de dollars en 2021-2022 et de 28,2 milliards de dollars en 2022-2023. Bien que les niveaux de dépenses actuels soient essentiels pour passer à travers la pandémie, le gouvernement reconnaît qu'ils ne peuvent être maintenus à long terme; c'est pourquoi il met l'accent sur l'établissement d'une base pour soutenir une relance alimentée par la croissance. Conscient de l'incertitude que continue de susciter la pandémie mondiale, le gouvernement prévoit déposer un plan de retour à l'équilibre dans le budget de 2021.

Comme c'est le cas pour toutes les prévisions, de nombreux risques sont pris en compte dans l'élaboration du cadre financier de la province. Le budget de 2020 est déposé alors que les conditions économiques mondiales sont très incertaines et que la province n'a aucune prise sur une diversité de facteurs qui pourraient influencer les perspectives financières. Compte tenu de l'incertitude exacerbée et dans un souci de transparence, le gouvernement présente deux scénarios plausibles au sujet des risques que pose l'environnement actuel.

Au 13 octobre 2020, la province avait mobilisé 34,7 milliards de dollars des 52,3 milliards de dollars prévus au titre de son programme d'emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2020-2021. Selon les prévisions actuelles, en 2020-2021, le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario sera de 47,0 %, comparativement à celui de 47,1 % indiqué dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Selon les projections, l'Ontario devrait payer 12,5 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2020-2021, soit le montant qui avait été prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

Les investissements dans l'infrastructure, y compris des investissements stratégiques dans les transports en commun, les routes, les écoles, les hôpitaux et l'infrastructure à large bande, sont un élément clé du plan du gouvernement. Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent 142,9 milliards de dollars, dont 13,6 milliards de dollars en 2020-2021. Ces investissements sont essentiels à la réalisation du plan du gouvernement pour la croissance, le renouvellement et la relance à long terme en Ontario.

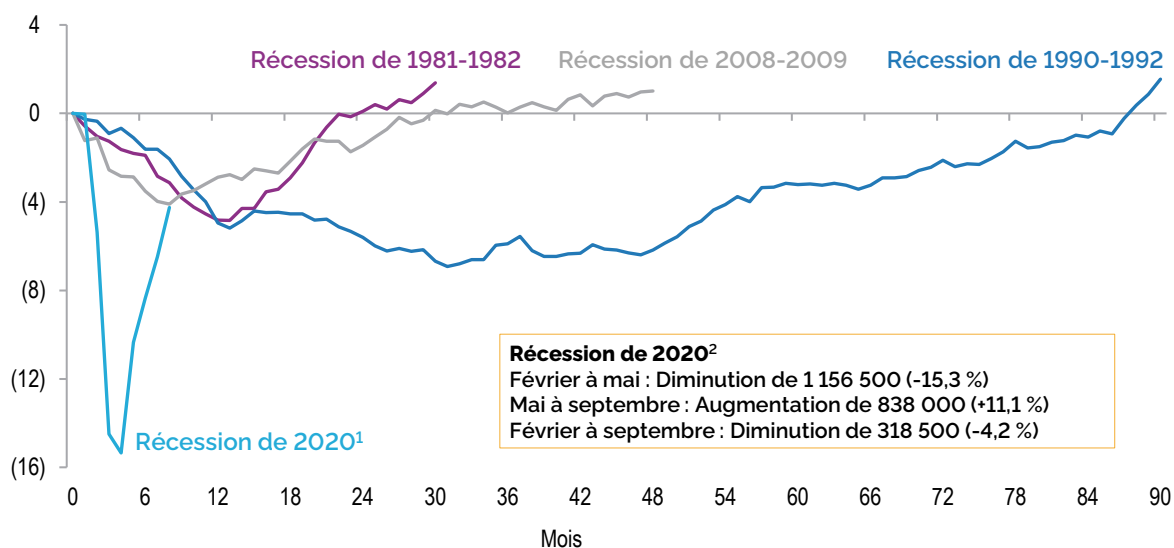
Conformément aux exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)* concernant le budget et l'examen de mi-exercice, les prévisions actuelles pour 2020-2021 qui figurent dans le budget de 2020 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice. La *LVTRF* exige que le ministre des Finances de l'Ontario dépose un budget et un examen de mi-exercice pour chaque exercice. Le budget de l'automne 2020 constitue, conformément au projet de modification de la *LVTRF*, le budget et l'examen de mi-exercice du gouvernement pour l'exercice 2020-2021. Par ailleurs, la première section du budget de 2020 fournit une description claire et transparente de la situation financière de la province, conformément à l'engagement du gouvernement de fournir des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario, même en cette période d'incertitude économique.

Perspectives économiques de l'Ontario

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions considérables sur l'économie de l'Ontario. L'emploi dans la province a chuté de 15,3 % entre février et mai 2020, une baisse beaucoup plus marquée que durant les grandes récessions passées. Grâce au comportement responsable de la population et aux mesures prudentes et opportunes prises par tous les ordres d'administration publique, les principaux indicateurs économiques se sont considérablement améliorés après les déclinés historiques observés plus tôt cette année.

Variation de l'emploi comparativement aux précédents ralentissements importants

Variation de l'emploi en Ontario par rapport au sommet mensuel (en pourcentage)



¹ Le dernier point de données est septembre 2020.

² Les variations de pourcentage sont basées sur le niveau de février 2020.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait fléchir de 6,5 % en 2020 et augmenter de 4,9 % en 2021. La croissance économique de l'Ontario devrait se poursuivre après 2021, et l'on s'attend à ce que le PIB réel augmente de 3,5 % en 2022 puis affiche une croissance modérée de 2,0 % en 2023. Dans un souci de planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé disponibles lors de l'établissement des projections de planification.

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2019	2020p	2021p	2022p	2023p
Croissance du PIB réel	1,7	(6,5)	4,9	3,5	2,0
Croissance du PIB nominal	3,9	(5,0)	6,6	5,7	4,2
Croissance de l'emploi	2,9	(5,4)	5,0	2,5	1,9
Inflation de l'IPC	1,9	0,5	1,7	2,0	1,9

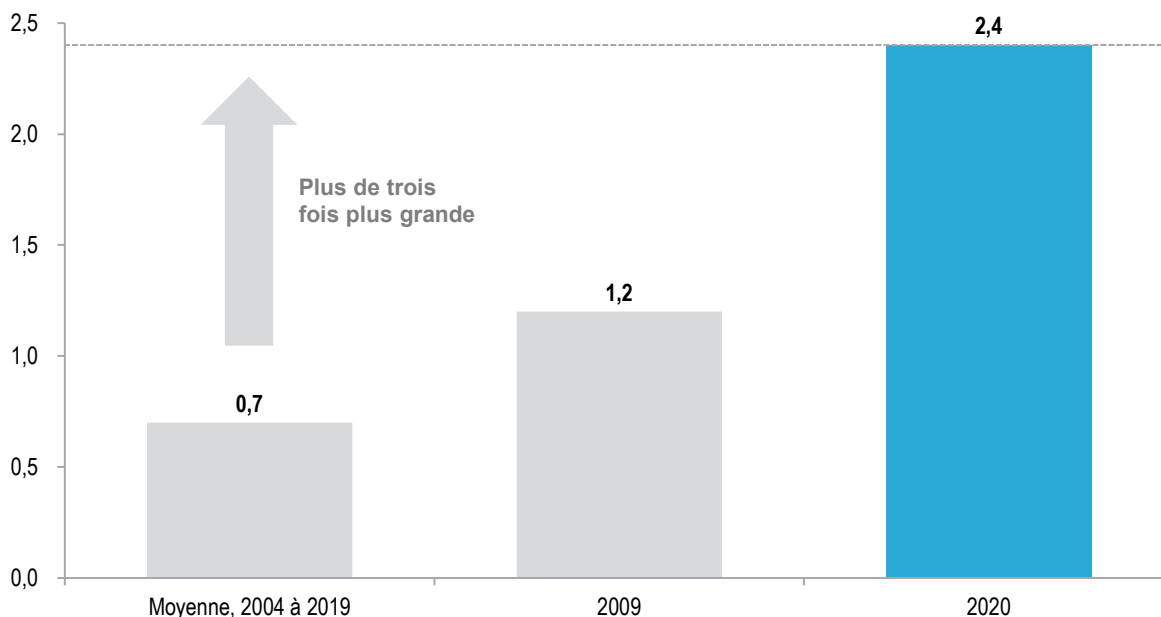
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des données en date du 2 octobre 2020.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La pandémie de COVID-19 a créé un niveau d'incertitude économique sans précédent, dans le monde et au Canada¹, comme l'illustrent les écarts considérables dans les projections des prévisionnistes du secteur privé pour l'économie de l'Ontario. De 2004 à 2019, l'écart moyen entre la prévision la plus basse et la plus élevée du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario en cours d'exercice à cette période de l'exercice était de 0,7 point de pourcentage. En 2009, alors que l'incertitude était très grande, l'écart était de 1,2 point de pourcentage. À l'heure actuelle, en raison notamment de l'incertitude entourant l'état de l'économie, on observe la fourchette la plus étendue de l'histoire récente dans les prévisions du secteur privé, soit 2,4 points de pourcentage entre la prévision la plus faible et la plus élevée relativement à la croissance du PIB réel pour 2020.

Incertitude sans précédent dans les prévisions du secteur privé

Écart entre la prévision la plus basse et la plus élevée du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en points de pourcentage)



Sources : Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (2004 à 2019) et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes.

Une très grande incertitude continue de planer sur les perspectives économiques, qui seront fortement influencées par l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur l'Ontario, le Canada et le monde. Conformément à l'engagement du gouvernement de faire preuve de la plus grande transparence et de la plus grande responsabilité possible, le budget de 2020 décrit d'autres scénarios économiques possibles ainsi que les répercussions qu'ils pourraient avoir sur les finances de la province.

¹ Par exemple, « Measuring Economic Policy Uncertainty », par Scott Baker, Nicholas Bloom et Steven J. Davis, qu'on peut lire à www.PolicyUncertainty.com, indique que les niveaux actuels d'incertitude entourant les politiques économiques sont extrêmement élevés comparativement au passé récent.

Accroître la transparence : Autres scénarios économiques possibles

Les perturbations économiques mondiales dues à la pandémie de COVID-19 ont créé une incertitude sans précédent au sujet des prévisions économiques. La transparence est au cœur de l'approche de notre gouvernement; c'est pourquoi le ministère des Finances a produit deux autres scénarios économiques plausibles qui pourraient se matérialiser au cours des prochaines années.

Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur cas ou le pire cas. Ils représentent plutôt des résultats possibles en cette période d'incertitude jamais vue, et sont fournis dans un souci de transparence.

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2021p	2022p	2023p
Scénario de croissance accélérée	7,5	3,1	2,3
Projection de planification	4,9	3,5	2,0
Scénario de croissance au ralenti	3,3	1,0	1,4

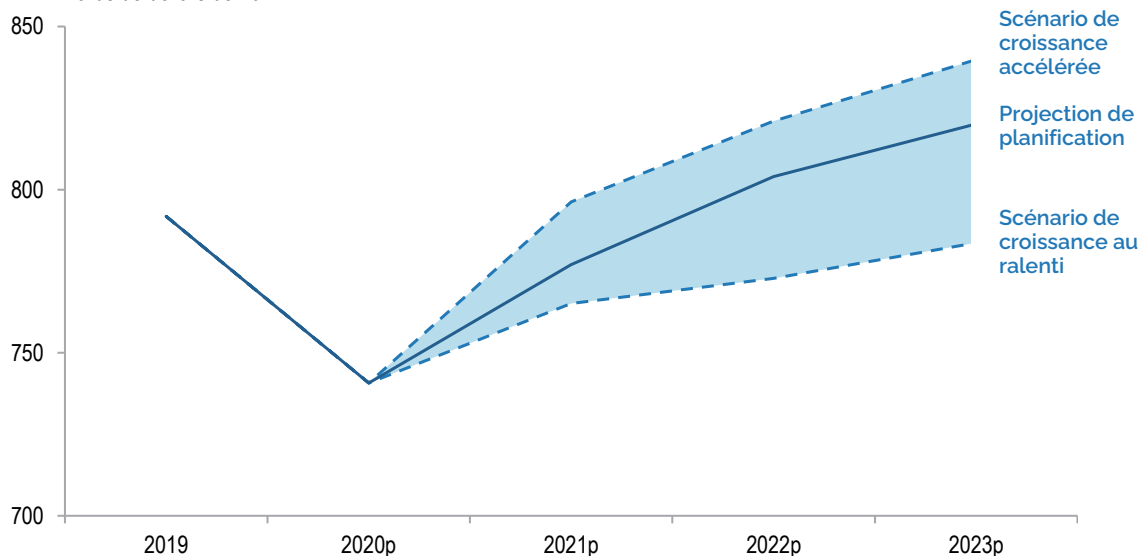
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Ces scénarios illustrent la vaste étendue du risque relatif à la croissance économique future. Selon le scénario de croissance accélérée, en 2023, le niveau du PIB réel dépasse de 2,4 % la projection de planification, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, il est de 4,5 % inférieur à cette projection.

Étendue des prévisions des scénarios concernant le PIB réel de l'Ontario

En milliards de dollars de 2012



p = projections du ministère des Finances de l'Ontario.

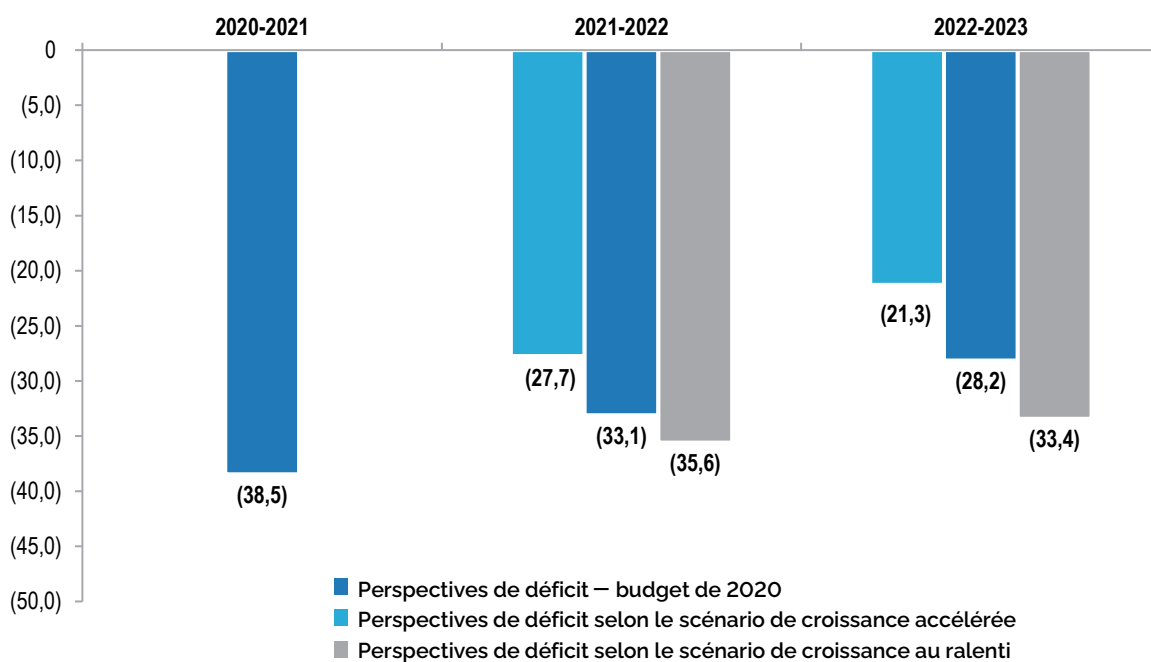
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Si, au lieu de la projection de planification, l'un des autres scénarios économiques se concrétisait, le déficit prévu de la province pour les deux prochaines années changerait également, en supposant que les charges des programmes demeurent les mêmes.

Dans le scénario de croissance accélérée, le déficit prévu pourrait être moindre, atteignant 27,7 milliards de dollars en 2021-2022 et 21,3 milliards de dollars en 2022-2023. Cependant, si le scénario de croissance au ralenti se concrétise, le déficit pourrait prendre de l'ampleur et atteindre 35,6 milliards de dollars et 33,4 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices.

Étendue des scénarios de perspectives de déficit de l'Ontario

En milliards de dollars



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Gérer les finances de l'Ontario de manière responsable

Le gouvernement donne à la population de l'Ontario un aperçu transparent des finances de la province et de son plan d'intervention face à la pandémie de COVID-19 à moyen terme. Cette approche prudente en matière de planification financière prévoit les ressources nécessaires pour faire face à la COVID-19 tout en reconnaissant que l'avenir demeure très incertain et que la situation peut évoluer rapidement.

Exigences législatives et adaptation aux conditions changeantes

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)* exige que le gouvernement produise un plan de redressement dans l'éventualité où il ne prévoit pas de budget équilibré au cours de la dernière année du plan financier pluriannuel. Les principes directeurs de la Loi reconnaissent aussi l'importance de la souplesse et fournissent la capacité de réagir aux situations changeantes.

Compte tenu de l'incertitude sans précédent qui persiste et des risques associés à la pandémie de COVID-19, le gouvernement propose des modifications à la *LVTRF* pour suspendre l'exigence relative à l'inclusion d'un plan de redressement dans le budget de 2020.

Plutôt que de produire un plan de redressement fondé sur des prévisions à long terme hypothétiques, le gouvernement adopte une approche prudente et responsable et établit un plan financier souple à moyen terme qui pourra être plus facilement adapté en fonction des conditions qui évoluent rapidement. Par exemple, en 2020-2021, grâce au fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 et au Fonds de soutien à la population et à l'emploi, le gouvernement accorde une aide financière ciblée d'une durée limitée pour répondre aux nouveaux besoins exceptionnels du réseau de la santé et soutenir la population et les emplois durant cette pandémie mondiale sans précédent. Une telle souplesse assure la disponibilité des fonds nécessaires pour permettre aux services et programmes essentiels, comme les soins de santé et l'éducation, de s'adapter le plus efficacement possible à l'évolution rapide des circonstances.

Avec son approche responsable, la province pourra continuer à évaluer la situation économique volatile et incertaine et proposer des perspectives à plus long terme, de même qu'un plan pour atteindre l'équilibre budgétaire, en s'appuyant sur les données les plus récentes lorsque la situation sanitaire et économique se sera stabilisée. Le gouvernement continuera de fournir régulièrement des mises à jour financières au fur et à mesure que la situation évoluera. On s'assure ainsi que la population de l'Ontario aura accès aux renseignements les plus à jour dans le budget de 2021.

Mises à jour financières, par territoire

	Date de la présentation	Horizon des prévisions financières
Ontario – Mise à jour économique et financière de mars 2020	25 mars 2020	2020-2021
Ontario – bulletin Finances du premier trimestre 2020-2021	12 août 2020	2020-2021
Ontario – Budget de 2020	5 novembre 2020	2022-2023
Nouveau-Brunswick – Mise à jour financière et économique	21 mai 2020	2020-2021
Saskatchewan – Budget de 2020	15 juin 2020	2020-2021
Saskatchewan – Mise à jour du budget au premier trimestre et perspectives à moyen terme	27 août 2020	2024-2025
Île-du-Prince-Édouard – Budget de 2020	17 juin 2020	2022-2023
Île-du-Prince-Édouard – Mise à jour financière d'automne	30 septembre 2020	2020-2021
Québec – Portrait de la situation économique et financière	19 juin 2020	2020-2021
Gouvernement fédéral – Portrait économique et budgétaire	8 juillet 2020	2020-2021
Colombie-Britannique – Mise à jour économique et financière	14 juillet 2020	2020-2021
Colombie-Britannique – Rapport du premier trimestre	10 septembre 2020	2020-2021
Terre-Neuve-et-Labrador – Mise à jour financière	24 juillet 2020	2020-2021
Terre-Neuve-et-Labrador – Budget de 2020	30 septembre 2020	2020-2021
Nouvelle-Écosse – Mise à jour des prévisions	29 juillet 2020	2020-2021
Alberta – Mise à jour financière du premier trimestre et énoncé économique	27 août 2020	2020-2021

Nota : Le Manitoba a déposé un budget le 19 mars, mais celui-ci ne tenait pas compte de la COVID-19. Cette province a également présenté une mise à jour financière le 30 juin, mais elle comprenait uniquement des scénarios. Le 20 mars, l'Alberta a présenté une mise à jour qui reflète l'allocation de 500 millions de dollars supplémentaires au ministère de la Santé au titre de l'intervention provinciale contre la COVID-19. La Saskatchewan a présenté son budget des dépenses 2020-2021 le 18 mars, mais il excluait les projections de revenus.

Sources : budgets et mises à jour financières pour 2020-2021 produits par les gouvernements fédéral et provinciaux depuis que la COVID-19 a été déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020.

Le plan du gouvernement est conforme aux principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)*, qui orientent la politique financière de l'Ontario :

- Transparent** : Alors que des gouvernements du monde entier ont reporté la présentation de leurs mises à jour financières, l'Ontario a fait preuve de leadership en étant le premier territoire canadien à rendre public un plan financier faisant état des répercussions possibles de la COVID-19.
- Responsable** : Le gouvernement a adopté une approche mesurée et responsable pour gérer les finances de la province sans dépendre de hausses d'impôts, tout en renforçant les programmes et les services cruciaux. Tel que décrit dans ce budget, le gouvernement continue d'investir dans la lutte contre la COVID-19 et des initiatives clés pour soutenir les gens, les emplois et la reprise économique déjà en cours dans la province.
- Souple** : Le plan du gouvernement prévoit des niveaux appropriés de prudence sous forme de fonds de prévoyance et d'une réserve pour garantir que la province a la souplesse financière voulue pour s'adapter à l'évolution de la situation.

Maintien du bilan de transparence

En septembre 2020, la vérificatrice générale de l'Ontario a émis une opinion favorable au sujet des états financiers consolidés de la province, et ce, pour la troisième année consécutive.

- **Équitable** : Le plan du gouvernement renforce les services publics essentiels, comme les soins de santé et l'éducation, au bénéfice immédiat de la population et assure leur maintien pour les prochaines générations. Une mise à jour de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario sera fournie dans le budget de 2021 et visera à garantir des niveaux viables de dette publique au fil du temps.
- **Viable** : Depuis le début de la pandémie, le gouvernement de l'Ontario promet de faire le nécessaire pour lutter contre la COVID-19 tout en tenant compte de la viabilité à long terme des finances de la province. Cette démarche se reflète dans la décision prudente qu'il a prise de créer des fonds de prévoyance ciblés et d'une durée limitée pour soutenir les services essentiels et répondre aux besoins exceptionnels des Ontariennes et Ontariens dans le contexte de la pandémie. Cette approche souple garantit également la disponibilité des fonds nécessaires pour les programmes et services essentiels, comme les soins de santé et l'éducation, de façon à favoriser une intervention appropriée et la plus efficace possible dans des conditions qui évoluent constamment.

Définir les circonstances extraordinaires

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)* exige que le gouvernement planifie un budget équilibré. Cependant, dans des circonstances extraordinaires, le gouvernement peut prévoir un déficit si celui-ci est conforme aux principes directeurs de la Loi, à savoir la viabilité, la transparence, la responsabilité, la souplesse et l'équité. Pour plus de transparence, la Loi exige que le gouvernement justifie cette décision dans le sommaire introductif du budget de l'Ontario.

Dans son rapport annuel de 2019², le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario recommandait également de définir clairement ces « circonstances extraordinaires ».

Conformément aux exigences de la *LVTRF* et suivant la recommandation du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, le gouvernement établit que l'intervention nécessaire pour protéger la santé de la population et soutenir la population et l'emploi dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19 qu'on n'avait pas prévu correspond à la définition de « circonstances extraordinaires » entourant les déficits prévus pour l'exercice en cours et à moyen terme. En raison de la pandémie, les gouvernements du monde entier font face à d'importants défis financiers.

Dès le début de la pandémie, le gouvernement a clairement fait savoir que les ressources nécessaires seraient mises en place pour protéger la santé de la population de l'Ontario. L'élimination immédiate du déficit mettrait en péril des programmes et services essentiels et ne serait pas conforme aux principes directeurs de la *LVTRF*.

² Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Rapport annuel 2019*, page 696; https://auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr19/v1_310fr19.pdf

Plan financier de l'Ontario

En 2020-2021, le gouvernement prévoit un déficit de 38,5 milliards de dollars, soit le même que ce qui était prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. À moyen terme, le gouvernement prévoit des déficits de 33,1 milliards de dollars en 2021-2022 et de 28,2 milliards de dollars en 2022-2023.

Plan financier de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2019–2020	Perspectives actuelles ¹ 2020–2021	Perspectives à moyen terme	
			2021–2022	2022–2023
Revenus				
Impôt sur le revenu des particuliers	37,7	36,9	36,0	38,1
Taxe de vente	28,6	24,9	27,1	29,1
Impôt des sociétés	15,4	9,9	13,0	14,0
Contribution-santé de l'Ontario	4,1	4,0	4,1	4,3
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,2	6,1	5,8	5,7
Tous les autres impôts et taxes	16,3	15,7	16,5	17,2
Total des revenus fiscaux	108,3	97,5	102,5	108,5
Gouvernement du Canada	25,4	33,4	27,1	27,6
Revenus tirés des entreprises publiques	5,9	3,6	4,9	6,0
Autres revenus non fiscaux	16,5	16,7	17,9	18,1
Total des revenus	156,1	151,1	152,3	160,2
Programmes				
Secteur de la santé ²	63,7	64,6	67,0	68,5
Secteur de l'éducation ³	30,2	31,0	31,1	31,3
Secteur de l'éducation postsecondaire	10,5	10,7	10,9	11,2
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,1	17,9	17,8	17,9
Secteur de la justice	4,7	4,6	4,6	4,6
Autres programmes ²	26,0	45,7	38,8	38,9
Total des programmes	152,3	174,6	170,2	172,4
Intérêt sur la dette	12,5	12,5	13,2	13,9
Total des charges	164,8	187,0	183,4	186,3
Excédent(Déficit) avant réserve	(8,7)	(36,0)	(31,1)	(26,2)
Réserve	–	2,5	2,0	2,0
Excédent(Déficit)	(8,7)	(38,5)	(33,1)	(28,2)
Dette nette exprimée en pourcentage du PIB	39,7 %	47,0 %	48,5 %	49,6 %
Dette nette exprimée en pourcentage des revenus	226,4 %	263,4 %	287,4 %	295,3 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,0 %	8,2 %	8,7 %	8,7 %

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les prévisions actuelles pour 2020–2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

² Aux fins de présentation dans le budget de 2020, toutes les dépenses ponctuelles relatives à la COVID-19 sont incluses dans la rubrique Autres programmes plutôt que dans la rubrique Secteur de la santé. Ce financement comprend un montant ponctuel de 3,1 milliards de dollars pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, un fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, à hauteur de 5,3 milliards de dollars en 2020-2021, et un fonds pour l'intervention contre la pandémie, doté d'une enveloppe de 4,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023. Ce changement dans la présentation n'a aucune incidence sur les affectations ministérielles, qui reflètent la structure des ministères telle que présentée dans le Budget des dépenses 2020-2021. Pour plus de précisions sur les fonds de prévoyance extraordinaires et le financement de durée limitée de l'intervention contre la pandémie, voir la section qui traite de ce sujet sous Détail des charges des programmes.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans la rubrique Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

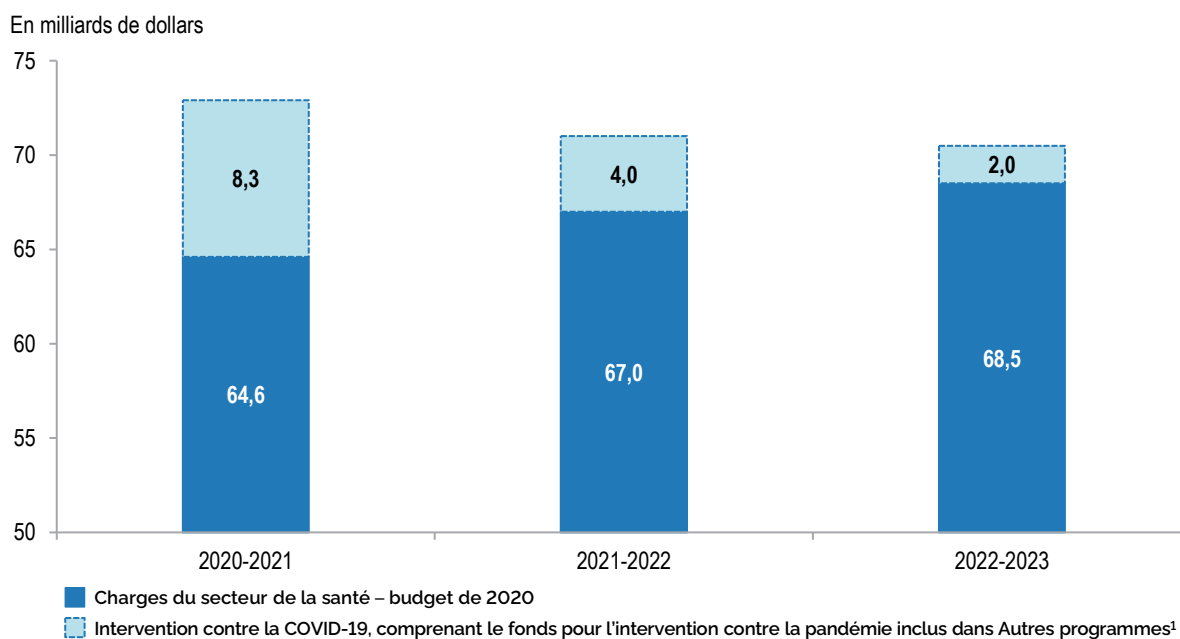
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Détail des charges des programmes

Les charges des programmes devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,2 % entre 2019-2020 et 2022-2023, essentiellement en raison des charges temporaires associées à la COVID-19. Les fonds supplémentaires serviront surtout au financement des services essentiels, notamment les soins de santé, l'éducation et les éventualités, pour qu'on puisse continuer d'intervenir au fil de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

La province continue de s'assurer que les ressources voulues sont disponibles pour protéger la santé de la population et soutenir le système de santé. Dans cet esprit, elle a débloqué une aide financière substantielle d'une durée limitée pour les mesures d'intervention du secteur de la santé dans la lutte contre la pandémie. Cette aide ciblée devrait atteindre 8,3 milliards de dollars en 2020-2021, 4 milliards de dollars en 2021-2022 et 2 milliards de dollars en 2022-2023.

Financement global pour le secteur de la santé et l'intervention contre la COVID-19



¹ L'intervention contre la COVID-19 inclut le montant de 5,3 milliards de dollars du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 en 2020-2021, et les montants de 4,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023 du fonds pour l'intervention contre la pandémie.
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Pour soutenir les familles, les entreprises et les héros des services de santé de première ligne durant la pandémie en Ontario, la province a débloqué un financement d'une durée limitée et établi des fonds de prévoyance extraordinaires de 13,3 milliards de dollars en 2020-2021, de 5 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2,8 milliards de dollars en 2022-2023. On assure le suivi de ce financement dans les catégories relatives à l'intervention contre la COVID-19 dans le secteur de la santé, au fonds pour l'intervention contre la pandémie et au Fonds de soutien à la population et à l'emploi; ces montants sont inclus dans la rubrique Autres programmes des perspectives de charges. Les soldes résiduels de ces fonds permettront au gouvernement de continuer d'intervenir face à la COVID-19 et de soutenir la relance dans la province.

Fonds de prévoyance extraordinaires et financement de durée limitée de l'intervention contre la pandémie

(en millions de dollars)

	Perspectives actuelles ¹	Perspectives à moyen terme	
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Financement de durée limitée et fonds de prévoyance			
Charges ponctuelles du secteur de la santé en raison de la COVID-19	3 052	--	--
Fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19	5 294	--	--
Fonds pour l'intervention contre la pandémie	--	4 000	2 000
Total partiel : Intervention contre la COVID-19, y compris le fonds pour l'intervention contre la pandémie	8 346	4 000	2 000
Fonds de soutien à la population et à l'emploi	4 966	1 000	800
Total du financement de durée limitée et des fonds de prévoyance	13 312	5 000	2 800
Soldes résiduels²			
Solde du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, déduction faite des nouveaux prélèvements projetés dans le budget de 2020 ³	598	--	--
Fonds pour l'intervention contre la pandémie	--	4 000	2 000
Total partiel : Intervention contre la COVID-19, y compris le fonds pour l'intervention contre la pandémie	598	4 000	2 000
Fonds de soutien à la population et à l'emploi	2 050	1 000	800
Total des soldes résiduels	2 648	5 000	2 800

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les prévisions actuelles pour 2020-2021 représentent le plan de l'année du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

² Au 13 octobre 2020

³ Le solde résiduel du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 exclut les prélèvements au titre des nouvelles dépenses prévues depuis le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Voir les détails au tableau 3.4.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour obtenir de plus amples renseignements sur les prévisions des charges de programmes à moyen terme.

Détail des revenus

Le plan de revenus de la province est fondé sur une projection économique établie à partir des prévisions du secteur privé et des meilleurs renseignements disponibles. Les perspectives de revenus sont présentées en détail plus loin dans le présent document. Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Les principaux éléments pris en compte dans les prévisions de revenus sont les suivants :

- des perspectives économiques prudentes;
- les formules de financement et ententes fédérales-provinciales existantes;
- les plans d'activités des ministères, des entreprises publiques et des organismes de services.

Autres hypothèses liées au plan financier

La réserve est établie à 2,5 milliards de dollars en 2020-2021 et à 2,0 milliards de dollars par année à moyen terme.

On prévoit que le ratio de la dette nette au PIB pour 2020-2021 sera de 47,0 %, un taux supérieur à celui de 40,7 % projeté dans le budget de 2019. Selon les prévisions à moyen terme, le ratio de la dette nette au PIB serait de 48,5 % en 2021-2022 et de 49,6 % en 2022-2023.

Emprunts et gestion de la dette

On prévoit maintenant que les emprunts à long terme sur les marchés publics totaliseront 52,3 milliards de dollars en 2020-2021, soit 0,2 milliard de dollars de plus que la prévision du bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*, en raison d'une augmentation planifiée des investissements dans les immobilisations. Au 13 octobre 2020, la province avait mobilisé 34,7 milliards de dollars, soit 66 % de ses besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2020-2021. Selon la projection actuelle, en 2020-2021, le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario sera de 47,0 %, comparativement à celui de 47,1 % prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. On s'attend à ce que l'Ontario paye 12,5 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2020-2021, soit le montant qui avait été prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

Compte rendu sur la stratégie d'allègement du fardeau de la dette

Le gouvernement a l'intention d'actualiser sa stratégie d'allègement du fardeau de la dette dans le budget de 2021. Conscient de l'incertitude que continue de susciter la pandémie mondiale, il prévoit aussi établir une cible à long terme en ce qui a trait au ratio de la dette nette au PIB, de même qu'un plan de retour à l'équilibre dans le budget de 2021. Cette stratégie actualisée définira un plan pour gérer le fardeau de la dette de la province et rétablir la viabilité financière.

Avant la COVID-19, le gouvernement était en voie de respecter son engagement de maintenir, et ce jusqu'en 2022-2023, le ratio de la dette nette au PIB à un pourcentage inférieur à celui de 40,8 % prévu par la Commission d'enquête indépendante sur les finances pour 2018-2019. Le ratio de la dette nette au PIB était de 39,7 % en 2019-2020, ce qui est inférieur de un point de pourcentage à celui de 40,7 % prévu dans le budget de 2019. Ces gains ont procuré une flexibilité financière qui a permis à la province d'intervenir rapidement face à la pandémie.

Le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19* prévoyait 30 milliards de dollars pour soutenir le système de santé, la population et les entreprises, et procurait une grande souplesse à la province pour qu'elle puisse continuer d'intervenir au fil de l'évolution de la crise. Ces mesures nécessaires ont fait en sorte que la trajectoire descendante du ratio de la dette nette au PIB a été modifiée, comme ailleurs au Canada et dans le monde.

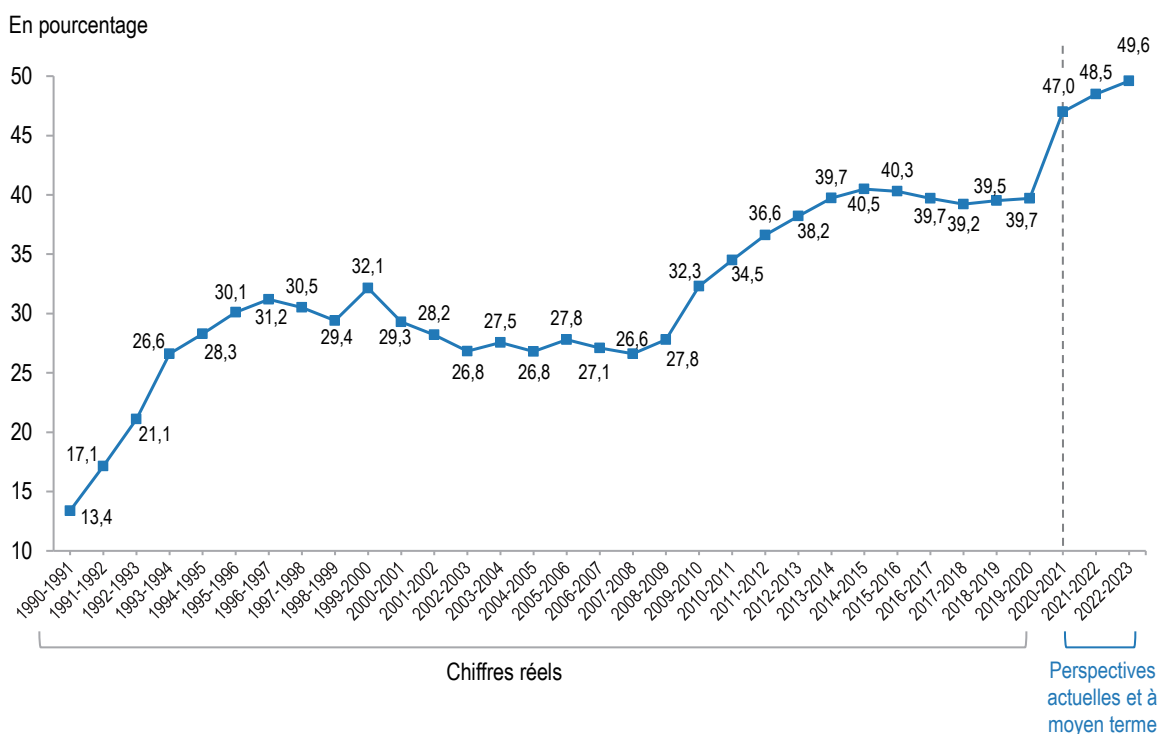
Ratio de la dette nette au PIB

Pourquoi tenir compte du ratio de la dette nette au PIB?

- Ce ratio mesure le lien entre les obligations d'un gouvernement et sa capacité à réunir les fonds dont il a besoin pour s'en acquitter, ce qui illustre le fardeau de la dette du gouvernement pour l'économie.
- Les exigences concernant la reddition de comptes sur le ratio de la dette nette au PIB et l'établissement d'un objectif à cet égard sont énoncées dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)*.
- Les principaux acteurs et observateurs du secteur financier, y compris les agences de notation et les investisseurs qui achètent des obligations de l'Ontario, s'intéressent au ratio de la dette nette au PIB.

Selon la projection actuelle, en 2020-2021, le ratio de la dette nette au PIB sera de 47,0 %, ou 0,1 point de pourcentage de moins que celui de 47,1 % prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

Ratio de la dette nette au PIB



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le ratio de la dette nette au PIB pour les perspectives actuelles et la période du plan à moyen terme devrait être plus élevé que ce qui était prévu dans le budget de 2019 en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des déficits nécessairement plus élevés conjugués à des prévisions plus faibles au titre du PIB.

Après la pandémie, le gouvernement voudra ralentir le taux de croissance du ratio de la dette nette au PIB, à la faveur d'une croissance du PIB associée à la relance économique.

Les taux d'intérêt que la province doit payer sur la dette contractée ou refinancée sont toujours à des niveaux se rapprochant des creux historiques. Malgré un déficit prévu de 38,5 milliards de dollars et une augmentation prévue de 44,6 milliards de dollars de la dette nette au cours du présent exercice financier, les charges de l'intérêt sur la dette demeurent inchangées en 2020-2021 par rapport à 2019-2020.

Un changement de un point de pourcentage des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, par rapport à ce qui est actuellement prévu entraînerait une variation correspondante des frais d'intérêt de l'Ontario de plus de 800 millions de dollars au cours de la première année complète.

Programme d'emprunt pour 2020-2021 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2020-2021					Perspectives à moyen terme	
	2019-2020	Mise à jour de mars 2020	Finances du premier trimestre	Écart par rapport à Finances du premier trimestre	Perspect. actuelles ¹	2021-2022	2022-2023
Déficit/(Excédent)	8,7	20,5	38,5	–	38,5	33,1	28,2
Investissement dans les immobilisations	9,7	10,4	10,4	0,2	10,6	11,5	12,0
Redressements sans effet sur la trésorerie	(6,0)	(9,2)	(9,2)	–	(9,2)	(8,8)	(8,9)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,2	0,3	–	–	–	0,1	(0,4)
Autres prêts/investissements nets	0,3	1,2	0,5	0,1	0,6	(0,5)	(0,3)
Dette arrivant à échéance/Règlement	27,4	26,6	26,6	0,1	26,7	25,1	30,6
Total des besoins en matière de financement	40,3	49,7	66,7	0,4	67,0	60,6	61,3
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(3,0)	(2,0)	(7,0)	1,3	(5,7)	(2,0)	(2,0)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5,4)	–	–	(1,4)	(1,4)	–	–
Emprunts anticipés en 2019-2020	7,6	(4,1)	(7,6)	–	(7,6)	–	–
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	39,5	43,6	52,1	0,2	52,3	58,6	59,3

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les prévisions actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

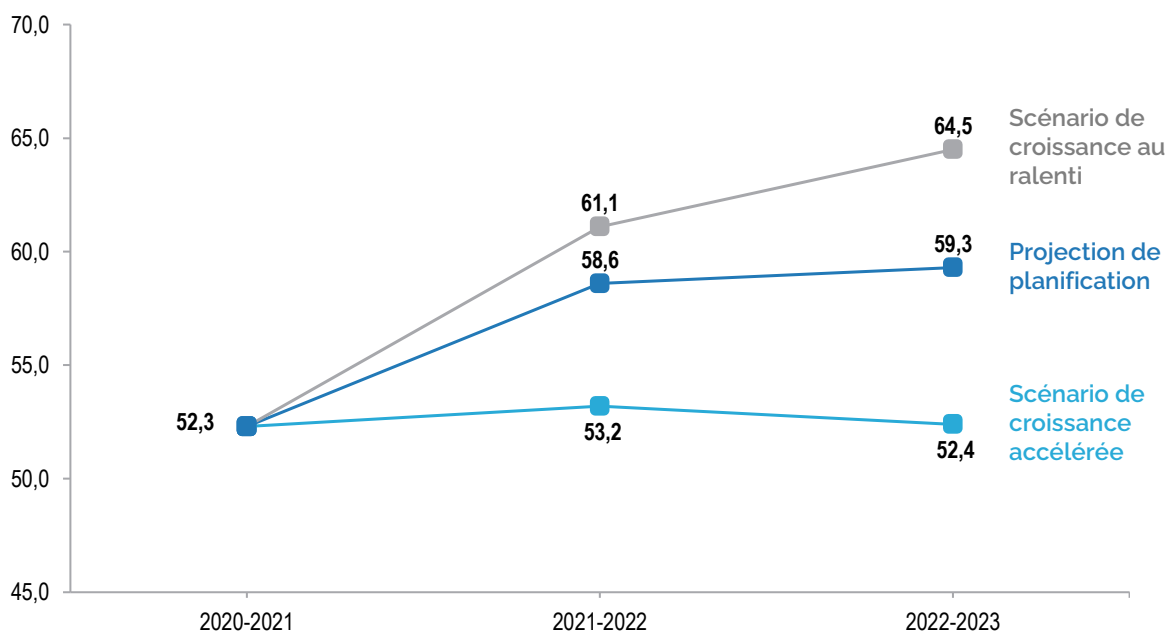
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis

Source : Office ontarien de financement.

Comme mentionné précédemment à la section *Accroître la transparence : Autres scénarios économiques possibles*, si l'un de ces scénarios économiques de rechange se concrétise, le déficit prévu de la province pour les deux prochaines années changera également. Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme de la province diminueraient de 12,3 milliards de dollars à moyen terme, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 7,7 milliards de dollars sur la même période.

Étendue des scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Plan d'immobilisations de l'Ontario

Les investissements dans l'infrastructure, y compris les investissements stratégiques dans les transports en commun, les routes, les écoles, les hôpitaux et l'infrastructure à large bande, sont un élément clé du plan du gouvernement. Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent 142,9 milliards de dollars, y compris 13,6 milliards de dollars en 2020-2021. Ces investissements sont essentiels au plan du gouvernement visant à soutenir la population et les employeurs durant la COVID-19 et à établir les assises d'une forte relance économique.

Voici les éléments clés du plan d'immobilisations :

- Nouveau financement de plus de 680 millions de dollars sur les quatre prochaines années, y compris un montant supplémentaire de 150 millions de dollars aux fins du Programme d'amélioration de la connectivité en Ontario (PACO), portant à près de 1 milliard de dollars sur six ans à partir de l'exercice 2019-2020 l'investissement de l'Ontario dans la large bande. Ces investissements permettront d'étendre l'infrastructure cellulaire et à large bande partout en Ontario afin de favoriser la relance et la croissance économiques, de soutenir la productivité, l'éducation, les soins de santé et l'agriculture, de créer des emplois directs et indirects, d'améliorer la connectivité et de permettre aux entreprises de l'Ontario de demeurer compétitives dans l'économie mondiale.
- Du financement pour le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), notamment plus de 1 milliard de dollars de financement fédéral et provincial dans le nouveau volet Résilience à la COVID-19 pour la santé et la sécurité afin d'accélérer la réalisation des projets prioritaires d'infrastructure municipale et de moderniser les écoles et les foyers de soins de longue durée.
- 62,7 milliards de dollars sur 10 ans pour des projets de transport en commun, notamment :
 - Le plus vaste projet de prolongement de métro de l'histoire du Canada, qui comprend la Ligne Ontario, l'ajout de trois stations de métro vers Scarborough, le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord et le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, essentiellement souterrain, qui accroîtra de 50 % l'étendue du système de métro;
 - De grands projets de transport en commun, par exemple, le projet de train léger sur rail Hurontario;
 - Le programme d'expansion du système ferroviaire GO, qui transformera le réseau ferroviaire de GO Transit pour en faire un réseau de transport en commun rapide, en continu et complet, qui offrira un service aux 15 minutes dans les deux directions sur ses principaux tronçons durant la journée, ce qui permettra d'augmenter de près du double le nombre annuel de passagers d'ici 2055.

- Le programme des routes, qui comprend des projets de prolongement et de réfection partout en Ontario. La province a affecté plus de 22 milliards de dollars sur 10 ans pour l'agrandissement et la réfection de routes et de ponts en Ontario, y compris des projets de prolongement de tronçons de la route 3 d'Essex à Leamington, de la route 17 de la frontière Ontario-Manitoba au chemin Rush Bay et d'Arnprior à Renfrew et de l'autoroute 401 entre Tilbury et London, entre Milton et Mississauga, entre Hespeler Road et Townline Road à Cambridge, et entre la rue Hurontario jusqu'au pont Credit River à Mississauga. En juillet 2020, la province a modifié la *Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun* pour accélérer les projets clés de construction de routes provinciales en éliminant les goulots d'étranglement potentiels, de façon à accélérer les mises en chantier et à terminer les travaux plus rapidement. En octobre 2020, la province a déposé un projet de modifications à la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun*, à la *Loi de 2020 sur les collectivités axées sur le transport en commun* et à la *Loi sur les travaux d'aménagement des voies publiques*, qui étendraient les pouvoirs afin d'accélérer encore davantage l'exécution des projets provinciaux de route et de transport en commun et d'aménagement axé sur le transport en commun, ce qui comprend le logement abordable.
- De grands projets d'hôpitaux en cours de construction ou de planification, y compris l'hôpital de remplacement de l'autorité sanitaire de la région de Weeneebayko, le projet de réaménagement du Centre de santé St. Joseph Unity Health, l'hôpital Cortellucci de Vaughan et le projet de réaménagement du Centre de santé Bruce Grey Sud, phase 1, emplacement de Kincardine.
- L'agrandissement et la rénovation d'écoles, et la création d'un plus grand nombre de places en services de garde d'enfants dans l'ensemble de la province, y compris une école élémentaire publique de langue française récemment approuvée à Kanata et l'ajout de places à la Tarentorus Public School à Sault Ste. Marie.
- L'accélération de la construction de quatre foyers de soins de longue durée à Mississauga, Ajax et Toronto, qui ajouteraient 1 280 lits de soins de longue durée d'ici la fin de 2021, dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction, qui soutient le plan du gouvernement visant la création de lits de soins de longue durée dans toute la province.

Dépenses liées à l'infrastructure¹

(en millions de dollars)

Secteur	Perspectives actuelles ²	Perspectives à moyen terme		Total sur 10 ans ³
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Transports				
Transports en commun	4 799	5 457	5 844	62 708
Routes provinciales	2 587	2 561	2 764	22 017
Autres – Transports, biens et planification	247	156	178	1 571
Santé				
Hôpitaux	2 064	2 573	2 557	27 229
Autres – Santé	243	287	299	3 038
Éducation	2 392	2 567	2 388	20 073
Éducation postsecondaire				
Collèges et autres	534	530	361	2 988
Universités	100	99	125	1 237
Services sociaux	168	232	192	2 351
Justice	615	822	850	4 348
Autres secteurs⁴	2 017	2 287	2 449	15 118
Total des dépenses liées à l'infrastructure	15 767	17 571	18 007	162 679
Moins : contributions d'autres partenaires ⁵	2 136	2 199	1 994	19 827
Total⁶	13 631	15 372	16 013	142 852

¹ Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, ainsi que les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure appartenant à la province; de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

² Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les prévisions actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

³ Le total tient compte des dépenses liées à l'infrastructure prévues pour les exercices 2020-2021 à 2029-2030.

⁴ Comprend l'infrastructure à large bande, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁵ Les contributions d'autres partenaires font référence aux investissements de tiers principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁶ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Miser sur le partenariat fédéral-provincial

La crise de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'avoir de solides partenariats entre les gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement de l'Ontario a travaillé en collaboration avec le gouvernement fédéral sur un certain nombre de mesures de soutien à la population de l'Ontario durant la crise, notamment :



- L'Accord sur la relance sécuritaire (ARS), le premier du genre, qui procure plus de 7 milliards de dollars en espèces et en nature pour le redémarrage des activités de la province. Plus de 3 milliards de dollars seront consacrés au soutien de la capacité de dépistage et de recherche des contacts, aux soins de santé et aux mesures de soutien pour la santé mentale, à l'équipement de protection individuelle (EPI) et à la prévention de la propagation de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario. La province injecte également 212 millions de dollars supplémentaires par l'entremise du Fonds de secours pour les services sociaux, afin d'aider les personnes vulnérables à trouver un abri. Plus de 230 millions de dollars sont consacrés à la sécurité des enfants et du personnel dans les garderies et les établissements de développement de la petite enfance. De plus, le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire complète les investissements historiques qui avaient été faits par la province pour des écoles saines et sécuritaires en Ontario.
- L'augmentation salariale temporaire de 4 \$ de l'heure consentie à plus de 375 000 travailleuses et travailleurs admissibles pour le travail effectué du 24 avril au 13 août 2020. Avec le gouvernement fédéral, l'Ontario consacra plus de 1,5 milliard de dollars à la majoration temporaire de la rémunération pour cause de pandémie. Pour de plus amples renseignements, voir la section A du chapitre 1, *Protection – Mesures d'intervention d'urgence contre la COVID-19*.
- L'Ontario s'est engagé à verser 241,2 millions de dollars par l'intermédiaire du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), portant à plus de 900 millions de dollars l'aide d'urgence aux petites entreprises et aux propriétaires commerciaux de l'Ontario, en partenariat avec le gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements sur l'AUCLC, voir la section B du chapitre 1, *Soutien – Soutien à la population et à l'emploi*.

Les solides partenariats créés avec le gouvernement fédéral dans le contexte de la crise de la COVID-19 sont un bel exemple de l'efficacité d'une approche axée sur la collaboration. Forts de cette coopération fédérale-provinciale, nous devons maintenant examiner, outre les mesures à court terme, les secteurs où le gouvernement fédéral peut jouer un rôle clé dans la relance et la réussite à long terme de l'Ontario.

Exiger un Transfert canadien en santé équitable

- Le Transfert canadien en santé (TCS) est un transfert fédéral versé sans condition pour financer les systèmes de santé des provinces et territoires. En 2017-2018, le taux d'augmentation du TCS est passé de 6 % au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, atteignant un nouveau plancher de 3 %. Par conséquent, le taux de croissance du TCS n'a pas suivi le rythme des pressions financières qui pèsent sur les systèmes de santé des provinces et territoires.
- Selon le Conseil de la fédération, le coût des soins de santé devrait augmenter en moyenne d'environ 6 % par année, alors qu'au cours des prochaines années, l'augmentation du TCS correspondra probablement à environ la moitié de ce taux. La part des dépenses en santé des provinces et territoires assumée par le gouvernement fédéral a diminué pour s'établir à un peu plus de 22 %. Si rien n'est fait, on prévoit qu'elle sera de 16 % d'ici 2040.

- Les premiers ministres de l'ensemble des provinces et territoires ont demandé au gouvernement fédéral de s'engager dans un partenariat à long terme pour financer les soins de santé et d'augmenter considérablement le TCS pour qu'il couvre au moins 35 % des dépenses en santé des provinces et territoires et qu'il soit maintenu au même niveau au fil du temps avec une augmentation appropriée en fonction de l'indexation annuelle. S'il entrerait en vigueur immédiatement, le taux de 35 % des dépenses représenterait une augmentation de 9 milliards de dollars pour la province en 2020-2021. Ce partenariat renouvelé procurerait à l'Ontario des revenus additionnels de plus de 10 milliards de dollars en 2021-2022 et de plus de 11 milliards de dollars en 2022-2023. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section A du chapitre 1, *Protection – Mesures d'intervention d'urgence contre la COVID-19*.

Investir dans l'infrastructure, y compris la large bande

- L'Ontario, ainsi que l'ensemble des provinces et des territoires, demande au gouvernement fédéral de réduire ses délais d'approbation des projets d'infrastructure déjà soumis et d'injecter 10 milliards de dollars supplémentaires par année pendant 10 ans pour les projets prêts à démarrer. La province demande au moins 40 % du coût total du plan de prolongement du métro dans la grande région de Toronto, qui revêt une importance nationale et dont le coût s'élève à 28,5 milliards de dollars. De plus, l'Ontario presse le gouvernement fédéral de financer la large bande à l'appui de projets et de possibilités de développement régional spécifiques et demande l'accélération de la construction d'infrastructures à large bande essentielles. Le financement de ces projets permettra d'accélérer la relance économique en créant plus d'emplois, en fournissant plus d'occasions d'affaires aux entreprises locales et en améliorant la qualité de vie dans ces collectivités. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section C du chapitre 1, *Relance — Création des conditions propices à la croissance*.

Accroître la flexibilité des programmes du marché du travail pour la population de l'Ontario

- La province se réjouit de la récente annonce du gouvernement fédéral au sujet de l'injection de fonds additionnels d'une durée limitée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre. Il reste cependant du travail à accomplir pour améliorer la flexibilité des ententes de transfert relatives au marché du travail et augmenter le financement à plus long terme, au-delà de l'exercice 2020-2021. Ces changements aideraient les travailleuses et travailleurs de la province à trouver et à conserver un emploi dans le marché du travail d'après la pandémie, et ils seront essentiels à la relance économique et à la reprise à long terme en Ontario. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes du marché du travail, voir la section C du chapitre 1, *Relance — Création des conditions propices à la croissance*.

Réclamer la modernisation du programme de stabilisation fiscale

- Il faut améliorer le Programme de stabilisation fiscale pour aider les provinces qui doivent composer avec d'importantes réductions annuelles de leurs revenus en raison de circonstances économiques exceptionnelles, et faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins des provinces. Les provinces et territoires ont demandé au gouvernement fédéral de s'attaquer à ces questions en modernisant le programme, notamment en éliminant la limite de 60 \$ par habitant. Ces changements devraient être appliqués rétroactivement pour inclure le ralentissement économique de 2015 et l'actuelle crise économique. Si le gouvernement fédéral appliquait ces changements, l'Ontario pourrait recevoir plus de 9 milliards de dollars pour l'exercice 2020-2021.

Chapitre 1

Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance

Section A : Protection – Mesures d'intervention d'urgence contre la COVID-19

Introduction

La COVID-19 est avant tout une crise sanitaire. Comme l'a promis le premier ministre Doug Ford, le gouvernement fera tout pour protéger la population de l'Ontario contre ce virus mortel.

Afin de respecter cet engagement, le Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 de mars a permis d'octroyer rapidement 3,3 milliards de dollars en ressources supplémentaires pour s'assurer que nos héros de la santé disposent du nécessaire pour protéger la population de l'Ontario contre la pandémie. Cette souplesse était un élément essentiel de la stratégie du gouvernement. L'adaptabilité et la rapidité de réaction dont nous avons fait preuve au fil de la crise se sont révélées être des atouts précieux qui ont contribué à maîtriser la propagation du virus et à sauver des vies.

« Notre gouvernement a œuvré tout l'été pour élaborer un plan pour ce moment précis. Il s'agit du plan le plus solide et le plus vaste du pays. Ce plan s'appuie sur les meilleurs avis médicaux et les meilleures données scientifiques, sur les recommandations du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario. Je veux que tout le monde sache que toutes les mesures sont en place. Nous prenons toutes les mesures nécessaires. Nous faisons toutes les dépenses qui s'imposent pour protéger la santé et la sécurité de tous. »

L'honorable Doug Ford
Premier ministre de l'Ontario

Ce financement a permis à la province d'intervenir de façon constructive et vigoureuse, notamment en soutenant 141 établissements hospitaliers et de soins de santé, et en assurant le fonctionnement de 162 centres d'évaluation. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement prend des mesures pour accélérer le dépistage afin d'améliorer et d'élargir les efforts pour détecter, retracer et isoler les nouveaux cas de COVID-19. Depuis mars 2020, le gouvernement a plus que décuplé sa capacité de dépistage, 4,75 millions de tests ayant été réalisés en date de la mi-octobre. L'Ontario continue d'être à la tête du pays en matière de nombre de tests effectués et de capacité de dépistage quotidienne.

Des fonds supplémentaires de 100 millions de dollars ont également été versés aux bureaux de santé publique, tandis que 170 millions de dollars ont été octroyés pour soutenir la capacité communautaire, les soins à domicile et Télésanté Ontario et ainsi aider le secteur à répondre à la première vague de COVID-19. Le gouvernement a également acheté pour près de 1,1 milliard de dollars d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures essentielles pour protéger les travailleurs de la santé, les patients et la population de la province.

Grâce à cet investissement, la province est parvenue à traverser la première vague de la pandémie. Toutefois, comme nous l'observons également dans d'autres pays un peu partout dans le monde, la province est maintenant confrontée à une deuxième vague de COVID-19. En dépit de nos efforts de collaboration pour l'éviter, la réalité nous oblige à nous préparer à d'autres vagues dans un avenir prévisible.

En s'appuyant sur les investissements de 7,7 milliards de dollars annoncés dans le document *Finances du premier trimestre 2020-2021* dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19* mis à jour, le gouvernement a mis de l'avant un plan solide pour protéger la population au cours de la deuxième vague et par la suite. Le présent budget confirme des investissements totaux de 8,3 milliards de dollars en 2020-2021, soit 600 millions de dollars de plus qu'annoncé dans le document *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Cela permettra de s'assurer que les ressources nécessaires en santé sont en place pour protéger la population de la province. Il reste 0,6 milliard de dollars en fonds de prévoyance réservés pour la santé pour cet exercice afin de conserver la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins émergents dans ce secteur.

Les dépenses pour 2020-2021 comprennent 2,8 milliards de dollars pour soutenir le *Plan de préparation de l'automne en matière de santé, de soins de longue durée et d'éducation* (plan de préparation d'automne) de la province, ce qui inclut du financement supplémentaire pour les lits d'hôpitaux, réduire l'arriéré des interventions chirurgicales et acheter des vaccins antigrippaux supplémentaires. Le gouvernement de l'Ontario investit 1,4 milliard de dollars pour accroître le dépistage de la COVID-19 et accélérer la gestion des cas et des contacts, tout en soutenant le dépistage de la COVID-19 dans des pharmacies et des milieux communautaires. Le gouvernement a investi 351 millions de dollars pour créer plus de 2 250 lits d'hôpitaux afin que le système dispose de la capacité à faire face aux flambées de la COVID-19 pendant la deuxième vague.

Un financement souple supplémentaire de 4 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2 milliards de dollars en 2022-2023 permettra au secteur de la santé de répondre aux besoins changeants dans le cadre de l'intervention face à la COVID-19.

La propagation continue de la COVID-19 constitue une menace persistante qui plane sur nos proches dans les foyers de soins de longue durée partout dans la province. Afin de protéger nos proches qui vivent dans ces foyers contre une deuxième vague et de s'attaquer aux problèmes de longue date, l'Ontario injecte plus d'un demi-milliard de dollars dans ce secteur. Cet argent servira à effectuer les rénovations indispensables et à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la prévention et le contrôle des infections, acheter davantage d'équipement de protection individuelle et constituer une main-d'œuvre solide dans le secteur de la santé.

Le gouvernement s'engage à améliorer la prestation des services de soins de longue durée. C'est pourquoi il protégera les résidents des foyers de soins de longue durée en augmentant les soins quotidiens directs qu'ils reçoivent en moyenne à quatre heures par jour sur quatre ans. Cela permettra de s'assurer que les résidents reçoivent les soins nécessaires et ont une meilleure qualité de vie.

Ces ressources importantes, ainsi que les mesures de santé publique mises en œuvre sur la base de l'avis d'experts, ont permis à l'Ontario de sortir de la première vague. Elles seront tout aussi essentielles pour la suite des choses. En fin de compte, ce sera l'esprit d'entraide de l'Ontario, à savoir le travail acharné et les sacrifices de nos professionnels de la santé, sans oublier le comportement responsable et respectueux de nos citoyens, qui permettra de vaincre la COVID-19 une fois pour toutes.

Points saillants des 7,5 milliards de dollars en nouveau financement :

- ☑ Augmenter les soins directs quotidiens moyens que les résidents en foyers de soins de longue durée reçoivent du personnel infirmier ou de préposés aux services de soutien à la personne à quatre heures par jour sur quatre ans, ce qui fait de l’Ontario un chef de file au Canada dans la protection des personnes âgées.
- ☑ Prévoir des fonds de 4 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2 milliards en 2022-2023 qui serviront spécifiquement à protéger la santé de la population et à soutenir la lutte contre la pandémie de COVID-19.
- ☑ Ouvrir le nouveau site de l’Hôpital Cortellucci de Vaughan, qui sera équipé d’un nouveau service des urgences ainsi que de salles d’imagerie diagnostique et d’opération à la fine pointe du progrès. Il s’agit du premier nouvel hôpital à ouvrir en Ontario en 30 ans qui permet de doter le système d’une nouvelle capacité nette.

Ces investissements se greffent aux mesures de soutien annoncées dans le cadre des premières phases de l’intervention de l’Ontario face à la COVID-19, notamment :

- ☑ Investir 2,8 milliards de dollars dans un plan de préparation d’automne pour soutenir les mesures prises pour répondre à la deuxième vague de COVID-19. Les investissements essentiels comprennent plus de 1,4 milliard de dollars pour continuer d’accélérer les tests de dépistage et la gestion des cas et des contacts, environ 351 millions de dollars pour 2 250 lits d’hôpitaux, 284 millions de dollars pour réduire l’arriéré des interventions chirurgicales et 70 millions de dollars pour acheter des vaccins antigrippaux.
 - ☑ Investir 1,75 milliard de dollars pour augmenter la capacité dans le secteur des soins de longue durée ainsi que l’accès des résidents en créant 30 000 lits de soins de longue durée. Le gouvernement lance aussi un nouveau Programme pilote d’accélération de la construction novateur qui permettra d’accélérer la construction de quatre nouveaux foyers de soins de longue durée et d’ajouter jusqu’à 1 280 lits dans le secteur, ceci devant être achevé au début de 2022.
 - ☑ Investir 572 millions de dollars supplémentaires dans les hôpitaux pour les coûts engagés au cours de la pandémie.
 - ☑ Injecter 270 millions de dollars dans les soins de santé publique, à domicile et en milieu communautaire, ainsi que dans les initiatives de soins virtuels et Télésanté.
 - ☑ Injecter, en partenariat avec le gouvernement fédéral, plus de 1,5 milliard de dollars aux fins d’une prime temporaire liée à la pandémie de 4 \$ l’heure pour plus de 375 000 travailleuses et travailleurs de première ligne pour le travail effectué du 24 avril au 13 août 2020.
 - ☑ Acquérir pour près de 1,1 milliard de dollars d’équipement de protection individuelle et d’autres fournitures essentielles pour protéger les travailleurs de la santé, les patients et la population de la province.
 - ☑ Lancer une campagne de recrutement de 98 inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail, de sorte que le nombre d’inspecteurs actifs en Ontario sera plus élevé que jamais auparavant. Plus de 20 000 visites sur les lieux ont été effectuées par des inspecteurs du ministère depuis le 11 mars.
-

-
- ☑ Octroyer 461 millions de dollars aux fins d'une hausse salariale temporaire, à compter du 1^{er} octobre 2020, pour plus de 147 000 préposées et préposés qui dispensent des services de soutien à la personne et du soutien direct financés par les deniers publics. Cet investissement permettra à la province d'attirer et de maintenir en poste la main-d'œuvre nécessaire pour dispenser les soins aux patients, aux clients et aux résidents en réponse à la pandémie de COVID-19.

 - ☑ Miser sur l'investissement de 3,8 milliards de dollars sur 10 ans dans le cadre de la stratégie « Vers le mieux-être » en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le gouvernement accorde un financement supplémentaire pour permettre d'élargir l'accès aux services essentiels en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et de réduire les temps d'attente pour ces services. Cela comprend 176 millions de dollars en 2020-2021 dans des initiatives importantes comme des mesures de soutien communautaires élargies, en français et en anglais, ainsi qu'un investissement de 19,25 millions de dollars dans les soutiens en santé mentale pour les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire.
-

Intervention sanitaire immédiate de l’Ontario contre la COVID-19

Le gouvernement a répondu rapidement à l’éclosion de la COVID-19 grâce au *Plan d’action de l’Ontario contre la COVID-19*, qui incluait notamment un investissement immédiat de 3,3 milliards de dollars pour protéger la population et fournir aux professionnels de la santé de l’Ontario les ressources nécessaires. Le plan d’action prévoyait également un fonds de prévoyance pour tout besoin émergent pour le secteur de la santé doté de 1,0 milliard de dollars afin de soutenir la réponse rapide du gouvernement face à la pandémie.

Points saillants des mesures prises par le gouvernement pour maintenir la santé publique :

- Établissement d’un dépistage complet à l’échelle de la province grâce à un réseau de laboratoires provincial, à des centres d’évaluation et à des centres mobiles de dépistage. La capacité de dépistage a plus que décuplé, avec 4,75 millions de tests effectués en date de la mi-octobre.
- Ajout de centaines d’agents de recherche de contacts pour soutenir les bureaux de santé publique dans le cadre d’une entente avec le gouvernement fédéral.
- Lancement d’Alerte COVID, l’application canadienne d’avis d’exposition conçue en Ontario.
- Lancement d’une campagne de sensibilisation énergique visant à éduquer les membres du public sur les moyens de se protéger et de protéger leur famille, en se conformant aux mesures de santé publique (p. ex., distanciation physique, utilisation généralisée de couvre-visage).

Points saillants des mesures prises par le gouvernement pour rapidement déceler, gérer et prévenir les éclosions :

- Élaboration d’une stratégie de surveillance de la COVID-19 afin de surveiller la maladie et de détecter rapidement les cas et les éclosions, notamment dans les lieux prioritaires comme les foyers de soins de longue durée.
- Lancement et mise en place, dans 31 des 34 bureaux de santé, d’un nouveau système de gestion des cas et des contacts, créé sur mesure pour l’Ontario, qui permet d’améliorer la qualité et l’actualité des données.
- Mise sur pied d’un groupe d’intervention rapide, composé d’experts en santé publique, chargé d’aider à lutter contre les éclosions et d’aider les bureaux de santé publique en matière de planification et d’intervention face aux éclosions.
- Mise en place d’une approche de planification régionale intégrée et amélioration des protocoles d’intervention en cas d’éclosion.
- Mobilisation des ressources des hôpitaux et des autres partenaires en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour venir en aide aux foyers de soins de longue durée.
- Mise en œuvre continue du Plan d’action contre la COVID-19 pour les personnes vulnérables afin de mieux protéger ceux qui vivent dans des établissements de soins collectifs à haut risque, notamment les foyers pour personnes ayant une déficience intellectuelle, les refuges pour les survivants de la violence fondée sur le genre et de la traite des personnes, et les établissements résidentiels pour enfants.
- Mise en œuvre d’un projet pilote du Bureau de santé publique de Toronto ciblant les personnes qui ne peuvent s’auto-isoler dans leur foyer familial.

Points saillants des mesures prises par le gouvernement pour se préparer à des flambées de cas de COVID-19 :

- Prestation de services infirmiers et de réadaptation à domicile virtuels; plus de 240 000 consultations virtuelles ont été effectuées depuis le début de l'éclosion de COVID-19.
- Accès à des soutiens virtuels en matière de santé mentale pour plus de 39 000 Ontariennes et Ontariens dans toute la province grâce à un investissement de 26,75 millions de dollars du gouvernement au titre du financement d'urgence pour le soin des maladies mentales et des dépendances.
- Élargissement des modèles de soins intégrés pour faciliter le retour des patients hospitalisés à leur domicile ou dans la collectivité; plus de 20 000 patients ont reçu des services en 2020-2021.
- Prestation de brèves visites virtuelles par des fournisseurs de services de proximité aux clients vulnérables (dont bon nombre sont des personnes âgées) qui reçoivent des soins à domicile et qui sont restés confinés chez eux durant la pandémie.
- Au plus fort de la première vague, la province a ajouté 1 035 lits de soins actifs et 1 492 lits de soins intensifs et a pris des mesures pour que les hôpitaux disposent de personnel en cas d'afflux soudains de patients.

Points saillants des mesures prises par le gouvernement pour étendre les services de santé numériques et les services virtuels :

- Continuité des soins aux patients grâce à un accès élargi aux soins virtuels; cela a été fait par la création de codes d'honoraires temporaires pour les visites par téléphone et par vidéo chez le médecin dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario et de codes d'honoraires pour les visites de soins virtuels.
- Adoption d'une approche donnant la priorité au numérique pour moderniser le système de santé, incluant des investissements pour que davantage de médecins puissent effectuer des consultations virtuelles avec leurs patients par des canaux numériques. Cela comprend également l'apport de solutions nouvelles et améliorées en matière de santé numérique afin que le personnel de première ligne puisse accéder rapidement et en toute sécurité aux dossiers médicaux des patients.

Points saillants des mesures prises par le gouvernement pour recruter, fidéliser, former et soutenir les travailleurs de la santé et appuyer les familles et les aidants :

- Mise en œuvre d'un portail de jumelage des ressources humaines dans le domaine de la santé qui a permis de jumeler plus de 1 100 personnes avec plus de 1 000 employeurs dans l'ensemble du système de santé, notamment 650 jumelages pour les foyers de soins de longue durée.
- Stabilisation dans les secteurs clés et reconnaissance des efforts des travailleurs de première ligne admissibles au cours de la pandémie en versant une prime temporaire de 4 \$ l'heure pour le travail effectué du 24 avril au 13 août 2020.

Ces mesures ont permis de protéger la santé des Ontariennes et des Ontariens, et de limiter la propagation de la COVID-19. Pendant la pandémie, le gouvernement a continué de collaborer avec Santé Ontario, les bureaux de santé publique, le secteur hospitalier et d'autres ordres de gouvernement pour répondre aux éclosions et se préparer à d'autres vagues.

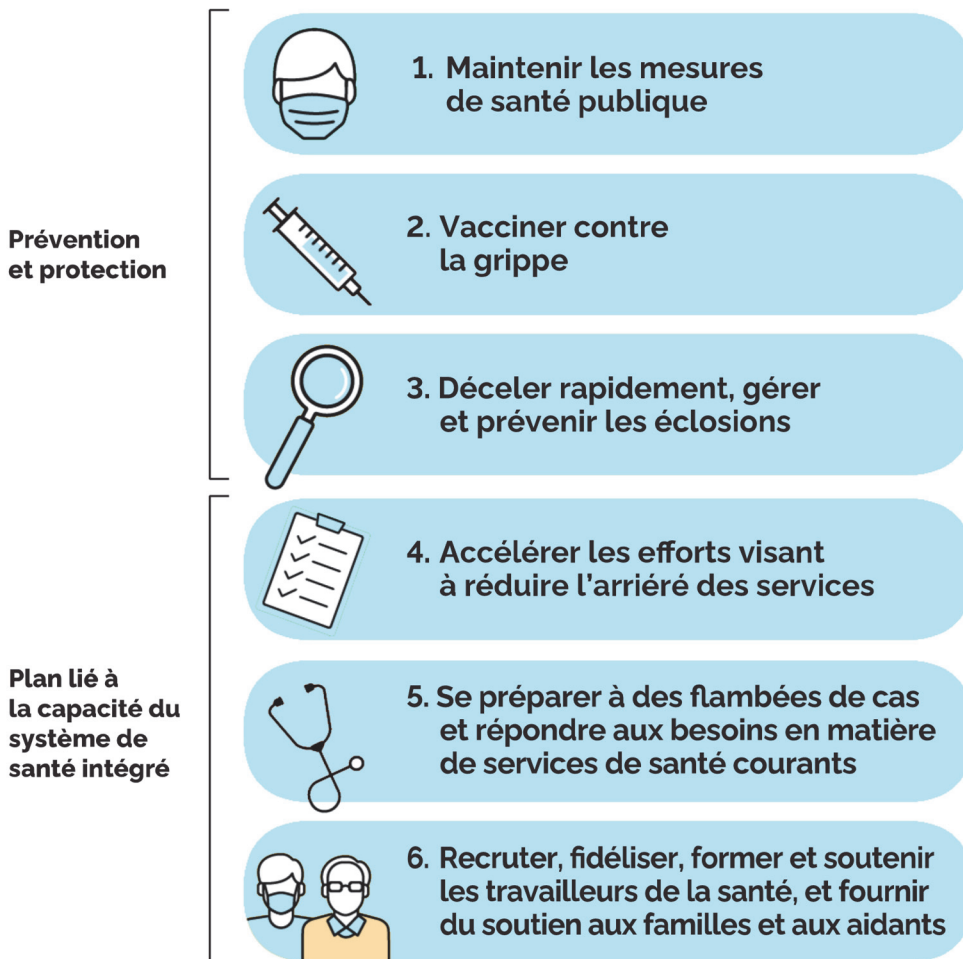
Soutenir les hôpitaux de l’Ontario

Les hôpitaux continuent de jouer un rôle essentiel dans le cadre du *Plan d’action de l’Ontario contre la COVID-19*. En plus de l’investissement initial de 3,3 milliards de dollars aux fins de l’intervention immédiate du secteur de la santé face à la COVID-19, le gouvernement soutiendra les hôpitaux en injectant 572 millions de dollars supplémentaires pour les coûts engagés au cours de la pandémie.

En 2020-2021, 2,5 milliards de dollars de plus que l’année précédente ont été investis dans le secteur hospitalier, principalement pour faire face aux coûts exceptionnels engagés pour intervenir contre la pandémie de la COVID-19.

Protéger la santé de la population au cours de la deuxième vague

Le gouvernement se prépare à de futures vagues de COVID-19 en faisant des investissements supplémentaires dans le secteur des soins de santé, notamment 2,8 milliards de dollars pour permettre à la province de traverser la deuxième vague de COVID-19. Le *Plan de préparation de l'automne en matière de santé, de soins de longue durée et d'éducation* (plan de préparation d'automne) du gouvernement repose sur six piliers :



1. Maintenir des mesures de santé publique énergiques, notamment en continuant d’élargir la capacité de dépistage et de gestion des cas et des contacts

Les tests, la recherche de contacts et l’isolement des personnes atteintes de la COVID-19 demeurent des mesures efficaces pour dépister et enrayer la pandémie, et représentent un pilier essentiel du plan de préparation d’automne du gouvernement. C’est pourquoi le gouvernement investit 1,4 milliard de dollars pour élargir les tests de dépistage de la COVID-19 et accélérer la gestion des cas et des contacts.

Cela permettra de soutenir les centres d’évaluation en Ontario, en s’assurant qu’ils disposent de l’effectif et des fournitures adéquats. Les centres d’évaluation et les centres mobiles de dépistage ont joué un rôle essentiel dans la détection des nouveaux cas de COVID-19 au cours de la première vague de la pandémie. Ce financement supplémentaire permettra de soutenir les centres d’évaluation qui évalueront les personnes présentant des symptômes de la COVID-19, les personnes vulnérables ainsi que celles ayant été en contact avec un cas confirmé. Des tests de dépistage en pharmacie sont maintenant offerts pour les personnes asymptomatiques, ce qui permettra d’augmenter la capacité de dépistage globale à l’échelle de la province.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la province prend des mesures pour accélérer le dépistage afin d’améliorer et d’élargir les efforts pour dépister, rechercher des contacts et isoler les nouveaux cas de la COVID-19. Depuis mars 2020, l’Ontario a plus que décuplé sa capacité de dépistage, 4,75 millions de tests ayant été réalisés en date de la mi-octobre. Le gouvernement continue d’être à la tête du pays sur le plan du nombre de tests effectués et de la capacité de dépistage quotidienne.

Demande de tests rapides

Dans le cadre de ses efforts déployés pour détecter et endiguer la COVID-19, le gouvernement continue d’appuyer l’autorisation rapide de nouvelles technologies de dépistage par le gouvernement fédéral. L’Ontario s’engage à déployer de nouveaux tests rapides pour vite isoler les cas de COVID-19 et endiguer la propagation de la maladie. Ces tests comprennent les derniers tests de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) hors laboratoire et tests d’antigènes approuvés par Santé Canada, ce qui permettra de soutenir le solide réseau de laboratoires provincial de l’Ontario. Grâce à ces nouveaux outils, l’Ontario continuera d’être un chef de file sur le plan du nombre de tests de dépistage effectués en Amérique du Nord.

2. Mettre en œuvre la plus vaste campagne de vaccination contre la grippe de l'histoire de l'Ontario

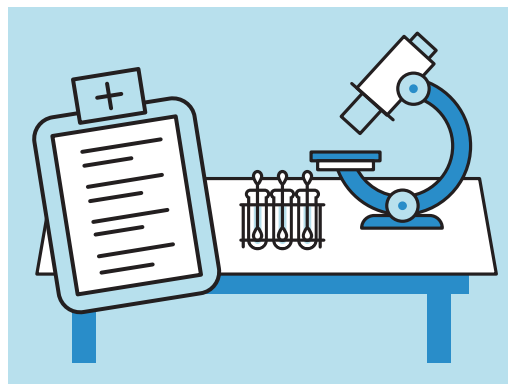
La deuxième vague de COVID-19 coïncide avec la saison de la grippe en Ontario. La province s'est engagée à dépenser 70 millions de dollars pour l'achat de 5,1 millions de doses du vaccin antigrippal. Cela représente la plus vaste campagne de vaccination contre la grippe de l'histoire de l'Ontario et est l'un des piliers du plan de préparation d'automne du gouvernement. Des vaccins à forte dose supplémentaires ont également été achetés pour protéger la population la plus vulnérable. La province accorde la priorité à la distribution précoce du vaccin antigrippal aux personnes vulnérables dans les foyers de soins de longue durée, les hôpitaux et les maisons de retraite. Par ailleurs, la province permet aux personnes âgées d'obtenir facilement des vaccins antigrippaux à dose élevée en les mettant à disposition dans les pharmacies participantes ainsi qu'auprès des fournisseurs de soins primaires et des bureaux de santé publique.



Le vaccin antigrippal contribuera à protéger la population de l'Ontario et à réduire le nombre de visites aux services des urgences, de consultations dans les cabinets de médecins et d'hospitalisations, ce qui aidera à maintenir la capacité du système de santé.

3. Déceler, gérer et prévenir les éclosons de COVID-19

Déceler, gérer et prévenir rapidement les éclosons est l'un des piliers essentiels du plan de préparation d'automne du gouvernement. Une gestion rapide et efficace des éclosons demeure un outil essentiel pour endiguer la propagation de la COVID-19. Cela s'ajoute aux deux plans du gouvernement, soit le *Plan d'action COVID-19 : protection des Ontariens vulnérables* et le *Plan d'action contre la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée*.



Renforcer l'expertise en matière de prévention et de contrôle des infections

La première vague de la pandémie a été caractérisée par des éclosons de la COVID-19 dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite et d'autres milieux de soins collectifs, ce qui démontre la nécessité de mettre en place des pratiques et des politiques solides en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI). C'est pourquoi le gouvernement a fait des investissements importants pour augmenter la capacité en matière de PCI. Cela fait partie de l'approche coordonnée du gouvernement pour gérer la COVID-19 dans les milieux de soins collectifs et s'assurer que les ressources suffisantes sont en place afin de mieux se préparer aux éclosons et de les éviter pendant de prochaines vagues de la pandémie.

La prévention et le contrôle des infections demeurent une priorité afin de pouvoir détecter et maîtriser rapidement les éclosions. Les hôpitaux et les autres professionnels de la PCI continuent de soutenir les foyers de soins de longue durée en fournissant une expertise en la matière. C’est pourquoi le gouvernement investit un total de 60 millions de dollars pour soutenir les mesures de PCI dans le secteur de la santé. Le gouvernement a annoncé la nomination du D^r Dirk Huyer à titre de coordonnateur provincial de l’intervention en cas d’éclosion qui travaillera avec tous les ministères, le médecin hygiéniste en chef et les bureaux de santé publique pour prévenir, limiter et gérer les éclosions, notamment dans les écoles, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, les garderies, les fermes et les hôpitaux.

Des réseaux locaux d’expertise en matière de PCI se créent au sein du système de santé pour améliorer les pratiques dans ce domaine dans les milieux de vie communautaires et collectifs. Ces milieux comprennent les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, les établissements résidentiels pour adultes et enfants, les refuges et les logements avec services de soutien.

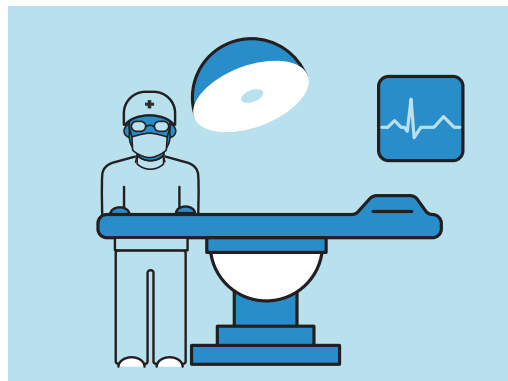
Grâce à un nouveau réseau qui s’étendra partout dans la province, les milieux de vie collectifs seront en mesure d’accéder rapidement à une expertise, à de l’aide et à des conseils axés sur la collaboration, à des directives ainsi qu’à un soutien direct sur les pratiques de PCI à l’appui de la prévention et de l’intervention.

Assurer la sécurité des personnes âgées dans les maisons de retraite

Les résidents des maisons de retraite doivent demeurer en sécurité, car étant âgés, ils sont les personnes les plus susceptibles de souffrir de graves complications de la COVID-19. Au cours de la première vague, des mesures de dépistage actif ont été mises en place pour s’assurer que le personnel et les visiteurs n’étaient pas malades au moment d’entrer dans les maisons de retraite. Les mesures de contrôle des infections y ont également été renforcées grâce à l’ajout de personnel d’entretien et de fournitures de nettoyage et d’équipement de protection individuelle. Pour continuer à protéger les résidents des maisons de retraite, le gouvernement investit 10,9 millions de dollars supplémentaires. Il pourra ainsi s’assurer que ces établissements disposent de l’équipement de protection individuelle et des fournitures essentielles nécessaires à la protection des résidents et du personnel. Cet investissement se greffe aux 20 millions de dollars déjà injectés dans le secteur.

4. Accélérer les efforts visant à réduire l'arriéré des interventions chirurgicales

Au début de la pandémie, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a demandé aux hôpitaux de suspendre ou de réduire au minimum les interventions chirurgicales prévues. On a ainsi fait en sorte que les hôpitaux aient la capacité de traiter les patients et de permettre de réduire la propagation du virus, mais il en a résulté une liste d'attente de plus de 180 000 interventions chirurgicales et de 380 000 examens d'imagerie diagnostique. Le 26 mai 2020, les hôpitaux ont été autorisés à recommencer graduellement à procéder aux interventions chirurgicales qui avaient été reportées.



Le gouvernement investit 283,7 millions de dollars pour réduire cette liste d'attente tout en s'assurant que les hôpitaux ont la capacité de gérer la COVID-19 ainsi que la saison de la grippe. Cet investissement permettra aux hôpitaux et aux établissements de santé indépendants de réduire le temps d'attente en réalisant plus de 60 000 interventions chirurgicales, y compris les chirurgies oncologiques, cardiaques, orthopédiques et de la cataracte.

5. Se préparer à des flambées de cas de COVID-19

Le gouvernement a apporté des modifications supplémentaires afin de réduire la pression sur les hôpitaux pour s'assurer que le système de santé global est en mesure de répondre aux flambées de cas de COVID-19 et à la saison de la grippe en élargissant l'accès aux services de soins à domicile et en milieu communautaire. Cela consiste à libérer des lits d'hôpitaux en fournissant des soins à domicile et en milieu communautaire à 850 patients ayant besoin d'autres niveaux de soins (ANS). Ces patients recevront en moyenne entre sept et neuf heures de services de soutien à la personne, et entre une heure et demie et deux heures de soins infirmiers par jour à leur domicile ou en milieu communautaire.



Le gouvernement étend également les programmes paramédicaux communautaires actuels ou en crée de nouveaux pour appuyer les patients nécessitant d'autres niveaux de soins ou des soins complexes à leur domicile et en milieu communautaire. Les programmes élargis apporteront à certains patients en attente d'un lit de soins de longue durée un soutien supplémentaire et des soins dispensés par des ambulanciers paramédicaux.

Les services paramédicaux communautaires élargis appuieront la stratégie du gouvernement visant à libérer des lits et à permettre aux hôpitaux de traiter plus de patients ayant des problèmes graves causés par la COVID-19. Cela permettra également d'alléger la pression dans les foyers de soins de longue durée au moment où le nombre de lits diminue étant donné que les chambres à lits multiples sont en voie d'être supprimées afin de lutter contre la propagation de la COVID-19.

S’assurer que les hôpitaux disposent des lits et de l’effectif nécessaires pour faire face à une deuxième vague

Le gouvernement de l’Ontario va de l’avant avec son plan de préparation d’automne contre la COVID-19 de 2,8 milliards de dollars en investissant 116,5 millions de dollars pour ajouter jusqu’à 766 lits dans les hôpitaux et les autres établissements de santé dans la province. En ayant davantage de lits à disposition, on pourra réduire l’arriéré des interventions chirurgicales et améliorer l’accès aux soins pendant la COVID-19.

Cela s’ajoute aux 139 lits de soins intensifs et aux 1 349 lits d’hôpitaux déjà annoncés dans le cadre du plan de préparation d’automne, portant à plus de 2 250 le nombre total de nouveaux lits dans les hôpitaux et les autres établissements de santé dans la province.

Des lits sont en voie d’être ajoutés un peu partout dans la province afin de réduire l’arriéré des interventions chirurgicales et de s’assurer que les hôpitaux disposent de suffisamment de lits pour traiter les patients souffrant de problèmes graves causés par la COVID-19, en particulier dans les zones à risque de COVID-19. Des lits sont également en voie d’être ajoutés pour transférer des patients nécessitant d’autres niveaux de soins de l’hôpital vers des établissements de santé transitoires, ce qui permettra de réduire la pression dans les hôpitaux. C’est pourquoi le gouvernement investit 351 millions de dollars pour ajouter plus de 2 250 lits dans la province en réponse à l’éclosion de la COVID-19.

6. Recruter, fidéliser, former et soutenir les travailleurs de la santé

Dans le cadre du *Plan de préparation de l’automne en matière de santé, de soins de longue durée et d’éducation* de la province pour se préparer à de futures vagues de COVID-19, le gouvernement investit 52,5 millions de dollars pour recruter, fidéliser et soutenir plus de 3 700 travailleuses et travailleurs de la santé de première ligne, comme le personnel infirmier et les préposés aux services de soutien à la personne. Cet investissement vise à garantir que le système de santé de l’Ontario est en mesure de faire face à toute hausse de la demande, tout en continuant à fournir des soins sécuritaires et de grande qualité aux patients ainsi qu’aux résidents des foyers de soins de longue durée.

Soutenir la stabilité des milieux de travail avec la prime temporaire liée à la pandémie de COVID-19

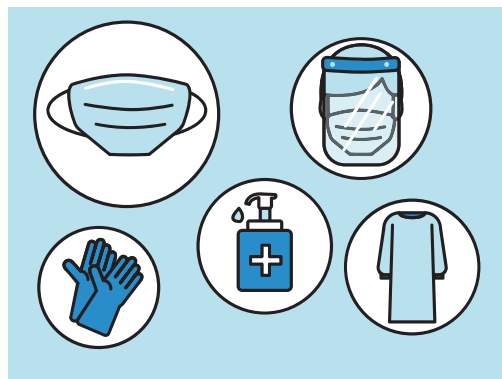
Le gouvernement a soutenu la stabilité de secteurs cruciaux et reconnu les efforts des travailleuses et travailleurs de première ligne admissibles pendant la pandémie en offrant une prime temporaire de 4 \$ l’heure pour le travail effectué du 24 avril au 13 août 2020. Le personnel admissible qui a travaillé au moins 100 heures au cours d’une période visée de quatre semaines pouvait aussi bénéficier d’un paiement forfaitaire de 250 \$ pour cette période. En Ontario, les employés admissibles qui ont travaillé en moyenne 40 heures par semaine ont reçu une rémunération additionnelle d’environ 3 500 \$.

Plus de 375 000 travailleuses et travailleurs de la santé, des soins de longue durée, des maisons de retraite, des services sociaux et des services correctionnels étaient admissibles à la prime temporaire liée à la pandémie de COVID-19. De concert avec le gouvernement fédéral, l’Ontario a débloqué plus de 1,5 milliard de dollars pour financer cette prime.

Protéger les travailleuses et travailleurs de la santé de première ligne

Depuis le début de l'écllosion de COVID-19, il est devenu urgent d'acquérir de l'équipement de protection individuelle (EPI) ainsi que des fournitures essentielles pour protéger les travailleuses et travailleurs de la santé, les patients et le personnel de première ligne dans d'autres secteurs.

C'est pourquoi le gouvernement a injecté près de 1,1 milliard de dollars pour s'assurer que les professionnels de la santé et les autres travailleurs de première ligne en Ontario disposent de l'EPI et des fournitures essentielles. Cet investissement a permis d'acheter près de 300 millions de masques, 900 millions de gants, 50 millions de blouses et plus de 6 millions d'écrans faciaux.



Des dispositions ont également été prises pour s'assurer que le gouvernement est en mesure de répondre à la demande croissante de ces fournitures essentielles. Au début de la pandémie, le gouvernement a aussitôt pris des mesures pour centraliser l'approvisionnement afin de garantir l'accès à l'EPI et aux fournitures essentielles, notamment en développant une capacité de modélisation et de prévision solide pour déterminer les besoins en matière d'approvisionnement. Cette capacité de modélisation permet également de cerner le meilleur moyen d'allouer et de distribuer l'EPI dans la province, en plus de guider les décisions futures concernant l'achat de fournitures supplémentaires.

Face à la concurrence mondiale accrue pour se procurer ces fournitures essentielles, la province a également investi dans des entreprises ontariennes afin qu'elles puissent commencer la production de ce matériel ici-même.

Garantir l'approvisionnement de respirateurs N95 dans la province

En août, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada ont conclu une entente sur cinq ans avec 3M Canada pour l'approvisionnement de 50 millions de respirateurs N95 et de composants essentiels chaque année, et ce à compter du début de 2021. Les deux ordres de gouvernement injectent 23,33 millions de dollars pour contribuer aux dépenses en immobilisations de 70 millions de dollars engagées par 3M afin d'agrandir son usine de fabrication à Brockville, en Ontario, en vue de produire suffisamment de respirateurs pour répondre à la demande du secteur privé ainsi qu'à celle du marché de la province et du Canada pendant et après la pandémie. En plus de répondre à la demande actuelle de respirateurs des travailleurs de la santé de première ligne, le projet 3M devrait permettre de créer 30 emplois à Brockville.

Le gouvernement aide également les entreprises à acquérir de nouveaux outils pour fabriquer de l'équipement et des fournitures médicales essentiels, ou en accélérer la production, grâce au fonds L'Ontario, ensemble de 50 millions de dollars. Voir la section B, *Soutien – Soutien à la population et à l'emploi*, du présent chapitre pour plus de détails.

Protéger nos proches dans les foyers de soins de longue durée

Le système de soins de longue durée doit relever des défis de longue date découlant de l’inaction des gouvernements successifs. La complexité accrue des soins, les pénuries d’effectif et les importants besoins en soins quotidiens des résidents représentent certains des principaux défis auxquels doit faire face le secteur des soins de longue durée. De plus, seulement 611 lits de soins de longue durée ont été créés dans la province entre 2011 et 2018, soit moins d’un lit par foyer, ce qui a entraîné l’inscription de plus de 38 000 personnes sur la liste d’attente en vue d’obtenir un lit de soins de longue durée.

Le gouvernement s’attaque à ces défis afin de s’assurer que le système de soins de longue durée est sécuritaire et en mesure de répondre aux besoins de la population de l’Ontario. Par exemple, le gouvernement élabore une stratégie de dotation complète fondée sur les conseils d’un groupe consultatif externe chargé de l’étude sur les effectifs des foyers de soins de longue durée; il améliore la sécurité des résidents en mettant en œuvre les recommandations de l’enquête publique sur les foyers de soins de longue durée, et il accélère la création de lits de soins de longue durée dont on a urgemment besoin, grâce à un modèle de financement modernisé.

L’éclosion de COVID-19 a été sans précédent et a amplifié les défis systémiques qui existaient déjà dans le secteur des soins de longue durée. Des mesures s’imposent depuis longtemps, et le gouvernement a immédiatement agi afin d’assurer la sécurité de la population de l’Ontario. Dans le cadre de son *Plan d’action pour la protection des foyers de soins de longue durée contre la COVID-19*, le gouvernement a utilisé tous les outils à sa disposition pour répondre à l’éclosion de COVID-19, notamment en fournissant un financement d’urgence, en soutenant la dotation en personnel et en élargissant le dépistage, ainsi qu’en donnant une orientation et des directives sur la gestion des éclosions et la prévention et le contrôle des infections.

Soutenir une intervention rapide face à l’éclosion de COVID-19

Le gouvernement œuvre pour s’assurer que nos proches dans les foyers de soins de longue durée sont protégés alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit. En plus du soutien immédiat de 243 millions de dollars apporté aux foyers de soins de longue durée en mars quant à la capacité à répondre aux urgences et à l’endigement du virus, le gouvernement investit près de 540 millions de dollars supplémentaires pour protéger les résidents, les aidants et le personnel dans ces foyers contre de prochaines flambées de la COVID-19, pour un total de 783 millions de dollars. Cela comprend :

- 405 millions de dollars pour aider les foyers à poursuivre la prévention de la COVID-19 et l’endigement du virus, notamment en améliorant le dépistage, en soutenant la dotation en personnel et en achetant de l’EPI et des fournitures supplémentaires.
- 61,4 millions de dollars pour des réparations et rénovations mineures apportées aux immobilisations dans les foyers afin d’améliorer la prévention et le contrôle des infections.

- 40 millions de dollars pour contribuer à stabiliser la situation des foyers au moment de leur transition à des taux d'occupation plus faibles, de façon qu'un troisième et un quatrième résident ne soient plus admis dans les grandes chambres.
- 30 millions de dollars pour permettre aux foyers de soins de longue durée d'embaucher plus de personnel en prévention et contrôle des infections, et de former le personnel actuel et nouvellement embauché.
- 2,8 millions de dollars pour élargir le Fonds de transition pour les salaires élevés, afin de s'assurer de continuer à combler la pénurie de personnel de soins de longue durée pendant la COVID-19.

La Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée

En juillet 2020, le gouvernement a créé la Commission d'enquête indépendante sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée. Cette commission d'enquête est chargée d'examiner la façon dont la COVID-19 s'est propagée au sein de ces foyers, les répercussions que cela a eues sur les résidents, le personnel et les familles, ainsi que l'adéquation des mesures prises par le gouvernement de l'Ontario et les autres parties pour endiguer, isoler et contenir le virus. La Commission doit également fournir au gouvernement une orientation sur la façon de mieux protéger les résidents et le personnel dans les foyers de soins de longue durée contre de futures éclosions.

Trois commissaires ont été nommés en raison de leur expertise et de leur expérience pour remplir le mandat de la Commission :

- Le juge en chef adjoint Frank N. Marrocco (président) — nommé à la Cour supérieure de justice en 2005.
- Angela Coke — ancienne cadre supérieure de la fonction publique de l'Ontario pendant plus de 27 ans.
- Le D^r Jack Kitts — président-directeur général de l'Hôpital d'Ottawa de février 2002 à juin 2020.

Le 23 octobre 2020, la commission indépendante a rendu publiques ses premières recommandations qui visaient notamment à s'assurer que les résidents reçoivent une moyenne d'au moins quatre heures de soins directs par jour. Alors que la Commission d'enquête s'acquitte de son mandat, le gouvernement n'attend pas pour agir.

Stratégie de dotation en personnel dans les foyers de soins de longue durée – Augmenter les heures de soins

Si les défis sont complexes et ne datent pas d’hier, le gouvernement agit dès maintenant pour améliorer la qualité des soins de nos proches dans les foyers de soins de longue durée. Cela repose sur un engagement à s’attaquer à ces défis, notamment un personnel constamment débordé, une pénurie d’emplois à temps plein et la piètre perception des foyers à titre de destination professionnelle. Ces défis ont été mis en relief au cours de la première vague de COVID-19.



Le gouvernement s’engage à protéger les personnes les plus vulnérables de l’Ontario et prévoit augmenter les soins quotidiens directs reçus en moyenne par les résidents à quatre heures par jour, faisant ainsi du gouvernement de l’Ontario le premier au Canada à s’engager à offrir un tel niveau de soins. Cette mesure permettra de s’assurer que les résidents reçoivent les soins nécessaires et ont une meilleure qualité de vie. Même si cette transformation s’opérera entièrement en quatre ans, le gouvernement reconnaît qu’il est urgent d’améliorer rapidement les soins dispensés aux résidents. Les améliorations seront apportées progressivement.

Le plan ambitieux de la province exigera que des changements importants soient apportés dans le secteur des soins de longue durée, et le gouvernement s’engage à travailler en collaboration avec ses partenaires pendant la mise en œuvre de ce plan au cours des quatre prochaines années. La complexité et l’étendue des partenariats nécessaires sont vastes et exigent une collaboration avec les partenaires syndicaux, les fournisseurs de soins et les fournisseurs de formation. Bien que la tâche ait déjà commencé, le nouveau plan nécessitera une planification et une coordination importantes au vu de l’étendue des changements sans précédent à apporter sur le plan des soins aux résidents. Par exemple, des dizaines de milliers de nouveaux membres du personnel devront être recrutés et formés.

Afin de fournir davantage de soins directs aux résidents, il doit y avoir suffisamment de préposés aux services de soutien à la personne, de personnel infirmier auxiliaire autorisé et de personnel infirmier autorisé pour combler des dizaines de milliers de nouveaux postes. Le gouvernement agit rapidement pour élaborer de nouveaux parcours de qualification accélérés et élargis pour augmenter l’offre de professionnels de la santé qualifiés. Cela comprend l’accélération de la qualification de professionnels formés à l’étranger et l’offre de possibilités d’avancement professionnel. Cet engagement répond aux recommandations urgentes de la Commission d’enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée rendues publiques dans un rapport du 23 octobre 2020.

Soutenir la main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée

Le gouvernement continue de collaborer avec les partenaires du secteur des soins de longue durée pour s'assurer que l'Ontario dispose de la main-d'œuvre hautement qualifiée dont il a besoin dans ce secteur. Le 30 juillet 2020, le gouvernement a publié le rapport sur l'étude sur les effectifs des foyers de soins de longue durée qui servira à élaborer une stratégie complète en la matière, dont la publication est prévue plus tard cette année. Cette étude a été menée par un groupe consultatif externe composé de porte-parole de résidents et de familles, d'exploitants, d'universitaires et d'autres chefs de file d'opinion de l'industrie. Le groupe a fourni au gouvernement des conseils sur la dotation en personnel dans le secteur des soins de longue durée et soutiendra le plan de modernisation le vaste de l'Ontario pour façonner un système de soins de longue durée plus sécuritaire et plus solide pour nos familles et nos proches.

Investir dans les préposés aux services de soutien à la personne

Les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) jouent un rôle essentiel dans la prestation de services sociaux et de santé. Ils fournissent un vaste éventail de services de soutien à la personne, tels que les bains et les soins généraux dans les hôpitaux, les soins à domicile et en milieu communautaire, et les soins de longue durée. Dans le secteur des services sociaux, les préposés soutiennent les personnes de tout âge dans des établissements résidentiels et dans le cadre de programmes de jour.

La première vague de la pandémie a aggravé les défis en matière d'effectif dans le secteur de la santé et des services sociaux, notamment la pénurie de PSSP. La prime temporaire liée à la pandémie a permis de soutenir ces travailleuses et travailleurs importants au cours de la première vague de COVID-19.

Le gouvernement continuera de soutenir les PSSP et les préposés de soutien direct en première ligne qui protègent les personnes les plus vulnérables en octroyant 461 millions de dollars pour qu'une hausse salariale temporaire soit accordée à plus de 147 000 préposés qui dispensent des services de soutien à la personne financés par les deniers publics. Cet investissement permettra à la province d'attirer et de maintenir en poste la main-d'œuvre nécessaire pour offrir les soins aux patients, aux clients et aux résidents en réponse à la pandémie de COVID-19.

À compter du 1^{er} octobre 2020, le gouvernement accorde une hausse salariale temporaire à plus de 147 000 préposés qui dispensent des services de soutien à la personne financés par les deniers publics :

- 3 \$ l'heure pour quelque 38 000 préposés admissibles dans les foyers et les milieux communautaires.
- 3 \$ l'heure pour quelque 50 000 préposés admissibles dans les foyers de soins de longue durée.
- 2 \$ l'heure pour quelque 12 300 préposés admissibles dans les hôpitaux publics.
- 3 \$ l'heure pour quelque 47 000 préposés admissibles dans le secteur des services à l'enfance et des services sociaux pour que les personnes vulnérables continuent de recevoir des soins personnels et du soutien pour les activités de la vie quotidienne, directement de préposés aux services de soutien.

La hausse salariale temporaire sera passée en revue régulièrement et pourrait se prolonger jusqu'au 31 mars 2021, dans le cadre des règlements adoptés en vertu de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*.

Accélérer la création de lits et augmenter la capacité du secteur

Disposer de lits de soins de longue durée au moment voulu est un élément essentiel de la stratégie de l’Ontario pour améliorer l’efficacité du système de santé. Avec plus de 38 000 personnes qui attendent d’être admises dans un foyer de soins de longue durée, il est nécessaire d’aider ces personnes ainsi que les fournisseurs de soins de longue durée qui font face à des obstacles importants qui freinent la création de lits indispensables. Par conséquent, le gouvernement accélère la création et la mise à niveau de lits en Ontario.

Accélérer la création et la mise à niveau de lits

Le gouvernement est toujours résolu à investir 1,75 milliard de dollars pour augmenter la capacité et accroître l’accès dans le secteur des soins de longue durée en créant 30 000 lits de soins de longue durée, ce qui comprend la climatisation dans tous les foyers nouveaux et réaménagés.

Afin d’accélérer la construction de projets dont on a un urgent besoin dans le secteur des soins de longue durée, le gouvernement a présenté un modèle de financement modernisé qui garantira la disponibilité rapide des lits nécessaires pour répondre aux besoins de la population de l’Ontario. Le nouveau modèle de financement permettra d’accélérer la construction en apportant les modifications nécessaires à la subvention pour le financement des coûts de construction et en proposant un nouvel investissement initial pour les immobilisations (voir tableau 1.1), compte tenu des défis régionaux uniques auxquels sont confrontés les fournisseurs de soins de santé de longue durée dans la province.

Tableau 1.1

Résumé des augmentations supplémentaires de la subvention pour le financement des coûts de construction et du nouvel investissement initial pour les immobilisations

Segment du marché	Augmentation supplémentaire de la subvention*	Pourcentage de l’investissement initial pour les immobilisations
Grand foyer urbain	5,75 \$	17 %
Foyer urbain	2,50 \$	17 %
Foyer de taille moyenne	2,50 \$	10 %
Foyer rural	2,75 \$	12 %

* Les chiffres indiqués ci-dessus représentent les augmentations supplémentaires au montant de base de la subvention pour le financement des coûts de construction de 18,03 \$ par lit et par jour, avant tout ajustement en fonction de la taille du foyer et du ratio hébergement avec services de base/avec services privilégiés. La subvention de développement se situe entre 10 % et 17 % des coûts totaux des projets admissibles, en fonction du segment du marché dans lequel est construit le projet, jusqu’au montant maximal de subvention applicable.

Source : ministère des Soins de longue durée de l’Ontario.

Accélérer la construction de nouveaux foyers de soins de longue durée

Le 21 juillet 2020, le gouvernement a annoncé un nouveau Programme pilote d'accélération de la construction novateur qui permettra de construire plus rapidement quatre nouveaux foyers de soins de longue durée dans la région du grand Toronto (RGT). Ce programme pilote fait partie du plan de l'Ontario visant à créer une capacité d'hébergement dans un échéancier plus rapide que celui normalement nécessaire à la mise en place de soins de longue durée. En partenariat avec Trillium Health Partners, Lakeridge Health et l'Hôpital Humber River, respectivement à Mississauga, à Ajax et à Toronto, le programme pilote permettra de créer de nouveaux lits de soins de longue durée et prévoit entre autres des chambres climatisées privées et à deux lits. Ces projets novateurs tireront profit des terrains des hôpitaux ainsi que d'un éventail de mesures d'accélération, comme la construction modulaire et l'approvisionnement rapide, pour ajouter jusqu'à 1 280 lits dans le secteur, ceci devant être achevé au début de 2022.

Graphique 1.1
Exemples de projets d'aménagement en cours dans le secteur des soins de longue durée

Nord

- Construction en cours dans le projet **Extencicare Sudbury** qui permettra de mettre à niveau 256 lits de soins de longue durée à Sudbury.
- Le projet du **foyer pour personnes âgées Cassellholme du district de Nipissing Est** permettra de créer 24 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 240 lits de soins de longue durée à North Bay.
- Le projet de **réaménagement Mauno Kaihla Koti** permettra de créer 68 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 60 lits de soins de longue durée à Sault Ste. Marie.
- Le projet **Southbridge Lakehead** permettra de créer 29 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 131 lits de soins de longue durée à Thunder Bay.

Est

- Construction en cours dans le projet **Glen Hill Terrace** qui permettra de mettre à niveau 160 lits de soins de longue durée à Whitby.
- Construction en cours dans le projet de la **maison de soins infirmiers Grove d'Arnprior et du district** qui permettra de créer 36 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 60 lits de soins de longue durée à Arnprior.
- Le projet de **réaménagement de la Résidence Prescott et Russell** permettra de créer 78 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 146 lits de soins de longue durée à Hawkesbury.

Sud-Ouest

- Construction en cours dans le projet **Elmwood Place** qui permettra de créer 50 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 78 lits de soins de longue durée à London.
- Construction en cours dans le projet **Schlegel Villages – The Village of Winston Park** qui permettra de créer 97 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 95 lits de soins de longue durée à Kitchener.
- Construction en cours dans le projet **Westhills Care Centre Inc.** qui permettra de créer 96 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 64 lits de soins de longue durée à St. Catharines.

Centre

- Construction en cours dans le projet de **réaménagement de Faith Manor** qui permettra de créer 40 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 120 lits de soins de longue durée à Brampton.
- Construction en cours dans le projet du **foyer de soins de longue durée Mon Sheong Stouffville** qui permettra de créer 320 nouveaux lits de soins de longue durée à Whitchurch-Stouffville.
- Construction en cours dans le projet du foyer **The Villa Care Centre** qui permettra de créer 51 nouveaux lits de soins de longue durée et de mettre à niveau 109 lits de soins de longue durée à Midland.

Source : ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Mener des projets pilotes de services paramédicaux communautaires dans le secteur des soins de longue durée

La province collabore avec les partenaires du système de santé afin de fournir des soins novateurs axés sur le résident pour aider les personnes inscrites sur les listes d’attente de soins de longue durée. Les personnes ayant besoin de services de soins de longue durée disent préférer rester chez elles le plus longtemps possible. Le gouvernement fait preuve d’écoute en lançant un programme de services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée qui permettra aux personnes âgées de demeurer stables chez elles tout en fournissant également une tranquillité d’esprit aux aidants. Ce nouveau programme permettra aux personnes admissibles de recevoir un soutien non urgent jour et nuit, grâce à des visites à domicile et à de la surveillance à distance. Le programme tirera également profit d’un modèle de soins de santé communautaire qui permet aux ambulanciers paramédicaux d’utiliser leur formation et leur expertise pour aider les personnes âgées et leurs aidants à se sentir en sécurité et soutenus dans leur collectivité, et potentiellement retarder le recours à un lit de soins de longue durée traditionnel.

Le programme sera immédiatement mis à l’essai dans le comté de Renfrew, la région de York, la ville d’Ottawa, le district de Cochrane et le comté de Brant, tandis qu’une mise en œuvre à l’échelle de la province continue d’être étudiée.

S’engager dans une amélioration continue

Le gouvernement de l’Ontario est résolu à faire en sorte que le système de soins de longue durée soit sécuritaire et adapté et qu’il fournisse les soins de grande qualité que les résidents les plus vulnérables de la province méritent, en suivant les conseils et les recommandations des spécialistes.

Le gouvernement soutient la prestation de soins sécuritaires et de qualité dans tous les foyers de soins de longue durée en suivant les recommandations formulées dans le rapport de l’*Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée*. Jusqu’à présent, plus de 80 % des recommandations ont été appliquées ou sont en cours d’application.

Soutenir les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de dépendance

La COVID-19 a entraîné des répercussions importantes sur la santé mentale et la dépendance à l'échelle de la province. On a également observé des effets disproportionnés sur les personnes déjà aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance. Au cours de la première vague de l'écllosion de COVID-19, le gouvernement a investi 26,75 millions de dollars aux fins de nombreux soutiens virtuels et locaux en matière de santé mentale et de dépendance.

Le gouvernement offre également à la population de l'Ontario des services supplémentaires en matière de santé mentale et de dépendance, notamment :

- Des mesures de soutien communautaires supplémentaires, en français et en anglais, visant à stabiliser et améliorer la prestation de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ainsi que des équipes mobiles d'intervention et des lits sécuritaires pour les personnes en situation de crise.
- Des services de santé mentale essentiels pour les enfants et les jeunes, notamment des cliniques sans rendez-vous, des services de counseling et de thérapie, des soutiens pour les services de traitement de jour et de traitement en établissement, afin d'aider les enfants à l'école, d'éviter que les enfants se retrouvent dans le système de bien-être de l'enfance et de soutenir ceux qui ont besoin de services intensifs.
- Un éventail de soutiens virtuels offerts à l'échelle provinciale, notamment des services de thérapie cognitive du comportement par Internet, des services virtuels de lutte contre les dépendances, le service Jeunesse, J'écoute et le maintien des soutiens destinés aux travailleuses et travailleurs de la santé de première ligne qui luttent contre la COVID-19.
- Des soutiens supplémentaires destinés aux Autochtones.
- Davantage de suppléments au loyer vitaux afin de soutenir les locations à court terme d'urgence pendant la deuxième vague de COVID-19.
- Un soutien supplémentaire pour les équipes de soins primaires interprofessionnelles.
- Un éventail des soutiens pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les premiers intervenants (p. ex., pompiers, policiers et ambulanciers paramédicaux) et les personnes vulnérables.

Le gouvernement injecte 3,8 milliards de dollars sur dix ans dans le cadre de sa stratégie « Vers le mieux-être » en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cela comprend 176 millions de dollars en 2020-2021 pour élargir l'accès aux services essentiels en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et réduire les temps d'attente pour ces services.

Augmenter le financement en matière de santé mentale pour les étudiants de niveau postsecondaire

Le gouvernement investit 19,25 millions de dollars dans les soutiens en santé mentale pour les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire en 2020-2021, soit une augmentation de 3,25 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce financement aidera les étudiants en renforçant les partenariats communautaires et en augmentant le nombre de travailleuses et travailleurs et de programmes en santé mentale dans les collèges, les universités et les établissements autochtones.

Maintenir l’engagement envers un système de santé solide

La priorité actuelle est de répondre à la pandémie de COVID-19, mais le gouvernement est inébranlable dans son engagement à continuer de bâtir un secteur de la santé solide pour répondre aux besoins de la population de l’Ontario dès maintenant et dans les années à venir.

Investir dans les hôpitaux de l’Ontario

Même avant la COVID-19, le système hospitalier devait relever des défis comme l’occupation non standard des lits, le nombre croissant de patients, les listes d’attente pour des interventions chirurgicales et des examens diagnostiques, et les améliorations à apporter aux immobilisations. C’est pourquoi le gouvernement investit 594 millions de dollars en 2020-2021 pour fournir au secteur hospitalier un financement supplémentaire qui lui permettra de relever des défis opérationnels de longue date.

Le financement cible quatre domaines clés :

- **Stabilisation du financement** : Le gouvernement annualise l’investissement énoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l’Ontario 2019* pour que les hôpitaux de petite et de moyenne taille, ainsi que ceux comptant des établissements multiples, puissent :
 - servir la population de l’Ontario vivant dans les collectivités rurales et éloignées.
 - stabiliser et maintenir les services et les programmes essentiels offerts, et réduire le nombre de patients qui doivent traverser la province, le pays ou la frontière pour recevoir des soins.
- **Accroissement de la capacité des hôpitaux** : Un financement supplémentaire sera accordé pour soutenir les hôpitaux ayant récemment aménagé de nouveaux lits et agrandi leurs installations, notamment le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), l’Hôpital général de Brockville, le South Bruce Grey Health Centre – site Kincardine et l’Hôpital Memorial de Cambridge. La capacité des hôpitaux sera accrue en investissant dans l’équipement, l’entretien, les services publics et les coûts des installations, et en embauchant du personnel.
 - Le gouvernement est également en faveur de modèles novateurs de soins, comme les centres de réadaptation de l’Hôpital général de North York, du Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton, du Centre régional de santé de Southlake et d’Horizon Santé-Nord. Ces centres permettront aux patients d’accéder à des soins spécialisés dans le milieu le plus adéquat, s’assurant ainsi que les lits d’hôpitaux sont disponibles pour les personnes qui en ont besoin.

Les centres de réadaptation fournissent des soins temporaires dans le cadre d’une approche de collaboration pour aider les patients qui n’ont plus besoin de soins actifs et attendent d’intégrer d’autres types d’établissement, comme les foyers de soins de longue durée.

Hôpital Cortellucci de Vaughan

Le gouvernement ouvrira le nouveau site de l’Hôpital Cortellucci de Vaughan, qui disposera d’un nouveau service des urgences ainsi que de salles d’imagerie diagnostique et de salles d’opération de pointe. Il s’agit du premier hôpital nouvellement construit à ouvrir en Ontario en 30 ans qui dote le système d’une nouvelle capacité nette.

- **Capacité à répondre à l'augmentation des besoins :** Les investissements supplémentaires aideront les hôpitaux en Ontario à faire face aux principaux défis, comme la croissance démographique, l'amélioration de l'accès aux traitements novateurs et hautement spécialisés, et la réduction de l'occupation non standard des lits. Le financement apportera également de la stabilité aux hôpitaux alors que le secteur de la santé connaît des transformations. Cela permettra de :

- fournir une augmentation supplémentaire du financement de tous les hôpitaux publics, notamment les hôpitaux communautaires de petite, moyenne et grande taille, les hôpitaux d'enseignement, les hôpitaux spécialisés en soins psychiatriques et les hôpitaux spécialisés pour enfants.

Le financement supplémentaire de programmes clés de la province se traduira par une augmentation du volume de services comme suit : 180 interventions neurochirurgicales supplémentaires, 3 413 interventions cardiaques supplémentaires et plus de 6 000 interventions supplémentaires, notamment pour des remplacements de la hanche et du genou ainsi que le traitement des cataractes, des AVC, du cancer et des problèmes rénaux. Le gouvernement procédera également au dépistage de l'amyotrophie spinale auprès de 140 000 nourrissons ontariens.

- **Gestion des listes d'attente :**

Le financement permettra de faire face à la demande croissante d'interventions et de traitements non urgents et urgents, notamment les traitements cardiaques et oncologiques ainsi que les services de neurologie. Cela permettra de :

- maintenir la grande qualité du système de santé et faire savoir aux intervenants, notamment les médecins, le personnel infirmier et les autres professionnels paramédicaux, que la province est un lieu où il fait bon exercer leur métier;
- réduire les temps d'attente en offrant jusqu'à 17 000 heures supplémentaires pour les examens d'imagerie par résonance magnétique.

Renforcer l’infrastructure hospitalière de l’Ontario

L’Ontario respecte son engagement à surmonter les défis de longue date dans le secteur hospitalier et à répondre à l’éclosion de COVID-19 en créant un système de santé viable et connecté, centré sur les besoins des patients. Le gouvernement met en place une capacité indispensable en cette période difficile grâce à un investissement de plus de 18 milliards de dollars en subventions d’immobilisations sur dix ans pour la construction et l’agrandissement d’infrastructures hospitalières et des rénovations urgentes, y compris des travaux de réparation et d’entretien pour moderniser les hôpitaux partout dans la province.

Dans le cadre du Fonds pour le réaménagement de l’infrastructure du système de santé, le gouvernement investit 175 millions de dollars cette année dans 129 hôpitaux de la province. L’aide financière servira en priorité aux projets urgents d’amélioration, de réparation et d’entretien, comme le remplacement de toitures et de fenêtres, d’alarmes incendie et de génératrices de secours. De ce financement, environ 50 millions de dollars serviront à assurer l’entretien courant des installations, notamment l’actualisation des systèmes de CVC, ainsi que l’amélioration d’autres mesures de prévention et de contrôle des infections.

De plus, près de 70 grands projets de construction d’hôpitaux sont en cours ou à diverses étapes de planification dans la province. Ces investissements s’inscrivent dans le plan à long terme du gouvernement pour l’amélioration de l’accès à des soins fiables et de qualité pour les patients et les familles, au moment et à l’endroit où ils en ont besoin.

Construire de nouveaux hôpitaux dans les petites collectivités

Le gouvernement continue de remplir son engagement à développer l’infrastructure hospitalière, avec l’ouverture du nouvel hôpital communautaire Groves Memorial, qui remplacera les installations vieillissantes de Fergus et offrira plus d’espace pour les services d’urgence, ambulatoires, de diagnostic et d’hospitalisation dans le comté de Wellington, dont la population est en croissance.

Graphique 1.2

Exemples de projets d'établissements de santé en construction ou en cours de planification

Nord

- **Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay – Programme en chirurgie cardiovasculaire** – Nouvel investissement pour rapprocher les soins cardiaques des foyers et étendre les services de dialyse à l'avenir.
- **Autorité sanitaire de la région de Weeneebayko – Campus de soins de santé** – Nouveau campus de soins de santé adaptés à la culture qui comprendra un nouvel hôpital et un pavillon à Moosonee ainsi qu'un nouveau centre de soins ambulatoires sur l'île de Moose Factory.
- **Hôpital du district de Geraldton – Réaménagement du service des urgences** – Expansion du service des urgences et rénovation de l'établissement actuel pour répondre aux besoins des patients en matière de soins.

Sud-Ouest

- **Système de santé de Niagara – Nouvel Hôpital de Niagara Sud** – Construction, sur un site vierge, d'un nouvel hôpital doté de lits pour patients hospitalisés et de services d'urgence, ambulatoires, diagnostiques et thérapeutiques supplémentaires pour répondre à la demande accrue.
- **Centre des sciences de la santé de Hamilton – Réaménagement de l'Hôpital Memorial de Lincoln Ouest** – Nouvel hôpital de remplacement doté de lits pour patients hospitalisés, de services d'urgence, de maternité et de néonatalité, de chirurgie de jour et d'endoscopie supplémentaires.
- **Centre des sciences de la santé de Hamilton – Réaménagement de l'Hôpital Juravinski** – Construction d'une nouvelle tour de services cliniques dotée de lits pour patients hospitalisés et de services d'urgence, ambulatoires, diagnostiques et thérapeutiques supplémentaires pour répondre à la demande accrue.
- **Services de santé Grey Bruce – Projet de réaménagement de l'hôpital Greenfield Capital à Markdale** – Nouvel hôpital de remplacement doté d'un service des urgences jour et nuit, d'une unité pour patients hospitalisés pour une courte durée, d'une salle pour des interventions mineures, et de services cliniques et de laboratoire pour préserver les services de santé essentiels dans une région rurale.
- **South Bruce Grey Health Centre – Projet de réaménagement phase 1 de l'emplacement de Kincardine** – Remplacement des installations désuètes pour répondre à la demande accrue de services de santé, dont des services d'urgence, d'imagerie diagnostique et de laboratoire.

Est

- **Centre des sciences de la santé de Kingston – Projet de réaménagement** – Remplacement des installations désuètes pour répondre à la demande accrue de services de santé.
- **Hôpital Montfort – Carrefour santé d'Orléans** – Regroupement des services hospitaliers communautaires et ambulatoires dans un nouvel établissement pour offrir, en français et en anglais, des soins axés sur les clients.
- **Projet de réaménagement de l'Hôpital Memorial Quinte Health Care du comté de Prince Edward** – Remplacement de l'hôpital actuel à l'emplacement de Picton par un nouvel établissement pour répondre à la demande croissante de services de santé dans la région.
- **Centre de santé communautaire Carlington** – Construction pour que les programmes du CSC à Ottawa, dont les soins primaires, les services en santé mentale et d'autres services, soient dispensés dans un nouvel établissement à l'emplacement actuel.

Centre

- **Hôpital de Markham-Stouffville – Projet de réaménagement de l'emplacement d'Uxbridge** – Planification de financement pour le remplacement de l'hôpital doté de services de soins ambulatoires accrus et fonctionnant en partenariat avec des fournisseurs de soins communautaires pour créer un modèle de carrefour de soins pour la collectivité.
- **Réaménagement du Centre de santé St-Joseph – Unity Health** – Construction d'une nouvelle tour de services cliniques dotée de lits supplémentaires pour patients hospitalisés pour répondre à la demande accrue, et rénovation des installations désuètes.
- **Hôpital général de North York – Projet du Reactivation Care Centre de Branson** – Rénovation de l'emplacement Branson pour établir un centre de réadaptation doté de jusqu'à 130 lits afin de fournir aux patients des thérapies d'activation spécialisées dans un milieu conçu pour soutenir la transition vers leur foyer ou un autre établissement où ils iront vivre après leur hospitalisation, p. ex., un foyer de soins de longue durée.

Source : ministère de la Santé de l'Ontario.

Protéger les milieux de travail

S’il est important d’accorder la priorité à la santé et à la sécurité en milieu de travail en tout temps, cela l’est encore plus pendant la pandémie de COVID-19. Les employeurs doivent relever le défi de créer un environnement qui empêche la propagation de la COVID-19 et qui protège la santé et la sécurité des travailleurs, des superviseurs et des clients. En parvenant à surmonter ce défi, on améliorera la confiance des entreprises et des clients, et on soutiendra la relance de l’économie.

Embaucher davantage d’inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail

Le gouvernement recrute 98 nouveaux inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail pour s’assurer que les mesures de lutte contre la propagation de la COVID-19 sont en place dans les milieux de travail en Ontario. Le nombre d’inspecteurs actifs en Ontario sera ainsi plus élevé que jamais auparavant.

Proposer des lignes directrices sur la sécurité en milieu de travail concernant la COVID-19

Pour aider les employeurs à mettre en place des mesures visant à protéger les travailleurs de la COVID-19, le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences a publié des ressources d’orientation concernant la COVID-19 à l’intention des milieux de travail. Ces ressources comprennent des lignes directrices, des vidéos et des affiches sur la sécurité propres à des secteurs particuliers, ainsi qu’un modèle de plan de sécurité que les employeurs peuvent adapter en fonction de leur situation lors de la mise en place de mesures concernant la COVID-19.

Renouveler la stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail

Le gouvernement renouvelle la stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail pour la période de 2021 à 2026 afin de s’assurer que les mesures de santé et de sécurité sont appliquées quotidiennement dans les milieux de travail. La stratégie utilisera les meilleures données probantes disponibles pour améliorer la formation, les connaissances et les pratiques, aider les travailleuses et travailleurs et les employeurs à assumer leurs responsabilités, et faciliter l’application des mesures de sécurité pour les petites entreprises. Un des éléments essentiels de la stratégie sera la prévention en milieu de travail des décès, des blessures et des maladies, notamment les maladies infectieuses comme la COVID-19.

Assurer la sécurité des milieux de travail



Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) a élaboré plus de 200 ressources concernant la prévention de la COVID-19 en milieu de travail.



Plus de 20 000 visites sur les lieux concernant la COVID-19 ont été effectuées par des inspecteurs du MTFDC depuis le 11 mars.



L’embauche de nouveaux inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail devrait faire passer leur nombre de 409 à 507.

Augmenter la capacité de prévention et de contrôle des infections dans le secteur des services sociaux

Tandis que l'Ontario continue de lutter contre la COVID-19, le gouvernement investit 30 millions de dollars sur deux ans pour permettre aux fournisseurs de services sociaux de continuer à mettre en œuvre les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI). Cela comprend des soutiens aux foyers de groupe, aux refuges pour femmes victimes de violence, aux sociétés d'aide à l'enfance et à d'autres milieux de soins collectifs.

Cet investissement permettra de s'assurer que les partenaires de prestations de services disposent de l'aide et des ressources adéquates pour réduire le nombre et la gravité des éclosions de COVID-19, ce qui entraînera de meilleurs résultats en matière de santé pour les personnes vulnérables. Cela consistera à fournir des ressources au sein de la collectivité afin d'améliorer les connaissances et l'expertise en matière de PCI, et à aider les partenaires à assumer les coûts engagés pour respecter les protocoles de PCI.

Former une unité responsable du bénévolat d'urgence

Au cours de la pandémie de COVID-19, l'esprit d'entraide qui unit l'Ontario a inspiré la population de la province qui s'est proposée pour aider amis, famille et voisins. Que ce soit en faisant don de fournitures, en réorganisant les activités de leurs entreprises ou en soutenant le personnel de première ligne, les Ontariennes et les Ontariens ont promptement pris des mesures pour répondre à la crise avec compassion et générosité.

Dans le but de soutenir ces efforts lors de la prochaine crise, le gouvernement entend créer une nouvelle organisation pour superviser une unité qui sera responsable du bénévolat d'urgence à l'échelle provinciale. Cette organisation formera et supervisera un bassin de bénévoles inscrits au préalable pour apporter de l'aide en cas de crise. Elle devra recruter des bénévoles de divers horizons, âges, régions géographiques et compétences. L'organisation se concentrera principalement sur les situations d'urgence à grande échelle, comme les catastrophes naturelles ou les crises sanitaires, mais sera chargée d'étudier sa capacité à soutenir le vaste secteur bénévole et à encourager la culture du bénévolat que l'Ontario a su démontrer cette année.

Le gouvernement consultera le secteur bénévole cet hiver pour définir un plan visant à lancer cette organisation lors du budget du printemps.

Continuer d’assurer la disponibilité des ressources pour protéger la population pendant la COVID-19

Le gouvernement continue de s’assurer que les ressources nécessaires sont disponibles pour protéger la santé de la population et soutenir le système de santé. Par conséquent, il a accordé un financement substantiel de durée limitée au secteur de la santé de la province pour l’aider à lutter contre la pandémie. En 2020-2021, cette aide ciblée devrait être de 8,3 milliards de dollars; on a également prévu des sommes supplémentaires de 4 milliards et de 2 milliards pour 2021-2022 et 2022-2023, respectivement. Grâce à ces 6 milliards de dollars mis de côté, le gouvernement continuera de respecter son engagement à protéger la santé de la population de l’Ontario.

Demander au gouvernement fédéral de faire des investissements supplémentaires dans les soins de santé

Depuis de nombreuses années, les provinces et les territoires insistent pour que le gouvernement fédéral finance la santé à long terme et de façon viable. L’Ontario a travaillé en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour lutter contre la crise de santé publique actuelle. La COVID-19 démontre qu’il est nécessaire de renouveler un partenariat de financement à long terme entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires. Ces dernières années, le partenariat de financement historique entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires s’est affaibli. En 2017-2018, le taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) est passé de 6 % au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, atteignant un nouveau plancher de 3 %. Par conséquent, le taux d’augmentation du TCS n’a pas suivi le rythme des pressions exercées sur les coûts des systèmes de santé des provinces et des territoires. La modification du taux de croissance du TCS a entraîné un manque à gagner cumulatif de 9,3 milliards de dollars à l’échelle nationale (3,6 milliards de dollars pour l’Ontario) sur quatre ans, ce qui représente 247 \$ pour chaque personne en Ontario.

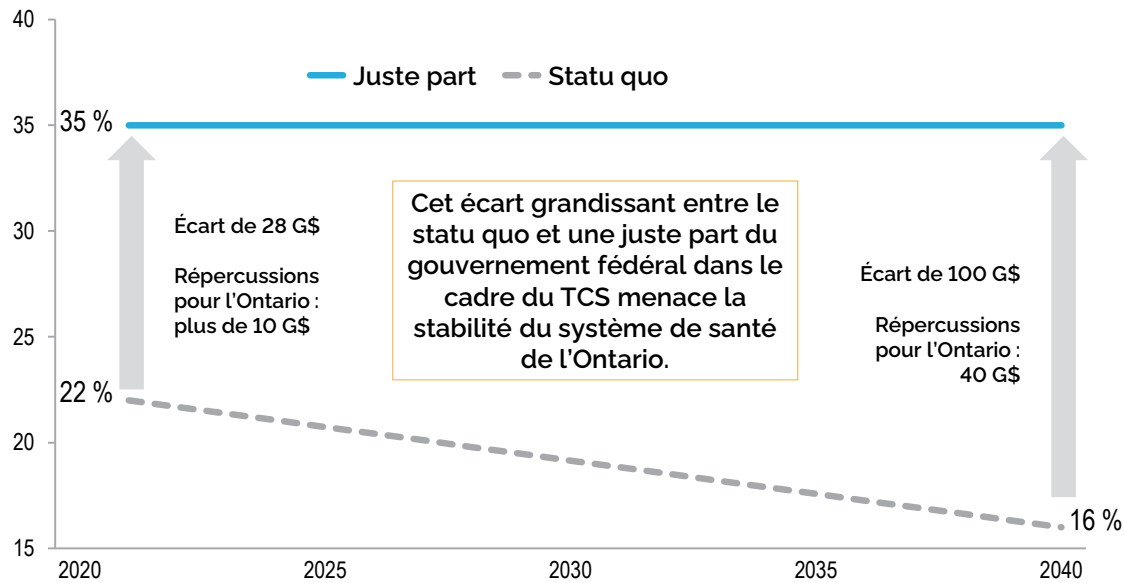
Dans les années 1960, l’entente initiale sur la santé était fondée sur le principe d’un partenariat à parts égales. Depuis, au fil de l’évolution des systèmes de santé et du financement de la santé, la part des dépenses en santé des provinces et des territoires assumée par le gouvernement fédéral a été ramenée à un peu plus de 22 %. Si des mesures ne sont pas prises, cette part devrait diminuer pour s’établir à 16 % d’ici 2040, comme le démontre le Conseil de la fédération.

Dans une lettre adressée au premier ministre du Canada, les premiers ministres des provinces et des territoires ont demandé au gouvernement fédéral de promouvoir la viabilité à long terme des systèmes de santé en rééquilibrant l’entente de financement des soins de santé et en rétablissant un partenariat de financement à part entière grâce à une augmentation importante du TCS pour couvrir une juste part d’au moins 35 % des dépenses en santé des provinces et des territoires. Cette part de 35 % devra être maintenue au fil du temps au moyen d’une augmentation appropriée du facteur de progression annuelle.

Graphique 1.3

Quote-part nationale dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé : juste part du gouvernement fédéral ou statu quo

Pourcentage des coûts essentiels du système de santé financés par le gouvernement fédéral



Source : estimation du Conseil de la fédération (communiqué du 18 septembre) des coûts en santé des provinces et des territoires; et calculs du ministère des Finances de l'Ontario.

Selon le Conseil de la fédération, si cet écart était comblé, cela représenterait une augmentation de 28 milliards de dollars à l'échelle nationale en sus du TCS pour le présent exercice. Ce partenariat renouvelé se traduirait par des revenus supplémentaires de plus de 10 milliards de dollars en 2021-2022 et de plus de 11 milliards en 2022-2023 pour l'Ontario. Si cette question n'est pas réglée, on s'attend à ce que l'écart annuel augmente pour atteindre à peu près 100 milliards de dollars par année à l'échelle nationale d'ici 2040 et 40 milliards pour l'Ontario.

L'Ontario est prêt à collaborer avec le gouvernement fédéral ainsi qu'avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour assurer un système de santé viable à long terme, tout en protégeant la population pendant la deuxième vague de COVID-19 et par la suite.

Section B : Soutien – Soutien à la population et à l'emploi

Introduction

La COVID-19 a compliqué la vie quotidienne de la population et des entreprises de l'Ontario, alors que tout un chacun adopte des mesures contraignantes, mais nécessaires, pour contribuer à freiner la propagation du virus. Depuis que la pandémie a touché la province, le gouvernement apporte du soutien aux familles, aux travailleuses et travailleurs et aux entreprises qui vivent des moments difficiles pendant cette période éprouvante.

Dans le cadre de cet engagement, le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19* a débloqué 11 milliards de dollars en soutien direct à la population et à l'emploi, et environ 11,3 milliards de dollars pour soutenir les liquidités au moment où cela a eu le plus d'incidence. S'appuyant sur la nécessité de s'adapter sans cesse à une situation qui évoluait à un rythme inédit, le plan était souple; il visait à diriger les ressources là où les effets seraient réels, tout en optimisant l'incidence des dépenses et des programmes du gouvernement fédéral.

« Gérer la COVID-19 n'était un choix pour personne, par contre, notre façon d'intervenir en était un. Dès le début, nous avons choisi de faire ce qui était nécessaire pour protéger les Ontariennes et Ontariens de cette pandémie et les soutenir alors qu'ils doivent composer avec les répercussions sur leur vie, qui sont sans précédent. »

Rod Phillips

Ministre des Finances

Bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*

Le gouvernement intervient encore pour aider la population et les employeurs en investissant 2,4 milliards de dollars afin de mettre en place des mesures de soutien supplémentaires. Le plan aidera ceux et celles qui en ont le plus besoin pour passer à travers la deuxième vague de la COVID-19, et par la suite.

Points saillants des mesures de la province pour soutenir la population et l'emploi :

- Épauler les élèves, les parents et les personnes âgées.
- Prêter main-forte à la population pour l'aider à composer avec ces nouvelles et difficiles réalités.
- Offrir des mesures de soutien à l'emploi.
- Appuyer les partenaires municipaux.

La population et les employeurs en Ontario ont surmonté la première vague de la pandémie avec le soutien de leurs gouvernements. Mais alors que nous apprenons à mieux connaître le virus, il est évident que de nombreuses personnes dans la province, bien qu'elles n'en soient aucunement responsables, continueront à faire face à des difficultés tant que la COVID-19 sera présente. C'est pourquoi le gouvernement continuera de s'appuyer sur ce qui a été mis en œuvre plus tôt, tout en déployant de nouvelles mesures de soutien pour passer à travers ces temps difficiles.

Points saillants du nouveau financement de 2,4 milliards de dollars

- ☑ Octroi de 380 millions de dollars aux parents dans le cadre d'une autre ronde de paiements, après le financement en mars de 378 millions de dollars alloué sous forme d'allocations de 200 \$ par enfant de 0 à 12 ans, et de 250 \$ par enfant et jeune jusqu'à 21 ans ayant des besoins particuliers, par l'intermédiaire de l'Initiative de soutien aux apprenants. Cette mesure de soutien aidera à couvrir les coûts supplémentaires liés à la COVID-19, comme la technologie pour l'apprentissage en ligne. Cela signifie qu'une famille de trois jeunes enfants, dont un ayant des besoins particuliers, recevrait 1 300 \$ en 2020 pour l'aider à assumer les coûts liés aux fournitures scolaires et à la technologie éducative.
- ☑ Proposition d'un nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour l'année d'imposition 2021 – crédit de 25 % sur les rénovations admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$ – afin d'aider les personnes âgées à continuer de vivre chez elles en améliorant la sécurité et l'accessibilité de leur domicile. Les aînés seraient admissibles, quels que soient leurs revenus et peu importe s'ils ont des impôts à payer en 2021. Les membres de la famille qui vivent avec eux et les soutiennent y seraient également admissibles.
- ☑ Investissement, à compter de 2020-2021, de 60 millions de dollars additionnels sur trois ans dans le Plan d'action pour les jeunes noirs, ce qui double son financement de base pour permettre d'élargir le programme actuel et créer un nouveau volet d'autonomisation économique qui aidera les jeunes noirs à réussir sur le plan social et économique.
- ☑ Investissement de 100 millions de dollars sur deux ans dans le Fonds pour le développement des collectivités pour soutenir les organismes communautaires des secteurs du tourisme, de la culture et du sport qui subissent de fortes pressions financières en raison de la pandémie.
- ☑ Financement d'urgence ponctuel de 25 millions de dollars destiné aux institutions artistiques de l'Ontario pour aider à combler les pertes d'exploitation subies en raison de la COVID-19.
- ☑ Bonification de 1,8 milliard de dollars du Fonds de soutien à la population et à l'emploi au cours des deux prochains exercices, soit en 2021-2022 et 2022-2023, afin de rester attentifs aux besoins émergents et de continuer à offrir des mesures de soutien à la population ontarienne.

Ces investissements cadrent avec les mesures de soutien annoncées dans les premières phases d'intervention de l'Ontario pour lutter contre la COVID-19, notamment :

- ☑ Somme de 1,3 milliard de dollars mise à la disposition du secteur de l'éducation en 2020-2021 afin d'assurer la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel à la réouverture des écoles.
 - ☑ Octroi de 300 millions de dollars pour aider les entreprises admissibles à payer les coûts associés aux impôts fonciers et aux factures d'énergie dans toute région de l'Ontario où la province détermine qu'il est nécessaire d'imposer les restrictions de santé publique instaurées récemment dans le cadre de l'étape 2 modifiée du déconfinement.
 - ☑ Investissement pouvant atteindre 4 milliards de dollars et prenant la forme d'une aide ponctuelle aux municipalités et aux systèmes de transport en commun, en partenariat avec le gouvernement fédéral, pour permettre aux administrations locales de combler les déficits budgétaires liés à la COVID-19 et de maintenir les services essentiels sur lesquels la population compte tous les jours.
-

-
- ☑ Allégement de 176 millions de dollars en 2020-2021 qui a permis d'offrir le tarif d'électricité en vigueur durant les heures creuses 24 heures sur 24, du 24 mars au 31 mai 2020, à la clientèle résidentielle, aux exploitations agricoles et aux petites entreprises assujetties à la tarification selon l'heure de consommation.
 - ☑ Suspension des tarifs d'électricité basés sur l'heure de consommation et mise en œuvre d'un nouveau tarif d'électricité fixe, appelé tarif d'électricité de récupération suite à la COVID-19, établi à 12,8 cents le kilowattheure, appliqué 24 heures par jour, sept jours par semaine, du 1^{er} juin au 31 octobre 2020.
 - ☑ Investissement de 241 millions de dollars pour permettre d'offrir une aide d'urgence de plus de 900 millions de dollars à environ 64 000 petites entreprises et à leurs locateurs, grâce à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, en partenariat avec le gouvernement fédéral.
 - ☑ Financement de 60 millions de dollars au moyen de subventions uniques pouvant atteindre 1 000 \$ pour les petites entreprises admissibles des rues commerçantes – dans les secteurs du commerce de détail, de l'alimentation, de l'hébergement et d'autres services comptant moins de 10 employés – afin de les aider à compenser les coûts imprévus des équipements de protection individuelle.
 - ☑ Investissement de 510 millions de dollars dans le Fonds de secours pour les services sociaux afin d'aider les gestionnaires de services municipaux et les partenaires autochtones dans le domaine du logement à protéger le personnel et les résidents des refuges pour sans-abri, élargir les programmes d'aide au loyer et créer des solutions de logement à plus long terme.
 - ☑ Mise en œuvre du fonds L'Ontario, ensemble, doté de 50 millions de dollars, pour aider les entreprises à offrir des solutions novatrices ou à acquérir de nouveaux outils afin de fabriquer de l'équipement et des fournitures essentiels pour le secteur médical.
 - ☑ Soutien aux petites entreprises pour qu'elles puissent établir et améliorer leurs services en ligne dans le but d'élargir leur clientèle en prenant part au Programme pour le numérique et les rues principales, doté de 57 millions de dollars.
-

Soutenir la population

Tout le monde a été touché par la COVID-19, mais certaines personnes plus que d'autres. L'esprit d'entraide de l'Ontario – un attachement à la bienveillance, au respect et au comportement responsable – est le lien qui unit toutes les collectivités. Cet esprit a non seulement permis à la population de surmonter la première vague, mais aussi donné lieu à un nombre incalculable d'histoires racontant comment la pandémie a fait ressortir ce qu'il y a de meilleur chez les gens sur fond de crise mondiale. L'Ontario est résolu à fournir du soutien afin que chaque personne dans la province puisse composer avec ces nouvelles et difficiles réalités.



Aider les parents à faire face aux coûts liés à la COVID-19

Peu importe que les élèves suivent leurs cours en présentiel, en ligne, ou des deux manières, les parents doivent assumer des coûts supplémentaires, que ce soit pour la technologie, des services de garde et de nouvelles activités pour leurs enfants dans un monde frappé par la COVID-19. Le gouvernement ne peut éliminer le stress et les pressions qu'entraîne la COVID-19, mais il peut proposer une mesure d'allègement avec l'Initiative de soutien aux apprenants.

C'est pourquoi l'Ontario offrira une fois de plus aux parents des paiements de 200 \$ pour chaque enfant de 0 à 12 ans, et de 250 \$ pour les enfants et les jeunes de 13 à 20 ans ayant des besoins particuliers.

L'aide financière sera versée directement aux parents pour aider à soutenir l'apprentissage de leurs enfants cette année. Dans l'ensemble, cet investissement pourrait permettre aux apprenants d'avoir accès à des ressources pédagogiques clés comme des cahiers d'exercices, des fournitures scolaires et des technologies.

Cet investissement de 380 millions de dollars s'ajoute à l'aide que le gouvernement a fournie dans le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*, rendu public en mars, lequel a soutenu les parents alors que les écoles et les services de garde de l'Ontario étaient fermés durant la première vague de la pandémie de COVID-19.

Soutenir les apprenants de l'Ontario

Le gouvernement soutient les apprenants et leurs familles en versant des paiements directs pour une deuxième fois en 2020.



La famille Dhat

La famille Dhat est composée de cinq membres, dont un enfant de moins de 21 ans ayant des besoins particuliers et deux jeunes enfants de moins de 12 ans. Neelam, Amandeep et Simran suivent leurs cours à distance. À la maison, il leur faut des espaces de travail appropriés qui répondent à leurs besoins. La famille Dhat recevra un total de 1 300 \$ en 2020 pour veiller à ce que tous les enfants aient un espace de travail convenable.



La famille Poliquin

La famille Poliquin compte quatre membres, dont deux enfants de moins de 12 ans. Christian et Joséphine suivent leurs cours en présentiel. Ils n'ont toutefois pas d'ordinateur portatif à la maison pour faire leurs devoirs. La famille Poliquin recevra une somme totale de 800 \$ en 2020 pour l'aider à couvrir le coût d'un nouveau portatif qui soutiendra l'apprentissage des enfants.

Rouvrir les écoles en toute sécurité

Le plan ontarien pour la rentrée scolaire, conçu en consultation avec le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, met l'accent sur la sécurité des élèves, du personnel et de leurs familles.

L'Ontario, qui a été le plus grand territoire en Amérique du Nord à rouvrir les écoles, mène le bal au pays en matière de financement des écoles en temps de COVID-19 en mettant à la disposition des conseils scolaires 1,3 milliard de dollars en ressources, auxquels s'ajoutent 381 millions de dollars provenant du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire du gouvernement fédéral.

En septembre, toutes les écoles élémentaires financées par les deniers publics ont rouvert à l'échelle de la province et assuré l'enseignement en classe cinq jours par semaine. Quant aux écoles secondaires, la plupart ont entrepris l'année scolaire en introduisant un modèle adapté qui comprend une combinaison d'apprentissage en présentiel et à distance. Ces approches ont été conçues pour faciliter les regroupements en cohortes et limiter les contacts directs et indirects entre les élèves. Les divers niveaux d'exigences en matière de santé et de sécurité comprennent également le dépistage quotidien, une politique sur le port du masque obligatoire, des protocoles de nettoyage et l'encouragement à se laver les mains. Le gouvernement rend aussi public le nombre de cas de COVID-19 signalés dans les écoles chaque jour de la semaine.

Le gouvernement a respecté les parents et leur a permis, en raison de la COVID-19, de prendre les décisions qui conviennent le mieux à leurs enfants en leur proposant de choisir l'enseignement en classe ou à distance. Pour l'année scolaire en cours, environ 20 % des élèves ont choisi l'école à distance.

La province collabore également avec les conseils scolaires par le biais du Programme d'amélioration de la bande passante afin d'offrir l'accès à des services Internet fiables, rapides, sûrs et abordables à tous les élèves et les éducatrices et éducateurs de l'Ontario. Pour de plus amples détails, voir la section C, *Relance – Création des conditions propices à la croissance*, du présent chapitre.

Rouvrir les écoles en toute sécurité

Beaucoup d'anxiété demeure alors que les élèves retournent en classe après la première vague de la COVID-19. Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement d'assurer la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel à la réouverture des écoles, l'Ontario met 1,3 milliard de dollars à la disposition du secteur de l'éducation, ce qui comprend :

- 100 millions de dollars pour engager plus d'enseignantes et d'enseignants afin de limiter le nombre d'élèves par classe.
- 90 millions de dollars pour acheter l'équipement de protection individuelle destiné au personnel et aux élèves.
- 62,5 millions de dollars pour embaucher 625 infirmières qui concentreront leurs efforts dans les écoles afin d'intervenir rapidement auprès des établissements et des conseils scolaires, et mettre en œuvre les mesures de santé publique.
- 79 millions de dollars pour engager jusqu'à 1 300 concierges supplémentaires spécialisés et pour acheter des produits de nettoyage.
- 65,5 millions de dollars pour intensifier le nettoyage et les mesures de sécurité dans le transport scolaire.
- 10 millions de dollars pour offrir une formation en santé et sécurité au travail au personnel enseignant suppléant ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en éducation qui sont sollicités occasionnellement.
- 42,5 millions de dollars pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers et fournir des services en santé mentale aux élèves.
- 50 millions de dollars pour un financement ponctuel destiné à améliorer la ventilation, la qualité de l'air ainsi que l'efficacité des systèmes de chauffage, de circulation de l'air et de climatisation dans les écoles.
- 54 millions de dollars pour augmenter les effectifs du personnel — directions, directions adjointes et personnel administratif — pour mieux assurer et superviser l'apprentissage à distance.
- 100 millions de dollars pour répondre aux priorités que les conseils scolaires locaux se sont fixées dans leur plan de réouverture, lesquels englobent un large éventail d'activités, comme l'augmentation du nombre d'éducatrices et d'éducateurs et de concierges, l'ajout de personnel pour le ramassage scolaire par autobus et la limitation du nombre d'élèves par classe.
- 15 millions de dollars pour acheter de la technologie et environ 30 000 appareils pour les élèves.
- 44,5 millions de dollars dans la stratégie de rétention des chauffeurs d'autobus scolaires.
- Jusqu'à 496 millions de dollars en permettant aux conseils scolaires de débloquer leurs réserves et d'y puiser un maximum de 2 % de leur budget de fonctionnement. Ce financement peut servir à répondre aux priorités locales de chaque conseil, en fonction des besoins immédiats.
- Jusqu'à 11 millions de dollars additionnels pour soutenir financièrement les conseils scolaires qui ne disposent pas de réserves suffisantes et ainsi favoriser la mise en œuvre de plans de réouverture des écoles équitables à l'échelle de la province.
- 35 millions de dollars pour soutenir les conseils scolaires qui exercent leurs activités dans des régions soumises aux restrictions en matière de santé publique de l'étape 2 modifiée.

Aider les élèves du palier élémentaire à apprendre en ligne

La province fournit aux élèves et au personnel enseignant de nouveaux outils d'apprentissage pour les aider durant la COVID-19 grâce à un investissement de 7 millions de dollars sur trois ans. De nouveaux modules en ligne seront proposés pour couvrir l'ensemble du curriculum au palier élémentaire et favoriser la flexibilité entre l'apprentissage en personne et à distance. TVO et le Groupe Média TFO concevront ce contenu en anglais et en français, respectivement, en s'appuyant sur leur savoir-faire dans le développement de contenu éducatif numérique. L'élaboration de ces nouveaux modules destinés à l'apprentissage au palier élémentaire se fera par étape en commençant par quatre matières – langue, mathématiques, sciences et études sociales.

Créer un portail pour l'apprentissage en ligne

La province change la façon de permettre l'accès aux curriculums pour aider les parents, les élèves et le personnel enseignant à voir les liens qui existent dans l'apprentissage entre les différents niveaux scolaires et matières. En juin 2020, le nouveau programme-cadre de mathématiques du palier élémentaire a été téléchargé dans le nouveau site Web Curriculum et ressources; il s'agissait du premier programme à être téléchargé dans cet espace numérique où tous peuvent avoir accès au curriculum et aux ressources pédagogiques. Le site Web héberge aussi

actuellement les versions numériques de trois autres curriculums récemment révisés : Éducation physique et santé au palier élémentaire, Exploration de carrière de 10^e année et Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de la 9^e à la 12^e année. La province s'emploie à élargir le site Web pour y intégrer d'autres curriculums, contenus et fonctionnalités.



Construire et rénover des écoles et des garderies

Le gouvernement procède à des investissements substantiels de 13 milliards de dollars en subventions d'immobilisations sur 10 ans pour construire de nouvelles écoles et rénover des écoles existantes partout en Ontario afin de veiller à ce que les élèves disposent de milieux d'apprentissage sûrs et modernes dans lesquels ils pourront apprendre et s'épanouir. La COVID-19 a mis en évidence l'importance de cet engagement.

Dans le cadre de cet investissement, l'Ontario affectera 1,4 milliard de dollars à la réparation et à la réfection des installations pour l'année scolaire 2020-2021, ce qui est toujours en conformité avec le niveau de financement recommandé par la vérificatrice générale de l'Ontario pour préserver l'état des installations scolaires de la province. Pour veiller à ce que la rentrée scolaire soit sécuritaire, la province a aussi investi un montant supplémentaire de 50 millions de dollars, qui est un financement ponctuel pour l'amélioration de la ventilation, de la qualité de l'air et de l'efficacité du système CVC dans les écoles.

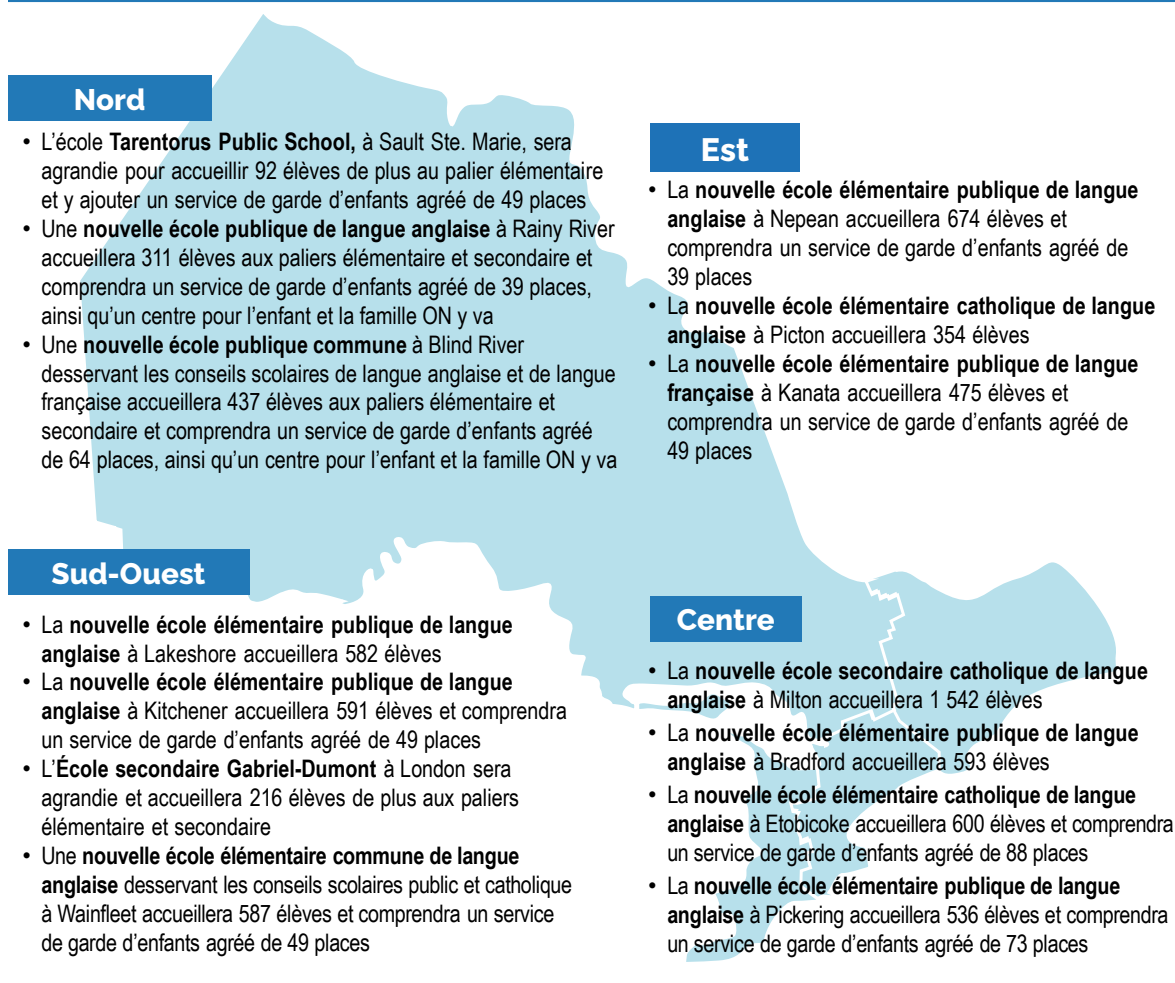
Le gouvernement adopte une approche inclusive pour aider les familles à réussir et demeure résolu à offrir des types de services de garde qui répondent à la diversité des besoins de la population ontarienne. En 2019-2020, plus de 16 000 places se sont ajoutées au nombre total de places en service de garde agréé, ce qui représente une augmentation de presque 4 % comparativement à l'année précédente. Le gouvernement continuera de remplir son engagement de créer jusqu'à 30 000 nouvelles places en garderie au cours des cinq prochaines années.

Dans le cadre des allocations destinées aux immobilisations prioritaires pour l'année scolaire 2019-2020, l'Ontario a investi plus de 500 millions de dollars pour construire 30 nouvelles écoles et agrandir 15 installations existantes, ce qui a permis d'ajouter plus de 25 000 places.

La province s'associera également au gouvernement fédéral dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada afin de soutenir les améliorations des infrastructures dans les écoles.

Graphique 1.4

Exemples de projets ayant trait à des écoles approuvés récemment



Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Aider les étudiantes et étudiants des universités et des collèges à passer à travers la COVID-19

La province aide les étudiantes et étudiants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail en rendant les études postsecondaires plus abordables. Après avoir accordé une réduction sans précédent de 10 % aux étudiantes et aux étudiants ontariens de chaque collège et chaque université financés par les deniers publics, et ce, dans tous les programmes admissibles au financement pour l'année scolaire 2019-2020, la province a gelé les frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021.

Par ailleurs, afin d'alléger le fardeau financier des étudiantes et des étudiants durant la COVID-19, la province a reporté temporairement le remboursement des prêts contractés aux termes du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO), soit du 30 mars au 30 septembre 2020. Durant cette période, les emprunteurs n'étaient pas tenus de rembourser les prêts et aucun intérêt n'a couru sur leurs prêts du RAFEO.

Pour faire suite à l'écllosion de la COVID-19, la province a accordé un financement supplémentaire de 25 millions de dollars aux collèges, aux universités et aux établissements autochtones financés par les deniers publics, permettant ainsi à chaque établissement de répondre à ses besoins les plus pressants, dont l'achat de fournitures médicales, la mise en œuvre de mesures de soutien en santé mentale et le nettoyage en profondeur des installations des campus.

La province s'est jointe aux établissements postsecondaires pour s'assurer que la rentrée scolaire 2020-2021 se fait en toute sécurité. Ce partenariat a permis d'instaurer les meilleures pratiques pour l'enseignement en présentiel limité, ce qui comprend le dépistage de la COVID-19 chez les étudiantes et étudiants placés en quarantaine au retour d'un voyage à l'extérieur du Canada.

La province collabore avec les établissements postsecondaires pour satisfaire aux exigences fédérales s'appliquant aux étudiantes et aux étudiants étrangers en s'assurant que des plans de gestion des quarantaines et des écloisions sont en place.

Aider les personnes âgées à rendre leur logement plus sécuritaire

Comme l'écllosion de la COVID-19 nous en a bien fait prendre conscience, la maison est un lieu spécial où l'on devrait se sentir à l'aise et en sécurité. Pour beaucoup de personnes âgées, pourtant, ce lieu a besoin d'améliorations pour rester sécuritaire et continuer de leur être accessible. Sans ces améliorations, elles sont nombreuses à finir par quitter la maison qu'elles aiment.

Le gouvernement s'était engagé bien avant la pandémie à aider les personnes âgées à continuer de vivre chez elles. Or, la COVID-19 a mis en exergue l'importance et l'urgence de ce projet prioritaire.

Aussi l'Ontario propose-t-il le nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour l'année d'imposition 2021 afin d'aider les personnes âgées, et les familles intergénérationnelles qui



partagent leur résidence avec elles, à rendre leur logement plus sûr et plus accessible. Le nouveau crédit d'impôt sur le revenu qui est proposé aiderait les personnes âgées, sans égard à leur revenu ni au fait qu'elles doivent ou non de l'impôt sur le revenu en 2021.

Le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile couvrirait 25 % des dépenses admissibles engagées pour la résidence principale d'une personne âgée en Ontario, mais ne dépassant pas 10 000 \$. Ainsi, le crédit maximal pourrait atteindre 2 500 \$. Les dépenses admissibles comprendraient celles engagées pour des barres d'appui et d'autres équipements utiles autour de la toilette, de la baignoire et de la douche, des rampes d'accès pour fauteuils roulants, des monte-escalier et des ascenseurs. Elles comprendraient également des rénovations pour permettre à un aîné de s'installer au rez-de-chaussée ou dans une unité secondaire.

Ce nouveau crédit d'impôt apporterait une aide estimée à 30 millions de dollars à quelque 27 000 personnes, dont des personnes âgées et des personnes vivant avec des personnes âgées membres de leur famille.



Olga et Olaf

Olga et Olaf sont un couple de personnes âgées. En 2021, ils terminent et paient à eux deux des rénovations de 10 000 \$ pour rendre le rez-de-chaussée de leur logement plus sécuritaire. Pour répartir le crédit entre eux, Olga inscrirait des dépenses de 7 500 \$ dans sa déclaration de revenus de 2021 et recevrait un crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile de 1 875 \$. Olaf déclarerait le solde du coût de rénovation, soit 2 500 \$, et recevrait un crédit d'impôt de 625 \$.



Hélène

Hélène, qui est dans la trentaine avancée, a demandé à sa mère âgée d'emménager avec elle. En 2021, Hélène dépense 1 000 \$ pour ajouter des dispositifs d'accessibilité à son logement. Elle inscrirait ce montant dans sa déclaration de revenus de 2021 et recevrait un crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile de 250 \$.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Livrer des repas, des médicaments et d'autres produits essentiels aux populations vulnérables

L'Ontario maintient le Programme ontarien de soutien communautaire, qui représente un investissement total de 16 millions de dollars sur deux ans, afin que les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes qui s'isolent en raison d'affections sous-jacentes aient accès à des repas, à des médicaments et à d'autres services essentiels pendant qu'elles restent à la maison. Depuis avril 2020, plus de 230 000 repas et produits essentiels ont été livrés à des personnes vulnérables grâce au programme. En septembre, le gouvernement a annoncé le prolongement de ce programme jusqu'au mois de mars 2021 pour que les personnes âgées à faible revenu et les

personnes handicapées admissibles puissent continuer à se faire livrer à domicile des repas et d'autres produits essentiels pendant l'hiver qui est à nos portes.

Fort du succès qu'a connu le Programme ontarien de soutien communautaire, le gouvernement investira 5 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022, en plus des 11 millions de dollars annoncés en 2020-2021 dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*.

Élargir le programme des centres de vie active pour personnes âgées

Les centres de vie active pour personnes âgées (CVAPA) proposent chaque jour une diversité de programmes à près de 11 000 adultes en Ontario pour favoriser le bien-être, les interactions sociales et l'éducation et ainsi aider cette population à demeurer active, autonome et investie.

Au début de la pandémie, les CVAPA ont fermé leurs programmes en personne afin d'empêcher la propagation du virus au sein d'un groupe particulièrement vulnérable. Pour contrer les effets de l'isolement social, de nombreux exploitants de CVAPA ont commencé à offrir des programmes virtuels ou à distance pour permettre aux personnes âgées de rester en contact dans la sécurité de leur foyer et de briser l'isolement. Alors qu'elles sont nombreuses à participer à des programmes virtuels et à distance, certaines personnes âgées recherchent des activités en personne et sécuritaires sur place dans leur CVAPA.

Dans le but de continuer à aider les personnes âgées de l'Ontario à demeurer investies dans leur milieu et pour contribuer à briser l'isolement social durant la COVID-19, le gouvernement injecte 3,1 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 pour un total de 17,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 22 %. Grâce à ce financement supplémentaire, les centres mettront en place des programmes à distance et virtuels pour établir un contact avec les personnes âgées, de même que des programmes en personne sécuritaires lorsque leur bureau de santé publique local détermine qu'ils peuvent le faire en toute sécurité.

Mettre en œuvre le Programme de subventions pour des collectivités inclusives

L'Ontario est résolu à travailler en concertation avec les municipalités et les organisations locales pour mettre sur pied des services communautaires globaux qui permettent aux personnes de tous âges et de toutes capacités de prendre part à la vie de la collectivité et à l'économie. C'est pourquoi le gouvernement investit 2 millions de dollars sur deux ans dans un nouveau Programme de subventions pour des collectivités inclusives. Ce programme financera le développement de mesures de soutien communautaires qui favorisent le vieillissement en santé et actif en soutenant l'engagement social des personnes âgées et des personnes handicapées, en les aidant à être en sûreté et en sécurité à la maison et dans la collectivité, ainsi qu'à prendre part au marché du travail.

Les subventions passées ont contribué à la construction de logements accessibles, à l'élaboration d'une stratégie en matière de transport en commun régional et à l'intégration des nouveaux résidents dans leur collectivité locale, rompant l'isolement social.

Doubler les investissements dans le Plan d'action pour les jeunes noirs

La province investit, à compter de 2020-2021, 60 millions de dollars de plus sur trois ans dans le Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN). Le programme verra ainsi son financement de base doubler à partir de 2021-2022. Le nouvel investissement élargira le programme actuel et créera un nouveau volet d'autonomisation économique qui aidera les jeunes noirs à réussir sur le plan social et économique.

Compte tenu du succès du PAJN, des consultations sont en cours avec des partenaires communautaires; elles sont menées par le Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances, présidé par Jamil Jivani, défenseur des intérêts communautaires auprès du premier ministre. Les consultations orienteront ces nouveaux investissements bonifiés dans le PAJN, lesquels favoriseront les parcours menant à une réussite sociale et économique permanente, ce qui comprend :

- Cibler les interventions pour mieux aider les communautés noires à s'épanouir et à réussir sur le plan économique.
- Élargir les partenariats gouvernementaux, plus particulièrement avec les entreprises et les secteurs en forte croissance, afin d'améliorer l'inclusion économique et d'éliminer les obstacles systémiques.
- Améliorer les résultats en éducation chez les enfants et les jeunes noirs et augmenter la participation au marché du travail par l'entremise de l'entrepreneuriat et des métiers.

Investir dans le Programme de services particuliers à domicile

Le gouvernement entend renforcer la capacité des enfants et de leurs familles à exploiter leur plein potentiel. Le gouvernement injecte 70,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2020-2021, dans le Programme de services particuliers à domicile, lequel soutient les familles prenant soin d'enfants ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle, dont l'autisme.

Le Programme de services particuliers à domicile aide les enfants à acquérir de nouvelles compétences afin d'améliorer leur vie quotidienne, dont leur mobilité et leurs aptitudes à communiquer, et finance des services de relève destinés aux principaux aidants naturels. Cet investissement soutiendra environ 4 700 enfants de plus et leurs familles en 2020-2021, et environ 2 100 autres enfants et leurs familles en bénéficieront chaque année par la suite.

L'investissement aidera à donner suite aux recommandations du Groupe consultatif du Programme ontarien des services en matière d'autisme, lesquelles visent à axer le programme sur les besoins. Le gouvernement demeure résolu à soutenir les enfants et les jeunes autistes. C'est pourquoi la province a doublé, à compter de 2019-2020, le financement du Programme ontarien des services en matière d'autisme, qui s'élève maintenant à 600 millions de dollars par année.

Soutenir les sociétés agricoles et horticoles

Reconnaissant les caractéristiques et les défis uniques des régions rurales, le gouvernement prend des mesures pour soutenir les collectivités rurales de l'Ontario durant la pandémie de COVID-19. La province a autorisé un changement ponctuel dans les critères d'admissibilité afin que les sociétés agricoles et horticoles puissent recevoir leurs subventions annuelles. La province accorde maintenant un nouveau financement de 5 millions de dollars, lequel vient s'ajouter à leurs subventions annuelles pour l'exercice en cours afin de compenser les pertes de revenus subies et les répercussions de l'annulation des expositions agricoles et des foires automnales annuelles occasionnée par la COVID-19. Le gouvernement reconnaît l'importance de ces collectivités et prend des mesures pour les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles font face.

Fonds ontarien pour le développement des collectivités

La province investit 100 millions de dollars sur deux ans dans un Fonds pour le développement des collectivités afin de soutenir le tourisme en Ontario et les organisations culturelles et sportives communautaires qui éprouvent d'importantes difficultés financières en raison de la pandémie. Ces organisations favorisent l'engagement, le tourisme et les loisirs communautaires grâce à des attractions, expériences, événements et activités divers. L'aide financière s'adressera aux organismes sans but lucratif et aux municipalités tandis que le programme qui sera mis en œuvre par la Fondation Trillium de l'Ontario comportera deux volets :

- Mesures de soutien destinées aux organismes communautaires sans but lucratif des secteurs du tourisme, du patrimoine et de la culture, comme des musées communautaires, des théâtres locaux, des foires et institutions culturelles, afin de leur permettre de maintenir leurs activités à court terme et de créer de nouveaux événements, attractions et expériences.
- Financement pour permettre aux municipalités et organisations sans but lucratif des secteurs du sport et des loisirs d'investir dans la mise à niveau et la rénovation de l'infrastructure afin de respecter les protocoles de la santé publique et de répondre aux besoins locaux.

Soutenir les festivals et les événements locaux

En octobre, le gouvernement a annoncé qu'il investit 9 millions de dollars par l'intermédiaire du nouveau Programme de reprise pour les festivals et les événements, afin de soutenir les municipalités et les organisateurs d'événements durant la pandémie de COVID-19. Le programme vise à rétablir sans risque pour la santé le lien entre la population de l'Ontario et les collectivités au moyen d'expériences novatrices à vivre, entre autres, en ligne ou depuis un véhicule. Le financement pourra être appliqué aux dépenses admissibles, telles que la programmation et la production, la promotion, le développement d'applications mobiles et de sites Web et la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité. Les organisateurs admissibles pourraient recevoir une aide financière pour créer des programmes, comme des événements virtuels commémorant le jour du Souvenir, des défilés où les visiteurs se déplaceront en voiture parmi des chars immobiles, des projections de films et des concerts de musique auxquels les spectateurs assisteront depuis leur véhicule, des cérémonies d'illumination de sapins de Noël et des spectacles de lumière pour le Nouvel An mettant en valeur des bâtiments emblématiques.

Aider les institutions artistiques de l'Ontario

Le gouvernement octroie un financement d'urgence ponctuel de 25 millions de dollars aux institutions artistiques de l'Ontario pour aider à combler les pertes d'exploitation subies en raison de la COVID-19. Ce soutien aidera ces organisations à rester solvables et à se préparer à rouvrir leurs portes, à reprendre leur programmation complète et à accueillir à nouveau leurs visiteurs et leurs publics.

En outre, le Conseil des arts de l'Ontario et la Fondation Trillium de l'Ontario offrent plus de souplesse aux bénéficiaires et aux demandeurs de subventions, et contribuent au rétablissement et au repositionnement du secteur des arts et des organismes à but non lucratif. De plus, ils octroient un soutien financier grâce à deux nouveaux programmes de subventions. Les fonds seront investis dans des projets relatifs au patrimoine, au sport, au tourisme et à la culture pour faciliter le rétablissement à moyen et long terme des organisations, à les aider à se stabiliser, ainsi qu'à renforcer leur capacité dans le contexte de la COVID-19 tout en protégeant les emplois et en favorisant la relance économique.

En outre, le gouvernement a soutenu les mesures qui suivent pour aider les industries des arts et de la culture durant la pandémie :

- Lancement de Vivez l'Ontario, en juin 2020, qui a créé une plateforme virtuelle où les gens peuvent explorer, dans le confort de leur foyer, tout ce que la province a à offrir, que ce soit des attractions locales, des festivals, des artistes et du contenu d'autres secteurs de création.
- Lancement du site musictogether.ca en avril 2020. Ce site fournit aux musiciennes et aux musiciens un centre virtuel où ils peuvent se produire dans leur foyer en toute sécurité. Le site a facilité la diffusion de concerts en direct d'au moins 300 artistes établis en Ontario, qui touchent chacune et chacun un cachet ponctuel de 1 000 \$ provenant d'un fonds d'aide d'urgence. Le gouvernement a investi un montant de contrepartie de 150 000 \$.
- Modernisation du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique, qui renforce le soutien aux artistes, et cible les ressources dans les maisons de disques et les entreprises de l'industrie musicale ayant un fort potentiel de croissance. Le fonds favorisera la croissance à long terme et donnera à des artistes émergents des possibilités d'enregistrer et de se produire en Ontario.
- Retour des expériences artistiques et culturelles sûres pour le public à la Place de l'Ontario. En juillet, le gouvernement a octroyé 2 millions de dollars à la Place de l'Ontario dans le but de soutenir les activités, notamment des festivals et événements virtuels.

Soutenir le sport et les activités récréatives

En raison de la COVID-19, les protocoles de santé publique ont eu une incidence sur la programmation des sports amateurs et des activités récréatives de même que sur les événements de sport amateur et professionnel. Le gouvernement a pris des mesures pour soutenir ce secteur, en consultation avec les conseils consultatifs du ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et grâce à une consultation locale et régionale. En juin, le gouvernement a compilé des lignes directrices relatives à la sécurité avec l'aide du secteur des sports et des loisirs, afin de garantir que la population ontarienne puisse reprendre ses activités sportives en toute sécurité. Ces ressources sont à la disposition du public et des intervenants pour aider la population à mieux comprendre comment prévenir la propagation de la COVID-19 lors de l'entraînement, de la pratique et de la compétition dans le cadre d'activités sportives et récréatives.

Soutenir les organismes francophones sans but lucratif

Le gouvernement soutient les organismes qui contribuent au développement de la communauté francophone de l'Ontario.

Le gouvernement met sur pied le Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19 pour aider les organismes à assumer leurs coûts de fonctionnement, notamment pour prévenir les fermetures ainsi que retenir et recruter du personnel bilingue compétent.

Il y a plus de 300 organismes francophones sans but lucratif au service de la communauté d'expression française dans des domaines essentiels, dont les services sociaux, les soins de santé, l'éducation de la petite enfance, ainsi que d'autres secteurs clés de l'emploi et de l'économie. Permettre à ces organismes de continuer à exercer leurs activités en fournissant un soutien financier nécessaire, et ainsi en assurer la stabilité, faciliterait la reprise et la croissance économiques.

Par ailleurs, le Fonds aidera à maintenir et à renforcer la capacité organisationnelle durant la pandémie. Les organismes francophones sans but lucratif contribuent à la vitalité de la francophonie ontarienne, qui constitue un atout important pour la province.

Soutenir les organismes francophones

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que les organismes, les entrepreneurs et les entreprises francophones contribuent grandement à la prospérité de la province et que la communauté franco-ontarienne est un atout économique important pour lui.

C'est pourquoi la province mène de vastes consultations auprès de la communauté d'affaires francophone depuis 2018 afin de définir les occasions qui permettraient de stimuler le développement économique francophone. Cette année, dans le contexte de la pandémie, le gouvernement a mis sur pied le Conseil consultatif ministériel de la relance économique pour les Francophones dont le mandat est de cerner les défis et les enjeux touchant les organismes francophones durant la crise sanitaire et de proposer des solutions pour y remédier.

Parmi les initiatives destinées à relancer l'économie francophone, le gouvernement a annoncé en septembre 2020 un investissement de 500 000 \$ pour soutenir les entreprises et les entrepreneurs franco-ontariens. Cet investissement appuiera la mise en place d'un réseau d'affaires francophone provincial qui

aidera les organismes à partager leur expertise et à former des alliances stratégiques pour favoriser la création de nouveaux produits et l'expansion du marché. Il financera aussi une initiative de promotion conçue pour commercialiser et promouvoir les produits et les services franco-ontariens.

Le gouvernement s'est aussi engagé à verser 1 million de dollars pour favoriser le bien-être des Franco-Ontariens par l'entremise du Programme d'appui à la francophonie ontarienne.

« Je salue les investissements du gouvernement visant à créer un réseau et à promouvoir la communauté économique franco-ontarienne. »

Carol Jolin
président,

Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

Venir en aide aux personnes en état de détresse psychologique

Veiller à la sécurité et au bien-être de l'ensemble de la population de l'Ontario est prioritaire pour le gouvernement. Les policiers sont de plus en plus appelés pour intervenir dans des circonstances complexes où des personnes souffrant de problèmes de santé mentale sont en situation de crise. En œuvrant ensemble au sein d'équipes mobiles d'intervention en cas de crise, les travailleurs spécialisés en situation de crise et les services de police aident à désamorcer et à stabiliser ces situations. Afin d'apporter aux personnes vulnérables le soutien qu'elles méritent, le gouvernement investit chaque année 3 millions de dollars pour renforcer les équipes mobiles d'intervention en cas de crise et permettre que tout le monde se sente en sécurité et protégé dans la province.

Soutenir les survivantes et survivants de violence familiale et de traite des personnes

Durant ces temps difficiles, les taux de violence familiale ont augmenté et les victimes peinent à obtenir des services. Le gouvernement prend des mesures pour limiter les répercussions de la violence conjugale et de la traite des personnes sur les collectivités de l'Ontario en injectant 2,5 millions de dollars dans une nouvelle subvention d'aide aux victimes. Cette subvention financera des partenariats entre les services de police municipaux et des groupes communautaires pour combler les lacunes en matière de services existants et adapter les programmes aux besoins locaux en Ontario. Cet investissement améliorera le soutien apporté aux victimes de ces crimes et veillera à qu'elles aient un accès rapide à des services adaptés sur le plan de la culture.

Diminuer le coût de l'électricité pour les familles ontariennes

La province continue de reconnaître les difficultés auxquelles font face les familles en raison de la pandémie de COVID-19. Dans le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*, le gouvernement a augmenté son financement pour les particuliers, les exploitations agricoles et les petites entreprises de 1,5 milliard de dollars en 2020-2021, comparativement au budget de 2019, grâce à la Remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) et d'autres programmes d'allègement du coût de l'électricité. La province continue aussi d'offrir des allègements ciblés, notamment pour les ménages à faible revenu admissibles, la clientèle en milieu rural ou en région éloignée, ainsi que les consommateurs des Premières Nations vivant dans des réserves.

Ces programmes d'allègement sont financés par la province, à même ses recettes générales et la trésorerie, ce qui comprend les dividendes provenant de sa participation dans Hydro One, lesquels s'élevaient à environ 291 millions de dollars en 2019-2020. À l'automne 2020, le gouvernement a lancé un nouveau site Web pour accroître la transparence en matière de programmes d'atténuation des tarifs d'électricité. Pour de plus amples détails, veuillez consulter : www.ontario.ca/fr/page/votre-facture-deelectricite.

Le gouvernement a aussi pris des mesures immédiates dès le début de la pandémie de COVID-19 pour procurer un allègement additionnel et remettre de l'argent dans les poches de la population ontarienne. Le gouvernement a annoncé un allègement du coût de l'électricité pour la clientèle résidentielle, les exploitations agricoles et les petites entreprises habituellement assujetties à la tarification selon l'heure de consommation, en offrant les tarifs d'électricité en vigueur durant les heures creuses, 24 heures sur 24, du 24 mars au 31 mai 2020. En vigueur depuis le 1^{er} juin 2020, une autre mesure a été prise afin que les coûts d'électricité soient plus stables; il s'agit d'un tarif d'électricité fixe, appelé tarif d'électricité de récupération suite à la COVID-19, établi à 12,8 cents le kilowattheure, appliqué à tous les consommateurs assujettis à la tarification selon l'heure de consommation 24 heures par jour, sept jours sur sept, jusqu'au 31 octobre 2020.

Le gouvernement est déterminé à offrir plus de choix aux familles, aux petites entreprises et aux exploitations agricoles dont les tarifs d'électricité varient selon l'heure de consommation. À compter du 1^{er} novembre 2020, ces consommateurs pourront choisir un plan tarifaire qui correspond le mieux à leur ménage et à leur mode de vie, soit d'être facturés selon l'heure de consommation ou selon une tarification progressive. La tarification progressive propose un tarif d'électricité établi jusqu'à un certain niveau de consommation, quel que soit le moment de la journée. Le gouvernement a œuvré pour s'assurer que la Commission de l'énergie de l'Ontario et les entreprises de distribution locales procureront aux consommateurs d'électricité les conseils et l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision éclairée quant au plan tarifaire qui leur convient le mieux.

Soutenir l'emploi

Des employeurs partout dans la province ont connu des difficultés en raison de la COVID-19. Bien qu'ils n'en soient aucunement responsables, des gens ont perdu leur emploi et des entreprises ont subi les effets négatifs de la pandémie.

Appuyer les entreprises dans les zones à forte circulation du coronavirus

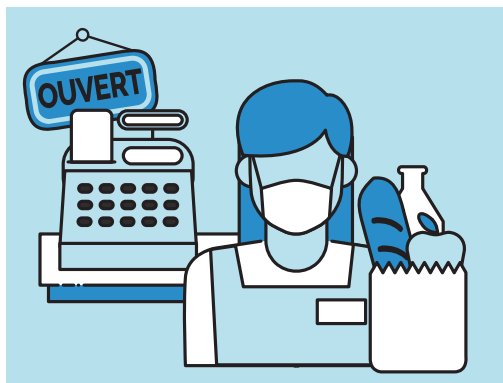
Le gouvernement convient que les mesures de santé publique nécessaires liées à la COVID-19, comme les restrictions temporaires imposées aux entreprises ou l'interdiction des services de restauration à l'intérieur, sont coûteuses pour les entreprises de l'Ontario.

Ainsi, pour mieux soutenir les entreprises touchées par ces mesures de santé publique, le gouvernement débloque une somme de 300 millions de dollars qui aidera les entreprises admissibles à payer les coûts associés aux impôts fonciers municipaux et à l'impôt foncier prélevé à des fins scolaires, ainsi que les factures d'énergie.

La province offre ce soutien aux entreprises admissibles des régions de l'Ontario où elle détermine qu'il est nécessaire d'imposer les restrictions de santé publique instaurées récemment dans le cadre de l'étape 2 modifiée du déconfinement.

L'aide continue du gouvernement fédéral est nécessaire pour soutenir les entreprises ontariennes. La province collabore de près avec ses partenaires, notamment le gouvernement fédéral et les municipalités de l'Ontario, pour veiller à ce que les entreprises reçoivent le soutien dont elles ont besoin.

Pour illustrer les mesures prises dans le document intitulé *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance* afin d'aider les entreprises ontariennes lourdement touchées par les mesures de santé publique et les restrictions ciblées liées à la COVID-19, prenons l'exemple d'un restaurant de Toronto. Le restaurant loue un bien immobilier évalué à 2,4 millions de dollars et avait subi une perte de revenu mensuel de 80 % durant la pandémie de COVID-19. Au cours de la période de 28 jours visée par les restrictions de santé publique ciblées, le restaurant pourrait avoir droit à une aide comprenant un allègement de l'impôt foncier (4 320 \$), ainsi que des coûts de l'énergie (1 855 \$), des salaires (9 840 \$) et du loyer (13 050 \$). Au total, durant cette période de 28 jours, le restaurant recevrait une aide de 29 065 \$.



Graphique 1.5

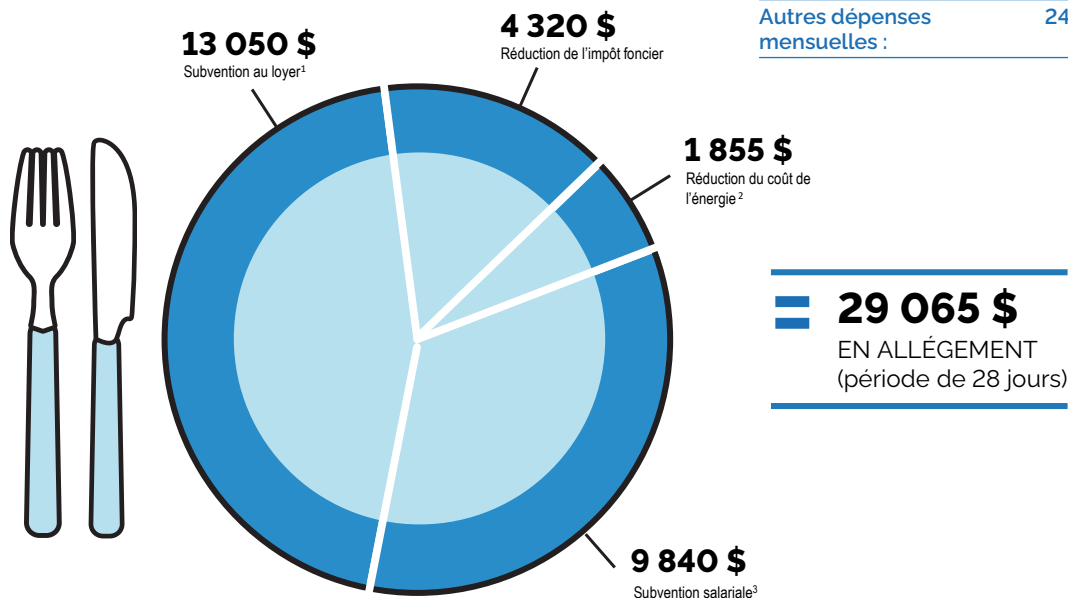
Illustration de l'allégement pour un restaurant



Illustration de l'allégement accordé à un restaurant à Toronto qui **loue un bien immobilier évalué à 2,4 millions de dollars** et a subi une **perte de revenu de 80 %** durant la période de 28 jours visée par les restrictions de santé publique liées à la COVID-19. Les mesures suivantes permettraient au restaurant de bénéficier d'une **aide de 29 065 \$**.

PROFIL OPÉRATIONNEL DURANT LA COVID-19

Revenu mensuel :	27 200 \$
Masse salariale mensuelle :	16 400 \$
Nombre d'employés :	9
Loyer mensuel :	14 500 \$
Autres dépenses mensuelles :	24 555 \$



¹ Le programme fédéral de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) couvrirait les dépenses fixes liées au bien immobilier, dont le loyer et l'intérêt sur les hypothèques commerciales. À la prestation de base pouvant atteindre 65 % des dépenses admissibles s'ajouterait une subvention complémentaire au taux de 25 % pour les entreprises qui ont dû fermer leurs portes temporairement en raison d'une ordonnance de santé publique obligatoire. Les entreprises touchées par les nouvelles mesures de santé publique ciblées de l'Ontario pourraient recevoir une aide couvrant jusqu'à 90 % de leurs dépenses admissibles.

² La réduction du coût de l'énergie s'appliquerait à un restaurant assujéti à la grille tarifaire réglementée (GTR). Sur la base d'une consommation d'électricité normale d'environ 13 700 kilowattheures par mois pour un client commercial de Toronto Hydro, avec réduction de 30 % sur la consommation pour la facture pertinente. Comprend une réduction du coût du gaz naturel fondée sur l'outil de facturation de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour un client d'une zone de tarification d'Enbridge Gas qui consomme normalement environ 2 860 m³, avec réduction de 30 % sur la consommation pour la facture pertinente.

³ Le gouvernement fédéral a proposé de prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) jusqu'en juin 2021, et le taux de subvention actuel d'un maximum de 65 % des salaires admissibles restera en vigueur jusqu'au 19 décembre 2020.

Nota : Bien qu'il s'agisse d'un exemple et non pas d'une entreprise réelle, le profil financier et d'emploi s'appuie sur des données d'administration d'impôt et des données d'enquête de Statistique Canada relatives à des entreprises du secteur.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Soutenir les entreprises des rues commerçantes

Les petites entreprises, en particulier, ont été très durement touchées par la COVID-19. Elles ont connu une baisse plus forte de l'emploi, proportionnellement, que les moyennes et grandes entreprises. C'est pourquoi l'Ontario renforce le soutien aux petites entreprises au moyen d'un large éventail de mesures.

En octobre, le gouvernement a annoncé le Plan ontarien visant à redonner vie aux rues commerçantes. Le Plan comporte les mesures suivantes :

- Un financement de 60 millions de dollars par le biais de subventions uniques pouvant atteindre 1 000 \$ pour les petites entreprises admissibles des rues commerçantes — dans les secteurs du commerce de détail, de l'alimentation, de l'hébergement et d'autres services comptant moins de 10 employés — pour les aider à compenser les coûts imprévus des équipements de protection individuelle (EPI).
- Le Réseau ontarien pour la relance des petites entreprises suite à la COVID-19, qui relie 47 centres d'encadrement des petits entrepreneurs dans toute la province pour leur offrir des conseils et des renseignements adaptés sur les programmes locaux, provinciaux et fédéraux.
- Des équipes appelées « Digital Main Street Squads » pour aider les petites entreprises à accroître leur présence en ligne en leur offrant une assistance individuelle pour réaliser des évaluations numériques, concevoir un site Web, faire de la publicité sur les réseaux sociaux et créer des plateformes de commerce électronique.
- La page Web de l'Ontario pour la reprise des petites entreprises, qui offre un accès à guichet unique aux mesures de soutien aux petites entreprises.

Le plan propose également des modifications législatives et réglementaires dans le cadre du projet de loi intitulé Loi de 2020 visant à redonner vie aux rues commerçantes qui, s'il est adopté, éliminera les obstacles auxquels sont confrontées les petites entreprises et leur permettra de saisir de nouvelles occasions. Par exemple :

- S'engager à étudier les moyens d'autoriser de façon permanente que de l'alcool puisse faire partie des commandes de mets à emporter ou à livrer, lorsque les restaurants et les bars sont titulaires d'un permis de vente d'alcool, avant que le règlement en place ne cesse d'être en vigueur.
- Permettre en permanence les livraisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux entreprises qui comprennent des magasins de détail, des restaurants et des installations de distribution.
- Soutenir la distribution d'aliments et de produits alimentaires locaux en augmentant la gamme de produits vendus au Marché des produits alimentaires de l'Ontario.
- Appuyer l'industrie des taxis et des limousines de l'Ontario en augmentant le montant des amendes pour les exploitants illégaux.

Aider les petites entreprises à prendre le virage numérique

Le gouvernement aide les petites entreprises à élargir leur clientèle grâce à la plateforme de l'Initiative pour le numérique et les rues principales. Annoncé en juin 2020, le programme de 57 millions de dollars aidera jusqu'à 22 900 entreprises ontariennes à proposer et à améliorer leurs services en ligne ainsi qu'à créer plus de 1 400 emplois étudiants.

Période de grâce sur les pénalités et les intérêts

Dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*, rendu public en mars, le gouvernement a annoncé une période de cinq mois sans intérêts ni pénalités pour les entreprises de l'Ontario qui n'ont pas payé leurs taxes ou leurs impôts, celles dont les paiements étaient en retard ou partiels ou celles qui ont manqué la date limite de production de leurs déclarations dans le cadre de 10 programmes fiscaux administrés par la province, et cela à compter du 1^{er} avril.

Cette mesure venait s'ajouter à l'allègement des intérêts et des pénalités que le gouvernement fédéral accordait aux entreprises qui avaient des paiements à effectuer au titre de l'impôt sur le revenu des entreprises.

En août 2020, le gouvernement a annoncé qu'il prolongeait d'un mois cette période de grâce, soit jusqu'au 1^{er} octobre. Cette période de six mois a permis de mettre à la disposition des entreprises des liquidités d'environ 7,5 milliards de dollars. Cette mesure a aussi aidé ces entreprises à mieux tenir le coup financièrement ou à gérer leur trésorerie de manière stratégique.

Aider les petites entreprises à payer leur loyer

L'Ontario s'est associé au gouvernement fédéral afin de fournir un soutien au loyer aux petites entreprises locataires et à leurs locateurs par le biais de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) aux petites entreprises. Entre les mois d'avril et de septembre 2020, l'Ontario a affecté 241,2 millions de dollars à l'AUCLC aux petites entreprises, portant à plus de 900 millions de dollars le soutien offert, ce qui a permis d'aider quelque 64 000 petites entreprises locataires employant environ 617 000 personnes.

Illustration d'économies réalisées par le restaurant de Jed

Pour illustrer la façon dont l'AUCLC aux petites entreprises a aidé les petites entreprises locataires et leurs locateurs, prenons l'exemple de Jed, un petit restaurateur à Windsor. Il emploie sept personnes et a été durement touché durant la première vague de la COVID-19.

Le coût du loyer de Jed était de 3 000 \$ par mois, ce qui était intenable pour l'entreprise compte tenu du fait que ses revenus avaient considérablement baissé lorsque les restrictions liées à la COVID-19 étaient en vigueur. Le locateur de Jed a déposé une demande d'AUCLC aux petites entreprises pour les mois d'avril à juin, puis a décidé de continuer à faire appel au programme lorsque celui-ci a été prolongé afin de couvrir les frais de loyer des mois de juillet, août et septembre. Le locateur de Jed a reçu un prêt-subvention totalisant 9 000 \$ (50 % du loyer pendant six mois).

Comme l'exigeait l'AUCLC aux petites entreprises, le locateur a réduit le loyer de Jed de 75 %, soit à 750 \$ par mois pendant une période de six mois, ce qui a permis au restaurant de Jed d'économiser 13 500 \$ en frais de loyer. Au moment où l'économie de l'Ontario a amorcé une reprise, le restaurant de Jed a pu tenir le coup puisque le loyer représentait les plus importants frais fixes que l'entreprise devait assumer. De plus, le locateur de Jed a pu s'éviter les dépenses liées à la recherche d'un nouveau locataire.

L'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2020 visant à soutenir les locataires et les petites entreprises* pour prolonger l'interdiction temporaire des expulsions commerciales. Cette interdiction temporaire visant les expulsions concernait les petites entreprises locataires qui étaient admissibles au soutien au loyer dans le cadre de l'AUCLC destinée aux petites entreprises pendant la durée du programme. Les petites entreprises locataires continuent d'avoir besoin de soutien. C'est pourquoi le gouvernement propose de prolonger davantage l'interdiction temporaire des expulsions pour les locataires commerciaux qui auraient été admissibles au programme d'AUCLC pour les petites entreprises.

Des propriétaires de petites entreprises de partout dans la province ont fait savoir au gouvernement que certains locateurs n'avaient pas eu recours à l'AUCLC et qu'en conséquence ils auraient besoin d'un soutien direct au loyer supplémentaire pour leur permettre de survivre lorsque le programme aura pris fin. Le gouvernement a prêté l'oreille à ces préoccupations et pressé le gouvernement fédéral d'agir. Le 9 octobre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il aiderait les propriétaires de petites entreprises en Ontario jusqu'en juin 2021 en offrant une aide au loyer commercial directement aux petites entreprises par le biais de la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL).

Soutenir les consommateurs, les entreprises du secteur de l'accueil et les fabricants d'alcool

Le gouvernement a procédé à un certain nombre de changements compte tenu des circonstances uniques et des difficultés économiques auxquelles font face les secteurs dynamiques de l'accueil et de l'alcool. Il a notamment pris des mesures visant à autoriser temporairement les restaurants et les bars à agrandir leur terrasse extérieure et à inclure de l'alcool aux commandes de mets à emporter ou à livrer. Le gouvernement est déterminé à étudier les moyens d'autoriser de façon permanente que de l'alcool puisse faire partie des commandes de mets à emporter ou à livrer avant que le règlement en place ne cesse d'être en vigueur le 31 décembre 2020.

Le gouvernement gèle les taux de la taxe sur la bière et de la majoration des prix jusqu'au 1^{er} mars 2022, et propose d'annuler rétroactivement la hausse de la taxe de base sur le vin prévue par la loi pour le 1^{er} juin 2020. Un décret pris par le gouvernement en vertu de la *Loi sur l'administration financière* durant la situation d'urgence empêche la mise en œuvre de la hausse entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2020. Le gouvernement demande aussi à la LCBO de ne pas donner suite à la majoration du prix du vin qui était prévue.

L'Ontario ensemble : Aider les entreprises à se rééquiper pour lutter contre la COVID-19

Le 21 mars 2020, le premier ministre Doug Ford a lancé L'Ontario ensemble, un portail Web d'approvisionnement qui permet aux entreprises et aux innovateurs de soumettre leurs propositions au gouvernement pour permettre l'achat rapide de produits et services d'urgence essentiels. À ce jour, le portail a reçu plus de 30000 offres de désinfectant pour les mains, de blouses et combinaisons, de masques et couvre-visage, de matériel de dépistage et de respirateurs, entre autres. Cet intérêt illustre à quel point la population de l'Ontario est prête à se serrer les coudes pour fournir de l'équipement et des fournitures essentiels aux travailleurs en première ligne de la lutte contre la pandémie.

Pour soutenir la préparation de propositions par des entreprises et des particuliers dans le portail L'Ontario ensemble, le gouvernement a lancé le fonds L'Ontario, ensemble, doté de 50 millions de dollars, le 1^{er} avril 2020. Ce fonds aide les entreprises à investir dans des solutions novatrices ou à acquérir de nouveaux outils pour fabriquer de l'équipement et des fournitures essentiels pour le secteur médical ou en accélérer la production. Des milliers d'entreprises se sont mobilisées pour participer à la conversion du secteur de la fabrication en un actif stratégique en procurant des fournitures et de l'équipement essentiels aux travailleurs de première ligne qui continuent de veiller à la sécurité de la population de l'Ontario.

Le fonds L'Ontario, ensemble a notamment financé les projets suivants :

- **Linamar Corp.** — Entreprise du secteur de la fabrication avancée établie à Guelph qui approvisionne les secteurs de l'automobile, de l'agriculture et des chariots élévateurs à nacelle. La province a investi 2,5 millions de dollars pour permettre à Linamar de rééquiper sa chaîne de montage et de fabriquer des pièces de respirateurs qui entreront dans la production de 10 000 respirateurs e700 fabriqués en Ontario. O-Two Medical Technologies s'est associée à Linamar et à d'autres entreprises, dont Bombardier, pour produire les respirateurs.

- **Greenfield Global** — Multinationale qui fabrique et livre plus de 1 600 produits dans près de 50 pays à travers le monde. La province investit 2,5 millions de dollars dans une importante modernisation de l'installation de distillation de Greenfield Global, située à Johnstown en Ontario. Ce projet permettra à Greenfield de produire annuellement l'équivalent de plus de 150 millions de bouteilles d'un litre d'alcool de spécialité de qualité médicale, lequel sera utilisé dans les désinfectants pour les mains et d'autres produits qui nécessitent de l'alcool de spécialité de grande pureté.
- **Southmedic** — Fabricant d'appareils médicaux établi à Barrie qui distribue ses produits dans plus de 60 pays. La province verse 1,8 million de dollars pour aider l'entreprise à restructurer et réoutiller son installation de production et à acheter un nouvel équipement de moulage. Avec ce nouvel équipement, l'entreprise pourra doubler sa production de masques à oxygène, tripler celle de masques ETCO2 utilisés pour surveiller la respiration avant l'utilisation d'un respirateur, et quadrupler sa production de visières de protection pour les yeux et le visage.
- **Eclipse Innovations Inc.** — Entreprise établie à Cambridge, en Ontario, qui fabrique de l'équipement automatisé sur mesure pour les secteurs des sciences de la vie, de l'énergie, des transports, de la consommation, de l'industrie et de l'électronique. La province injecte 1,4 million de dollars pour aider l'entreprise à intensifier ses activités et fabriquer un million de masques N95 par semaine.

Protéger les travailleurs, les bénévoles et les organismes qui font un effort honnête pour observer les directives de santé publique liées à la COVID-19

Le 20 octobre 2020, le gouvernement a déposé le projet de loi intitulé *Loi de 2020 visant à soutenir la relance en Ontario*. Si elle est adoptée, cette loi fournira une protection qui aura pour effet de ne pas engager la responsabilité des travailleurs, des bénévoles et des organismes qui font un effort honnête pour se conformer aux directives de santé publique et aux lois concernant l'exposition au virus de la COVID-19. En même temps, cette loi maintiendrait les droits de la population de l'Ontario de poursuivre en justice quiconque met en péril, sciemment ou par négligence grossière, la vie d'autrui.

Améliorer le climat d'affaires pour les communautés autochtones et les municipalités du Nord

La province maintient son engagement en matière de partage des revenus tirés des ressources naturelles, ce qui comprend la possibilité d'élargir le programme afin que plus de communautés autochtones ainsi que des municipalités du Nord tirent parti des avantages de l'exploitation des ressources. Par conséquent, le gouvernement continuera d'étudier les moyens de partager les revenus des ressources naturelles et examinera les possibilités de partager les revenus provenant de l'exploitation des agrégats, ainsi que de la foresterie et des mines, avec plus de partenaires autochtones et de municipalités du Nord. Ces efforts contribueraient à accroître la prospérité des communautés autochtones et des municipalités du Nord, à améliorer le climat d'affaires en matière de développement des ressources naturelles et à réduire les risques d'investissement dans le secteur tout en favorisant la reprise économique et le progrès dans le Nord.

Appuyer les entreprises autochtones en période de COVID-19

En juin 2020, le gouvernement a annoncé qu'il verserait un montant maximal de 10 millions de dollars pour aider les petites et moyennes entreprises autochtones qui ont un manque à gagner et des difficultés hors du commun dans le contexte de la COVID-19. Souvent, ces entreprises sont situées dans des régions rurales ou éloignées ou exercent une activité dans un secteur de services durement touché tel que le tourisme. En vertu de ce financement provincial, des prêts jusqu'à hauteur de 50 000 \$ seront versés par l'entremise d'institutions financières autochtones aux entreprises qui ne sont pas admissibles ou ne peuvent pas accéder aux aides fédérales et provinciales mises en place pour les petites entreprises en réponse à la COVID-19. Chaque prêt sera constitué en partie d'une subvention non remboursable représentant tout au plus 50 % du prêt et la portion prêtée sera exempte d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2022. Les entreprises peuvent utiliser ces fonds pour couvrir leurs coûts, notamment les salaires, le loyer, les services publics ou les mesures prises en réponse aux exigences de distanciation sociale.

Aider les entreprises du Nord

Le gouvernement reconnaît les besoins uniques de l'économie du Nord de l'Ontario dans le contexte de la COVID-19. C'est pourquoi il a annoncé, en septembre 2020, le Programme de relance économique du Nord de l'Ontario, pour aider les entreprises à adapter leurs activités en fonction des directives de santé publique locales applicables aux étapes du déconfinement et à continuer de servir leurs collectivités et leurs clients. Les projets admissibles aideront à assurer la sécurité des employés et des consommateurs grâce à un éventail d'activités, dont l'acquisition d'équipement de protection individuelle (EPI), la rénovation de bâtiments et d'autres mesures importantes. Ce programme de courte durée couvrira 100 % des coûts admissibles et sera administré par la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, chargée de promouvoir la prospérité économique dans le Nord de la province.

Soutenir l'industrie de la pêche commerciale

L'industrie de la pêche commerciale crée des emplois et des débouchés dans de nombreuses collectivités rurales et côtières de la province. En raison des répercussions de la COVID-19 sur cette importante industrie, le gouvernement suspend temporairement et rembourse les paiements de redevances de pêche commerciale sur les poissons récoltés en 2020.

Selon la recommandation du conseil consultatif ministériel pour le secteur de la pêche commerciale, cette mesure d'allègement viendra en aide aux entreprises qui ont été durement frappées par la COVID-19 et qui ont eu de la difficulté à se prévaloir des programmes fédéraux d'allègement et de subventions salariales. Le fait d'accorder un répit immédiat à l'industrie de la pêche commerciale permettra de soutenir ces entreprises locales et de protéger les emplois.

Soutenir les partenaires municipaux

Collaborer pour soutenir les municipalités pendant la COVID-19

Les municipalités font face à des défis sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19.

Pour aider les administrations locales à composer avec les pressions imprévues occasionnées par la pandémie, le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec son homologue fédéral, fournit jusqu'à 4 milliards de dollars d'aide ponctuelle aux 444 municipalités et 110 réseaux de transport en commun de l'Ontario dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire. Cela comprend un financement allant jusqu'à 2 milliards de dollars pour

aider les municipalités à gérer les pressions opérationnelles et jusqu'à 2 milliards de dollars pour contrer l'incidence financière liée à la COVID-19 sur les organismes de transport en commun municipaux.



Cet investissement historique permettra aux administrations locales de préserver la santé et le bien-être de la population de l'Ontario, tout en continuant à offrir les services publics essentiels, comme le transport en commun, des soutiens communautaires et des refuges, tandis que la province avance sur la voie du renouvellement, de la croissance et du redressement économique. Dans le cadre de la première phase de l'Accord sur la relance sécuritaire, les

municipalités reçoivent 1,6 milliard de dollars. Ce financement comprend 212 millions de dollars additionnels alloués au Fonds de secours pour les services sociaux, afin d'aider les gestionnaires de services municipaux et les partenaires autochtones dans le domaine du logement à protéger le personnel et les résidents des refuges pour sans-abri, élargir les programmes d'aide au loyer et créer des solutions de logement à plus long terme. En tenant compte de l'aide initiale fournie plus tôt cette année, l'investissement du gouvernement dans le Fonds de secours pour les services sociaux totalise 510 millions de dollars.

Les municipalités ont également un rôle crucial à jouer pour s'attaquer aux défis financiers découlant de la COVID-19; elles doivent trouver des économies à réaliser et des gains d'efficacité, et utiliser les autres outils mis à leur disposition afin de pouvoir continuer à offrir les services sur lesquels leurs collectivités comptent.

« Ce financement de 4 milliards de dollars est une mesure extraordinaire en temps extraordinaire; le lourd fardeau que représente le coût de la pandémie ne se répercutera pas sur la facture d'impôt foncier, ce qui aidera les municipalités, les collectivités et les citoyens de l'Ontario à se relever. »

Allan Thompson
Maire de Caledon
Président de la Rural Ontario Municipal Association

Pour la plupart des municipalités, la phase 1 du financement, conjuguée aux mesures qu'elles ont prises pour trouver des gains d'efficacité, devrait suffire à gérer les pressions financières qui découlent de la pandémie. Toutefois, le gouvernement lance la phase 2 du financement destiné aux municipalités qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour faire face aux pressions financières extraordinaires liées à la COVID-19.

Le gouvernement a également collaboré avec les municipalités pour leur fournir les outils et le soutien dont elles ont besoin, notamment en leur permettant de tenir des réunions virtuelles de conseils et de commissions locales, et en prolongeant temporairement les règlements en matière de droits d'aménagements venant à échéance pour veiller à ce que les municipalités puissent continuer de percevoir ces revenus essentiels. En outre, par l'intermédiaire du Programme pour la modernisation au niveau municipal et du Fonds pour la vérification et la responsabilisation, le gouvernement injecte jusqu'à 350 millions de dollars d'ici 2022-2023 afin d'aider les municipalités à réduire les coûts et à améliorer les services aux résidents à long terme.

Repousser la mise à jour de l'évaluation foncière et permettre le report du versement des impôts fonciers

Conformément à l'annonce faite dans le document *Mise à jour économique et financière de mars 2020*, le gouvernement a reporté la mise à jour de l'évaluation foncière prévue en 2020 pour l'année d'imposition 2021. Cette mesure a été prise compte tenu des défis uniques et imprévus auxquels font face les municipalités, résidents et entreprises en 2020. Cette mesure a apporté de la stabilité aux contribuables fonciers et aux municipalités de la province et permis aux administrations municipales de porter leur attention sur les initiatives de santé publique cruciales et les autres efforts déployés pour gérer les interventions locales face à la COVID-19.

Dans le cadre de l'intervention de la province face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a également reporté de 90 jours les paiements trimestriels de juin et de septembre des impôts fonciers que les municipalités font aux conseils scolaires. Cette mesure a permis aux municipalités d'accorder des reports d'impôt foncier de plus de 1,8 milliard de dollars aux résidents et aux entreprises de la province. En fait, 75 % des municipalités, représentant 98 % de tout l'impôt foncier municipal perçu dans la province, ont permis le report des impôts fonciers.

Offrir une stabilité par l'intermédiaire du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario

Le gouvernement comprend l'importance de la stabilité des municipalités pendant ces moments d'incertitude, c'est pourquoi l'enveloppe de 500 millions de dollars ainsi que la structure du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) sont maintenues pour 2021. En plus d'assurer une stabilité, le fait de maintenir l'enveloppe du programme permettra d'investir 5 millions de dollars additionnels dans des initiatives destinées à soutenir des municipalités rurales et du Nord qui font face à des difficultés, notamment les collectivités agricoles rurales.

Pour faire suite à son engagement d'offrir aux municipalités l'information en temps opportun, le gouvernement a annoncé en octobre des allocations prévues pour 2021 dans le cadre du FPMO.

Le gouvernement a examiné le FPMO en consultation avec les municipalités pour s'assurer que le programme répond aux besoins des collectivités locales, en particulier les municipalités de petite taille, rurales et du Nord. Étant donné les circonstances sans précédent concernant la pandémie de COVID-19, le gouvernement prendra plus de temps pour effectuer l'examen. Les discussions avec les partenaires municipaux devraient reprendre plus tard cette année.

Section C : Relance – Création des conditions propices à la croissance

Introduction

La COVID-19 a entraîné une récession mondiale, et le Canada et l'Ontario n'ont pas été épargnés. Derrière chaque statistique économique négative, une famille peine à joindre les deux bouts, une personne a perdu son emploi ou un petit entrepreneur se soucie de l'avenir incertain.

Alors que l'Ontario lutte contre la deuxième vague de COVID-19, il doit veiller avant tout à protéger la population et à offrir un soutien pressant à ceux et celles qui en ont besoin pour traverser ces temps difficiles. Toutefois, le moment est également venu de jeter les bases d'une reprise alimentée par une croissance économique à long terme. Le gouvernement investit 4,8 milliards de dollars à cette fin dans le présent budget.

La population de l'Ontario est consciente que la reprise économique post-COVID-19 sera un long processus. Même si aucun ralentissement économique ne ressemble au précédent, il a fallu entre 24 et 88 mois pour retrouver le niveau d'emploi observé avant la récession dans le cas des trois dernières récessions.

Pour appuyer la relance de l'économie ontarienne, le gouvernement s'attaque dès maintenant à six enjeux vitaux qui auront des avantages immédiats et qui, si ignorés, pourraient freiner la reprise dans la province :

- rendre les tarifs d'électricité plus abordables;
- réduire les impôts sur les emplois;
- jumeler les travailleurs à la formation et les employeurs aux compétences dont ils ont besoin;
- réduire les formalités administratives inutiles;
- assurer le maintien et la création d'emplois dans les divers secteurs;
- bâtir l'infrastructure.

Tout comme la résilience typiquement ontarienne a aidé la province à traverser les dures épreuves de la pandémie et a fait ressortir le meilleur des habitants de chaque région, elle fera en sorte que l'Ontario soit le meilleur endroit au monde pour y travailler et élever une famille une fois la COVID-19 vaincue. En fin de compte, ce seront les gens et non les gouvernements qui dynamiseront la relance de la province. Ce sera le jeune entrepreneur innovateur qui mettra au point la prochaine importante technologie à Kanata. Ce sera la famille qui ouvre un petit commerce à Brampton. Ce sera l'équipe de travailleurs qualifiés de Sault Ste. Marie qui construisent des maisons et créent des débouchés. Ce sera l'agricultrice à Essex qui utilise de l'équipement fabriqué en Ontario. Ce sera le couple de retraités d'Etobicoke qui achètera en magasin des produits faits en Ontario.

Il incombe au gouvernement de l'Ontario de favoriser la mise en place des conditions propices à la croissance et, parfois, cela signifie dégager la voie. Par exemple, des employeurs ont décidé de s'installer ailleurs qu'en Ontario en raison des prix élevés et croissants de l'électricité pour les clients industriels et commerciaux. Le gouvernement passe à l'action une fois pour toutes afin de régler la question des tarifs d'électricité destructeurs d'emplois.

La question de la compétitivité de l'Ontario ne s'arrête toutefois pas aux prix de l'électricité – les impôts sont une autre dépense très importante des créateurs d'emplois. Le gouvernement passe donc à l'action pour réduire les impôts des employeurs afin qu'ils puissent réinvestir leurs ressources en embauchant plus de gens ayant les bonnes compétences, en élargissant leurs activités dans la province et en innovant pour assurer la croissance et la prospérité à long terme.

Comme la COVID-19 nous l'a clairement montré, l'infrastructure numérique est l'une des conditions essentielles à la croissance en 2020 et à l'avenir. Malheureusement, trop de régions de la province n'ont pas accès aux services cellulaires et à large bande. Pour connecter les gens des collectivités partout dans la province, le gouvernement lancera la seconde phase du Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire : Passons à la vitesse supérieure, ce qui porte à 1 milliard de dollars le financement total du gouvernement pour connecter les collectivités de la province.

À l'instar du monde qui a évolué, le gouvernement doit lui aussi s'adapter. La province est déterminée à simplifier les services gouvernementaux et à les rendre plus conviviaux, plus commodes et plus accessibles durant la pandémie de COVID-19, et par la suite, de façon à améliorer les interactions des particuliers et des entreprises avec le gouvernement tout en économisant temps et argent.

Les conditions essentielles à la croissance économique suivant la COVID-19 sont multiples. Mais elles sont toutes axées sur des solutions structurelles à long terme aux problèmes qui ont empêché l'Ontario de réaliser son plein potentiel. Les mesures prises par le gouvernement serviront de levier, mais ce sont l'ingéniosité et la détermination des Ontariennes et des Ontariens qui donneront à la province la place qui lui revient.

Points saillants du financement de 4,8 milliards de dollars :

- ☑ Investir plus de 680 millions de dollars additionnels dans l'infrastructure à large bande au cours des quatre prochaines années, ce qui, combiné aux engagements faits antérieurement par l'Ontario, porte ses investissements pour connecter les collectivités partout dans la province à un montant historique de près de 1 milliard de dollars.
 - ☑ Attirer davantage d'emplois en Ontario grâce à un plan exhaustif pour s'attaquer aux coûts élevés de l'électricité destructeurs d'emplois, ce qui permettra aux moyens et aux grands employeurs industriels et commerciaux d'économiser en moyenne environ 14 % et 16 %, respectivement, sur leurs factures d'électricité (ce qui représente des charges additionnelles de 1,3 milliard de dollars sur trois ans).
 - ☑ Réduire les impôts fonciers des créateurs d'emplois et uniformiser les règles du jeu en abaissant les taux élevés d'impôt scolaire s'appliquant à plus de 200 000 employeurs, ou 94 % des biens commerciaux en Ontario, pour les ramener à 0,88 %. Cela se traduira par des économies immédiates de 450 millions de dollars par année et représente une réduction de 30 % pour les nombreuses entreprises actuellement assujetties au taux d'impôt scolaire le plus élevé dans la province.
-

-
- ☑ Répondre aux demandes des administrations locales en proposant d'autoriser les municipalités à réduire les impôts fonciers des petites entreprises, en plus d'un engagement de la part de la province à envisager de fournir des réductions correspondantes. Cela permettrait de fournir aux petites entreprises un allègement municipal et provincial de l'impôt foncier pouvant totaliser 385 millions de dollars d'ici 2022-2023, dépendamment de l'adoption de cette option par les municipalités¹.
 - ☑ Éliminer un impôt sur les emplois pour 30 000 employeurs de plus en proposant que la hausse de 490 000 \$ à 1 million de dollars de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs devienne permanente. Cet allègement additionnel ferait en sorte qu'environ 90 % des employeurs ne paieraient pas cet impôt, ce qui leur ferait réaliser des économies de 360 millions de dollars en 2021-2022, sommes qu'ils pourraient réinvestir dans les emplois et la croissance.
 - ☑ S'engager à fournir aux Ontariennes et aux Ontariens une aide pouvant atteindre 20 % des dépenses admissibles pour le tourisme dans la province, afin de les encourager à découvrir l'Ontario en toute sécurité en 2021, l'année des vacances chez soi en Ontario.
 - ☑ Jumeler les travailleurs du secteur du tourisme et de l'accueil, ainsi que ceux les plus touchés par la pandémie, à de la formation et à des emplois grâce à un investissement de 180,5 millions de dollars sur trois ans, ce qui comprend le déploiement d'une stratégie pour les métiers spécialisés, des investissements additionnels de 100 millions de dollars consacrés à la formation professionnelle par l'intermédiaire d'Emploi Ontario, le remaniement du programme Deuxième carrière et l'injection de 59,5 millions de dollars pour l'acquisition de compétences en demande.
 - ☑ Octroyer 500 millions de dollars sur quatre ans pour accroître la fiabilité, la commodité et l'accessibilité des services gouvernementaux par le biais du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario.

En outre, l'Ontario a fourni un allègement de 11,3 milliards de dollars pour améliorer les liquidités des particuliers et des entreprises au moyen de reports d'impôt et d'autres reports durant cette période économique difficile. Cela inclut :

- ☑ Une période de grâce de six mois pour le paiement des pénalités et intérêts au titre de la plupart des taxes et impôts administrés par la province, représentant un allègement de 7,5 milliards de dollars pour aider 100 000 entreprises ontariennes.
- ☑ Le report de 90 jours du versement des impôts fonciers scolaires aux conseils scolaires normalement dû le 30 juin, ce qui a donné aux municipalités une marge de manœuvre pour offrir aux résidents et aux entreprises des reports d'impôts fonciers de plus de 1,8 milliard de dollars.
- ☑ Le report de six mois accordé pour le paiement des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, fournissant aux employeurs un allègement jusqu'à concurrence de 1,9 milliard de dollars.

¹ L'estimation de l'allègement provincial et municipal total au titre de l'impôt foncier repose sur des hypothèses concernant le taux d'adoption potentiel de la sous-catégorie des biens des petites entreprises par les municipalités et l'ampleur de la réduction de taux appliquée à la sous-catégorie, ainsi que sur l'octroi d'un allègement correspondant de la part de la province.

Un plan exhaustif pour réduire les prix de l'électricité destructeurs d'emplois

Des prix d'électricité plus concurrentiels pour soutenir la croissance et la création d'emplois

Maintes et maintes fois, des employeurs qui envisagent d'exploiter une entreprise ou d'étendre leurs activités en Ontario décident d'investir ailleurs en raison notamment des prix d'électricité élevés pour les installations industrielles et commerciales dans la province. Dans le budget de 2020, le gouvernement présente un plan pour réduire le fardeau que représentent pour les employeurs les onéreux contrats conclus avec des producteurs d'énergie renouvelable non hydroélectrique, et auxquels on mettra un terme graduellement et une fois pour toutes.

Ces onéreux contrats avaient été conclus par le gouvernement précédent pour la production d'électricité dont l'Ontario n'a pas besoin, et à des prix que les employeurs ne peuvent pas se permettre. En 2009, le gouvernement précédent avait déposé la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* qui a donné lieu à de coûteux contrats pour la production d'électricité à partir d'énergie éolienne et solaire ainsi que de bioénergie. En signant pour une période de 20 ans des milliers de contrats dispendieux avec des producteurs d'énergie renouvelable, le gouvernement précédent a engagé l'Ontario sur la voie d'une hausse des prix et de la perte d'emplois, ce qui oblige notre gouvernement à agir.

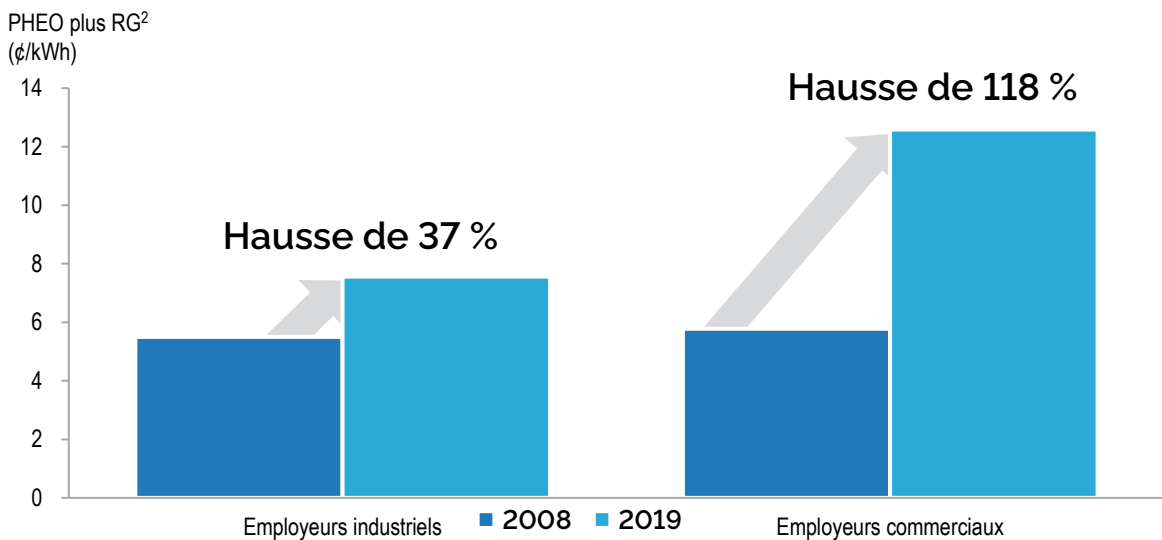
« L'un des principaux facteurs qui nuisent à la compétitivité du secteur de la fabrication au Canada est le coût élevé de l'électricité en Ontario... Il s'agit d'un coût auquel nos usines aux États-Unis n'ont pas à faire face. »

Scott Bell
Président et directeur général
General Motors Canada

Depuis 2008, l'année précédant l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, le coût total du réseau électrique, notamment pour la production et le transport de l'électricité aux consommateurs, a considérablement augmenté en Ontario. Il est passé de 14,5 milliards de dollars en 2008 à 21,9 milliards en 2019, une hausse de loin supérieure à celle du taux de croissance de l'ensemble des prix à la consommation. En 2019, environ 18 % de ce coût était lié aux onéreux contrats d'énergie éolienne et solaire ainsi que de bioénergie conclus par le gouvernement précédent, qui ne représentent pourtant qu'environ 8 % de toute la production d'électricité.

Cela a entraîné une augmentation des prix de l'électricité en Ontario. Comme l'illustre le graphique 1.6, le prix de l'électricité des employeurs industriels a augmenté de 37 % entre 2008 et 2019, tandis que les employeurs commerciaux ont vu leurs coûts d'électricité augmenter d'environ 118 % pendant la même période. Il s'agit de hausses beaucoup plus élevées que le taux global d'inflation des prix à la consommation de 21,4 % pendant la même période. Dans le cas des employeurs commerciaux, cela représente une hausse environ cinq fois supérieure au taux d'inflation.

Graphique 1.6 Prix de l'électricité pour les employeurs commerciaux et industriels¹



¹ Les prix indiqués n'incluent pas les autres composantes de la facture d'électricité tels que les frais de livraison, les frais réglementaires ou la redevance de liquidation de la dette (la RLD, éliminée le 31 mars 2018), qui ont généralement été plus stables que les coûts de production de l'électricité. Les grands consommateurs d'électricité paient généralement des frais de livraison unitaires moins élevés que les clients de taille moyenne.

² Le coût de l'électricité comprend le prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) et les frais de rajustement global (RG). Le client de catégorie A moyen est présumé payer un PHEO moyen moins élevé que le client de catégorie B moyen, compte tenu du profil d'utilisation de chacun. Les frais de RG du client de catégorie A moyen (comme les clients industriels de grande taille) sont moins élevés que ceux du client de catégorie B (p. ex., les clients commerciaux de taille moyenne), étant donné le déplacement de la demande des clients de catégorie A en dehors des périodes de pointe durant l'année, ce qui contribue à réduire les coûts du réseau et diminue leur part des coûts du RG aux termes de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI), entrée en vigueur en 2011.

Source : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario.

Le coût croissant de l'électricité a nui à l'attractivité de l'Ontario comme lieu d'affaires. Par conséquent, des Ontariennes et des Ontariens n'ont pas pu bénéficier des emplois et des possibilités qu'auraient pu leur offrir des employeurs dans les secteurs minier, de l'acier et de la fabrication, pour n'en nommer que quelques-uns, ces employeurs étant allés voir ailleurs en quête d'un environnement commercial plus concurrentiel.

Si ce problème était déjà présent avant la COVID-19, la pandémie a fait ressortir l'urgence d'y trouver une solution si l'Ontario veut attirer de nouveaux investissements et rivaliser avec les gouvernements du reste du monde qui cherchent à se relever de la récession mondiale.

Réduire les prix d'électricité destructeurs d'emplois

À compter du 1^{er} janvier 2021, une portion des onéreux contrats conclus par le gouvernement précédent pour la production d'énergie éolienne et solaire ainsi que de bioénergie, portion estimée à environ 85 %, sera financée par la province et non par les usagers. La suppression de ces coûts des factures d'électricité des moyens et grands employeurs industriels et commerciaux leur fera réaliser des économies d'environ 14 % et 16 %, respectivement, en moyenne. Cette nouvelle politique permettra de réduire et de stabiliser les prix de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario.



Les graphiques 1.7 et 1.8 illustrent l'exemple d'un client industriel (catégorie A) et d'un client commercial (catégorie B), soit un fabricant de pièces automobiles et un petit hôtel, qui réaliseraient des économies annuelles d'environ 382 000 \$ et 130 000 \$, respectivement. Ces économies pourront non seulement accroître la compétitivité de l'Ontario, mais être réinvesties par les entreprises pour embaucher plus d'employés, étendre leurs activités et faire croître l'économie.

L'avantage procuré par l'énergie propre de l'Ontario

En 2019, approximativement 94 % de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario provenait de sources sans émissions de carbone, ce qui comprenait une proportion de 58 % produite par des centrales nucléaires et une proportion de 24 % produite par des centrales hydroélectriques. Les investisseurs se préoccupent de plus en plus des questions environnementales, sociales et de gouvernance, et les fabricants en Ontario utilisent une électricité propre alors qu'ils font concurrence à des entreprises du Michigan, de l'Ohio et du Tennessee encore en grande partie alimentées par des centrales au charbon. À des prix concurrentiels, l'approvisionnement en électricité propre de l'Ontario peut constituer un avantage pour attirer des investissements dans la province.

Graphique 1.7

Réduire les factures d'électricité

Employeur industriel type (catégorie A – fabricant de pièces automobiles)



En vertu du plan exhaustif relatif à l'électricité, les coûts des contrats de production de bioénergie et d'énergie éolienne et solaire seront en partie financés par la province, ce qui se traduira par des économies d'environ **31 800 \$ par mois** ou de près de **382 000 \$ par année**.

PROFIL DE L'ENTREPRISE TYPE	
Entreprise de distribution moyenne	
Nom du compte : Fabricant de pièces automobiles	
Pour le mois de :	Janvier 2021
Consommation :	2 340 000 kWh

STATU QUO

Frais d'électricité :

Électricité	
Prix horaire de l'énergie en Ontario	40 705
Rajustement global	143 443
Transport	26 780
Frais réglementaires	7 847
Total partiel	218 776
TVH	28 441
Total	247 217

PLAN EXHAUSTIF RELATIF À L'ÉLECTRICITÉ

Frais d'électricité :

Électricité	
Prix horaire de l'énergie en Ontario	40 705
Rajustement global	111 928
Transport	26 465
Frais réglementaires	7 847
Total partiel	186 946
TVH	24 303
Total	211 248

Nota : Les clients de catégorie A sont de plus grands consommateurs d'électricité et participent à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel. L'avantage varie selon la consommation et la gestion de la demande en période de pointe. Les clients qui paient un montant de rajustement global (RG) plus élevé recevraient un avantage plus important que ceux dont le montant de RG est moins élevé. Les clients industriels économiseraient également sur les frais de transport grâce à des coûts moins élevés de pertes de lignes. Les économies nettes proviennent de la réduction des frais d'électricité, à l'exclusion de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée sur la facture. Les entreprises peuvent compenser les coûts de la TVH par des crédits d'impôt sur les intrants, de sorte qu'une variation de la TVH n'entraîne pas une variation nette des coûts de l'électricité.

Si le statu quo était maintenu, le coût de l'électricité serait fonction du prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) réel et du RG moyen pour 2019, augmentés de 2 % par année. Le client industriel est présumé consommer 5 MW et être relié au transport avec les tarifs en vigueur le 1^{er} janvier 2020, augmentés de 2 % par année. L'impact de la proposition sur le RG est fonction de la part des coûts de RG en date du 1^{er} juillet 2020 et de la part de la demande depuis le début de l'année en août 2020. Le facteur d'allocation pour pertes de transformateurs d'Hydro One a été appliqué. Le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord accorderait aux clients industriels admissibles du Nord une réduction supplémentaire de 2 cents du kilowatt-heure (¢/kWh).

Source : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario.

Graphique 1.8

Réduire les factures d'électricité

Employeur commercial type (catégorie B – petit hôtel)



En vertu du plan exhaustif relatif à l'électricité, les coûts des contrats de production de bioénergie et d'énergie éolienne et solaire seront en partie financés par la province, ce qui se traduira par des économies d'environ **10 900 \$ par mois** ou de plus de **130 000 \$ par année**.

PROFIL DE L'ENTREPRISE TYPE	
Entreprise de distribution moyenne	
Nom du compte : Petit hôtel	
Pour le mois de :	Janvier 2021
Consommation :	403 200 kWh

STATU QUO

Frais d'électricité :

Électricité	
Prix horaire de l'énergie en Ontario	8 583
Rajustement global	46 354
Livraison	10 989
Frais réglementaires	1 664
Total partiel	67 589
TVH	8 787
Total	76 376

PLAN EXHAUSTIF RELATIF À L'ÉLECTRICITÉ

Frais d'électricité :

Électricité	
Prix horaire de l'énergie en Ontario	8 583
Rajustement global	35 820
Livraison	10 609
Frais réglementaires	1 664
Total partiel	56 677
TVH	7 368
Total	64 044

Nota : Les clients de catégorie B dans cet exemple sont des entreprises à moyenne ou forte consommation d'énergie qui sont de trop grande taille pour la grille tarifaire réglementée (GTR) et ne sont pas admissibles à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel destinée aux grandes entreprises. L'avantage varie selon la consommation et la gestion de la demande en période de pointe. Les clients qui paient un montant de rajustement global (RG) plus élevé recevraient un avantage plus important que ceux dont le montant de RG est moins élevé. Les clients commerciaux économiseraient également sur les frais de transport grâce à des coûts moins élevés de pertes de lignes. Cet avantage s'appliquerait aux clients de catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée. Les économies nettes proviennent des frais d'électricité réduits, à l'exclusion des réductions de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée sur la facture. Les entreprises peuvent compenser les coûts de TVH par des crédits d'impôt sur les intrants, de sorte qu'une variation de la TVH n'entraîne pas une variation nette des coûts d'électricité. Si le statu quo était maintenu, le coût de l'électricité serait fonction des prévisions de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour novembre 2020, augmentées de 2 % par année. Le client commercial est présumé consommer 1 MW et être relié à Alectra (Enersource) avec les tarifs en vigueur le 1^{er} janvier 2020, augmentés de 2 % par année, pertes de lignes incluses. L'impact de la proposition sur le RG est fonction de la part des coûts de RG en date du 1^{er} juillet 2020 et de la part de la demande depuis le début de l'année en août 2020.

Source : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario.

Comme la majorité des contrats conclus par le précédent gouvernement seront en vigueur pendant une grande partie de la prochaine décennie, la mesure prise par le gouvernement procurera aux employeurs un allègement important pendant plusieurs années ainsi qu'une plus grande certitude quant aux coûts de l'électricité au moment où ils planifient leurs futurs investissements, ce qui contribuera à créer des emplois en Ontario.

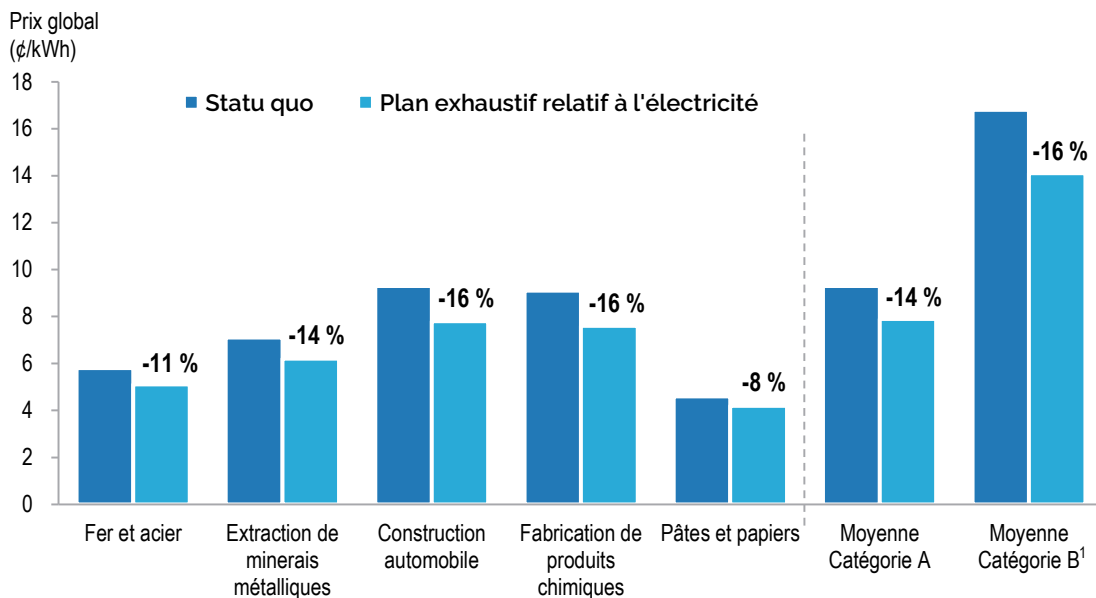
En outre, étant donné les importants coûts fixes de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario, lorsque la demande est faible ou diminue, cela entraîne généralement des prix plus élevés pour les employeurs commerciaux et industriels. Le fait de rendre les prix de l'électricité plus concurrentiels dans la province ouvre la possibilité à un accroissement de la demande dans ce secteur en attirant les investissements des entreprises grandes consommatrices d'énergie qui avaient jusqu'ici évité l'Ontario en raison des coûts plus élevés. La hausse de la consommation d'électricité dans le secteur industriel et commercial peut permettre de répartir les coûts fixes du système sur un plus grand nombre d'utilisateurs, et ainsi contribuer à la réduction du prix moyen pour les autres employeurs commerciaux et industriels.

Ce que cela signifie pour les employeurs

Cette initiative aidera tous les secteurs industriels de l'Ontario, le pourcentage d'économies variant selon le type de consommation d'électricité de chacun. Le secteur automobile et l'industrie chimique, par exemple, profiteraient d'économies plus substantielles étant donné que leurs tarifs d'électricité sont en général plus élevés. En raison de la nature de leurs activités, ces industries n'ont pas pu tirer pleinement parti de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI), qui permet aux plus grands usagers industriels admissibles de diminuer le prix qu'ils paient pour l'électricité en réduisant leur demande en périodes de pointe durant l'année.

Graphique 1.9

Réduire les coûts de l'électricité pour les employeurs industriels et commerciaux



¹ Cet avantage s'appliquerait aux clients de catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée.

Sources : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario; Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; Commission de l'énergie de l'Ontario.

Le secteur des pâtes et papiers devrait bénéficier d'une réduction moins importante (en pourcentage), car les entreprises de ce secteur arrivent habituellement à abaisser leur coût en évitant les heures de consommation de pointe. Comme le coût de l'électricité des entreprises de pâtes et papiers et des sociétés minières représente une portion plus importante de leurs coûts de production, cette initiative leur procurera quand même des économies globales substantielles, améliorant ainsi leur compétitivité. En outre, les grandes entreprises industrielles admissibles, y compris les entreprises de pâtes et papiers et les sociétés minières, qui bénéficient du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, ont droit à une remise de 2 cents le kilowattheure de plus sur leur consommation admissible.

Rendre l'Ontario concurrentiel

La réduction des prix de l'électricité pour les employeurs industriels et commerciaux, à des tarifs estimés à 8,05 et 14,31 cents du kilowattheure (¢/kWh) en moyenne, respectivement, abaissera les prix moyens sous le seuil de ceux des États-Unis. Cela a des répercussions importantes pour les employeurs qui ont à choisir entre l'Ontario et les États-Unis pour implanter ou étendre leurs activités.

Selon des études américaines examinant l'incidence économique de l'évolution des prix de l'électricité sur l'emploi dans le secteur manufacturier², il est estimé que la réduction du prix moyen de l'électricité pour les usagers industriels en Ontario créerait ou maintiendrait au fil du temps jusqu'à 29 000 emplois, et ce, uniquement dans le secteur de la fabrication.

Graphique 1.10
Améliorer la compétitivité : prix moyens de l'électricité pour les employeurs commerciaux et industriels

Commerciaux		Industriels	
Région	Coût (¢ CA/kWh)	Région	Coût (¢ CA/kWh)
Pennsylvanie	11,65	New York	7,36
Illinois	12,18	Ohio	7,82
Ohio	12,66	Ontario (nouveau)	8,05
Minnesota	14,31	Pennsylvanie	8,42
Ontario (nouveau)	14,31	Illinois	8,76
Prix moyen pour les É.-U.	14,38	Prix moyen pour les É.-U.	9,00
Indiana	14,76	Indiana	9,29
Wisconsin	15,03	Ontario (statu quo)	9,42
Michigan	15,91	Michigan	10,30
New Jersey	16,98	Wisconsin	10,48
Ontario (statu quo)	17,02	Minnesota	10,86
New York	19,19	New Jersey	13,77

Nota : Les prix pour les É.-U. reflètent les données de juillet 2020 tirées de l'enquête de la U.S. Energy Information Administration auprès d'environ 500 des plus grands services publics d'électricité. Le prix reflète le revenu moyen que le service public d'électricité déclare pour l'électricité vendue au secteur commercial. Ce chiffre représente une estimation du prix de détail moyen, mais ne reflète pas nécessairement le prix facturé à un abonné. Les prix sont convertis au taux de change de 1 \$ US pour 1,363 \$ CA, qui correspond au taux de change moyen pour la période de janvier à juillet 2020.

Les prix pour l'Ontario reflètent les prix moyens projetés pour les clients industriels et les prix indicatifs pour les clients commerciaux en 2021. Le tarif global en vigueur varierait selon la consommation et le lieu. Le prix de l'électricité est basé sur une prévision du prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) et sur le rajustement global (RG) en cas de statu quo et si les coûts de production d'énergie non hydroélectrique renouvelable étaient financés en partie par la province. La composante livraison et frais réglementaires des prix pour les clients industriels et commerciaux cités en exemple correspond aux taux de transport uniformes d'Hydro One et au taux de distribution d'Alectra dans la zone tarifaire d'Enersource, respectivement en vigueur le 1^{er} janvier 2020, et est présumée augmenter de 2 %. Le client industriel type est présumé consommer 5 MW et avoir un facteur d'utilisation de 65 %, tandis que le client commercial type est présumé consommer 499 kW et avoir un facteur d'utilisation de 56 %. Les pertes de lignes sont incluses; la TVH est exclue. Le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord accorderait aux clients industriels admissibles du Nord une réduction supplémentaire de 2 cents du kilowatt-heure (¢/kWh).

Source : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario.

² Matthew E. Kahn et Erin T. Mansur, *Do Local Energy Prices and Regulation Affect the Geographic Concentration of Employment?*, 2013. Olivier Deschênes, *Climate Policy and Labor Markets*, 2012.

Cette initiative s’ajoute aux avantages d’autres programmes qui demeurent en place, tels que le Programme de réduction des tarifs d’électricité pour le secteur industriel du Nord et l’Initiative d’économies d’énergie en milieu industriel, qui procurent un allègement aux entreprises admissibles (le second programme vise aussi à procurer des avantages liés au réseau électrique). Combinées, ces mesures procurent une plus grande stabilité et prévisibilité des coûts pour les employeurs de l’Ontario, soutenant ainsi l’activité économique et la création d’emplois. Par ailleurs, la remise de l’Ontario pour l’électricité continuera à protéger les ménages, les exploitations agricoles et les petites entreprises, y compris les restaurants et magasins de détail sur les rues commerçantes, alors que l’Ontario se remet de la COVID-19 et continue de progresser sur la voie de la reprise économique.

Un plan pour mettre fin à d’onéreux contrats de façon graduelle et responsable

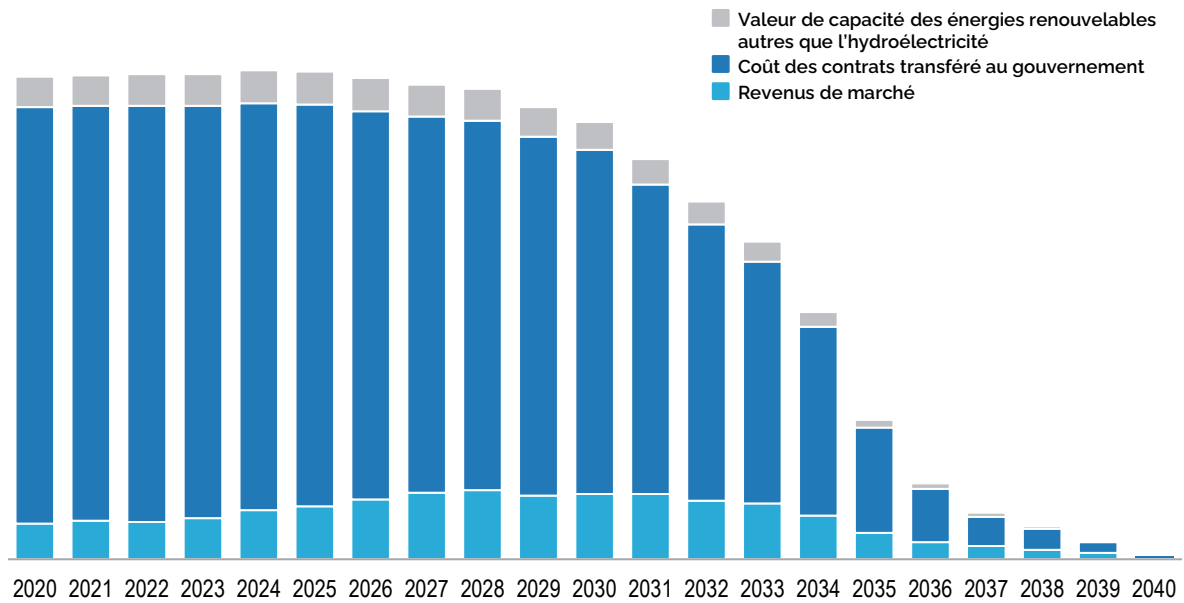
Sous les gouvernements précédents, le réseau de l’électricité a connu un alourdissement de plus en plus grand de ses coûts, notamment en raison des onéreux contrats à long terme conclus pour la production d’électricité dont l’Ontario n’avait pas besoin, et à des prix que les consommateurs ne pouvaient pas se permettre.

Le gouvernement est déterminé à réparer le gâchis laissé par le gouvernement précédent. Bien que la province fasse des investissements considérables afin d’offrir un allègement à long terme des coûts de l’électricité pour aider les créateurs d’emplois de l’Ontario, le financement direct d’une partie des coûts des contrats de bioénergie et d’énergie éolienne et solaire devrait avoir une incidence budgétaire de moins en moins grande d’année en année, étant donné que le coût des contrats de 20 ans signés à partir du milieu des années 2000 diminuera à mesure que ces contrats viendront à échéance. D’ici aux alentours de 2040, la province n’aurait plus à financer le coût de ces contrats. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour réduire les coûts du système et poursuivra ses efforts en ce sens à mesure que ces contrats prennent fin.

Il a fallu une génération pour créer le problème et, malheureusement, il faudra une génération pour le résoudre. Le plan entre en vigueur dès maintenant.

Graphique 1.11

Les coûts transférés à la province devraient diminuer en vertu du plan du gouvernement

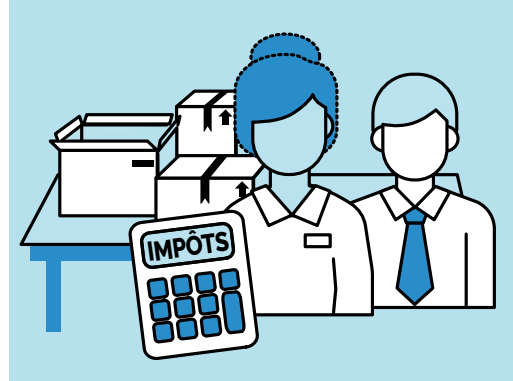


Nota : Les revenus de marché représentent les recettes perçues au prix d'équilibre dans le marché administré par la SIERE. La valeur de capacité de la production d'énergie renouvelable laissée à la SIERE a été déterminée en utilisant les prévisions de la SIERE pour les périodes de pointe l'été et l'hiver, qui sont fondées sur le coût des nouvelles ressources de production d'électricité, en supposant qu'il est de 128 000 \$/MW-année. La SIERE évalue la capacité réelle en période de pointe l'été et l'hiver en se basant sur les contrats de production d'énergie renouvelable, conformément à son modèle.
Source : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et Mines de l'Ontario.

Réduire les impôts sur l'emploi

Réduire les impôts fonciers des créateurs d'emplois

Les entreprises font face à de nombreuses difficultés en raison de la COVID-19. Elles doivent notamment continuer d'assumer des coûts fixes, même si elles servent un moins grand nombre de clients à cause des restrictions sur le plan de la santé publique ou parce que les gens hésitent à prendre de nouveau part à l'économie. Ces coûts sont les dépenses qui continuent de s'appliquer, même si les entreprises suspendent ou réduisent leurs activités normales, et constituent en réalité des impôts destructeurs d'emplois.



Les impôts fonciers constituent l'un des coûts les plus incontournables des entreprises. À l'heure actuelle, il y a un large éventail de taux d'impôt scolaire applicable aux entreprises qui sont pratiqués à l'échelle de la province. Cela crée des conditions injustes pour les entreprises qui exercent leurs activités dans des collectivités où ces taux sont plus élevés, ce qui a des répercussions sur leur compétitivité.

« Nous croyons... que la politique fiscale provinciale actuelle pour l'établissement des taux de l'impôt foncier aux fins scolaires constitue un important facteur qui nuit à la situation et au développement économiques à London et dans la région avoisinante. »

Ed Holder
Maire, Ville de London

Les municipalités et les employeurs ont fait clairement entendre qu'au moment où la province se remet de la COVID-19, la réduction de la variation des taux de l'ISE permettrait d'amoindrir les disparités fiscales entre les régions et de favoriser une plus grande compétitivité dans l'ensemble de la province. Par conséquent, l'Ontario prend des mesures immédiates pour abaisser les taux de l'ISE de 450 millions de dollars en 2021. Cela permet de fournir un allègement dès maintenant et dans le futur.

Ainsi, les taux élevés d'ISE seront tous abaissés à 0,88 %. Cela représente une réduction de 30 % pour les nombreuses entreprises actuellement assujetties au taux d'ISE le plus élevé dans la province. Cette réduction s'appliquera à plus de 200 000 biens commerciaux, ce qui représente 94 % de ces biens en Ontario.

Pour faire en sorte que cette mesure n'ait pas d'incidence financière sur les conseils scolaires, la province rajustera les paiements qui leur sont versés en compensation de la réduction de l'impôt foncier aux fins scolaires.

Consulter l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour plus de précisions.

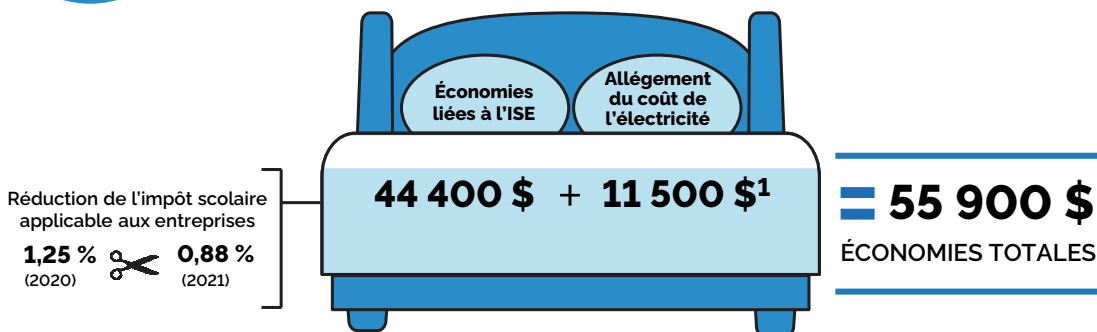
La réduction des impôts fonciers et le plan exhaustif du gouvernement pour le secteur de l'électricité engendreront des économies substantielles pour les entreprises, qui pourront réinvestir ces sommes pour soutenir la croissance et la création d'emplois. Les graphiques 1.12 et 1.13 fournissent des exemples de ces économies.

Graphique 1.12 Illustration des économies réalisées pour un bien commercial à London



Réduction de l'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE) et allègement du coût de l'électricité en 2021

Grâce à cette mesure de réduction de l'ISE, un hôtel moyen de gamme à London, évalué à **12 millions de dollars**, économiserait **44 400 \$ en impôt foncier annuellement** à compter de 2021. Il s'agit d'une diminution de 30 % du **taux actuel de l'ISE** qui est de **1,25 %**; le **nouveau taux de l'ISE s'établit à 0,88 %**. De plus, avec l'allègement du coût de l'électricité qui devrait équivaloir à **11 500 \$**, l'entreprise réaliserait des **économies totales de 55 900 \$ annuellement**.



¹ Fondé sur un exemple d'hôtel, dont la consommation moyenne par mois en période de pointe est de 87 kW et la consommation annuelle, de 440 000 kWh, qui bénéficie de l'initiative dans le cadre du plan énergétique global, et qui ne profite pas actuellement d'autres programmes de réduction du coût de l'électricité.

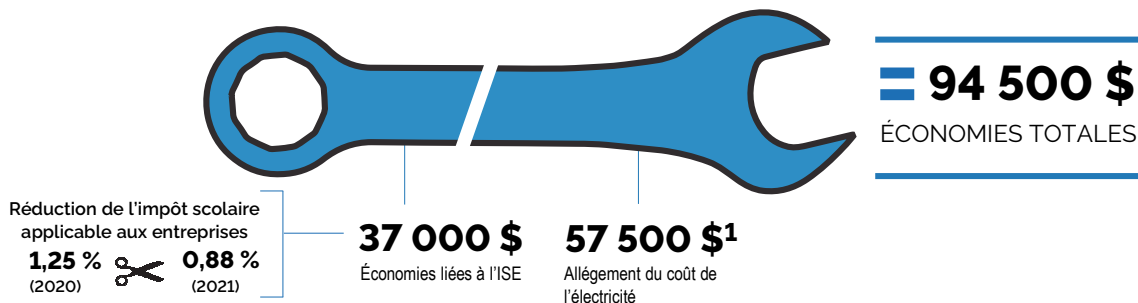
Sources : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, Société d'évaluation foncière des municipalités et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 1.13 Illustration des économies réalisées pour un bien industriel à Windsor



Réduction de l'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE) et allègement du coût de l'électricité en 2021

Grâce à cette mesure de réduction de l'ISE, une installation industrielle moyenne, comme un fabricant de pièces automobiles, située à Windsor et évaluée à **10 millions de dollars**, économiserait **37 000 \$ en impôt foncier annuellement** à compter de 2021. Il s'agit d'une diminution de 30 % du **taux actuel de l'ISE** qui est de **1,25 %**; le **nouveau taux de l'ISE s'établit à 0,88 %**. De plus, avec l'allègement du coût de l'électricité qui devrait équivaloir à **57 500 \$**, l'entreprise réaliserait des **économies totales de 94 500 \$ annuellement**.



¹ Fondé sur un exemple d'installation industrielle, dont la consommation moyenne par mois en période de pointe est de 375 kW et la consommation annuelle, de 2,2 millions de kWh, qui bénéficie de l'initiative dans le cadre du plan énergétique global.

Sources : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, Société d'évaluation foncière des municipalités et ministère des Finances de l'Ontario.

Allègement de l'impôt foncier des petites entreprises

Alors que les employeurs continuent à composer avec la COVID-19, certaines municipalités ont demandé à avoir accès à des outils supplémentaires en matière d'imposition foncière afin de pouvoir fournir un allègement fiscal ciblé aux petites entreprises et augmenter leur compétitivité.

L'Ontario prend donc des mesures pour qu'à compter de 2021, les municipalités puissent accorder aux petites entreprises admissibles une réduction d'impôt foncier grâce à l'adoption d'une nouvelle sous-catégorie facultative de biens de petite entreprise. La province envisagera la possibilité de fournir une réduction correspondante afin d'abaisser encore davantage les impôts sur les emplois dès maintenant et dans le futur.

Consulter l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour plus de précisions.

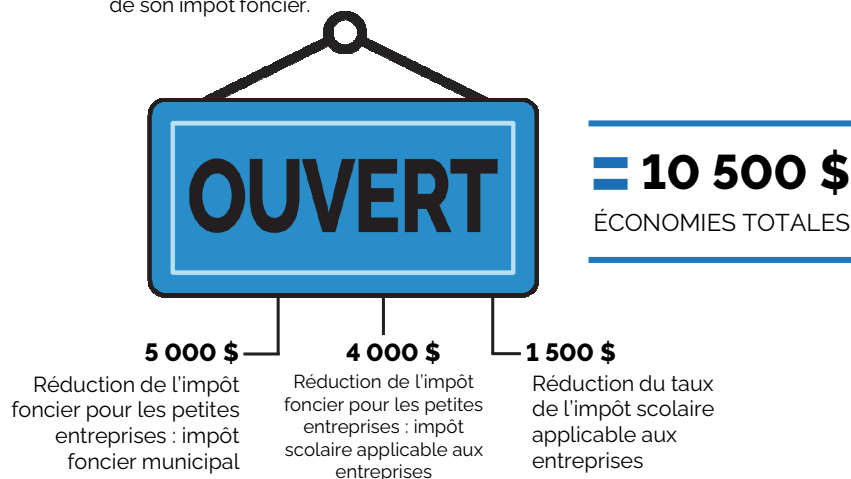
Graphique 1.14

Illustration de la réduction d'impôt foncier pour une boulangerie à Toronto



Illustration de la réduction d'impôt foncier en 2021

Cette infographie présente les économies réalisées par une boulangerie à Toronto. Ce bien de petite entreprise est évalué à 1,5 million de dollars. En supposant que la ville de Toronto adopte la sous-catégorie de biens des petites entreprises, qui a été proposée, et accorde un rabais de 30 %, le propriétaire foncier bénéficierait d'un allègement de 5 000 \$ sur l'impôt municipal et de 4 000 \$ sur l'impôt scolaire. Si on y ajoute la réduction du taux de l'ISE à 0,88 % qui entraîne une économie de 1 500 \$, le propriétaire aurait droit à une réduction totale de 10 500 \$ ou de 33 % de son impôt foncier.



Sources : Société d'évaluation foncière des municipalités et ministère des Finances de l'Ontario.

Baisser les impôts sur la charge sociale des employeurs du secteur privé

L'impôt-santé des employeurs (ISE) est une cotisation sur les emplois que versent les entreprises sur leur masse salariale totale en Ontario et dont le taux maximal est de 1,95 %. Les employeurs admissibles du secteur privé bénéficient d'une exonération qui les dispense de l'ISE sur une part de leur masse salariale. En 2019, cette exonération ayant été fixée à 490 000 \$, les employeurs admissibles n'ont pas eu à payer l'ISE sur la première tranche de 490 000 \$ de leur masse salariale.

Lorsque l'écllosion de la COVID-19 a frappé l'Ontario, le gouvernement a agi rapidement pour aider les employeurs du secteur privé à ce chapitre en faisant passer l'exonération à plus du double, soit à 1 million de dollars. Grâce à cet allègement additionnel de leur masse salariale en 2020, environ 90 % des employeurs du secteur privé de l'Ontario sont exonérés de l'ISE cette année.

Le gouvernement propose d'accroître son soutien aux employeurs du secteur privé en rendant l'augmentation de l'exonération permanente pour les aider à relever les défis entraînés par la COVID-19 tout en favorisant l'édification d'une relance économique vigoureuse dans la province.

À compter de 2021, l'augmentation de l'exonération proposée constituerait un allègement d'impôt annuel additionnel évalué à 360 millions de dollars en 2020-2021. Environ 57 000 employeurs en bénéficieraient en 2021, dont 30 000 qui ne paieraient aucun ISE. Cette mesure signifierait que les employeurs du secteur privé admissibles pourraient économiser jusqu'à 19 500 \$ par année au titre de l'ISE. Cependant, les plus grands employeurs, c'est-à-dire ceux dont la masse salariale dépasse 5 millions de dollars, continueront de devoir verser l'ISE.

Voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour plus de précisions.

Restaurant ayant une masse salariale de 700 000 \$

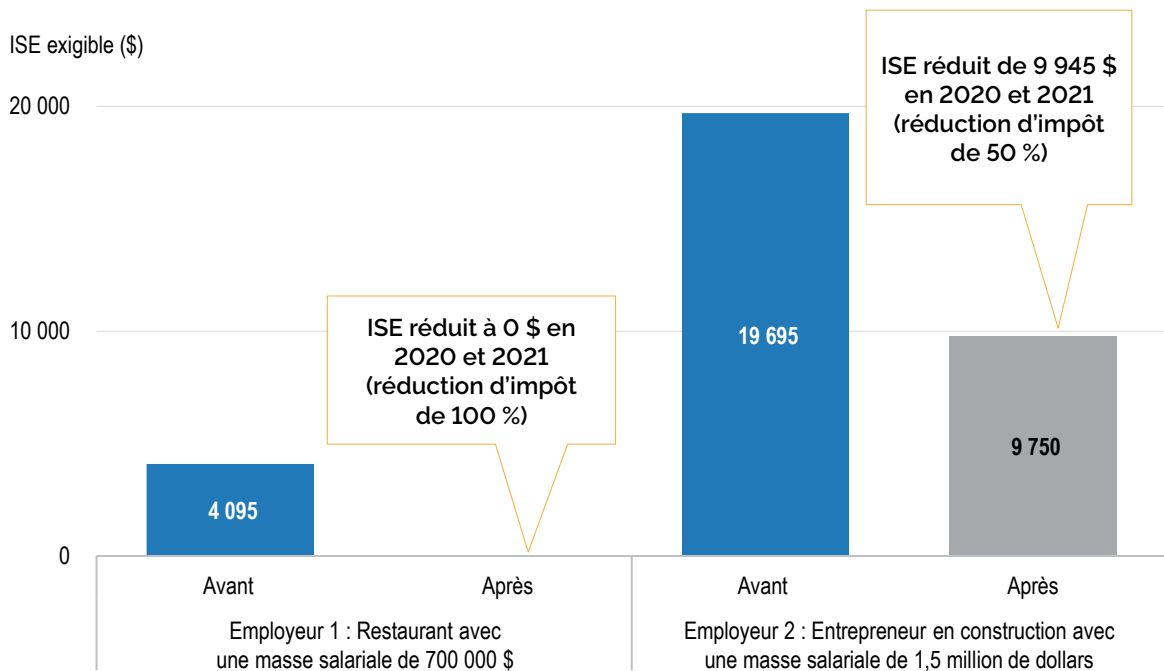
Le propriétaire d'un restaurant ayant une masse salariale de 700 000 \$ aurait dû verser 4 095 \$ au titre de l'ISE en 2019, compte tenu de l'exonération de 490 000 \$. L'exonération doublée, passant à 1 million de dollars, éviterait à cet employeur de verser l'ISE pour la même masse salariale en 2020 et en 2021. Sur cette période de deux ans, l'employeur économiserait un total de 8 190 \$ au titre de l'ISE, et il continuerait d'être exonéré de l'ISE tant et aussi longtemps que la masse salariale annuelle de son établissement ne dépasserait pas 1 million de dollars. Se reporter au graphique 1.15.

Entrepreneur en construction de l'Ontario ayant une masse salariale de 1,5 million de dollars

Avec l'exonération de 490 000 \$ en vigueur en 2019, un entrepreneur en construction de l'Ontario dont la masse salariale est de 1,5 million de dollars aurait dû verser 19 695 \$ au titre de l'ISE. L'augmentation de l'exonération à 1 million de dollars signifierait que cet employeur ne verserait que 9 750 \$ pour la même masse salariale en 2020 et en 2021, lui faisant économiser plus de la moitié du montant qu'il aurait normalement dû acquitter au titre de l'ISE. Sur cette période de deux ans, l'entrepreneur économiserait un total de 9 945 \$ au titre de l'ISE, et il continuerait de bénéficier d'un ISE réduit tant et aussi longtemps que la masse salariale de son entreprise ne dépasserait pas 5 millions de dollars. Se reporter au graphique 1.15.

Graphique 1.15

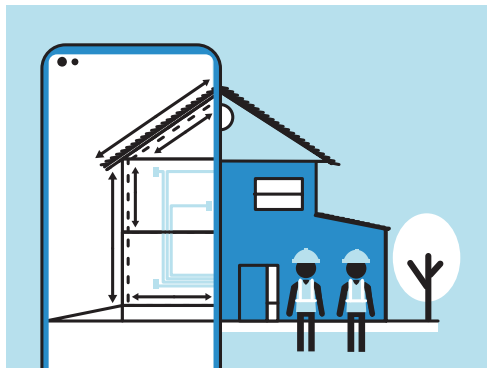
Illustration de l'allégement fiscal avant et après l'augmentation de 490 000 \$ à 1 million de dollars de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs



Nota : Il s'agit de deux employeurs non associés du secteur privé.
 Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perfectionnement professionnel et métiers spécialisés

En Ontario, bon nombre de travailleuses et de travailleurs ont perdu leur emploi à cause de la pandémie de COVID-19. Entre les mois de février et de mai 2020, l'économie a retranché 1 156 500 emplois, ce qui représente une baisse de 15,3 %, et le taux de chômage s'est accentué, passant de 5,5 % à 13,6 %. Les groupes les plus touchés par la pandémie se composent notamment des travailleuses et travailleurs des secteurs du tourisme et de l'accueil, des jeunes de 15 à 24 ans, des femmes et des travailleurs à faible revenu. En dépit de gains considérables, l'économie accusait un déficit de 318 500 emplois par rapport à la situation antérieure à la COVID-19, et le taux de chômage demeure élevé, soit à 9,5 %. En jumelant les travailleurs les plus touchés par la COVID-19 à la formation dont ils ont besoin et en aidant les industries à trouver des travailleurs qualifiés qui leur permettront de prendre de l'expansion, on peut créer des emplois et soutenir la reprise en Ontario.



Afin d'aider les gens à se recycler et à parfaire leurs compétences, le gouvernement investit 180,5 millions de dollars additionnels sur trois ans dans les microcertifications, les services d'emploi et les programmes de formation, notamment les programmes d'apprentissage. La province prend des mesures exhaustives pour favoriser le retour au travail de la population et contribuer à la reprise économique de l'Ontario, en visant principalement les groupes et les secteurs les plus touchés par la pandémie.

Plan d'aide pour la relance professionnelle suite à la COVID-19

La province s'engage à fournir un financement de 100 millions de dollars en 2020-2021 pour offrir des programmes de formation professionnelle aux travailleuses et aux travailleurs les plus touchés par l'entremise d'Emploi Ontario. Ces fonds dédiés permettront à un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs et de personnes à la recherche d'un emploi d'obtenir des conseils, une formation et d'autres types d'aide dont ils ont besoin pour améliorer leurs compétences et trouver de bons emplois.

Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés

La Stratégie relative aux métiers spécialisés modernisera le secteur des métiers spécialisés et son système d'apprentissage et favorisera la reprise économique en mettant fin aux préjugés, en simplifiant le système et en encourageant la participation des employeurs.

Les trois piliers de la Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés



Mettre fin aux préjugés

Élargir les parcours

- Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario
- Compétences Ontario
- Programme de préapprentissage
- Fonds de secours pour les fournisseurs de programmes de préapprentissage en raison de la COVID-19

Stratégie d'éducation

- Conseillers en questions relatives aux jeunes
- Majeure Haute Spécialisation



Simplifier le système

Faciliter l'accès

- Comité des métiers spécialisés
- Subvention pour les outils
- Subvention pour l'apprentissage
- Prestation pour la formation en apprentissage
- Portail numérique

Agences de formation

- Fonds pour la formation en classe
- Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage
- Soutien en matière de santé et sécurité lié à la COVID-19



Encourager la participation des employeurs

Mettre en contact les entreprises avec les talents

- Fonds pour le perfectionnement des compétences
- Incitatif pour la réussite
- Subvention de parrainage collectif
- Occasions de formation dans le cadre des grands projets d'infrastructure

Mettre fin aux préjugés

Pour sensibiliser les jeunes Ontariennes et Ontariens et leurs parents aux carrières stimulantes, valorisantes et bien rémunérées que propose le secteur des métiers spécialisés, la province s'emploie à enrayer les préjugés qui entourent les emplois de col bleu. En 2020-2021, le gouvernement mettra de l'avant les mesures suivantes pour attirer et former les jeunes dans les métiers spécialisés :

- Investir 17 millions de dollars dans le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario afin de renseigner les jeunes du secondaire sur les métiers spécialisés ou de leur donner l'occasion de suivre une formation d'apprenti pendant la poursuite de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
- Augmenter de 6 millions de dollars le financement de Compétences Ontario pour sensibiliser davantage les élèves du primaire et du secondaire aux métiers.
- Investir 21 millions de dollars dans le Programme de préapprentissage afin d'éveiller les élèves et les diplômés à tout un éventail de bons emplois dans les métiers spécialisés. Ce programme est offert sans frais et s'accompagne d'un stage.
- Accorder 500 000 \$ de plus aux fournisseurs de programmes de préapprentissage pour les aider à mettre en place les mesures de santé et sécurité liées à la pandémie.
- Nommer trois conseillers en questions relatives aux jeunes afin de combattre les préjugés et d'inciter les jeunes à envisager les métiers comme premier choix de carrière.
- Investir 42 millions de dollars dans le programme de la Majeure Haute Spécialisation. Ce programme permet aux élèves de 11^e et 12^e années de suivre des cours spécialisés dans un secteur, d'obtenir une accréditation de l'industrie et d'acquérir d'importantes compétences en milieu de travail grâce aux stages d'éducation coopérative.

Simplifier le système

À compter de 2020-2021, la province injectera 75 millions de dollars supplémentaires au cours des deux prochaines années pour simplifier le système des métiers spécialisés et supprimer les obstacles à l'intégration des apprentis grâce aux mesures suivantes :

- Former un Comité des métiers spécialisés composé de cinq membres qui formulera des recommandations sur la modernisation du système des métiers spécialisés et de l'apprentissage, y compris les exigences en matière de formation obligatoire et d'accréditation.
- Investir 2,5 millions de dollars cette année et 7,5 millions l'année prochaine dans la nouvelle Subvention pour les outils non remboursable, laquelle fournit entre 400 \$ et 1 000 \$ aux apprentis ayant terminé leur premier niveau de formation pour l'achat d'outils ou d'équipement nécessaires à l'exercice de leur métier.
- Injecter 5,8 millions de dollars dans la Subvention pour l'apprentissage visant les personnes sans revenu inscrites à une formation en classe, y compris un apport supplémentaire de 1,3 million de dollars cette année et l'année prochaine.
- Investir 24 millions de dollars dans la Prestation pour la formation en apprentissage afin de bonifier la prestation des apprentis admissibles à l'assurance-emploi qui suivent une formation en classe à temps plein, y compris un appui supplémentaire de 4 millions de dollars cette année et l'année prochaine.

- Investir 4,7 millions de dollars en 2021-2022 dans le cadre d'un engagement pluriannuel pour la mise sur pied d'un portail numérique convivial pour le système d'apprentissage et des métiers spécialisés de l'Ontario.
- Engager 211,9 millions de dollars dans le Fonds pour la formation en classe en 2020-2021 et en 2021-2022 afin d'aider les agences de formation à rehausser la qualité de la formation, y compris un appui supplémentaire de 11,8 millions cette année et de 22,3 millions l'année prochaine.
- Investir 10 millions de dollars de plus en 2021-2022 dans la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage afin qu'elles puissent outiller leurs installations d'équipement moderne, pour un investissement total de 24 millions de dollars.
- Investir 5,1 millions de dollars afin d'aider les agences de formation à mettre en place les mesures de santé et sécurité liées à la COVID-19, dont l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI), de produits de nettoyage et d'outils numériques.

Encourager la participation des employeurs

En 2016, près d'un compagnon sur trois était âgé de 55 ans ou plus³. Afin que davantage d'employeurs s'engagent à parrainer des apprentis et à les embaucher une fois leur formation terminée, le gouvernement :

- Met de l'avant le nouveau Fonds pour le développement des compétences doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars sur deux ans à compter de 2020-2021. Ce fonds visera à soutenir les agences de formation non collégiales, les entreprises et les associations assurant la formation d'apprentis par un éventail d'améliorations sur le plan du fonctionnement et des immobilisations.
- Débloque 21 millions de dollars en 2020-2021 dans le cadre d'un Incitatif pour la réussite afin d'encourager les employeurs de petite et moyenne taille à former les apprentis jusqu'à la fin de leur programme et l'obtention de leur accréditation.
- Soutient la participation des entreprises en consacrant 20 millions de dollars en 2020-2021 au nouveau Programme de subventions de parrainage collectif incitant les employeurs de petite et moyenne taille à se regrouper afin d'offrir une formation complète et un programme de mentorat en milieu de travail aux apprentis.
- Collabore avec l'industrie pour la planification de la main-d'œuvre nécessaire en vue des grands projets d'infrastructure; l'Ontario s'assure ainsi de jouer un rôle de premier plan pour accroître le nombre d'apprentissages.

Toutes ces mesures feront en sorte que le secteur des métiers spécialisés puisse prendre de l'expansion et répondre aux exigences futures, en permettant aux employeurs de recruter les talents dont ils ont besoin.

³ Statistique Canada, Recensement de 2016.

Aider les travailleuses et travailleurs à acquérir les compétences en demande

Les microcertifications proposent aux apprenants des possibilités de formation rapide leur permettant d'acquérir les compétences en demande principalement dans le secteur privé. Cela comprend un parcours rapide vers l'employabilité pour les travailleuses et travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19. Au cours des trois prochaines années, la province investira 59,5 millions de dollars afin de soutenir la première stratégie ontarienne pour la microcertification, ce qui aidera les gens à se recycler et à mettre leurs compétences à jour pour trouver un nouvel emploi. Le financement permettra de mettre en œuvre les initiatives suivantes :

« Le secteur universitaire est un allié essentiel dans la reprise économique de l'Ontario. Nous encourageons fortement les investissements dans la création de microtitres de compétences et particulièrement ceux qui offrent un apprentissage intégré au travail. »

Jill Scott

Doyenne et vice-rectrice aux affaires académiques
Université d'Ottawa

- Création d'un portail en ligne pour offrir l'accès aux possibilités de formation dans les programmes de microcertification.
- Établissement d'un fonds afin de stimuler l'élaboration de nouveaux microtitres de compétences qui répondent aux besoins du marché du travail local et renforcent les partenariats entre les établissements postsecondaires, les fournisseurs de formation et les employeurs, fonds qui sera réparti au moyen d'un appel de propositions concurrentiel.
- Lancement d'une campagne de sensibilisation pour promouvoir les microcertifications chez les apprenants et les employeurs.
- Élargissement de l'admissibilité au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) afin que les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes de microcertification approuvés par le ministère et dont la qualité est assurée y aient accès.
- Collaboration avec eCampus Ontario et d'autres partenaires pour concevoir un passeport virtuel qui fait le suivi des compétences d'une personne. Cette initiative jettera les bases de l'apprentissage continu.

Refonte du programme Deuxième carrière

La COVID-19 a eu une incidence considérable sur le marché du travail de l'Ontario. Par conséquent, le gouvernement remanie le programme Deuxième carrière afin de soutenir les travailleuses et les travailleurs mis à pied en raison de la COVID-19 en leur permettant de se recycler et de perfectionner leurs compétences plus facilement. Cette mesure permettra :

- D'accorder la priorité aux travailleuses et travailleurs mis à pied qui occupaient des postes nécessitant de faibles compétences dans les secteurs les plus touchés par la COVID-19 en 2020 et d'accélérer leur accès au programme.
- De privilégier la formation de courte durée, ne dépassant pas 52 semaines, notamment les programmes de microcertification conduisant à des emplois en demande, afin de mieux répondre aux conditions du marché du travail.
- D'aider la clientèle à suivre des formations propices aux emplois en demande dans les collectivités et les secteurs prioritaires.
- D'entamer la numérisation du processus de demande pour qu'il soit plus centré sur le client et plus efficient.

La refonte du programme comporte deux étapes, dont la première commencera à l'automne 2020 et comprendrait des adaptations de courte durée pour recentrer le programme de manière stratégique dans le contexte actuel de la COVID-19 et de la reprise économique. La deuxième étape consistera à moderniser le programme Deuxième carrière et à poursuivre son harmonisation avec d'autres mesures de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Offrir aux travailleuses et travailleurs de nouveaux parcours menant à de bons emplois

La province investit 37 millions de dollars dans les services d'emploi et de formation pour aider plus de 15 000 personnes à suivre une formation en vue d'occuper de nouveaux emplois et à améliorer leurs compétences afin de répondre aux besoins changeants de l'économie de l'Ontario. Le financement offrira aux stagiaires la possibilité de contribuer à la reprise économique de la province et soutiendra 86 projets ainsi que de la formation permettant de faire l'acquisition de compétences dans les secteurs en forte demande tels les technologies de l'information, la fabrication de pointe, le camionnage, la construction et l'horticulture. Les programmes comprennent des stages et d'autres occasions d'apprentissage pratique.

Amélioration des Ententes Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre

Les marchés du travail partout au Canada ont subi les répercussions de la pandémie, laquelle a entraîné d'importantes pertes d'emploi dans toutes les provinces. L'Ontario recevra du financement additionnel pour l'exercice en cours et le suivant en vertu des Ententes Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre. Grâce à cet investissement, les travailleuses et travailleurs auront accès à la formation et aux mesures de soutien à l'emploi dont ils ont besoin pour réintégrer le marché du travail, et ils en seront informés.

Créer des itinéraires de carrières dans le milieu correctionnel

Le gouvernement est résolu à soutenir la relance économique en Ontario en embauchant des agents correctionnels. Pour soutenir l'accès à ces emplois et faire tomber les barrières à l'emploi dans le système correctionnel ontarien, surtout dans les centres correctionnels les plus durement touchés par la COVID-19, le gouvernement rémunérera les nouveaux agents pendant leur formation. Cette mesure ouvrira des débouchés à ceux qui désirent poursuivre une carrière valorisante dans la sûreté publique.

Inclure les femmes dans la reprise économique de l'Ontario

Certes, la COVID-19 a touché chaque personne en Ontario, mais les femmes ont été touchées de façon disproportionnée⁴. Les travailleuses sont pour l'essentiel surreprésentées dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie, comme l'accueil et les services de restauration, qui ont affiché une baisse de l'emploi de 46 % de février à mai 2020. En septembre 2020, on recensait 23 000 pertes d'emplois de plus chez les femmes que chez les hommes.

⁴ Entre les mois de février et mai 2020, l'emploi a reculé de 17,2 % chez les femmes et de 13,6 % chez les hommes. Source : Statistique Canada.

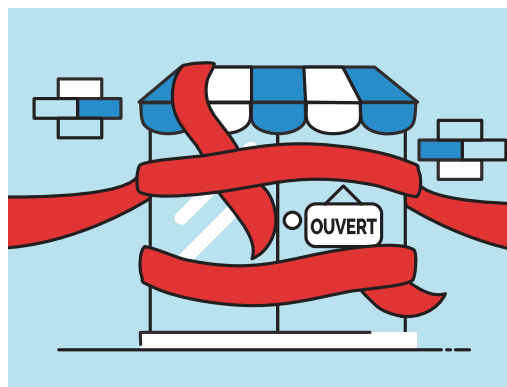
Pour une reprise économique couronnée de succès en Ontario, il faut prévoir une forte participation des femmes à l'économie. L'Ontario aide celles qui le souhaitent à acquérir des compétences pour les emplois où la demande est forte en prenant des initiatives telles que l'élargissement du programme de microcertification, qui ouvrira une voie rapide vers le réemploi, et la Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés. Le gouvernement s'engage à créer jusqu'à 30 000 nouvelles places dans les services de garde au cours des cinq prochaines années, ce qui permettra à plus de femmes avec enfants d'être présentes sur le marché du travail.

S'il est donné à chaque Ontarienne et à chaque Ontarien la possibilité de réaliser son plein potentiel, la relance de la province sera plus rapide et plus robuste, autant de conditions qui mettront l'Ontario sur la voie d'un rebond économique vigoureux.

Réduire les formalités administratives inutiles

Le gouvernement a réalisé des progrès importants afin de simplifier le système de réglementation de l'Ontario. Grâce à l'instauration, deux fois par année, de programmes de réduction des formalités administratives et de modernisation de la réglementation, les entreprises, les municipalités, les universités et collèges ainsi que les conseils scolaires et les hôpitaux sont libérés de nombreuses règles désuètes et redondantes.

Alors qu'il s'emploie à éliminer ces règles surannées et superflues de façon appliquée et méticuleuse, le gouvernement tient à s'assurer du maintien ou de l'amélioration des protections visant la santé, la sécurité et l'environnement.



Grâce aux progrès réalisés par le gouvernement :

- le nombre total d'exigences de conformité réglementaire visant les entreprises a diminué de 4,2 % entre le 29 juin 2018 et le 30 juin 2020;
- les entreprises, les organismes sans but lucratif, les municipalités, les universités et collèges ainsi que les conseils scolaires et les hôpitaux ont réalisé des économies nettes totalisant 331 millions de dollars par année au titre des coûts de conformité réglementaire depuis le 29 juin 2018.

Qui plus est, au mois d'octobre, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi intitulé *Loi de 2020 pour mieux servir la population et faciliter les affaires*. Si elle est adoptée, cette loi moderniserait la réglementation et simplifierait les processus afin de stimuler la productivité et la croissance économique. Les modifications proposées dans la Loi incluent notamment ce qui suit :

- Exiger que les services publics d'électricité et de gaz adoptent la norme « Download My Data » (Télécharger mes données) et Connect My Data (Me brancher à mes données) de l'Initiative du bouton vert afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à mieux comprendre leur consommation énergétique et à réduire les coûts.
- Soutenir les carburants renouvelables et de rechange ainsi que la technologie visant à réduire les émissions.
- Autoriser la réalisation d'une seule étude de la circulation pour l'ensemble d'un corridor routier ou d'une zone spécifique afin de réduire le double emploi et de permettre aux promoteurs de commencer les travaux de construction plus rapidement.

- Protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de la population ontarienne en améliorant le suivi des déchets dangereux.
- Mener des consultations sur les modifications afin de clarifier quand doivent avoir lieu les examens préalables dans les usines de façon que les entreprises puissent plus facilement se conformer à cette exigence.
- Permettre aux promoteurs d'accéder plus facilement à l'information environnementale dont ils ont besoin, en passant de formulaires à remplir à la main à une plateforme numérique distincte beaucoup plus rapide.
- Exiger des sociétés d'embouteillage d'eau qu'elles obtiennent le soutien de la municipalité hôte avant de demander un nouveau permis de prélèvement d'eau souterraine ou d'augmentation du volume de leur prélèvement.
- Aider les entreprises de transport interurbain par autobus à combler les lacunes en matière de services et à répondre aux besoins de transport en commun des collectivités locales.

Le projet de loi intitulé *Loi de 2020 pour mieux servir la population et faciliter les affaires* est la plus récente initiative dans la foulée des efforts de réduction des formalités administratives et de modernisation de la réglementation pour rendre l'Ontario plus concurrentiel, attirer des investissements et créer des emplois. En modernisant la réglementation et en simplifiant les processus, le gouvernement crée un environnement favorable qui aidera les entreprises à retrouver de la stabilité et à se préparer à tirer avantage des occasions qui se présenteront dans le futur.

Soutenir les secteurs de l'Ontario

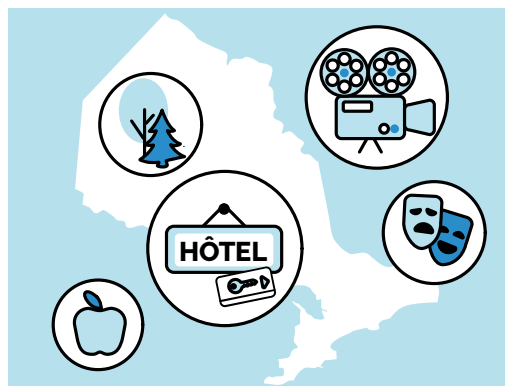
Tourisme

2021 – L'année des vacances chez soi en Ontario

La magnificence de Niagara Falls. La splendeur du Nord. Les attractions à couper le souffle d'Ottawa, capitale du meilleur pays au monde. Il y a fort à parier que le touriste, qui qu'il soit, trouvera ce qu'il recherche en Ontario.

Voilà qui joue en notre faveur, parce que peu importe le cheminement de la COVID-19, il sera sans doute possible de voyager en Ontario avant de pouvoir le faire à l'extérieur de la province.

Le secteur touristique est un élément important de l'économie de l'Ontario, et il aura besoin de soutien pour se remettre des répercussions de la COVID-19 sur l'économie, lorsque les effets de la pandémie s'estomperont.



« Pour demeurer compétitive dans le secteur le plus dynamique du monde et préserver le gagne-pain de centaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens, l'industrie du tourisme a besoin de soutien pour encourager les Ontariennes et Ontariens à voyager dans la province. »

Beth Potter
Présidente-directrice générale
Tourism Industry Association of Ontario

Le gouvernement explore des façons de fournir aux Ontariennes et Ontariens une aide pouvant atteindre 20 % des dépenses admissibles pour le tourisme en Ontario, afin de les encourager à découvrir l'Ontario en 2021, lorsque les spécialistes de la santé publique jugeront que cela est sécuritaire de le faire. Le gouvernement a mis de côté 150 millions de dollars pour cette initiative dont les détails feront l'objet de consultation des intervenants. Une mise à jour de cette mesure de soutien temporaire sera annoncée ultérieurement.

Soutenir les secteurs du patrimoine, des sports, du tourisme et de la culture de l'Ontario

Lorsque la COVID-19 a frappé, les secteurs ontariens du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture ont été les plus durement touchés. Les industries liées au tourisme, comme les services alimentaires, l'hébergement, l'information, la culture et les loisirs, ont par conséquent accusé la perte de 282 100 emplois en chiffres nets entre février et mai, soit une diminution de 37 %. Le gouvernement est déterminé à préserver les emplois et à soutenir les entreprises de ces secteurs vitaux.

« Outre le secteur de la santé, la pandémie a d'abord frappé le secteur touristique; nous avons été les plus durement touchés et le serons probablement pour la plus longue période. La relance semble être très loin pour les secteurs du voyage, du tourisme, de l'accueil et de la culture. Bien qu'il reste encore du travail à accomplir, nous sommes heureux de la mise en œuvre de certains programmes par le gouvernement qui, selon nous, aideront à maintenir des emplois, des entreprises et les dépenses des visiteurs. »

Michael Crockatt
Président-directeur général
Tourisme Ottawa

Fonds pour le développement économique et la relance du tourisme en 2020

En août, le gouvernement a investi 1,5 million de dollars à même le nouveau Fonds pour le développement économique et la relance du tourisme, qui soutiendra des projets de développement d'expériences et de produits touristiques novateurs, stimulera les investissements du secteur privé dans le tourisme, favorisera le perfectionnement de la main-d'œuvre et facilitera l'apprentissage des exploitants touristiques grâce aux associations du secteur touristique.

Modifier la Loi de 2002 sur le secteur du voyage

Au printemps, des modifications réglementaires ont été apportées à la *Loi de 2002 sur le secteur du voyage* afin de réduire le fardeau des agents de voyages et des grossistes en voyages touchés par la COVID-19. De plus, le gouvernement fournit 4,4 millions de dollars au Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario (CITO) pour soutenir les activités de l'organisme et pour que celui-ci renonce à ses frais de surveillance pour l'exercice. Grâce à cette aide financière, le CITO est en mesure d'accorder une exonération des frais pendant un an à approximativement 2 300 agents de voyages et grossistes en voyages inscrits.

Mesures fiscales pour les industries culturelles

La COVID-19 a perturbé l'activité de production des industries culturelles. Dans le but de soutenir les entreprises pendant la pandémie, Ontario Créatif a modifié ses programmes pour accorder une certaine souplesse afin que les demandeurs puissent recevoir immédiatement des fonds, et a transformé la prestation de ses services en s'adaptant à un environnement virtuel. Les retards de production pourraient empêcher certaines organisations de respecter les dates limites pour pouvoir se prévaloir des crédits d'impôt dans les domaines de la production cinématographique et télévisuelle, des produits multimédias interactifs numériques et de la publication de livres. Pour aider les entreprises à demeurer admissibles aux crédits d'impôt et offrir une certaine stabilité en cette période d'incertitude, la province propose de prolonger temporairement certains délais et de modifier certains critères d'admissibilité aux crédits d'impôt pour les médias culturels.

Le gouvernement continuera de travailler avec les intervenants du secteur culturel, y compris le Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle de l'Ontario, pour discuter de façons d'accroître les productions culturelles de grande valeur en Ontario.

Voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour plus de précisions.

Modernisation du secteur des services financiers de l'Ontario

Moderniser le secteur des caisses populaires et des credit unions

Il est important que les institutions financières de l'Ontario demeurent résilientes afin de continuer à soutenir la reprise économique. Les 65 caisses populaires et *credit unions* de l'Ontario continuent d'offrir du choix et des services essentiels à leurs 1,8 million de sociétaires et fournissent de précieux services aux collectivités de la province.

En vue de soutenir encore plus ces

institutions financières et leurs sociétaires durant cette période sans précédent, le gouvernement prend des mesures pour que le secteur dispose de plus de liquidités. Ce secteur est toujours dans une bonne position quant à son capital et ses liquidités, mais il est important de se préparer à faire face à des défis imprévus, particulièrement dû au fait qu'un plus grand nombre de consommateurs et d'entreprises risquent de demander une aide financière, notamment le report du remboursement d'un prêt ou d'une hypothèque. C'est pourquoi le ministre des Finances a approuvé une augmentation de la marge de crédit que l'Autorité de réglementation des services financiers (ARSF) a auprès de la province, permettant ainsi à l'organisme de réglementation de fournir d'urgence des liquidités pour soutenir les caisses populaires et les *credit unions* qui en auraient besoin.

La province envisageant une reprise économique à plus long terme, il est plus important que jamais de s'assurer que le secteur des caisses populaires et des *credit unions* est concurrentiel et que des lois et des règlements désuets ou trop prescriptifs ne limitent pas les possibilités de croissance.

« La modification en profondeur de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions contribuera à la modernisation et au soutien des caisses populaires et des credit unions, nous permettant ainsi de mieux servir nos sociétaires et nos collectivités. »

Stephen Bolton
Président-directeur général, Libro Credit Union

Plus tôt cette année, le gouvernement a effectué un examen législatif visant à modifier la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. Cet examen a été dirigé par le député Stan Cho, adjoint parlementaire au ministre des Finances. S'appuyant sur cet examen, la province dépose des mesures législatives plus modernes qui régiront ce secteur important. Le nouveau cadre éliminerait des formalités administratives désuètes et offrirait plus de choix et de commodité, notamment en levant les restrictions qui limitent actuellement la capacité des caisses populaires et des *credit unions* d'investir et de proposer des services aux consommateurs. Ces institutions financières seraient entre autres autorisées à vendre des produits d'assurance dans leurs succursales et sur leur site Web, et les intermédiaires en assurance ainsi que les caisses populaires et les *credit unions* auraient la possibilité d'envisager l'établissement de relations d'affaires mutuellement avantageuses qui pourraient diminuer les coûts. En outre, la loi habiliterait davantage l'ARSF à fonctionner à titre d'organisme de réglementation fondé sur des principes qui assure la stabilité du système des caisses populaires et des *credit unions*, tout en donnant à ces institutions la souplesse dont elles ont grandement besoin. Ce cadre contribuerait également à accroître la protection des consommateurs au moyen d'un code de conduite pour le marché et d'un régime d'observation renforcé.

Les mesures législatives proposées visent à alléger le fardeau imposé à ce secteur clé, à stimuler la compétitivité en élargissant les occasions d'affaires pour les caisses populaires et les *credit unions*, et à promouvoir la confiance et la stabilité. Ces changements permettront à ces institutions financières d'offrir plus de choix et de services à leurs sociétaires, dont des petites entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'accueil et du tourisme, ainsi que des familles laborieuses des petites collectivités, et des régions rurales et éloignées de l'Ontario.

Le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes relativement aux règlements nécessaires ainsi qu'avec l'ARSF pour l'élaboration de règles d'ici la fin de 2020 et au cours de 2021. Grâce à ce travail essentiel, le nouveau cadre pourra entrer en vigueur en 2022, ce qui donnera suffisamment de temps au secteur pour faire la transition et se conformer aux nouvelles exigences.

Réduire le fardeau dans le secteur du courtage d'hypothèques

Le gouvernement prend des mesures pour soutenir le secteur du courtage d'hypothèques, des prêteurs hypothécaires et des administrateurs d'hypothèques. En 2018, le gouvernement a nommé le procureur général, Doug Downey, suivi en 2019 du député Stan Cho, adjoint parlementaire au ministre des Finances, en vue de l'examen de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*, conformément au processus d'examen quinquennal prévu dans la Loi. Après avoir effectué leur examen, le procureur général Downey et le député Cho ont présenté sept recommandations au gouvernement.

Le gouvernement a accepté ces recommandations et collaborera avec l'ARSF et les parties prenantes du secteur pour mettre en œuvre les propositions. Ce faisant, le gouvernement réduira les formalités administratives pour les opérations hypothécaires commerciales et les prêteurs privés, renforcera la conformité à la réglementation en présentant de nouvelles mesures législatives visant à augmenter le montant maximum des sanctions administratives pécuniaires et à créer un registre des prêteurs hypothécaires privés, établira de nouvelles catégories de permis, rehaussera les normes en matière d'éducation et les normes professionnelles pour les agents et les courtiers, et réduira le fardeau réglementaire lié aux directives, aux bulletins et aux formulaires. Grâce à ces changements, les courtiers en hypothèques pourraient mieux servir les Ontariennes et Ontariens en cette période difficile.

Réformer l'assurance-automobile

En avril 2020, le gouvernement a pris des mesures rapides et décisives pour que les conducteurs de la province, passant moins de temps sur les routes en raison de la COVID-19, puissent obtenir un soutien financier ayant trait à leur assurance-automobile. En incitant les assureurs à intervenir rapidement, le gouvernement a permis à 93 % des conducteurs de la province de bénéficier d'économies de près de

1 milliard de dollars. Le gouvernement continuera à surveiller les répercussions de la COVID-19 sur le régime d'assurance-automobile afin de s'assurer que les consommateurs sont traités de façon équitable durant cette période difficile.

En avril 2019, le gouvernement a rendu public le plan directeur *Priorité aux conducteurs pour le régime d'assurance-automobile de l'Ontario*. Dans ce plan directeur, le gouvernement s'engageait à redresser le régime d'assurance-automobile boiteux et à rendre l'assurance-automobile plus abordable pour les 10 millions de conducteurs de la province.

La prochaine phase des réformes du plan directeur se concentrera sur ce qui suit :

- Favoriser la concurrence et l'innovation dans le secteur de l'assurance-automobile en actualisant les exigences désuètes et accablantes, notamment en permettant aux assureurs de résilier des polices par voie électronique, avec le consentement du consommateur, de sorte que les assureurs entièrement numériques pourraient exercer leurs activités en Ontario. Le gouvernement propose également de permettre à

« Nous félicitons le gouvernement d'avoir fait en sorte que les consommateurs bénéficient d'un soutien financier lié à leur assurance-automobile et d'avoir pris des mesures rapidement pour relever les défis causés par la COVID. »

Colin Simpson
Président-directeur général Insurance Brokers
Association of Ontario (IBAO)

« La proposition du gouvernement de supprimer les formalités administratives sur le marché de l'assurance-automobile nous permettrait d'adopter de nouvelles technologies et de proposer davantage de choix, dans le but de fournir à la population de l'Ontario de meilleurs produits plus abordables, mais surtout de lui permettre de rentrer à la maison en toute sécurité. »

Pieter Louter
Directeur général, Onlia

l'ARSF de gérer un bac à sable réglementaire dans le secteur de l'assurance en vue de mettre à l'essai des initiatives qui permettraient de commercialiser plus rapidement de nouveaux produits et services axés sur le consommateur de façon à répondre à ses besoins en évolution. Ce travail se grefferait aux mesures prises récemment par l'ARSF en vue de permettre la mise en marché de produits d'assurance fondés sur l'utilisation novateurs.

- Améliorer la dissuasion en matière d'activités frauduleuses et d'abus qui augmentent les coûts du régime d'assurance-automobile en proposant des changements qui permettraient aux assureurs de rejeter des demandes d'indemnités pour des dommages subis par un véhicule, en cas de fausse déclaration ou de fraude. Le gouvernement a aussi établi un groupe de travail pour améliorer la surveillance par la province du secteur du remorquage.

- Donner plus de choix aux consommateurs en permettant aux assureurs d'offrir plus d'options pour leur couverture d'assurance-automobile, notamment une couverture pour dommages matériels sans responsabilité (aussi appelée indemnisation directe en cas de dommages matériels) facultative pour les conducteurs estimant que le coût de l'assurance de leur vieux véhicule est supérieur à sa valeur. Le gouvernement propose aussi d'améliorer la commodité pour les consommateurs en permettant aux caisses populaires et aux *credit unions* de vendre des produits d'assurance dans leurs succursales et en ligne par l'entremise d'une filiale ou d'un partenariat.

Soutenir le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance de soins médicaux

Il est primordial, particulièrement en ce moment, de protéger les services financiers, surtout pour les personnes âgées. L'industrie de l'assurance-vie de l'Ontario est la plus importante du Canada; plus de 70 assureurs-vie et de soins médicaux titulaires de permis fournissent une protection à 8,4 millions de personnes. Les Ontariennes et Ontariens souscrivent une assurance-vie pour protéger financièrement leur famille. Le gouvernement protège les familles en s'assurant que ce secteur n'est pas susceptible d'être exposé aux comportements abusifs de personnes et d'entreprises qui utilisent des polices d'assurance-vie avec des comptes auxiliaires à des fins d'investissement.

Examiner le Fonds de garantie des prestations de retraite

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) joue un rôle important en protégeant les employés de l'Ontario qui participent à un régime de retraite à prestations déterminées admissible dans les cas d'insolvabilité d'un employeur. Le FGPR garantit la première tranche de 1 500 \$ par mois des prestations de retraite d'un participant si un régime de retraite à prestations déterminées admissible est liquidé et que les actifs sont insuffisants pour couvrir les prestations promises.

La *Loi sur les régimes de retraite* exige un examen du FGPR d'ici mai 2021. Il est important que le FGPR continue de protéger les retraités. Ce prochain examen se concentrera sur la capacité du FGPR de continuer à protéger les prestations de retraite, particulièrement à l'heure actuelle, compte tenu de l'incertitude économique suscitée par la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement fera rapport des résultats de cet examen dans le budget de 2021.

Moderniser les marchés financiers de l'Ontario

Plus tôt cette année, le gouvernement a mis sur pied le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers dont le mandat est d'examiner et de soumettre des propositions pour moderniser la structure réglementaire des marchés financiers de l'Ontario. La COVID-19 a intensifié l'importance d'avoir des marchés financiers concurrentiels. Depuis sa mise en place, le Groupe de travail a mené de vastes consultations auprès des parties prenantes, en personne et électroniquement. Ces consultations ont donné lieu à la publication du *Rapport de consultation Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers* en juillet 2020. Ce rapport renferme 47 propositions de politique ayant de fortes répercussions pour transformer le contexte réglementaire des marchés financiers de l'Ontario. Le Groupe de travail a reçu plus de 130 mémoires d'un large éventail de parties prenantes. Il est en voie d'examiner ces mémoires et devrait présenter son rapport final au ministre des Finances de l'Ontario dans les prochains mois.

Créer, protéger et commercialiser la propriété intellectuelle

Le gouvernement reconnaît l'importance de la propriété intellectuelle (PI) pour la compétitivité dans l'économie moderne, les entreprises ayant des actifs de PI comme des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce dominant de plus en plus l'économie mondiale. En mai 2019, le gouvernement a mis sur pied le Comité d'experts en matière de propriété intellectuelle dont le mandat consistait à cerner les principaux obstacles à l'efficacité de l'écosystème d'innovation en Ontario. En juillet 2020, suivant les recommandations du Comité d'experts, le gouvernement a présenté son Plan d'action en matière de propriété intellectuelle, le premier du genre.

Le plan contribuera à la compétitivité économique à long terme de la province en priorisant la création, la protection et la commercialisation de la PI. Le gouvernement alloue 1,5 million de dollars à l'équipe spéciale de mise en œuvre qui a été formée pour aider le gouvernement à concrétiser ce plan, qui comporte quatre volets :

- Collaboration avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des instituts de recherche pour solidifier les mandats des entités de commercialisation au sein de leurs organisations;
- Amélioration de la littératie en matière de PI en Ontario grâce à des programmes d'éducation de base et avancée qui soient uniformes et basés sur le Web;
- Création d'une ressource provinciale centralisée qui donnera un meilleur accès au savoir-faire de pointe dans le domaine de la PI et aidera les entreprises à se doter de stratégies en matière de PI;
- Élaboration d'un cadre de gouvernance pour les organisations, à l'appui des activités dans les secteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation, cadre qui tient compte de la PI.

Soutenir la recherche et le développement

Dans le cadre de son intervention contre la COVID-19, l'Ontario propose de reporter les dates limites de présentation des rapports aux fins du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement afin de donner plus de temps aux entreprises pour faire une demande.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Le gouvernement investit dans une série d'initiatives de recherche visant à stimuler l'économie et à soutenir les efforts de relance post-COVID-19, notamment :

- Un montant supplémentaire de 2 millions de dollars pour la Plateforme ontarienne des données sur la santé, qui permettra d'explorer l'intégration des jeux de données et le soutien des projets de recherche sur l'intervention contre la COVID-19.
- Un investissement de 3,5 millions de dollars, en partenariat avec la Fondation canadienne pour l'innovation, à l'appui des activités de fonctionnement et de maintenance dans le cadre de projets de calcul informatique en recherche avancé en Ontario.
- Jusqu'à 2 millions de dollars pour améliorer la collaboration au sein du secteur de la recherche.

Investissements Ontario

Pour soutenir la reprise économique après la COVID-19, il importe plus que jamais de positionner l'Ontario comme destination de premier plan pour les investissements, la croissance économique et la création d'emplois. Il fallait donc à cet effet créer un organisme voué à attirer de nouveaux investissements.

Investissements Ontario dépeindra la province comme destination de choix pour les investissements, ce qui fera de l'Ontario une province plus concurrentielle et enverra un signal fort aux investisseurs que la province est ouverte aux affaires. L'organisme agira comme guichet unique pour les nouvelles entreprises et les nouveaux investisseurs. Il fonctionnera au rythme des affaires et favorisera une croissance économique accrue, soutiendra les entreprises provinciales stratégiques et attirera des entreprises du monde entier, ce qui créera de bons emplois en Ontario.

Lorsqu'il sera lancé, Investissements Ontario offrira une plus grande expertise en matière de développement des entreprises et de structuration des transactions. Il se concentrera initialement sur trois secteurs importants dans lesquels la province dispose d'un avantage concurrentiel mondial : la fabrication de pointe, les sciences de la vie et la technologie. Il s'appuiera sur les nombreux avantages de l'investissement en Ontario, notamment : une bonne qualité de vie, un réservoir de talents hautement qualifiés, un secteur de l'innovation solide et en plein essor, et un environnement commercial favorable à la création d'emplois qui peut aider le secteur privé à prospérer.

Investir dans l'avenir de la fabrication automobile

Le secteur de l'automobile emploie directement plus de 100 000 personnes et soutient des milliers d'autres emplois dans toute la chaîne d'approvisionnement et l'économie plus globale. L'Ontario est également la seule région infranationale en Amérique du Nord qui compte cinq fabricants automobiles mondiaux. Le secteur a cependant été frappé de plein fouet au début de la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement est voué à aider le secteur de l'automobile et continuera de renforcer sa compétitivité et sa résilience à long terme tout en le positionnant pour en faire un chef de file de la prochaine génération de technologies liées à la fabrication et à la mobilité automobiles. La construction de véhicules électriques en Ontario est fondamentale si nous voulons attirer des investissements dans toute la chaîne de valeur des véhicules électriques. C'est pourquoi le gouvernement, à l'instar du gouvernement fédéral, investit 295 millions de dollars dans le réoutillage du complexe d'assemblage de Ford Canada à Oakville pour en faire un centre mondial de production de véhicules électriques à batterie. Ce projet d'une valeur de 1,8 milliard de dollars représente l'un des plus grands investissements dans le secteur de l'automobile de la province depuis une génération, et il garantit que l'Ontario demeurera un chef de file mondial de la fabrication automobile et de l'innovation dans le secteur. L'usine du complexe d'assemblage de Ford à Oakville emploie directement plus de 3 000 personnes, et elle deviendra l'une des usines de l'entreprise en Amérique du Nord qui produira les plus forts volumes de véhicules électriques et de batteries, les premiers véhicules électriques devant en sortir en 2025. La construction de véhicules électriques en Ontario est également un élément fondamental pour attirer des investissements dans toute la chaîne de valeur des véhicules électriques, y compris des occasions pour l'industrie minière de la province, puisque les batteries des véhicules électriques sont composées de divers minéraux qu'on trouve dans le Nord de l'Ontario.

L'investissement de Ford Canada illustre l'efficacité du plan Piloter la prospérité de l'Ontario, qui table sur les forces de l'industrie automobile de l'Ontario et propose une voie à suivre pour la croissance pour l'industrie. Le plan vise à favoriser un climat d'affaires concurrentiel, à promouvoir l'innovation et à développer les talents. Avec Piloter la prospérité, l'Ontario s'est engagé à envisager la création de partenariats stratégiques avec l'industrie. Des investissements clés comme celui effectué dans le réoutillage du complexe d'assemblage de Ford à Oakville vont dans le sens de l'objectif du plan, à savoir maintenir les volumes de production et décrocher de nouveaux contrats d'assemblage. Un investissement de cette ampleur dans les véhicules électriques contribue également à la promotion de l'innovation et au développement des talents, et favorise grandement la viabilité future du secteur de l'automobile de l'Ontario. De plus, le plan exhaustif du gouvernement relativement à l'électricité, qui réduira les coûts de l'électricité pour le secteur de l'automobile d'en moyenne 16 %, selon les estimations, aidera à renforcer la compétitivité du secteur.

Partout dans le monde, le secteur de l'automobile se transforme de façon substantielle en raison de l'utilisation de nouveaux matériaux et groupes motopropulseurs, et des technologies connectées et autonomes. L'Ontario participe à cette transformation en misant sur son unique combinaison de fabrication avancée et de savoir-faire technologique, jumelée à un énorme bassin de talents et à une abondance de ressources naturelles, ce qui lui confère un avantage de taille en ce qui concerne la conception et la construction de la prochaine génération de véhicules, avec le soutien d'une chaîne de fabrication et d'approvisionnement moderne dans le secteur automobile.

Attirer les jeunes entreprises dans toutes les régions de l'Ontario

La province consacrera 3,75 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour appuyer les Centres d'excellence de l'Ontario et le Toronto Business Development Centre afin d'attirer plus de jeunes entreprises de l'étranger sur le territoire ontarien. Ces deux organismes ont fait leurs preuves pour ce qui est de l'aide aux entreprises à forte croissance partout dans la province. Misant sur leurs connaissances de la commercialisation, ils viseront en premier les compagnies émergentes de l'Inde afin qu'elles étendent leurs activités en Ontario et créent de l'emploi local. Ainsi, l'Ontario intensifiera ses liens avec une économie de marché émergente clé, ce qui contribuera à faciliter l'augmentation des échanges commerciaux et à accélérer le rythme de l'innovation dans l'économie ontarienne.

Promouvoir les produits fabriqués en Ontario

Le gouvernement de l'Ontario soutient le programme Fabriqué en Ontario de Manufacturiers et Exportateurs du Canada. En juillet, le gouvernement a investi 500 000 \$ du fonds L'Ontario, ensemble dans ce programme pour aider les détaillants et les consommateurs à repérer les produits locaux grâce à diverses initiatives, notamment :

- la création d'un nouveau logo Fabriqué en Ontario que les fabricants peuvent utiliser pour aider les consommateurs à reconnaître les produits fabriqués en Ontario;
- le lancement du nouveau site Web SupportOntarioMade.ca qui met en relation les consommateurs et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement avec les manufacturiers de produits fabriqués en Ontario, grâce à un répertoire;
- la promotion de Fabriqué en Ontario par le biais d'une infolettre numérique pour faire connaître les biens et produits de l'Ontario, et en utilisant les médias sociaux.



À ce jour, le programme Fabriqué en Ontario regroupe près de 150 détaillants, et plus de 1 200 manufacturiers ont inscrit plus de 4 300 produits comme étant Fabriqués en Ontario.

Pour en savoir davantage sur le fonds L'Ontario, ensemble, reportez-vous à la section B du présent chapitre, *Soutien – Soutien à la population et à l'emploi*.

Soutenir la croissance grâce au commerce interprovincial

Le commerce avec les autres provinces est essentiel au maintien d'emplois dans les entreprises de l'Ontario et il présente des possibilités de croissance. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario dirige les efforts en vue d'accélérer l'élimination des barrières commerciales intérieures dans tout le pays, afin d'ouvrir l'accès aux marchés canadiens pour les entreprises de l'Ontario.

Assurer la croissance du secteur agroalimentaire

L'Ontario investit 25,5 millions de dollars sur trois ans dans le Programme de prévention et de contrôle pour le secteur agroalimentaire, qui aidera à réduire les perturbations des activités et les risques d'exposition à la COVID-19 sur le lieu de travail, tout en assurant la capacité du secteur de fournir des aliments sains, nutritifs et de grande qualité. Les fonds pourront être investis dans des mesures d'innovation et de nouvelles technologies qui permettront d'augmenter l'efficacité et la productivité et contribueront à la résilience de même qu'à la viabilité et à la croissance à long terme du secteur agroalimentaire. Cette innovation soutiendra davantage les mesures de modernisation des lieux de travail visant à améliorer la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

Le gouvernement finance également des initiatives visant à soutenir la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire de l'Ontario et à garantir qu'elle peut s'adapter à des défis comme la pandémie de COVID-19, les phénomènes météorologiques et les fluctuations sur les marchés.

Aider l'industrie forestière de l'Ontario à exploiter son plein potentiel

Pour veiller à ce que le secteur forestier de l'Ontario demeure vigoureux et dynamique, le gouvernement a lancé, en août 2020, Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario, qui favorisera la croissance économique et la création d'emplois et aidera le secteur à atteindre son plein potentiel grâce à des coûts plus concurrentiels, à l'innovation, à la création de nouveaux marchés et au développement des talents. Pendant que la province se remet des conséquences de la COVID-19, les mesures prises dans le cadre de cette stratégie seront cruciales pour les communautés autochtones, rurales et du Nord de l'Ontario qui dépendent de l'industrie forestière.

La Stratégie comprend un engagement à créer un plan d'action en matière de biomasse forestière qui garantit des emplois et favorise la viabilité de l'industrie forestière tout en soutenant le développement économique par l'utilisation de sous-produits d'usines et de biofibres forestières. Pour offrir un soutien durant la pandémie de COVID-19 et se donner le temps de mettre son plan en œuvre, la province a prolongé jusqu'au 16 décembre 2020 le contrat de la centrale de production d'électricité de biomasse Calstock située à Hearst.

Fonds pour les mesures de sécurité dans l'industrie forestière

Les gouvernements fédéral et provincial s'unissent dans la création d'un fonds pour les mesures de sécurité dans l'industrie forestière, qui aidera les entreprises vulnérables de cette industrie à assumer les coûts supplémentaires associés aux mesures de sécurité qu'elle doit mettre en place pour protéger les travailleurs et les collectivités dans le contexte de la COVID-19. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 5,3 millions de dollars à la province dans le cadre de cette initiative pour aider les petites et moyennes entreprises forestières de l'Ontario à éponger ces coûts, de façon à soutenir des emplois essentiels et à maintenir l'infrastructure cruciale d'aménagement des forêts.

Soutenir les petits réacteurs modulaires en Ontario

La province soutient le développement des petits réacteurs modulaires (PRM) en Ontario, pour stimuler la création d'emplois et faciliter la relance économique. Le développement des PRM utilise le robuste secteur de l'énergie nucléaire de l'Ontario et sa chaîne d'approvisionnement, et leur offre de nouvelles possibilités, faisant de la province un chef de file dans un marché mondial émergent. L'Ontario pourrait exporter dans le monde entier des innovations, des technologies et des services conçus ici. La province est un pionnier du développement de la technologie des PRM qui permettra de produire une électricité propre et fiable en Ontario et dans le monde.

En décembre 2019, l'Ontario a signé un protocole d'entente (PE) avec la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick, s'engageant à collaborer à la conception et au déploiement de PRM. Au mois d'août 2020, l'Alberta a annoncé son intention de signer le PE.

En octobre 2020, Ontario Power Generation a annoncé des travaux d'ingénierie et de conception menés avec trois promoteurs de PRM pour le réseau de distribution, à savoir Terrestrial Energy, GE Hitachi Nuclear Energy (GEH) et X-energy. L'Ontario deviendra ainsi un chef de file mondial du développement des PRM.

Soutien à l'environnement, aux parcs et à la protection de la nature

La population de l'Ontario manifeste un réel engouement pour le plein air et les milieux naturels qu'on trouve dans les collectivités. C'est pourquoi le gouvernement investit dans les initiatives suivantes, qui contribueront à la relance économique tout en soutenant le Plan environnemental pour l'Ontario.

Améliorer Parcs Ontario

Le secteur touristique a été particulièrement frappé par la COVID-19, mais le tourisme en plein air a gagné en importance, les gens cherchant des occasions de profiter en toute sécurité d'activités extérieures. La demande pour visiter les parcs provinciaux a augmenté en conséquence directe de la pandémie de COVID-19 et des perturbations dans l'industrie du voyage. La modernisation des installations et des services de Parcs Ontario contribuera à l'augmentation du nombre de visites et donnera un coup de pouce supplémentaire à la relance du secteur du tourisme en plein air. Les visiteurs de Parcs Ontario génèrent des retombées pour les collectivités locales, surtout dans les régions du Sud de l'Ontario et dans le Nord. Le gouvernement soutient la relance économique de ces collectivités et des entreprises touristiques, afin d'augmenter le nombre de visites et d'améliorer la résilience financière, notamment en prenant les mesures suivantes :

- le versement d'une aide financière ponctuelle de 6 millions de dollars pour l'électrification d'un plus grand nombre de terrains de camping, ainsi que la revitalisation et la multiplication des hébergements couverts;
- la prestation de services en ligne pour compléter les programmes de découverte et d'éducation;
- la modification de la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* pour accroître la viabilité financière.

Ces améliorations à Parcs Ontario s'ajouteront aux initiatives du gouvernement visant à préserver des emplois, à soutenir les entreprises et à aider le secteur touristique à se remettre des répercussions de la COVID-19. Voir la section 2021 — L'année des vacances chez soi en Ontario du présent chapitre pour obtenir de plus amples renseignements.

Préserver et protéger notre environnement

Soutenir une économie plus verte

Le gouvernement a élaboré une solution de rechange au système de tarification fondé sur le rendement du gouvernement fédéral en matière de réduction des émissions. En septembre 2020, le gouvernement fédéral a accepté le programme des normes de rendement à l'égard des émissions (NRE) de l'Ontario en guise de solution de rechange à son système de tarification fondé sur le rendement. Les NRE aideront la province à atteindre sa part des objectifs de réduction des émissions de 2030 du Canada tout en soutenant la croissance économique.

En août 2020, le gouvernement a lancé la toute première évaluation multisectorielle de l'incidence du changement climatique en Ontario, dont les résultats devraient être rendus publics en 2022. Cette évaluation fournira des données complètes sur les incidences du changement climatique sur les collectivités, les économies et l'environnement naturel de l'Ontario, et fournira des renseignements qui contribueront à renforcer la résilience de la province face à ces incidences.

Renforcer les partenariats pour la protection de la nature

Se retrouver dans la nature et les espaces verts apporte des bienfaits pour la santé et le bien-être. Le gouvernement est voué à travailler avec ses partenaires et les dirigeants de la conservation pour préserver davantage de zones présentant une importance sur le plan écologique, protéger les aires naturelles et promouvoir les espaces sains et naturels.

C'est pourquoi le gouvernement reproduira en partie les contributions d'entreprises privées au Partenariat pour la protection des espaces verts, en collaboration avec Conservation de la nature Canada et l'Ontario Land Trust Alliance. Cet investissement de 20 millions de dollars sur quatre ans servira à aider les partenaires de la conservation à acheter de nouvelles aires protégées privées et à appuyer la restauration et la gestion de ces biens-fonds. Les Ontariennes et Ontariens et les générations futures auront ainsi encore plus de sentiers et d'espaces verts à leur disposition.

Le gouvernement veut également étendre la ceinture de verdure et en améliorer la qualité pour les prochaines générations, ce qui comprend la conservation de plus de sites; à cette fin, on examinera la possibilité de créer un vaste parc provincial quasi urbain dans le secteur du cours supérieur de la rivière Humber East dans le canton de King.

Donner des pouvoirs aux Éco Héros

L'application de mesures concrètes en réponse aux divers défis environnementaux nécessite un effort collectif. Pour soutenir l'environnement, le gouvernement investit 100 000 \$ sur deux ans dans Éco Héros, un organisme de conservation axé sur les jeunes qui se consacre à sensibiliser les enfants et leur famille à la biodiversité, les encourage à adopter des comportements viables et leur donne les moyens de s'impliquer directement dans la protection des animaux et de leurs habitats. Cet investissement viendrait étayer les efforts faits par Éco Héros pour sensibiliser les enfants et les jeunes à des domaines touchant à plusieurs mandats environnementaux importants du gouvernement, comme les espèces en péril, les aires protégées, le changement climatique et l'action contre les détritux.

Protéger les Grands Lacs

La protection et l'assainissement des Grands Lacs sont un engagement clé du Plan environnemental pour l'Ontario. En septembre 2020, l'Ontario s'est engagé à investir environ 7,5 millions de dollars dans l'assainissement des Grands Lacs et des bassins versants, un élément important de la prospérité économique et du bien-être de la province.

Améliorer la gestion de l'évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement

Afin de mieux protéger la santé de la population et de garantir la préservation des ressources en eau pour les générations futures, le gouvernement investit dans plusieurs nouveaux programmes novateurs en matière d'eaux usées et d'eaux de ruissellement, notamment :

- 15 millions de dollars sous forme de versement ponctuel sur deux ans pour aider les municipalités à améliorer la gestion du déversement des eaux usées et des eaux de ruissellement dans le lac Ontario, pour réduire les débordements et contournements des égouts unitaires et pour diminuer les rejets de phosphore afin que la population croissante aux abords du lac continue de bénéficier d'une eau fraîche et pure;
- 10 millions de dollars pour la surveillance et les rapports publics sur les eaux usées, afin d'améliorer la transparence en matière de surveillance des déversements des eaux d'égout et des contournements des systèmes municipaux dans les Grands Lacs, et de rapports publics à ce sujet;
- 12 millions de dollars sous forme de versement ponctuel sur deux ans pour le lancement d'un projet pilote de détection de la COVID-19 dans les eaux usées brutes, ce qui pourrait fournir une alerte rapide des éclosions de COVID-19. Le secteur de la santé pourrait par conséquent prendre des mesures hâtives pour protéger la population. Le projet pilote orientera le choix des endroits où exercer une surveillance ciblée et l'élaboration et l'application d'outils pour une meilleure prise de décisions en matière de politique de santé publique.

Participer au Programme national d'atténuation des catastrophes

En réponse aux demandes du gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral a annoncé, en juillet 2020, le renouvellement sur deux ans du Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC). L'Ontario maintiendra sa participation au Programme en 2020-2021 et en 2021-2022 pour que le financement puisse être versé aux municipalités, aux offices de protection de la nature et aux autres organisations admissibles dans le cadre de projets de cartographie et d'atténuation des inondations. Cela permettra de réduire le risque d'inondation des habitations et des entreprises dans la province, de contribuer à la préparation aux inondations et de limiter, à long terme, les répercussions économiques des inondations.

Bâtir l'infrastructure

La pandémie de COVID-19 a de profondes répercussions sur l'économie. C'est pourquoi la province prend des mesures pour renforcer les collectivités et créer des emplois, en investissant dans les infrastructures clés et en accélérant l'exécution des projets. Par exemple, la province respecte son engagement à créer des débouchés économiques et à connecter les populations des régions rurales, éloignées et mal desservies grâce à un réseau à large bande moderne et plus efficace. De plus, des investissements stratégiques totalisant plus de 86 milliards de dollars sur 10 ans seront faits dans l'infrastructure de transport, comme les transports en commun et les routes provinciales, et favoriseront la réussite économique en assurant la circulation des personnes et des biens. En investissant dans l'infrastructure et en connectant les collectivités dans toutes les régions, le gouvernement facilite la vie des Ontariennes et Ontariens et contribue à la croissance, au renouvellement et à la relance à long terme de la province.



Prochaine phase des investissements dans les services à large bande

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de l'infrastructure cellulaire et à large bande pour que la population de l'Ontario ait accès aux services en ligne et puisse participer au monde de plus en plus branché. Selon le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), environ 12 % des ménages ontariens – la plupart dans les régions rurales, éloignées et du Nord – ont peu ou pas du tout de service. La province étend le financement d'un service Internet à large bande fiable et abordable qui améliorera la connectivité dans les collectivités non desservies ou mal desservies, et leur permettra de créer de nouveaux lotissements, de solidifier les économies locales et de créer plus de possibilités et d'emplois bien rémunérés.

Dans le cadre de Passons à une vitesse supérieure : Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire, la province investira 315 millions de dollars sur cinq ans pour connecter jusqu'à 220 000 ménages et entreprises au service à large bande dans les collectivités qui n'ont pas accès à un service de base. Grâce à ce financement et à la participation de partenaires des secteurs public et privé, les investissements totaux dans ce secteur pourraient atteindre 1 milliard de dollars. Il s'agit d'une étape cruciale de la vision du gouvernement pour fournir l'accès au service à large bande dans les collectivités des quatre coins de la province.

Le gouvernement s'emploie à améliorer la connectivité dans la province. En juillet 2020, il a mis de l'avant le Programme d'amélioration de la connectivité en Ontario (PACO). Doté d'un budget de 150 millions de dollars et misant sur un investissement de partenaires du secteur privé, entre autres, ce programme finance des partenariats locaux innovateurs qui cherchent à améliorer la connectivité des collectivités mal desservies ou non desservies.

Dans le cadre du budget de 2020, le gouvernement passe à la seconde phase du plan Passons à la vitesse supérieure, qui prévoit une injection de plus de 680 millions de dollars supplémentaires au cours des quatre prochaines années. Ce nouveau financement inclut 150 millions de dollars supplémentaires pour doubler l'engagement de la province à l'égard du PACO et d'autres initiatives régionales visant les collectivités mal desservies ou non desservies. Ces nouveaux fonds, conjugués aux engagements pris antérieurement, portent à près de 1 milliard de dollars l'investissement de l'Ontario dans la large bande sur six ans à compter de 2019-2020. Pour être viables, ces initiatives doivent faire appel à du financement d'autres ordres de gouvernement et, dans certains cas, la Banque de l'infrastructure du Canada et le secteur privé. La province continue de demander au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour améliorer la connectivité Internet en Ontario. Elle encourage le gouvernement fédéral à accroître et à accélérer son financement dans les projets d'infrastructure à large bande et à collaborer avec l'Ontario pour optimiser les fonds disponibles.

La large bande est un catalyseur de la reprise et de la croissance économiques, car elle crée des emplois directs et indirects et permet aux entreprises de l'Ontario de rester compétitives sur l'échiquier économique mondial. Un service Internet fiable, surtout dans les zones rurales et régionales, est tout aussi essentiel pour soutenir la productivité économique, les soins de santé, l'éducation et l'agriculture.

Accélérer l'exécution du nouveau plan pour le réseau de métro

La réalisation plus rapide des projets d'infrastructure clés créera plus d'emplois, attirera plus d'investissements et favorisera la relance du moteur économique de la province. Les investissements stratégiques dans l'infrastructure du transport public durable jouent un rôle prédominant.

La province a mis en œuvre une série de mesures pour accélérer la réalisation du plan pour le réseau de métro de 28,5 milliards de dollars, qui est le plus important projet d'expansion du métro de toute l'histoire canadienne, et demande au gouvernement fédéral d'assumer au moins 40 % du coût total :

- La *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* permettra d'accélérer les étapes de planification et de construction en réaménageant les services publics plus efficacement tout en accordant un juste traitement aux entreprises, pour garantir l'accès aux terrains nécessaires à la construction des stations et un accès opportun aux emprises et aux services municipaux, permettre à la province d'inspecter et d'éliminer les barrières physiques en donnant des préavis appropriés aux propriétaires fonciers, et s'assurer que les lotissements ou les projets de construction à proximité sont réalisés de manière coordonnée pour éviter les retards. Avec de telles mesures, le projet de train léger sur rail Eglinton Crosstown, dont la construction est en cours, aurait pu être achevé au moins trois ans plus tôt et les usagers des transports en commun pourraient déjà utiliser le service aujourd'hui.

- La *Loi de 2020 sur les collectivités axées sur le transport en commun* favorisera la collaboration de la province avec les partenaires municipaux et régionaux afin de construire plus d'unités d'habitation, y compris des logements abordables, à proximité des stations et des carrefours de transports en commun, de créer de l'emploi, d'atténuer les coûts de construction des stations pour les contribuables, d'édifier des collectivités fonctionnelles, d'accroître le nombre d'usagers des transports en commun, de réduire la congestion routière et de stimuler l'économie pendant des années après la COVID-19.

Collectivités axées sur les transports en commun : Faciliter les déplacements

En juillet 2020, la province a annoncé le lancement du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun (ATC).

Ce programme fait partie du plan du gouvernement pour la construction de nouvelles lignes de transport en commun viable et facilitera les déplacements et la création de collectivités dynamiques, plus denses et polyvalentes à proximité des stations de transport en commun. Les projets d'ATC auront pour effet d'offrir une variété de logements, y compris des logements abordables, de créer des emplois et des collectivités fonctionnelles fondées sur des principes d'aménagement réfléchi, d'accroître la fréquentation des transports en commun et d'alléger la congestion routière.

Le gouvernement de l'Ontario collabore avec la ville de Toronto et la région de York pour soutenir la réalisation du Programme d'ATC le long des nouveaux projets de métro prioritaires. La province explore également des ATC possibles dans le cadre d'autres projets provinciaux de transport en commun, y compris le programme d'expansion du système ferroviaire GO et le projet de train léger sur rail de Metrolinx.

Le gouvernement privilégie la collaboration proactive et prévoit des consultations publiques pour chacun des projets d'ATC afin de s'assurer que les besoins uniques de chaque localité sont bien compris.

Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin de mettre en chantier les projets.

- La province progresse dans ses démarches pour le percement des tunnels des trois stations du prolongement du métro à Scarborough et du prolongement, essentiellement souterrain, de la ligne Eglinton Crosstown vers l'Ouest. Au mois d'août 2020, la province a lancé une demande de propositions (DDP) à une courte liste d'équipes qu'elle a invitées à rédiger des propositions détaillées sur l'exécution des projets. Les contrats seront accordés d'ici le milieu de 2021.
- Trois contrats d'approvisionnement distincts en partenariat public-privé seront octroyés par le gouvernement en vue de réaliser la Ligne Ontario. En juin 2020, le gouvernement a lancé une demande de qualification (DQ) pour deux des contrats, première étape en vue de choisir les équipes responsables de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de la ligne de métro. La DQ visant le troisième contrat devrait être lancée au début de 2022.

- Les travaux de planification et de conception ont débuté pour le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord en dehors des limites de Toronto, à partir du terminus actuel, soit la station Finch, jusqu'au Richmond Hill Centre, rejoignant d'importants centres d'emploi à Markham et à Richmond Hill.

Soutenir les transports en commun durant la COVID-19

En collaboration avec le gouvernement fédéral, la province alloue jusqu'à 2 milliards de dollars aux municipalités pour les aider à maintenir leurs réseaux de transport en commun en activité et à alléger les pressions financières créées par la COVID-19, dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire. Le gouvernement de l'Ontario accorde également 15 millions de dollars aux municipalités de la province pour le nettoyage accru des systèmes municipaux de transport en commun, afin d'assurer la sécurité des passagers et du personnel et d'aider à réduire la transmission de la COVID-19.

Ontario construit : Accélérer les projets d'infrastructure

L'Ontario modernise les modes de construction des infrastructures clés pour améliorer l'efficacité de la fourniture de services publics essentiels, comme des lits de soins de longue durée et une plus grande couverture du service à large bande, tout en procurant un meilleur rendement des investissements.

La province adopte des méthodes plus sensées pour lancer plus rapidement les projets de construction de foyers de soins de longue durée dans des villes comme Ajax, Toronto et Mississauga, et s'engage à collaborer avec les hôpitaux et ses partenaires municipaux pour accélérer l'achèvement des projets pour les personnes âgées et leurs familles.

En appui à sa Stratégie pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi, la province a proposé des modifications législatives à la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun*, à la *Loi de 2020 sur les collectivités axées sur le transport en commun* et à la *Loi sur les travaux d'aménagement des voies publiques*, qui étendraient les pouvoirs afin d'accélérer davantage l'exécution des projets provinciaux de route et de transport en commun et de concrétiser les collectivités axées sur les transports en commun, y compris des logements abordables.

Ces initiatives pourraient contribuer à éliminer des obstacles et soutenir la priorité du gouvernement, soit simplifier et accélérer l'exécution de projets d'infrastructure essentielle, et à stimuler la relance économique après la pandémie de COVID-19 pour que plus de gens puissent retourner au travail plus rapidement.

Pour son plan d'immobilisations, la province a besoin d'une main-d'œuvre professionnelle et d'ouvriers hautement qualifiés. C'est pourquoi le gouvernement s'attache à aider les travailleuses et travailleurs ainsi que les employeurs à profiter des occasions offertes en élargissant l'accès aux programmes d'apprenti et de formation dans le cadre de grands projets d'infrastructure.

Moderniser le réseau ferroviaire de GO Transit

La province réalise de grandes avancées en vue de transformer le réseau ferroviaire GO Transit en un réseau de transport complet qui changera la façon dont les résidents se déplacent dans la région. Le programme d'expansion du système ferroviaire GO permettra d'offrir un service de transport en commun bidirectionnel en continu durant la journée, avec une fréquence de service de 15 minutes sur les principaux tronçons du réseau, ce qui fera presque doubler le nombre annuel de passagers d'ici 2055. Les travaux préliminaires d'infrastructure et du corridor ferroviaire ont débuté en vue de réaliser le Programme d'expansion du système ferroviaire GO.

- Les appels d'offres ont été lancés pour sélectionner l'équipe responsable de la conception et de la construction du projet de travaux sur le corridor ferroviaire dans le cadre du programme d'expansion du système ferroviaire GO, lesquels comprendront un nouveau parc de trains, l'électrification des voies, de nouveaux sauts-de-mouton, les travaux sur les voies ferrées, la signalisation et les nouvelles jonctions, sans oublier l'exploitation et l'entretien de tout le réseau ferroviaire GO Transit.
- Malgré la pandémie de COVID-19, la province poursuit les travaux préliminaires dans le cadre de plus de 20 projets d'expansion du réseau ferroviaire GO, notamment :
 - Améliorations et mises à niveau majeures des gares GO de Rutherford et de Scarborough, et amélioration des installations et du stationnement aux gares GO d'Agincourt, de Milliken et de Unionville;
 - Projet de saut-de-mouton ferroviaire du croisement de Davenport dans le corridor Barrie GO, qui améliorera la sécurité et les liens dans la collectivité.
- En août 2020, la province a marqué un jalon important dans la transformation de la ligne GO de Kitchener avec l'achèvement de l'excavation du premier tunnel sous les autoroutes 401 et 409, lequel accueillera deux nouvelles voies, ainsi que la prochaine infrastructure de signalisation et de communications afin d'accroître la capacité et la fréquence du service ferroviaire. L'achèvement du deuxième tunnel est prévu pour décembre 2020.

Wi-Fi gratuit pour améliorer les services de GO Transit

En septembre 2020, la province a commencé à fournir le Wi-Fi gratuit aux passagers dans tous les autobus GO et dans environ 50 % des trains GO dans le cadre de son engagement à améliorer les transports en commun dans la province. L'accès au Wi-Fi gratuit devrait être fourni dans tous les trains GO au début de 2021.

Lorsqu'ils seront connectés, les passagers obtiendront des données gratuites et auront un accès illimité au portail de contenu GO Wi-Fi Plus, qui comprend des émissions de télévision, des livres audio, des livres électroniques, de la musique et des balados, entre autres.

Cette initiative aidera les navetteurs à travailler plus efficacement et rendra l'expérience à bord plus pratique et plus agréable.

Prioriser les besoins de transport dans la ville de Hamilton

L'Ontario respecte son engagement à verser 1 milliard de dollars en fonds pour les dépenses en capital dans des projets de transport et de transport en commun dans la ville de Hamilton. La province a mis sur pied le Groupe de travail sur les transports à Hamilton, composé de représentants de la région de Hamilton et de la Ville de Hamilton, qui travaillera avec le gouvernement à la conception de l'avenir du transport à Hamilton.

En avril 2020, le Groupe de travail a rendu public son rapport dans lequel il recommande une courte liste de projets qui permettront d'améliorer l'accès au réseau de transport, d'atténuer la congestion et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe de travail a recommandé une analyse plus approfondie, qui est menée par Metrolinx et Infrastructure Ontario, afin de déterminer le projet qui répondrait le mieux aux besoins de la ville de Hamilton.

La province travaillera avec le gouvernement fédéral et la Ville de Hamilton pour s'assurer que les citoyens et les entreprises de Hamilton ont accès à l'infrastructure de transport en commun et de transport dont ils ont besoin et qu'ils méritent pour faciliter le déplacement des personnes et offrir une expérience de transport en commun fluide.

Construire des autoroutes, des routes et des ponts

Les investissements dans l'infrastructure sont un élément clé de la reprise économique. Les projets de construction procurent des emplois aux collectivités et des éléments d'actif à la province assurant une circulation plus efficace des personnes et des biens.

La province continue d'investir judicieusement dans les autoroutes, les routes et les ponts pour améliorer la sécurité routière et le navettage, favoriser la création d'emplois et dynamiser l'économie. Le gouvernement a injecté 2,6 milliards de dollars dans la réparation et l'élargissement de routes et de ponts de la province en 2020-2021. Pour accélérer la mise en chantier des projets et permettre à plus de gens de reprendre le travail, le gouvernement facilite l'approbation des projets d'infrastructure routière, ce qui réduira les délais et économisera l'argent des contribuables.

Accélérer la construction routière

Le gouvernement de l'Ontario examine des façons d'accélérer les grands projets de construction routière en cernant et en proposant des changements qui élimineraient les goulots d'étranglement possibles, de façon à accélérer les mises en chantier et l'achèvement des travaux. Cette initiative mettra l'Ontario sur la voie de la relance en assurant la construction plus rapide d'infrastructures essentielles et la création d'emplois partout dans la province.

Pour ce faire, la province a modifié la *Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun* en juillet 2020 et a déposé un projet de modifications à la *Loi sur les travaux d'aménagement des voies publiques* en octobre 2020.

Contournement de Bradford

Le gouvernement fait des investissements sans précédent dans l'infrastructure routière pour faciliter le déplacement des personnes, garantir la sécurité et la fiabilité des routes et créer de bons emplois à mesure que la province se remet sur pied.

Ce gouvernement donne suite à un engagement de longue date avec la construction de la voie de contournement de Bradford, projet qui avait été mis sur la glace par le gouvernement précédent. On a entrepris les travaux de planification et de conception de cette nouvelle autoroute de quatre voies à accès contrôlé longue de 16,2 km qui reliera deux autoroutes ontariennes très fréquentées, soit les autoroutes 400 et 404, dans les agglomérations de Bradford West Gwillimbury et d'East Gwillimbury.

La voie de contournement fait partie du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, et elle procurera un lien provincial stratégique pour le développement économique dans le comté de Simcoe et la région de York. Ce projet contribuera aussi à la reprise économique à court et à long terme tout en augmentant la capacité routière et en réduisant la congestion sur les routes locales dans l'axe est-ouest entre les autoroutes 400 et 404, et favorisera le mouvement plus efficace des biens et des personnes sur les routes et dans les corridors commerciaux stratégiques de l'Ontario.

La province poursuit les travaux d'ingénierie et d'évaluation environnementale qui lui permettront d'amorcer les travaux préliminaires dès l'automne de 2021.

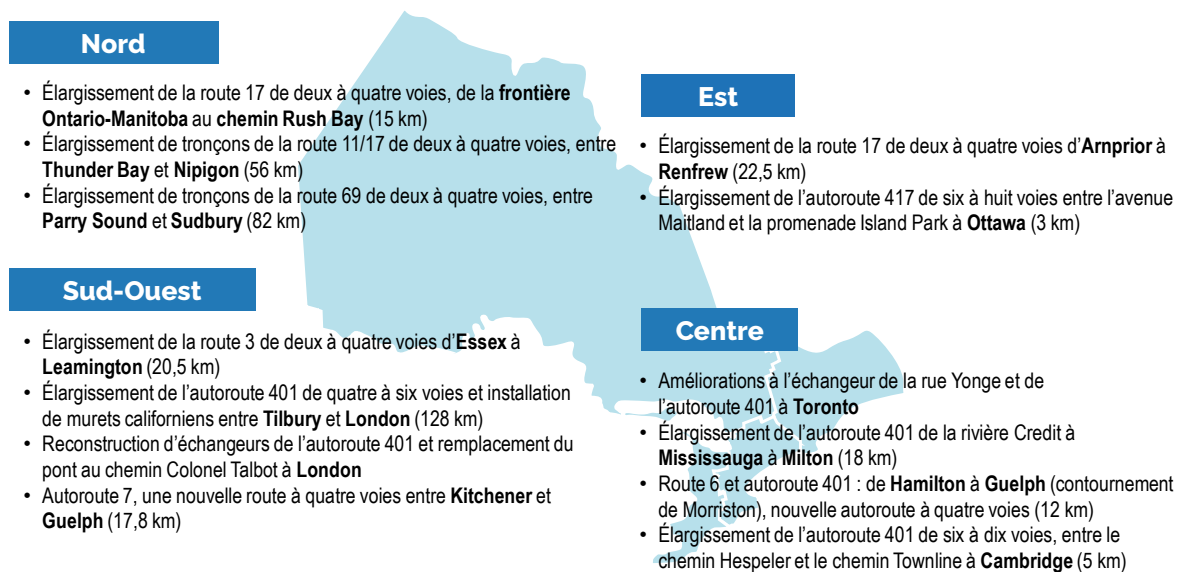
Le couloir routier ouest de la région du grand Toronto

Au mois d'août 2020, la province a pris des mesures pour faciliter le navettage et les déplacements dans la région du grand Toronto, avec l'annonce de son choix du couloir routier ouest de la région du grand Toronto – un nouveau corridor de transport et de transport en commun de la série 400 qui traversera les régions de York, de Peel et de Halton. La construction de ce couloir allégera la congestion, améliorera le déplacement des personnes et des biens, et favorisera la croissance économique et la création d'emplois.

Le couloir routier ouest de la région du grand Toronto comportera une autoroute de quatre à six voies de la série 400, une infrastructure distincte pour les transports en commun et les stations de passagers, de même que des éléments de transport intelligent et des aires de stationnement pour les camions. D'ici 2031, on prévoit qu'il y aura plus de 300 000 déplacements en véhicule par jour dans ce couloir.

Les travaux de conception préliminaire et les consultations se poursuivront au cours des deux prochaines années et l'évaluation environnementale devrait être achevée en 2022. La conception préliminaire du tracé privilégié, qui comprendra des exigences connexes relativement aux propriétés, devrait être rendue publique d'ici l'automne 2021. Une fois que l'étude sectorielle en cours sera terminée et que l'évaluation environnementale sera approuvée, on pourrait établir les calendriers d'acquisition des propriétés et prendre des mesures pour l'attribution des contrats d'approvisionnement.

Graphique 1.16 Exemples de projets d'agrandissement autoroutier prévus ou en cours



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Aménagement de la Place de l'Ontario

L'Ontario, c'est le monde au sein d'une province, et la Place de l'Ontario devrait refléter cette diversité de la province, de même que la culture et la fierté de sa population. Le gouvernement transforme la Place de l'Ontario pour en faire une destination de classe mondiale accessible toute l'année, qui attirera des visiteurs locaux, régionaux et de l'étranger – et qui pourrait inclure des lieux emblématiques pour le sport et le divertissement, des sites et parcs publics, des installations récréatives et des établissements de vente au détail.

Dans le cadre de l'actuel appel de propositions, le gouvernement a reçu des propositions de partout dans le monde pour l'aider à concrétiser sa vision et à revitaliser le site. L'aménagement de la Place de l'Ontario encouragera les investissements tout en faisant en sorte que ce site unique dans le secteur riverain de Toronto redevienne le joyau de la province.

Construire des collèges et des universités

La création d'un environnement moderne et viable pour les étudiants de niveau postsecondaire demeure prioritaire pour la province afin d'appuyer les collèges et universités qui ont été frappés de plein fouet par la COVID-19. C'est la raison pour laquelle le gouvernement versera aux universités et aux collèges de l'Ontario des subventions d'immobilisation de 466 millions de dollars sur trois ans à compter de 2020-2021 pour effectuer des travaux d'entretien, des réparations et des mises à niveau cruciales de leurs établissements. Cet investissement permettra de moderniser les salles de classe et la technologie et d'améliorer leur viabilité environnementale, tout en assurant un retour sécuritaire aux étudiants sur les campus cet automne.

Il importe d'offrir une éducation postsecondaire de qualité qui soit comptable, accessible et abordable pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail de la province. Pour cette raison, le gouvernement actualise le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité afin d'encourager le développement responsable de nouveaux campus d'enseignement postsecondaire. Il souhaite ainsi que les expansions futures respectent les priorités du gouvernement, à savoir réduire les coûts pour les contribuables et répondre aux besoins de main-d'œuvre des localités, et soient conformes au soutien économique et communautaire et aux partenariats industriels.

En juillet 2020, comme première étape du nouveau cadre, le gouvernement a annoncé son soutien au nouveau campus de l'Université York à Markham. Ce campus, qui devrait être inauguré à l'automne 2023, offrira aux étudiantes et étudiants une éducation de grande qualité jumelée à des occasions d'apprentissage en milieu de travail afin de les préparer aux emplois de demain. De plus, le campus de Markham devrait générer plus de 350 millions de dollars en retombées économiques et créer 2 000 emplois dans la collectivité.

Mettre en œuvre le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) est un programme de 10 ans qui prévoit des fonds pouvant atteindre 30 milliards de dollars, dont 10,2 milliards de dollars de fonds provinciaux, répartis dans quatre volets : Infrastructures rurales et nordiques, Infrastructures vertes, Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, Infrastructures de transport en commun. Plus récemment, le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau volet temporaire, Résilience à la COVID-19.

Jusqu'à présent, la province a proposé plus de 760 projets au gouvernement fédéral répartis dans les quatre volets. Le gouvernement de l'Ontario encourage vivement son homologue fédéral à donner rapidement son aval aux projets afin d'en faire profiter la population et les collectivités. De nouveaux retards dans l'approbation des projets empêchent la population ontarienne de jouir des retombées de ces investissements déterminants qui visent à créer des emplois et à procurer des infrastructures indispensables aux collectivités.

L'Ontario est résolu à collaborer avec le gouvernement fédéral pour relancer l'économie et bâtir des collectivités sécuritaires et en santé dans toute la province grâce à des programmes conjoints comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC). La province poursuivra son étroite collaboration avec ses homologues fédéral et municipaux pour appuyer les investissements stratégiques axés sur le soutien à l'emploi et la croissance économique.

Volet Résilience à la COVID-19

En août 2020, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un volet temporaire portant sur la résilience face à la COVID-19 dans le cadre du PIIC. Les provinces et territoires peuvent transférer jusqu'à 10 % de leurs allocations prévues dans le cadre du PIIC vers le volet Résilience à la COVID-19. Les projets de ce volet peuvent bénéficier d'un financement partagé dont la contribution fédérale peut s'élever jusqu'à 80 % des coûts et même jusqu'à 100 % pour les projets des Premières Nations. Ce nouveau volet permettra à l'Ontario de soutenir d'autres projets prioritaires d'infrastructure dans la province.

La province et le gouvernement fédéral injectent ensemble plus de 1 milliard de dollars pour la santé et la sécurité afin d'accélérer la réalisation des projets prioritaires d'infrastructure municipale et de moderniser les écoles et les foyers de soins de longue durée. Les projets menés dans le cadre de ce nouveau volet accéléreront la relance économique en créant plus d'emplois, en ouvrant plus de débouchés pour les entreprises locales et en améliorant la qualité de vie dans les collectivités touchées par la COVID-19. La province s'alliera à son homologue fédéral pour aider les municipalités, les Premières Nations, ainsi que les conseils scolaires et les foyers de soins de longue durée à donner le coup d'envoi aux projets le plus tôt possible.

Volet Infrastructures rurales et nordiques

Conformément au volet Infrastructures rurales et nordiques du PIIC, le gouvernement de l'Ontario soutient l'aménagement et le rajeunissement d'infrastructures essentielles dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a approuvé 143 projets dans le cadre de ce volet, dont la période de soumission a pris fin le 14 mai 2019. Grâce à ce volet, un financement total d'environ 500 millions de dollars sera mobilisé pour soutenir des projets d'investissements dans les routes, les ponts ainsi que dans l'infrastructure aérienne et maritime que l'Ontario a présentés au gouvernement fédéral. Ces investissements créeront des emplois et contribueront à ouvrir des débouchés pour les collectivités rurales et du Nord de la province.

Volet Infrastructures vertes

Le volet Infrastructures vertes du PIIC a pour objectif de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de soutenir l'aménagement d'infrastructures plus résilientes et de faire en sorte que les collectivités puissent fournir un air pur et de l'eau potable à la population de l'Ontario.

La première période de présentation des demandes s'est déroulée du 28 octobre 2019 au 22 janvier 2020. Durant cette période, des fonds fédéraux et provinciaux s'élevant à environ 200 millions de dollars ont été alloués à des collectivités de moins de 100 000 habitants, dont des municipalités, des communautés des Premières Nations et d'autres partenaires. Les projets présentés, essentiels et centrés sur la santé et la sécurité, devaient porter sur l'amélioration des infrastructures de traitement de l'eau, des eaux usées et des eaux de ruissellement, tout en favorisant la croissance économique dans les collectivités de la province. L'Ontario a présenté au gouvernement fédéral 76 projets et poursuit ses discussions avec ce dernier en vue de finaliser les approbations.

Volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives

La période de demandes du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du PIIC s'est déroulée en Ontario du 3 septembre au 12 novembre 2019. Ce volet a suscité un grand intérêt. Le gouvernement fédéral évalue actuellement les demandes présentées pour des projets dans le cadre de ce volet, qui pourrait débloquer un financement maximal de 1 milliard de dollars pour des projets prioritaires dans la province. Les fonds seront investis dans des centres communautaires et des installations culturelles et récréatives, dont la mission sera d'offrir des services essentiels aux collectivités et d'améliorer la qualité de vie de la population ontarienne.

Volet Infrastructures de transport en commun

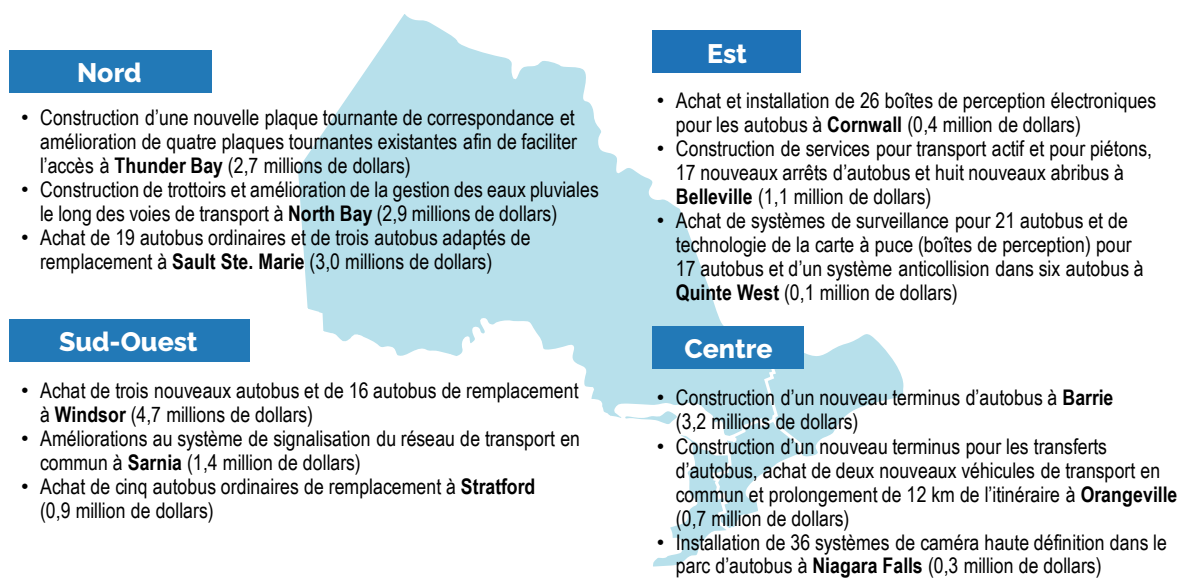
Le gouvernement prend des mesures fermes pour soutenir les familles, les entreprises et les collectivités, notamment des investissements stratégiques dans les transports en commun et le transport actif viables ainsi que la construction de routes et de ponts. La province continue de mettre en œuvre le volet Infrastructures de transport en commun du PIIC, qui débloquera 20,8 milliards de dollars pour soutenir les priorités des municipalités dans ce secteur.

L'Ontario soutient des projets d'infrastructure de transport en commun de l'ordre de 7,3 milliards de dollars sur dix ans par l'entremise du PIIC. La province a présenté au gouvernement fédéral 270 projets de transport en commun de 62 municipalités totalisant environ 1,1 milliard de dollars en contributions provinciales.

La province a d'ailleurs présenté au gouvernement fédéral les quatre projets de métro prioritaires dans la ville de Toronto et la région de York : la Ligne Ontario, les trois stations prolongeant le métro vers Scarborough, le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord et le prolongement, essentiellement souterrain, de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest. Elle a aussi présenté le projet d'amélioration de la capacité à la station Bloor-Yonge et le programme des stations SmartTrack. La province et nos partenaires municipaux pressent le gouvernement fédéral de s'engager officiellement à financer les quatre projets de métro prioritaires de l'Ontario. L'Ontario réclame au moins 40 % des coûts totaux des quatre projets de métro prioritaires évalués à 28,5 milliards de dollars.

Graphique 1.17

Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – Infrastructures de transport en commun : Soutenir les transports en commun municipaux dans l'ensemble de la province



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Investir dans la résidence Lou Fruitman Reena

Avec la pandémie de COVID-19, la population de l'Ontario a dû faire face à des défis économiques imprévus et à des risques pour sa sécurité. Bien que les effets de la pandémie se soient fait sentir dans toute la population, les risques sont plus grands pour les groupes vulnérables. Le gouvernement consacre donc plus de 3 millions de dollars en 2020-2021 à la construction de la résidence Lou Fruitman Reena dans la région de York.

La résidence Lou Fruitman Reena offrira des services et un logement aux personnes ayant une déficience développementale et à d'autres personnes vulnérables. Les sommes accordées serviront à l'amélioration de l'accessibilité à 30 unités d'habitation et à l'aménagement de salles pour les services d'emploi et les programmes de mieux-être.

L'Ontario tire ainsi parti d'engagements pris antérieurement par le gouvernement fédéral, l'administration municipale et des donateurs privés, afin d'offrir à la population de l'Ontario de précieux services et d'assurer sa santé et son bien-être économique.

Moderniser le gouvernement

Le monde a changé et le gouvernement doit s'adapter. Il est donc vital pour l'Ontario de proposer des programmes et des services de première ligne plus pratiques, plus fiables et plus accessibles. Cette transformation contribuera à favoriser la croissance économique dans la province.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement met les bouchées doubles pour adapter et actualiser les programmes et les services sur lesquels compte la population de l'Ontario. Il reste quand même du travail à faire. En octobre, la province a rendu public un document intitulé *Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population*, qui propose à la population de l'Ontario un gouvernement plus efficace.



Faire progresser l'Ontario

Avec son initiative *Faire progresser l'Ontario*, le gouvernement aidera la population et les entreprises à se simplifier la vie. Le gouvernement compte bien faire de l'Ontario un chef de file en matière numérique dans le monde. Pour y parvenir, il s'est fixé des objectifs ambitieux. D'ici deux ans :

- 70 % des services que la population ontarienne utilise le plus, comme les soins de santé virtuels élargis et l'approbation d'une demande de permis ou de licence d'entreprise, seront accessibles sur une plateforme numérique;
- 50 % des interactions les plus courantes des Ontariennes et des Ontariens avec le gouvernement, comme le renouvellement de leur permis de conduire, se dérouleront en numérique;
- 75 % des particuliers et des entreprises seront satisfaits des services numériques offerts en Ontario, ainsi qu'en témoigneront les sondages sur l'expérience des clients.

Si la priorité est au numérique, il y a aussi les autres méthodes. Les succursales de ServiceOntario continueront à offrir les mêmes services et les mêmes soutiens, et ceux-ci resteront à la disposition des personnes qui souhaitent s'en prévaloir. Ce n'est d'ailleurs qu'un début.

Quatre piliers du plan d'action Faire progresser l'Ontario

- 1. Élargir l'accès numérique aux services gouvernementaux** et faire de l'Ontario un chef de file en matière numérique dans le monde en mettant en œuvre des initiatives comme le Projet d'identité numérique. Après sa mise en œuvre intégrale, l'identité numérique facilitera l'accès aux services à tous les échelons du gouvernement, ainsi que dans le secteur privé. Elle permettra à une personne âgée de confirmer un rendez-vous médical en ligne ou à un soignant d'accéder plus facilement aux dossiers pour mieux gérer ses soins. Pour les parents, l'accès au dossier d'immunisation de leurs enfants sera tout simple, et le propriétaire d'une petite entreprise pourra, quant à lui, demander un permis ou une licence sans multiplier les étapes et les formalités administratives. L'identité numérique pourrait aider à simplifier les exigences et à éliminer un fardeau en permettant le partage des renseignements nécessaires avec chaque secteur et chaque échelon du gouvernement.
 - 2. Réduire les formalités administratives et simplifier les politiques** pour faciliter la vie aux personnes et aux entreprises, en Ontario, tout en veillant à ce que les protections adéquates soient en place. Les initiatives qui consistent par exemple à réduire les obstacles à l'approbation de projets de développement et de construction et à clarifier les exigences relatives aux permis feront faire des économies aux entreprises tout en leur permettant de consacrer moins de temps à des formalités administratives non nécessaires. Le gouvernement est également déterminé à coordonner les visites d'inspecteurs dans les usines et les lieux de travail de manière aussi efficace que possible, pour ne pas soumettre les entreprises à de multiples journées d'inspections non coordonnées qui freinent leur productivité.
 - 3. Améliorer les achats du gouvernement** en exploitant le pouvoir d'achat collectif de la province, tout en mettant à profit les capacités pour lesquelles les entreprises ontariennes sont connues à travers le monde. Les difficultés d'approvisionnement en fournitures et équipements essentiels, y compris l'équipement de protection individuelle (EPI), durant la pandémie de COVID-19 ont renforcé la nécessité d'améliorer les façons de faire. La centralisation de l'approvisionnement permettra d'accélérer le projet de transformation et de modernisation du processus gouvernemental d'achat de biens et de services, de sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent obtenir ce dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin.
 - 4. Créer des services publics mieux adaptés et plus souples** pour que les citoyens puissent obtenir plus vite et plus facilement ce dont ils ont besoin. La pandémie de COVID-19 a renforcé la nécessité pour la fonction publique de l'Ontario et le secteur parapublic de revoir la façon dont ils servent la population de la province. Les processus gouvernementaux seront optimisés, notamment en reconfigurant les formulaires compliqués et déroutants et en appliquant les principes LEAN, pour que le travail accompli en avant-scène et en coulisses crée de la valeur pour la population de l'Ontario. Les processus essentiels, comme l'approbation des demandes de permis et des demandes présentées dans le cadre des programmes, seront revus pour que les citoyens puissent obtenir plus rapidement et plus facilement ce dont ils ont besoin. Le gouvernement se consacrera également à augmenter la collecte de données sur la main-d'œuvre du secteur public provincial dans le souci d'une plus grande transparence, d'une responsabilisation accrue et d'une utilisation plus efficace des ressources publiques.
-

Le nouveau fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario favorisera la mise en œuvre de projets susceptibles d'améliorer l'expérience utilisateur pour la population et les entreprises de l'Ontario. Il appuiera le développement d'idées nouvelles et originales qui jetteront les bases d'un changement à long terme. Ce fonds servira à encourager et à accélérer la transformation dans l'ensemble du gouvernement en appuyant les idées novatrices et en créant des occasions de mettre à l'essai des technologies nouvelles. En ciblant les résultats et les besoins des utilisateurs, il permettra d'orienter les fonds publics vers les projets et les programmes qui comptent pour la population et les entreprises.

Cet investissement permettra de mieux cibler les initiatives qui sont à même de démontrer des résultats mesurables et fondés sur des données probantes pour une amélioration continue au sein du gouvernement. Il fait ressortir l'engagement du gouvernement à mettre les personnes au cœur de toutes ses entreprises.

Les initiatives prises pour moderniser le système de justice de l'Ontario, créer Approvisionnement Ontario et améliorer l'expérience client à ServiceOntario, décrites ci-dessous, sont autant d'exemples de projets phares du plan d'action *Faire progresser l'Ontario*.

Modernisation du système de justice de l'Ontario

Le gouvernement travaille assidûment à bâtir un système judiciaire plus accessible, plus adapté et plus résilient en élaborant des méthodes novatrices de prestation de services en personne et en ligne. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le ministère du Procureur général collabore avec ses partenaires du secteur de la justice pour moderniser le système de justice de l'Ontario en misant sur l'innovation, les investissements dans la technologie transformationnelle et l'actualisation des processus et des procédures des tribunaux. À cette fin, il encourage l'instauration de nouvelles méthodes pour la tenue d'instances judiciaires virtuelles et adopte des moyens d'interagir en ligne avec le système judiciaire pour réduire le besoin de se présenter au palais de justice. Ces changements procureront à toute la population de l'Ontario un accès simplifié, plus rapide et plus abordable au système de justice.

Le gouvernement repense la façon dont il utilise l'argent des contribuables dans les palais de justice afin de veiller à ce que le système judiciaire soit accessible, réactif et d'une fonctionnalité à la hauteur de ce à quoi la population de l'Ontario est en droit de s'attendre au XXI^e siècle.

L'investissement dans la nouvelle technologie, la reconfiguration de l'espace dans les palais de justice et l'adoption de pratiques exemplaires observées dans les régions du globe qui excellent en la matière sont autant de mesures qui procureront à la population de l'Ontario une expérience moderne dans ses interactions avec le système judiciaire.

La mesure dans laquelle le secteur de la justice a été sollicité tout au long de la crise de la COVID-19 a mis en évidence le besoin d'instaurer en Ontario un système judiciaire plus accessible, plus réactif et plus résilient afin d'offrir des services à distance, en personne et en ligne. Le gouvernement convient avec ses partenaires du secteur de la justice qu'il est impossible de revenir en arrière et s'engage donc à continuer de moderniser le système de justice de l'Ontario.

Création d'Approvisionnement Ontario pour obtenir les fournitures essentielles

La pandémie de COVID-19 a révélé des difficultés à obtenir les fournitures et les équipements essentiels, comme l'équipement de protection individuelle (EPI), pour protéger la population de l'Ontario, notamment les travailleurs de première ligne et les personnes vulnérables. Depuis le début de la pandémie, l'Ontario obtient ces fournitures et équipements auprès de ses fournisseurs habituels et en collaborant directement avec des fabricants, notamment des fournisseurs établis en Ontario qui ont pu se rééquiper et répondre à l'appel à l'action reçu de l'Ontario. Compte tenu de ces besoins essentiels, le gouvernement met sur pied Approvisionnement Ontario, une chaîne d'approvisionnement centralisé pour :

- stabiliser l'accès à une réserve de produits essentiels de haute qualité;
- offrir le meilleur rapport qualité-prix en achetant des produits de haute qualité à vaste échelle pour servir l'intérêt public d'une manière financièrement responsable;
- stimuler la création d'emplois et la croissance économique en proposant des produits fabriqués en Ontario;
- stimuler l'innovation des technologies émergentes reliant les petites entreprises et les entrepreneurs au gouvernement et à ses clients.

Amélioration de l'expérience client à ServiceOntario

ServiceOntario revêt une importance primordiale en tant que vitrine du service à la clientèle pour des millions de personnes en Ontario. Le gouvernement prend des mesures pour améliorer les services numériques et continuer d'offrir des services en personne de façon sécuritaire durant la pandémie de COVID-19 et à l'avenir.

Les améliorations apportées à la plateforme numérique de ServiceOntario ont accru la capacité à effectuer des transactions en ligne et abrégé de 30 % le temps de traitement des transactions courantes telles que les renouvellements de vignette d'immatriculation. Ce sont plus de 40 services dont les Ontariens pourront profiter plus facilement, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

La priorité au numérique ne signifie pas qu'il n'y a qu'une façon de faire. Le gouvernement a prévu des allocations et des documents de communication pour favoriser la protection des clients et du personnel et implante aussi des services sur rendez-vous dans certains établissements.

Le gouvernement continue à traiter en priorité l'élaboration de la Stratégie pour les services au comptoir de ServiceOntario.

Consultations sur le tabac non réglementé

Pour respecter l'engagement que le gouvernement a pris en 2019 de consulter les parties prenantes sur la question du tabac non réglementé, le ministère des Finances de l'Ontario continue de faire appel aux intervenants en santé publique, aux représentants de l'industrie du tabac et aux associations du commerce de détail et d'entreprises.

Outre l'application plus rigoureuse de la loi, les parties prenantes suggèrent de poursuivre la collaboration avec les partenaires fédéraux et de travailler avec les Premières Nations à des arrangements mutuellement avantageux pour réglementer le tabac.

Il conviendra de prendre en considération le point de vue et les intérêts des Premières Nations concernant le tabac au moment de trouver des solutions au problème du tabac non réglementé. La province entend donc inviter les Premières Nations à discuter de cet important sujet.

Créer un marché pour les jeux sur Internet en Ontario

Dans le budget de 2019, le gouvernement a déclaré son intention de créer un marché en ligne concurrentiel pour les jeux sur Internet en Ontario, tout en protégeant les consommateurs. Dans cette optique, la province entend déposer une loi pour attribuer à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) la conduite et la gestion des jeux sur Internet, en plus de son rôle de réglementation.

Si la loi proposée est adoptée, une filiale relevant de la CAJO sera établie à titre d'entité chargée de gérer la relation entre le gouvernement et les exploitants privés de jeux sur Internet.

Le gouvernement et la CAJO entendent poursuivre les consultations auprès des principales parties prenantes sur la structure du marché des jeux en ligne afin de refléter les préférences du consommateur et d'encourager une expérience de jeu intéressante, tout en s'assurant d'avoir en place des mesures de protection adaptées et responsables en matière de jeu. Ces engagements comprendront de nombreux thèmes, notamment les approches à adopter pour la perception des revenus, les exigences relatives aux données et aux systèmes de jeu, la délivrance de permis et l'inscription, l'offre de produits et le marketing.

Le gouvernement de l'Ontario continuera également de discuter avec le gouvernement fédéral pour encourager la légalisation des paris sur un seul événement sportif. Ces paris permettraient de soutenir la croissance d'un marché concurrentiel de jeux de hasard sur Internet dans la province et, comme forme de pari populaire, procureraient aussi un avantage aux autres acteurs de l'industrie des jeux de hasard.

Créer des possibilités grâce au Groupe de travail sur la création de valeur

Ainsi qu'il en a été question dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019*, le gouvernement a mis sur pied le Groupe de travail sur la création de valeur dont le mandat est de cerner et d'étudier des occasions novatrices de produire des revenus non fiscaux récurrents. Ces revenus pourront être réinvestis dans les services publics essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, les routes et les transports en commun.

Le Groupe de travail poursuit sa collaboration avec divers ministères pour cerner, évaluer et exploiter les occasions de créer de la valeur dans l'ensemble du gouvernement et de générer des revenus supplémentaires pour l'Ontario. Par exemple, le ministère des Transports de l'Ontario met en place un cadre de création de la valeur et étudie les débouchés tels que l'exploitation de biens appartenant au ministère ou à Metrolinx.

Favoriser des résultats viables pour la négociation collective dans le secteur public

En novembre 2019, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*. Cette loi habilite le gouvernement à gérer la croissance de la rémunération de façon à assurer des augmentations de salaire raisonnables tout en respectant les contribuables et les services sur lesquels ils comptent. La démarche ainsi entreprise a aidé le gouvernement et les employeurs du secteur public à atteindre des résultats durables au chapitre des salaires, tout en assurant la protection des emplois dans le secteur public et des services de première ligne essentiels.

Depuis, des conventions collectives visant plus de 340 000 employés syndiqués du secteur public ont été conclues conformément à cette loi. Cela représente plus de 40 % des employés syndiqués du secteur parapublic de l'Ontario. De plus, les ententes conclues dans le secteur privé au cours de la même période comprennent des augmentations de salaire annuelles moyennes de 2,2 %, soit environ le double de celles accordées dans le secteur public de l'Ontario.

Le gouvernement propose des modifications à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* de façon à assurer son application équitable et uniforme. Ces modifications viennent clarifier l'application des dispositions visant certains employés qui changent de statut et ajouter des outils d'application de la Loi pour favoriser son observation.

Depuis l'automne 2018, le gouvernement supervise avec succès la négociation collective dans ses organismes provinciaux. Grâce à ce processus, la province a réussi à encourager les organismes et leurs agents négociateurs à conclure des ententes négociées qui favorisent la stabilité de la main-d'œuvre et qui, au titre des salaires, produisent des résultats qui cadrent avec l'approche globale du gouvernement en matière de gestion de la rémunération. À ce jour, les mesures législatives adoptées et son travail de supervision ont permis au gouvernement d'aider les organismes concernés à conclure des ententes qui seront porteuses d'économies totalisant 21 millions de dollars d'ici 2024-2025.

On s'attend à ce que le gouvernement continue à examiner la possibilité d'élargir la surveillance des négociations collectives à d'autres domaines clés du secteur parapublic de la province. Le gouvernement envisagera également d'obtenir de ses partenaires de la prestation de services des rapports plus réguliers et plus robustes sur la main-d'œuvre et la rémunération. Produits au moyen d'outils de communication numériques conviviaux et des méthodes existantes dans la mesure du possible, les rapports améliorés fourniraient au gouvernement l'information dont il a besoin pour prendre les décisions qui se répercutent sur la main-d'œuvre du secteur public et, en fin de compte, sur les résultats pour la population de l'Ontario. Comme toujours, le gouvernement s'engage à collaborer étroitement avec tous les employeurs, les employés et les agents négociateurs du secteur public dans le cadre de ce processus.

Appuyer la viabilité et l'abordabilité des régimes de retraite publics

Comme les régimes de retraite privés, les régimes de retraite publics font face à des difficultés engendrées par les faibles taux d'intérêt, la volatilité des investissements, une meilleure longévité et l'âge avancé des participants. La consolidation des petits régimes de retraite et des régimes de plus grande envergure est une stratégie qui favorise la viabilité et l'abordabilité des régimes publics et qui peut contribuer à éliminer les difficultés que connaissent ces régimes.

Dernièrement, le gouvernement a appuyé la désignation de plusieurs nouveaux organismes et l'intégration de deux petits régimes de retraite d'organismes gouvernementaux au Régime de retraite des fonctionnaires. Cette mesure devrait faire épargner au gouvernement environ 19 millions de dollars d'ici la fin de 2020 et lui faire faire d'autres économies par la suite.

Les désignations et les consolidations s'accompagnent d'autres avantages, dont des économies administratives, la réduction des ressources internes associées à l'administration des régimes de retraite, la gestion consolidée et rentable de l'actif par l'entremise de la Société ontarienne de gestion des placements, ainsi que des services de meilleure qualité aux employeurs et aux participants aux régimes de retraite. À long terme, les économies d'échelle et directes font épargner de l'argent aux contribuables.

Conformément à l'engagement pris à l'égard des économies requises au titre des régimes de retraite, il est proposé d'apporter des modifications à la *Loi sur l'administration financière*. Si elles sont adoptées, ces modifications permettront la gestion de certains régimes de retraite à un coût plus abordable pour le gouvernement.

Chapitre 2

Résultats économiques récents et perspectives

Introduction

La pandémie de COVID-19 a des répercussions sans précédent sur les économies de la planète, y compris celle de l'Ontario. De février à mai, près de 1,2 million d'emplois ont été perdus dans la province. Au deuxième trimestre de 2020 (avril à juin), le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a chuté de 12,3 % – une baisse environ quatre fois plus grande que la diminution trimestrielle la plus importante qui avait jusque-là été enregistrée au début des années 1990.

Bien que l'incertitude découlant de la COVID-19 persiste, les indicateurs économiques récents signalent une forte reprise de la croissance au troisième trimestre de 2020. En septembre, l'emploi a connu un rebond, avec l'ajout de 838 000 emplois en chiffres nets. Les mesures vigoureuses et coordonnées prises par les gouvernements pour aider les particuliers, les familles et les entreprises soutiennent la reprise; voir le détail au chapitre 1, *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*.

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait diminuer de 6,5 % en 2020, puis augmenter de 4,9 % en 2021 pour ensuite afficher une croissance plus faible, soit 3,5 % en 2022 et 2,0 % en 2023. Dans un souci de planification financière prudente, ces prévisions sont légèrement inférieures à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé disponible lors de l'établissement des projections de planification. Une très grande incertitude continue de planer sur les perspectives économiques, qui seront fortement influencées par l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur l'Ontario, le Canada et le monde.

Tableau 2.1
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2019	2020p	2021p	2022p	2023p
Croissance du PIB réel	1,7	(6,5)	4,9	3,5	2,0
Croissance du PIB nominal	3,9	(5,0)	6,6	5,7	4,2
Croissance de l'emploi	2,9	(5,4)	5,0	2,5	1,9
Inflation de l'IPC	1,9	0,5	1,7	2,0	1,9

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur les données en date du 2 octobre 2020.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats économiques récents

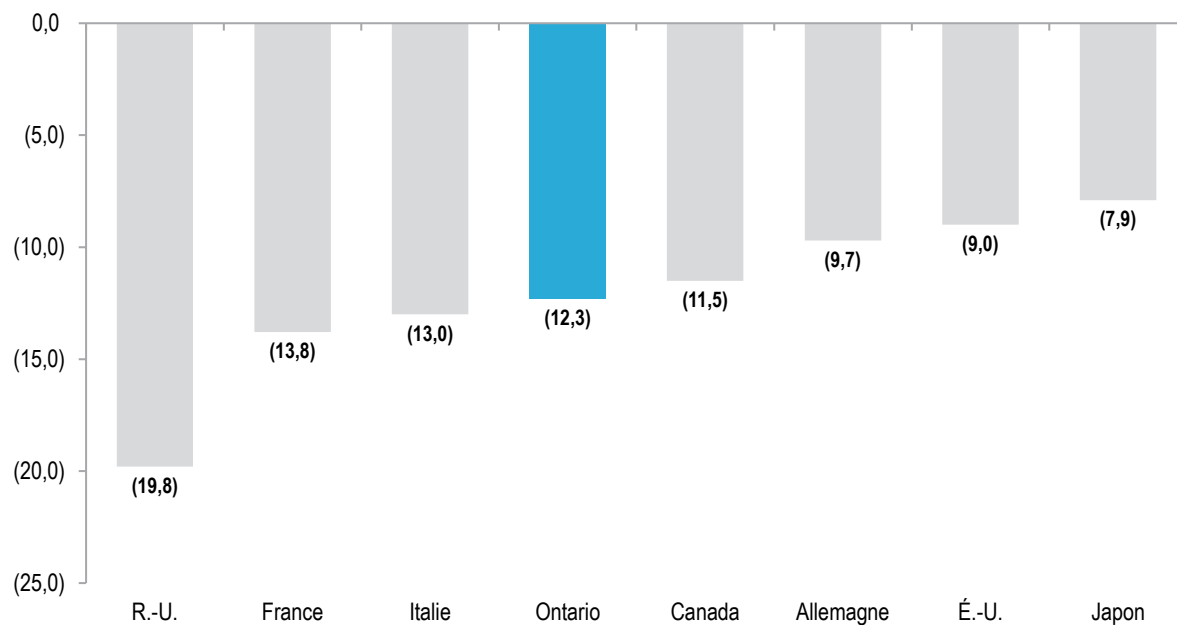
La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions marquées sur l'économie mondiale. Tous les pays du G7 ont enregistré des contractions significatives du PIB réel et de l'emploi au deuxième trimestre de 2020. Le PIB réel du Canada a reculé de 11,5 % au deuxième trimestre, tandis que celui des États-Unis, le plus important partenaire commercial de l'Ontario, a chuté de 9,0 %.

Le PIB réel de l'Ontario s'est replié de 12,3 % au deuxième trimestre de 2020, les dépenses de consommation des ménages (-14,4 %), les exportations (-19,9 %) et les investissements des entreprises (-16,4 %) ayant tous fléchi durant cette période.

Graphique 2.1

Les diminutions du PIB réel au deuxième trimestre de 2020 sont généralisées

Variation du PIB réel, T2 de 2020
(en pourcentage)

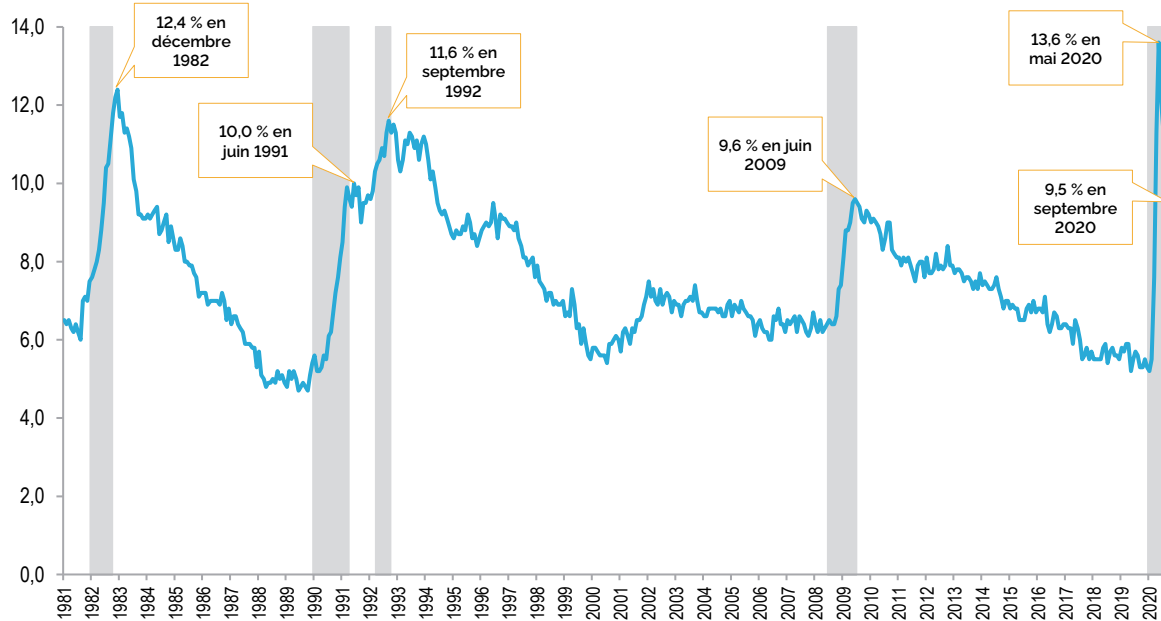


Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, Organisation de coopération et de développement économiques et ministère des Finances de l'Ontario.

De février à mai, près de 1,2 million d'emplois ont été perdus en Ontario (-15,3 %), et le taux de chômage a atteint un sommet record de 13,6 %. Malgré le risque et l'incertitude sans précédent associés à la pandémie mondiale, une grande partie de l'activité économique qui avait ralenti a repris. Depuis le mois de juin, le nombre d'emplois a augmenté de 838 000 en chiffres nets et, en septembre, il équivalait à 95,8 % de son niveau de février, tandis que le taux de chômage a régressé, s'établissant à 9,5 %. En comptant ces gains, le marché de l'emploi affichait en septembre 318 500 emplois de moins que le niveau d'avant la pandémie, en février 2020, ce qui représente une baisse de 4,2 %.

Graphique 2.2 Taux de chômage et ralentissements importants en Ontario

Taux de chômage
(en pourcentage)



Nota : Les zones ombragées illustrent les récessions.

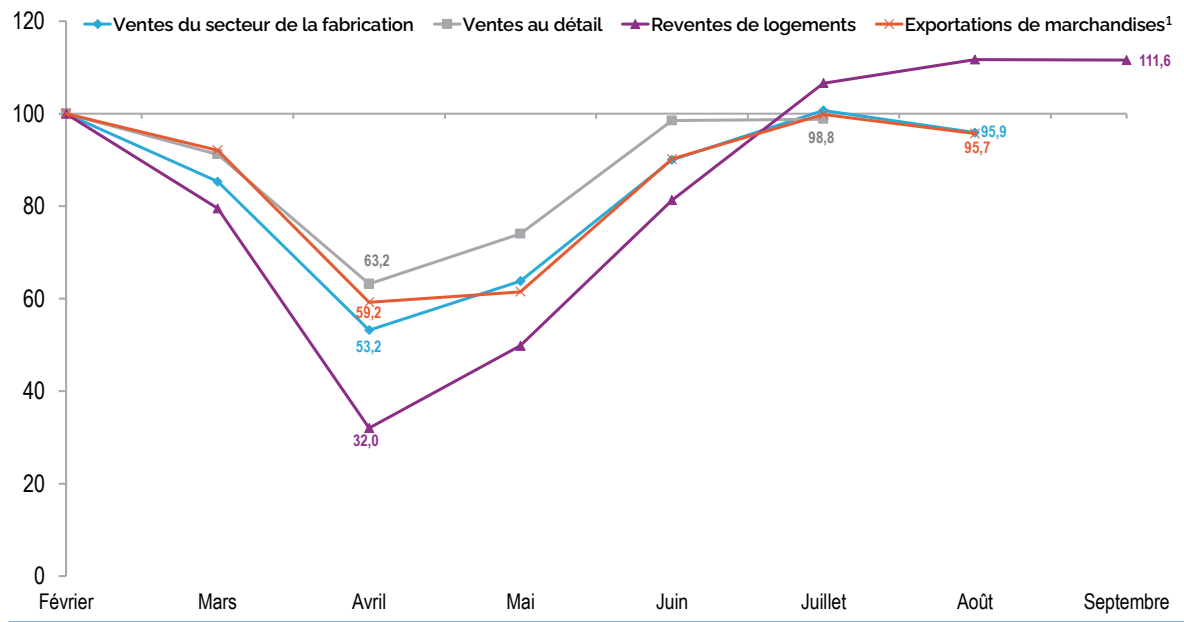
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La COVID-19 n'a pas eu les mêmes répercussions pour toutes les entreprises et pour la main-d'œuvre. Certains secteurs, comme ceux de l'hébergement et des services alimentaires, ont accusé des pertes d'emplois relativement lourdes. Dans le secteur privé et les petites entreprises, le déclin de l'emploi a été relativement important. Entre février et mai, les pertes d'emplois ont touché les femmes (-17,2 %) plus que les hommes (-13,6 %). En septembre, l'emploi demeurait sous le niveau d'avant la COVID-19 encore plus pour les femmes (-4,8 %) que pour les hommes (-3,7 %). Les personnes occupant des emplois à temps partiel et à faible salaire, de même que les jeunes, ont été les plus durement touchés.

D'autres indicateurs économiques mensuels clés montrent des signes de reprise, le gouvernement ayant pris des mesures de soutien vigoureuses pour protéger et soutenir la population et les entreprises de l'Ontario. On trouvera plus de détails au chapitre 1, *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*. Selon les plus récentes données mensuelles disponibles, les reventes de logements ont enregistré une hausse de 11,6 % par rapport au mois de février, tandis que les ventes au détail (-1,2 %), les ventes manufacturières (-4,1 %) et les exportations de marchandises (-4,3 %) se rapprochaient de leur niveau d'avant la pandémie.

Graphique 2.3 Indicateurs économiques clés montrant des signes de reprise

Indicateurs économiques clés de l'Ontario par rapport aux niveaux de février
Indice (février 2020 = 100)



¹ Estimation du ministère des Finances de l'Ontario.

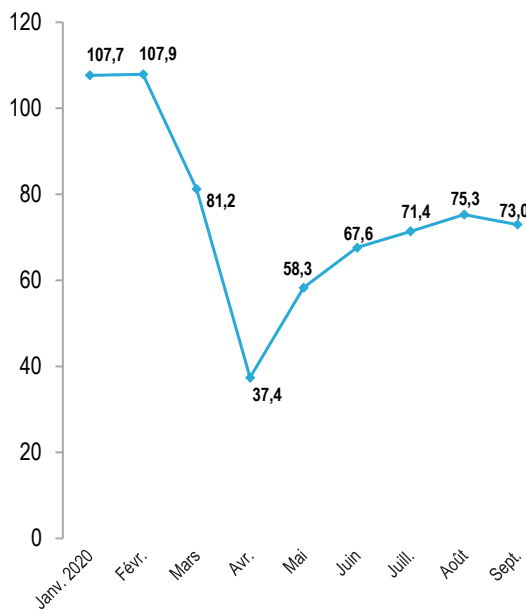
Nota : Le dernier point de données est septembre pour les reventes de logements, juillet pour les ventes au détail et août pour les autres indicateurs.

Sources : Statistique Canada, L'Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

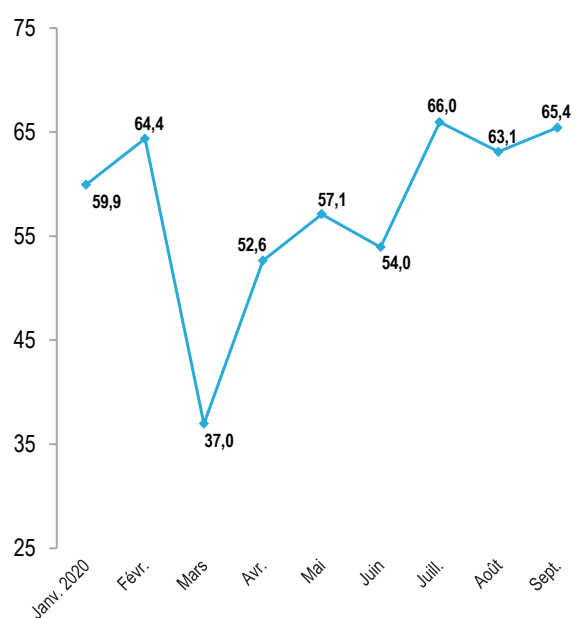
En date de septembre 2020, les indicateurs montrent aussi un regain de confiance chez les consommateurs et les entreprises. L'indice de confiance des consommateurs du Conference Board du Canada pour l'Ontario avait considérablement chuté en raison de la pandémie de COVID-19, atteignant un creux de 37,4 en avril, avant de rebondir pour atteindre 73,0 en septembre. L'indice de confiance des petites entreprises établi par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) pour l'Ontario avait beaucoup fléchi en mars, mais s'est récemment redressé pour atteindre un niveau supérieur à celui d'avant la pandémie.

Graphique 2.4 Regain de confiance

Indice de confiance des consommateurs en Ontario
Indice (2014 = 100)



Indice baromètre de confiance des petites entreprises de l'Ontario¹



¹ Sur une échelle de 0 à 100, un indice supérieur à 50 signifie que les propriétaires d'entreprises qui s'attendent à un meilleur rendement de leur entreprise au cours de l'année suivante sont plus nombreux que ceux qui s'attendent à un rendement plus faible.

Sources : Le Conference Board du Canada et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

La relance économique de l'Ontario a été soutenue par diverses mesures d'intervention contre la COVID-19, notamment une aide aux familles, aux entreprises et aux personnes en première ligne de la pandémie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures, voir le chapitre 1, *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*.

Perspectives économiques

Le ministère des Finances de l'Ontario consulte régulièrement les économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement. Les économistes du secteur privé prévoient que la relance de l'économie de l'Ontario se poursuivra sur l'horizon prévisionnel. Les prévisionnistes s'attendent à ce qu'en moyenne, le PIB réel se contracte de 6,1 % en 2020 et affiche un taux de croissance de 5,0 % en 2021, de 3,6 % en 2022 et de 2,1 % en 2023. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB réel sont inférieures à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé pour chacune des années. Trois spécialistes en économie ont revu les hypothèses économiques utilisées par le ministère des Finances et les ont jugées raisonnables¹.

Tableau 2.2

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2020	2021	2022	2023
BMO Marchés des capitaux (octobre)	(5,5)	6,0	–	–
Central 1 Credit Union (septembre)	(6,6)	4,2	3,0	1,8
CIBC Marchés des capitaux (septembre)	(5,5)	4,0	4,7	–
Le Conference Board du Canada (août)	(7,6)	7,0	5,3	1,4
Groupe Desjardins (septembre)	(5,2)	4,9	2,4	2,6
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (septembre)	(7,5)	5,5	–	–
Banque Nationale du Canada (septembre)	(5,7)	4,2	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (juillet)	(6,9)	4,5	4,0	1,7
Banque Royale du Canada (septembre)	(5,8)	5,2	–	–
Banque Scotia (septembre)	(5,7)	4,7	–	–
Stokes Economics (juillet)	(6,2)	4,6	2,9	1,9
Groupe Banque TD (septembre)	(5,7)	4,3	3,4	–
Université de Toronto (août)	(5,4)	6,5	3,2	3,0
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	(6,1)	5,0	3,6	2,1
Hypothèse de planification de l'Ontario	(6,5)	4,9	3,5	2,0

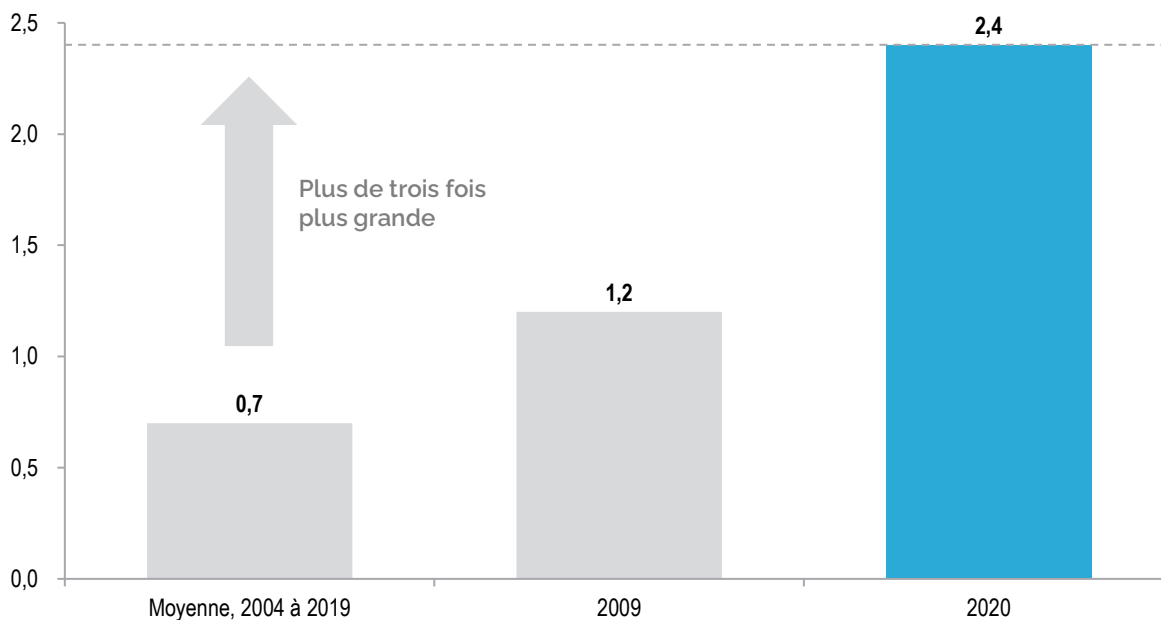
Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (2 octobre 2020)

¹ Les trois spécialistes sont associés aux établissements suivants : Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto; Quantative Economic Decisions, Inc.; Stokes Economic Consulting

La pandémie de COVID-19 a créé un niveau d'incertitude économique sans précédent dans le monde et au Canada², comme l'illustrent les écarts considérables dans les projections des prévisionnistes du secteur privé pour l'économie de l'Ontario. De 2004 à 2019, l'écart moyen entre la prévision la plus basse et la plus élevée du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario en cours d'exercice à cette période de l'exercice financier était de 0,7 point de pourcentage. En 2009, alors que l'incertitude était très grande, l'écart était de 1,2 point de pourcentage. À l'heure actuelle, en raison notamment de l'incertitude entourant l'état de l'économie, on observe la fourchette la plus étendue de l'histoire récente dans les prévisions du secteur privé, soit 2,4 points de pourcentage entre la prévision la plus faible et la plus élevée relativement à la croissance du PIB réel pour 2020.

Graphique 2.5 Incertitude sans précédent dans les prévisions du secteur privé

Écart entre la prévision la plus basse et la plus élevée du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en points de pourcentage)



Sources : Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (2004 à 2019) et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes.

² Par exemple, « Measuring Economic Policy Uncertainty », par Scott Baker, Nicholas Bloom et Steven J. Davis, qu'on peut lire à www.PolicyUncertainty.com, constate que les niveaux actuels d'incertitude dans les politiques économiques sont très élevés comparativement au passé récent.

Contexte économique mondial

La production économique s'est fortement repliée durant le premier semestre de 2020, alors que la pandémie de COVID-19 s'est installée, plongeant l'économie mondiale dans une récession. Selon les prévisions, le PIB mondial reculera de 4,4 % en 2020, puis croîtra de 5,2 % en 2021. Des risques importants continuent de planer sur l'économie mondiale, compte tenu de l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie.

Le PIB réel des États-Unis a enregistré un repli record de 9,0 % au deuxième trimestre de 2020, après une baisse de 1,3 % au premier trimestre. Depuis, on assiste à une relance, l'activité économique ayant repris après l'assouplissement de restrictions liées à la COVID-19. Cependant, la fin des programmes de soutien initialement mis en place par le gouvernement et les niveaux toujours élevés d'infections au coronavirus ont exercé des pressions à la baisse sur la reprise aux États-Unis. On prévoit que, sur une base annuelle moyenne, le PIB réel des États-Unis fléchira de 4,0 % en 2020 et croîtra de 3,9 % en 2021.

Dans la zone euro, selon les prévisions, le PIB réel se contractera de 8,3 % en 2020 et augmentera de 5,2 % en 2021. La Chine, qui a fait face à la pandémie avant le reste du monde, est la seule grande économie qui devrait afficher une croissance en 2020, à un taux projeté de 1,9 %. À la fin de 2021, le niveau de rendement économique devrait être inférieur à celui de la fin de 2019 dans bon nombre d'économies, reflétant en cela les répercussions continues de la pandémie.

Tableau 2.3
Facteurs externes

	2019	2020p	2021p	2022p	2023p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	2,8	(4,4)	5,2	4,2	3,8
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,2	(4,0)	3,9	2,9	2,3
Pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) (\$ US le baril)	43	40	47	52	56
Dollar canadien (cents américains)	75,4	74,2	75,3	75,4	76,0
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹ (en pourcentage)	1,7	0,4	0,2	0,2	0,4
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	1,6	0,7	0,8	1,3	1,7

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

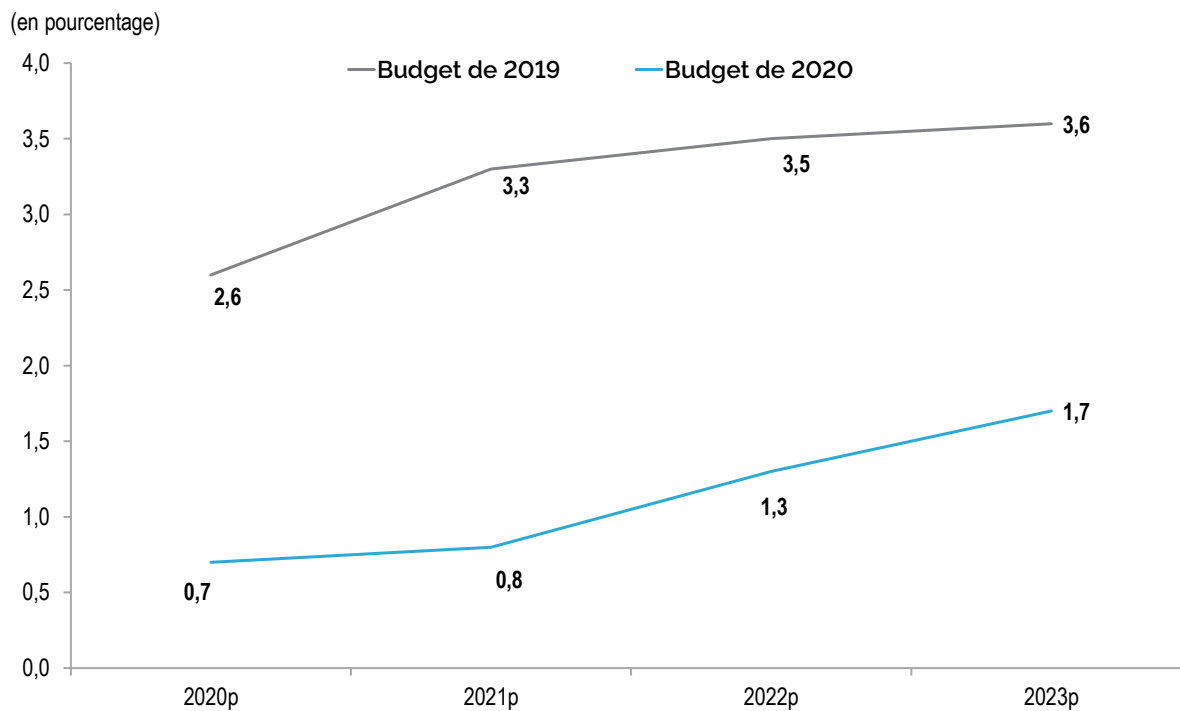
Sources : Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (octobre 2020), U.S. Bureau of Economic Analysis, U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2020) et enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes.

Les grandes banques centrales ont réagi rapidement à la COVID-19 et pris des mesures pour soutenir les économies et maintenir le bon fonctionnement des marchés des capitaux. Ces mesures, qui comprenaient la réduction des taux directeurs et un plus grand soutien direct aux marchés des capitaux au moyen d'une politique d'assouplissement quantitatif, ont contribué à faire baisser les taux d'intérêt à long terme. Avec la stabilisation des économies et la reprise de la croissance, les grandes banques centrales ont indiqué qu'il faudra maintenir les mesures de détente pour soutenir les marchés des capitaux, stimuler l'activité économique et réduire le chômage. En septembre, la Réserve fédérale des États-Unis a déclaré qu'elle s'attendait à ce que son taux directeur demeure près de zéro au moins jusqu'en 2023.

Après le début de la pandémie, la Banque du Canada a rapidement abaissé son taux directeur, le faisant passer de 1,75 % à 0,25 %, qu'elle a établi comme valeur plancher. Pour soutenir davantage l'économie et éviter une contraction soudaine du crédit, la Banque a mis en place plusieurs programmes d'achats massifs de titres. Ces programmes visaient une vaste gamme de marchés de financement, de façon à soutenir les liquidités des gouvernements et des entreprises.

Les taux des bons du Trésor à trois mois devraient demeurer relativement stables jusqu'en 2023. Les perspectives d'une économie plus faible jumelées aux mesures annoncées par la banque centrale pour soutenir les marchés du crédit ont contribué à une réduction considérable des taux d'intérêt à long terme au Canada. Depuis février, le taux des obligations à 10 ans du gouvernement du Canada a chuté, passant de plus de 1,25 % à moins de 0,5 % durant l'été. Les taux d'intérêt à long terme devraient demeurer faibles tout au long de la période de projection et augmenter modestement pour passer de 0,7 % en 2020 à 1,7 % en 2023, un taux considérablement inférieur aux prévisions faites avant la pandémie.

Graphique 2.6
Projections du taux des obligations à 10 ans du gouvernement du Canada



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le ralentissement de l'activité économique au début de 2020 a entraîné une forte réduction de la demande énergétique. Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) est passé de plus de 60 \$ US le baril au début de l'année à moins de 10 \$ US le baril en avril. Depuis, les prix ont remonté, atteignant environ 40 \$ US le baril en raison d'une plus forte demande. Le dollar canadien a également enregistré une baisse durant la même période plus tôt cette année, passant de 77 cents américains à 69 cents américains. Il s'est apprécié depuis, remontant à quelque 75 cents américains, et devrait augmenter modestement durant la période de prévision, pour s'établir à 76 cents américains d'ici 2023. Le prix du pétrole devrait grimper et atteindre 56 \$ US le baril en 2023, comparativement à 40 \$ US le baril en 2020.

Détail des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau 2.4 fournit le détail des perspectives économiques du ministère des Finances de l'Ontario pour la période prévisionnelle.

Tableau 2.4
Économie de l'Ontario, de 2019 à 2023
(variation en pourcentage)

	2019	2020p	2021p	2022p	2023p
Produit intérieur brut réel	1,7	(6,5)	4,9	3,5	2,0
Produit intérieur brut nominal	3,9	(5,0)	6,6	5,7	4,2
Rémunération des employés	4,2	(2,5)	5,3	5,1	4,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	2,6	(16,0)	10,0	10,3	2,7
Consommation nominale des ménages	3,6	(6,0)	7,4	6,0	4,2
Autres indicateurs économiques					
Emploi	2,9	(5,4)	5,0	2,5	1,9
Création d'emplois (en milliers)	210	(401)	353	183	144
Taux de chômage (en pourcentage)	5,6	9,5	7,7	6,8	6,3
Indice des prix à la consommation	1,9	0,5	1,7	2,0	1,9
Mises en chantier de logements (en milliers)	69,0	75,0	73,0	75,0	77,0
Reventes de logements	9,0	0,0	5,0	3,0	2,0
Prix de revente des logements	6,4	12,0	0,0	2,0	4,0
Principaux facteurs externes					
Produit intérieur brut réel des É.-U.	2,2	(4,0)	3,9	2,9	2,3
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	43	40	47	52	56
Dollar canadien (en cents américains)	75,4	74,2	75,3	75,4	76,0
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹	1,7	0,4	0,2	0,2	0,4
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹	1,6	0,7	0,8	1,3	1,7

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

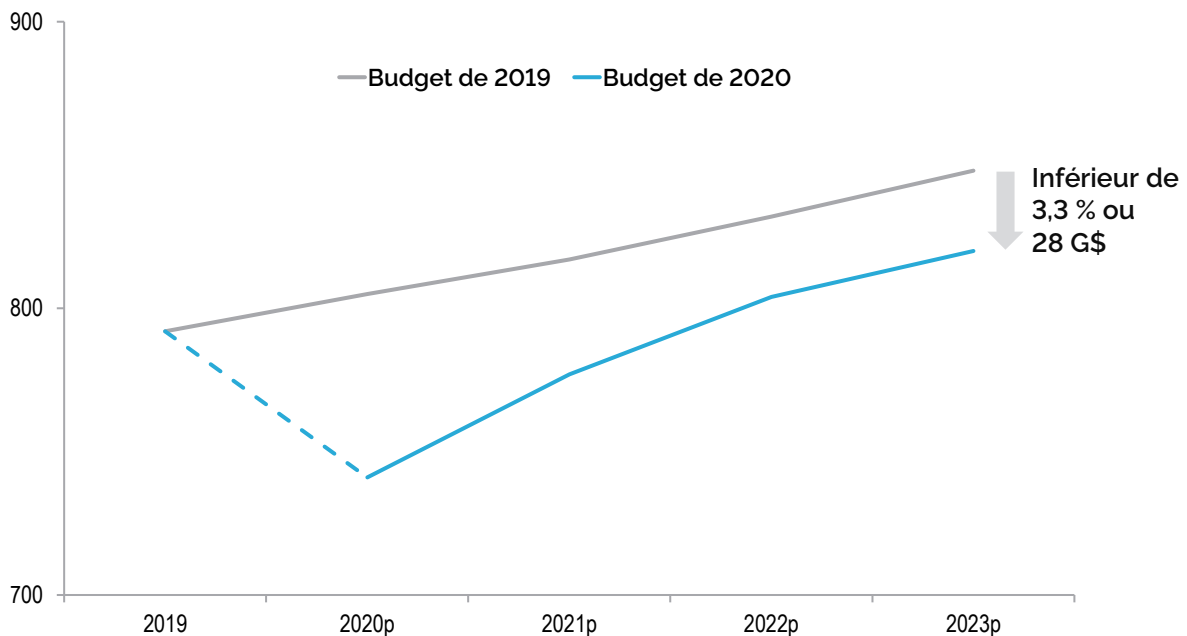
Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, L'Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2020), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Révision considérable des perspectives de l'Ontario depuis le budget de 2019

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à une modification considérable du PIB de l'Ontario projeté sur l'horizon prévisionnel. Le budget de 2019 prévoyait que, entre 2020 et 2023, le PIB réel de l'Ontario croîtrait de 7,1 % et que le PIB nominal s'apprécierait de 14,9 %. Selon les prévisions de planification actuelles, le PIB réel augmentera de 3,6 % et le PIB nominal croîtra de 11,6 % durant la même période. Il s'agit d'une importante révision par rapport aux prévisions du budget de 2019. On prévoit que d'ici 2023, le PIB réel sera de 3,3 % ou 28 milliards de dollars inférieur à ce qui avait été indiqué dans le budget de 2019.

Graphique 2.7 Comparaison des prévisions du PIB réel

En milliards de dollars de 2012



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

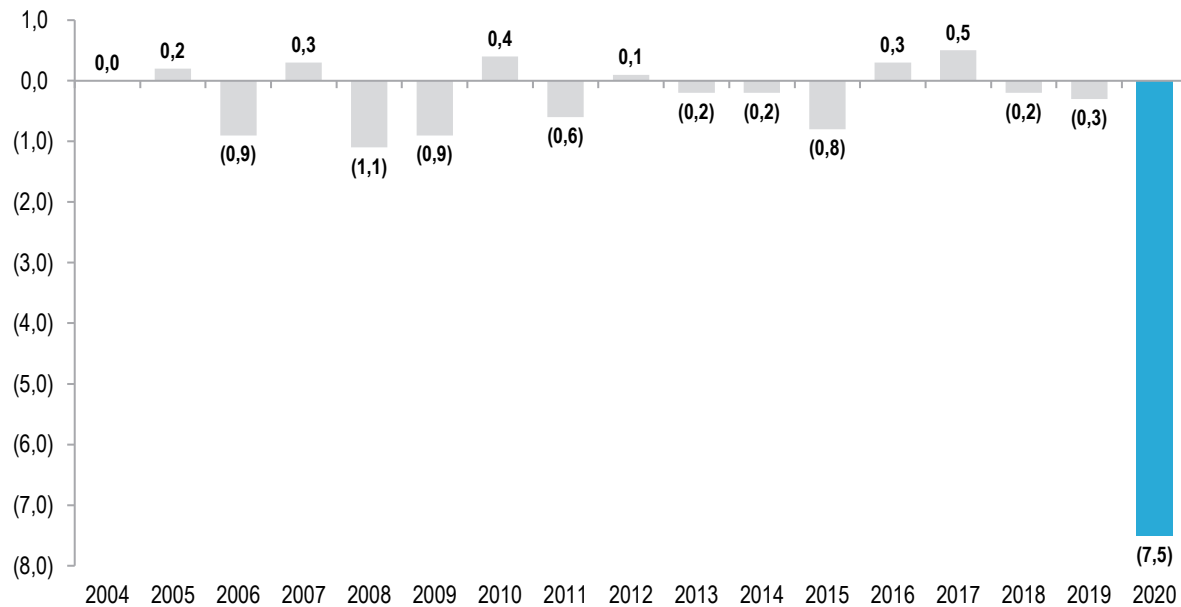
Nota : Les données de 2019 sont les chiffres réels extraits des Comptes économiques de l'Ontario et la projection du budget de 2019 a été rajustée en fonction de ces données antérieures.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

La variation de la moyenne du secteur privé en ce qui a trait à la croissance du PIB depuis mars 2020 représente la plus importante révision en cours d'exercice de l'histoire récente. De 2004 à 2019, la variation de cette moyenne avait été relativement modeste entre le budget du printemps et l'automne. Durant la récession de 2008-2009, période d'incertitude économique accrue, la prévision moyenne du secteur privé avait fléchi de 1,1 point de pourcentage en 2008 et de 0,9 point de pourcentage en 2009. Depuis la *Mise à jour financière et économique de mars 2020*, la moyenne des prévisions du secteur privé sur le plan de la croissance du PIB réel a reculé de 7,5 points de pourcentage, une diminution sans précédent.

Graphique 2.8
Variation en cours d'exercice sans précédent des prévisions du secteur privé

Variation de la prévision moyenne du secteur privé en ce qui a trait à la croissance du PIB réel de l'Ontario (en points de pourcentage)



Nota : Les données historiques tiennent compte de la variation de la prévision moyenne du secteur privé entre le budget et l'énoncé économique d'automne.
Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes.

Risques pour les perspectives

L'évolution de la pandémie de COVID-19 constitue le principal risque pour l'économie mondiale et pour l'Ontario. La pandémie a considérablement accru l'incertitude pour les économies canadienne et mondiale ainsi que pour les marchés des capitaux internationaux. Pour protéger leurs économies, les gouvernements et les banques centrales de toutes les régions du monde ont mis en place des mesures de soutien sans précédent. Bien que le soutien ait été massif, l'évolution de ces mesures demeurera une source d'incertitude pour les perspectives économiques mondiales.

Au fil de l'évolution de la pandémie, les répercussions sur les économies de l'Ontario et du Canada seront plus claires. En Ontario, les ralentissements économiques majeurs ont été suivis d'une période de croissance relativement forte et soutenue. Le passé montre que la croissance moyenne annuelle du PIB réel retrouve éventuellement le rythme d'avant la récession, ou s'en approche, comme ce fut le cas en Ontario après la récession du début des années 1990 et celle de 2008-2009. Il y a cependant un risque que la reprise attendue tarde davantage à se concrétiser en raison de la grande incertitude quant à l'évolution de la pandémie.

L'actuelle fourchette des prévisions du secteur privé pour l'Ontario à moyen terme reflète la plus grande incertitude entourant les perspectives, les prévisions de croissance du PIB réel allant de 4,0 % à 7,0 % en 2021.

Le tableau 2.5 présente les répercussions estimées des variations soutenues des principaux facteurs externes sur le PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. Les fourchettes relativement importantes de ces répercussions sont attribuables au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie aux variations des conditions externes.

Tableau 2.5

Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario

(variation en points de pourcentage)

	Variation de la croissance du PIB réel	
	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$ US	+ 0,1 à + 0,7	+ 0,2 à + 0,8
Baisse du prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	+ 0,1 à + 0,3	+ 0,1 à + 0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de un point de pourcentage	+ 0,2 à + 0,6	+ 0,3 à + 0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	(0,1) à (0,5)	(0,2) à (0,6)

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios de perspectives économiques

Les perturbations économiques mondiales dues à la pandémie de COVID-19 ont donné lieu à une incertitude sans précédent au sujet des prévisions économiques. Bien que les hypothèses de planification concernant la croissance économique soient raisonnables et relativement prudentes en fonction des prévisions du secteur privé disponibles, une vaste gamme de facteurs pourraient faire en sorte que la croissance économique soit relativement plus forte ou relativement plus faible.

Pour illustrer le degré sans précédent d'incertitude économique, le ministère des Finances a produit deux autres scénarios plausibles qui pourraient se matérialiser au cours des prochaines années. Le gouvernement du Canada, la Banque du Canada, le Fonds monétaire international et d'autres grands organismes ont également utilisé une approche fondée sur des scénarios pour présenter des prévisions économiques dans les actuelles conditions de grande incertitude.

Les deux scénarios, l'un fondé sur une croissance accélérée et l'autre, sur une croissance au ralenti, représentent des voies économiques raisonnables et visent à illustrer la vaste étendue des résultats possibles. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur cas ou le pire cas. Ils représentent plutôt des résultats possibles en cette période d'incertitude exacerbée, et sont fournis dans un souci de transparence.

Tableau 2.6
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario
(en pourcentage)

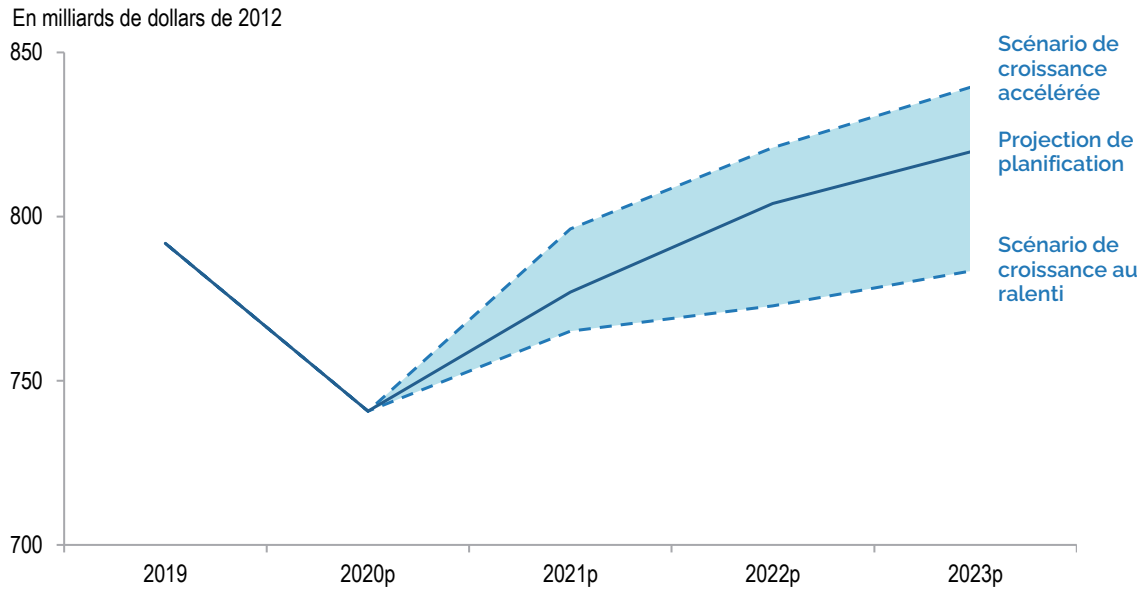
	2021p	2022p	2023p
Scénario de croissance accélérée	7,5	3,1	2,3
Projection de planification	4,9	3,5	2,0
Scénario de croissance au ralenti	3,3	1,0	1,4

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Ces scénarios illustrent la vaste étendue du risque relatif à la croissance économique future. Dans la projection de planification et le scénario de croissance accélérée, le PIB réel dépasse le niveau de 2019 en 2022 et en 2023. Selon le scénario de croissance accélérée, en 2023, le niveau du PIB réel dépasse de 2,4 % la projection de planification, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, il est de 4,5 % inférieur à cette projection.

Graphique 2.9
Étendue des prévisions des scénarios concernant le PIB réel de l'Ontario



p = projections du ministère des Finances de l'Ontario.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Chapitre 3

Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement s'est donné une marge de manœuvre afin que son plan financier lui permette de répondre aux besoins émergents et de débloquer les ressources nécessaires pour protéger et soutenir la population pendant cette crise sanitaire et économique. Faisant fond sur le bilan de transparence du gouvernement, le budget de 2020 comporte un plan financier pluriannuel pour que la population de l'Ontario ait accès à l'information la plus récente en dépit de l'incertitude sans précédent qui règne à cause de la COVID-19.

À la suite des mesures prises pour faire face à la COVID-19, le gouvernement s'attend à un déficit de 38,5 milliards de dollars en 2020-2021. À moyen terme, il envisage un repli constant du déficit, qui devrait s'établir à 33,1 milliards de dollars en 2021-2022 et à 28,2 milliards de dollars en 2022-2023.

Le ratio de la dette nette au PIB devrait s'établir à 47,0 % en 2020-2021, ce qui représente 0,1 point de pourcentage de moins que le ratio de 47,1 % qui avait été prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. À moyen terme, le gouvernement entrevoit des ratios de la dette nette au PIB plus élevés.

Tableau 3.1
Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives	Perspectives à moyen terme	
		actuelles ¹ 2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus	156,1	151,1	152,3	160,2
Charges				
Programmes	152,3	174,6	170,2	172,4
Intérêt sur la dette	12,5	12,5	13,2	13,9
Total des charges	164,8	187,0	183,4	186,3
Excédent/(Déficit) avant réserve	(8,7)	(36,0)	(31,1)	(26,2)
Réserve	–	2,5	2,0	2,0
Excédent/(Déficit)	(8,7)	(38,5)	(33,1)	(28,2)
Dette nette en pourcentage du PIB	39,7	47,0	48,5	49,6
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,3	31,2	33,0	34,1

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Dans les sections qui suivent, on présente en détail les mesures prises par le gouvernement pour réaliser son plan financier depuis la publication de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*.

Principales variations en 2020-2021

L'Ontario s'attend à ce que le déficit atteigne 38,5 milliards de dollars en 2020-2021. Cela représente une augmentation de 18,0 milliards de dollars par rapport aux perspectives de *Mise à jour économique et financière de mars 2020* et correspond aux prévisions figurant dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. L'incidence économique de la pandémie de COVID-19 a été considérable et sans précédent. Par conséquent, dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*, le gouvernement avait prévu de nouveaux investissements et fonds de prévoyance importants dans le but de soutenir l'emploi et de protéger la santé de la population de l'Ontario.

Dans le budget de 2020, le gouvernement prévoit des revenus de 151,1 milliards de dollars en 2020-2021, soit une augmentation de 0,5 milliard de dollars par rapport aux prévisions publiées dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Ces chiffres sont fondés sur les renseignements disponibles au 5 octobre 2020. Les données connues par la suite seront incorporées dans les mises à jour suivantes.

Les charges de programmes devraient s'établir à 174,6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 394 millions de dollars comparativement aux prévisions publiées dans *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Cela est principalement attribuable aux mesures de soutien additionnelles qui ont été mises en place pour la population de l'Ontario compte tenu des incidences extraordinaires de la COVID-19 sur l'économie et sur la santé.

On prévoit que l'intérêt sur la dette de l'Ontario atteindra 12,5 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui correspond au montant figurant dans les *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

Le ratio de la dette nette au PIB devrait s'établir à 47,0 % en 2020-2021, ce qui représente 0,1 point de pourcentage de moins que le ratio de 47,1 % qui avait été prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Ce ratio a diminué en raison de prévisions du PIB nominal plus élevées par rapport aux chiffres du bulletin.

Dans les perspectives financières de 2020-2021, on prévoit une réserve de 2,5 milliards de dollars visant à prémunir le plan financier contre les variations défavorables imprévues relatives aux prévisions des revenus et des charges de la province pour le reste de l'exercice.

Tableau 3.2
Résultats financiers de l'exercice 2020-2021
 (en millions de dollars)

	<i>Mise à jour économique et financière de mars 2020</i>	<i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	<i>Perspectives actuelles 2020-2021¹</i>	<i>Variation depuis la Mise à jour économique et financière de mars 2020</i>	<i>Variation depuis la publication de Finances du premier trimestre 2020-2021</i>
Revenus	156 266	150 612	151 074	(5 192)	462
Charges					
Programmes	161 077	174 192	174 586	13 509	394
Intérêt sur la dette	13 199	12 458	12 456	(743)	(2)
Total des charges	174 276	186 651	187 042	12 766	391
Excédent/(Déficit) avant réserve	(18 010)	(36 038)	(35 968)	(17 958)	70
Réserve	2 500	2 500	2 500	–	–
Excédent/(Déficit)	(20 510)	(38 538)	(38 468)	(17 958)	70

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Revenus

Les perspectives de revenus totaux pour 2020-2021 s'établissent à 151,1 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 462 millions de dollars aux prévisions du bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Cette hausse s'explique principalement par des transferts du gouvernement du Canada plus élevés, ayant été en partie neutralisés par un revenu net tiré des entreprises publiques moins élevé que prévu.

Tableau 3.3

Principales variations aux prévisions de revenus pour l'exercice 2020-2021

(en millions de dollars)

	2020-2021
Perspectives de revenus – Mise à jour économique et financière de mars 2020	156 266
Variations des revenus par rapport aux prévisions dans le bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	(5 654)
Variations des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	
Droits de cession immobilière	420
Taxes sur la bière, le vin et les spiritueux	8
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	(210)
Impôt-santé des employeurs	(90)
Taxe de vente	(45)
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	(19)
Total – Revenus fiscaux	64
Transferts du gouvernement du Canada	771
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	(400)
Régie des alcools de l'Ontario	(17)
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd.	31
Total – Entreprises publiques	(386)
Autres revenus non fiscaux	13
Total de la variation des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	462
Total des perspectives de revenus – budget de 2020	151 074

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les principales variations aux perspectives de revenus par rapport aux prévisions formulées dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021* :

- Les **droits de cession immobilière** sont supérieurs de 420 millions de dollars aux prévisions en raison d'un marché de la revente immobilière plus vigoureux.
- Le revenu tiré de la **taxe de vente sur la bière, le vin et les spiritueux** excède les prévisions de 8 millions de dollars. Cette hausse est dans une large mesure attribuable au fait que certaines marques de bières sont maintenant brassées dans la province, hausse qui a été partiellement compensée par la prolongation du report de l'indexation du taux de base de la taxe sur la bière.

- Les **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** se sont repliés de 210 millions de dollars, ce qui est attribuable, d'une part, aux allègements d'impôts que les municipalités pourraient être en mesure d'accorder aux petites entreprises et, d'autre part, à la réduction des taux d'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE) en 2021. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.
- L'**impôt-santé des employeurs** est inférieur de 90 millions de dollars du fait qu'on envisage de doubler l'exonération au titre de cet impôt pour les employeurs admissibles. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.
- Le revenu tiré de la **taxe de vente** est inférieur de 45 millions de dollars étant donné l'incidence de l'allègement du coût de l'électricité sur les revenus tirés de la taxe de vente harmonisée. Pour plus de détails, voir la section C du chapitre 1, *Relance – Création des conditions propices à la croissance*.
- Les **paiements tenant lieu d'impôts (électricité)** ont reculé de 19 millions de dollars surtout en raison des projections révisées qui tiennent compte des prévisions actualisées de ces paiements pour les services municipaux d'électricité.
- Les **transferts du gouvernement du Canada** ont augmenté de 771 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par un financement accru dans le cadre du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire.
- Le revenu net provenant de la **Société des loteries et des jeux de l'Ontario** s'est replié de 400 millions de dollars principalement à cause de la fermeture des casinos pendant tout le deuxième trimestre de l'exercice.
- Le revenu net provenant de la **Régie des alcools de l'Ontario** est inférieur de 17 millions de dollars. Ceci est attribuable dans une large mesure au fait que certaines marques de bières sont maintenant brassées dans la province et que l'augmentation prévue de certaines majorations a été annulée.
- Le revenu net combiné tiré d'**Ontario Power Generation** et d'**Hydro One Ltd.** devrait être supérieur de 31 millions de dollars, ce qui s'explique en partie par la décision rendue plus tôt cette année par la Commission de l'énergie de l'Ontario concernant les taux de transport de l'électricité d'Hydro One pour la période de 2020 à 2022, ainsi que par l'acquisition de Peterborough Distribution Inc. et d'Orillia Power Distribution Corporation par Hydro One.
- Les **autres revenus non fiscaux** sont supérieurs de 13 millions de dollars principalement en raison des projections révisées des recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité, cette augmentation étant neutralisée par la hausse des charges liées aux coûts des contrats d'approvisionnement en électricité.

Charges

Les perspectives de charges totales pour 2020-2021 se chiffrent à 187,0 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 391 millions de dollars aux prévisions du bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Elles comprennent de nouvelles mesures pour protéger la population de l'Ontario par voie d'investissements en santé et des mesures de soutien à la population, à l'emploi et à la relance économique. Ces mesures sont en grande partie financées par des fonds de prévoyance déjà établis.

Tableau 3.4

Principales variations des charges totales prévues pour l'exercice 2020-2021

(en millions de dollars)

	2020-2021
Perspectives de charges de programmes – Mise à jour économique et financière de mars 2020	174 276
Augmentation nette des charges de programmes relatives à l'Accord sur la relance sécuritaire – Municipalités et transport en commun ¹	2 406
Augmentation nette des charges de programmes relatives à la prime temporaire liée à la pandémie ¹	1 129
Soutien au secteur de la santé	5 883
Soutien à la population et à l'emploi	5 510
Supplément au fonds de prévoyance standard	2 236
Prélèvement du fonds de prévoyance standard pour compenser les dépenses	(815)
Prélèvement du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 pour compenser les dépenses	(894)
Prélèvement du Fonds de soutien à la population et à l'emploi	(1 881)
Dépenses effectuées grâce au cadre financier actuel ²	(459)
Total des variations des charges des programmes	13 115
Variations de l'intérêt sur la dette	(741)
Total des variations des charges par rapport aux prévisions dans le bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	12 374
Variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	
Mesures de soutien visant la protection	
Plan lié à la capacité des soins de santé intégrés – Tests de dépistage et recherche de contacts	1 376
Plan lié à la capacité des soins de santé intégrés – Capacité des hôpitaux	351
Plan lié à la capacité des soins de santé intégrés – Arrière et interventions chirurgicales	284
Plan lié à la capacité des soins de santé intégrés – Vaccins contre la grippe et antiviraux	29
Hôpitaux – Charges liées à la COVID-19	572
Stratégie pour les préposés aux services de soutien à la personne et le personnel hospitalier	367
Approvisionnement en équipement de protection individuelle (EPI) additionnel	200
Prévention et contrôle des infections (PCI)	30
Amélioration de la capacité de PCI dans les lieux d'habitation collective ^{3,4}	15
Foyers de soins de longue durée – Mesures de prévention et d'endiguement	405
Foyers de soins de longue durée – Rénovations mineures des centres de PCI	61
Foyers de soins de longue durée – Stabilisation pour pertes de revenus d'occupation	40
Foyers de soins de longue durée – Professionnels en PCI	20
Commission d'enquête sur les foyers de soins de longue durée	3
Prolongement du Fonds de transition pour les salaires élevés (FTSE)	3
Toutes les autres variations	112
Total des soutiens visant la protection³	3 867
Mesures de soutien pour la population, l'emploi et la relance	
Soutien aux apprenants	380
Aide aux entreprises assujetties à des mesures de santé publique ciblées	300
Réduction des tarifs d'électricité	71
Fonds de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes	65
Fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario	60
Tourisme ontarien	30

suite...

Tableau 3.4

Principales variations des charges totales prévues pour l'exercice 2020-2021 (suite)

(en millions de dollars)

	2020-2021
Mesures de soutien pour la population, l'emploi et la relance (suite)	
Fonds pour le développement des collectivités	25
Financement pour préserver les institutions artistiques de l'Ontario	25
Subvention de 3M pour des projets d'investissements	23
Crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile	10
Soutien accru aux sociétés agricoles et horticoles	5
Initiatives pour soutenir les parcs et la protection de la nature	5
Fonds pour les mesures de sécurité dans l'industrie forestière	5
Projets pilotes de surveillance des eaux usées pour la détection de la COVID-19	5
Investissements accrus dans le Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs	4
Programme national d'atténuation des catastrophes ⁴	4
Programme de prévention et de contrôle pour le secteur agroalimentaire	3
Résidence Lou Fruitman Reena	3
Centres d'excellence de l'Ontario/Toronto Business Development Centre – initiative d'atterrissage en douceur	1
Création de passerelles vers une carrière dans les services correctionnels	1
Programme de subventions aux collectivités inclusives	1
Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19	1
Total des mesures de soutien pour la population, l'emploi et la relance⁴	1 028
Autres variations	
Réouverture des écoles (Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire)	381
Programme d'achat groupé de services médiatiques pour les campagnes publicitaires	48
Investissements dans le cadre de la Stratégie « Priorité au numérique »	2
Intervention de l'Ontario dans la catastrophe au Liban – financement de secours	2
Toutes les autres variations	4
Total des autres variations	438
Prélèvement du fonds de prévoyance standard pour compenser les dépenses	(53)
Prélèvement prévu du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 pour compenser les dépenses ³	(3 852)
Prélèvement du Fonds de soutien à la population et à l'emploi ⁴	(1 034)
Total des variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	394
Variation de l'intérêt sur la dette depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	(2)
Total des variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre 2020-2021</i>	391
Total des revenus – Perspectives du budget de 2020	187 042

¹ Financement complet ou partiel découlant des augmentations dans le Plan d'action de l'Ontario actualisé. Variation des charges n'étant compensée par aucun financement dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19* annoncé le 25 mars 2020.

² Comprend les transferts interministériels et intraministériels destinés aux mesures annoncées dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*.

³ Le fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 tient compte des prélèvements prévus pour les charges figurant au poste Mesures de soutien visant la protection, excluant celles incluses au poste Amélioration de la capacité de PCI dans les lieux d'habitation collective, lesquelles sont compensées par le Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Pour de plus amples renseignements sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.10.

⁴ Le Fonds de soutien à la population et à l'emploi tient compte des prélèvements pour les charges incluses au poste Mesures de soutien à la population, à l'emploi et à la relance, excluant les éléments compensés par le revenu provenant du gouvernement fédéral et le poste Amélioration de la capacité de PCI dans les lieux d'habitation collective inclus sous Mesures de soutien visant la protection. Pour de plus amples renseignements sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.10.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*, le gouvernement annonçait de nouveaux investissements importants dans le but de soutenir l'emploi et de protéger la santé de la population ontarienne. Il y était notamment fait mention de la création d'un partenariat avec le gouvernement fédéral pour fournir une aide ponctuelle de 4 milliards de dollars aux municipalités et aux systèmes de transport en commun dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire. Le gouvernement prévoyait aussi plus de 1,5 milliard de dollars aux fins d'une prime temporaire de 4 dollars l'heure visant plus de 375 000 travailleuses et travailleurs admissibles pour le travail effectué du 24 avril au 13 août 2020. Par mesure de prudence, des sommes totalisant près de 9,6 milliards de dollars ont été allouées au fonds de prévoyance standard, au fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 et au Fonds de soutien à la population et à l'emploi pour assurer la disponibilité des ressources additionnelles requises pour lutter contre la COVID-19.

À mesure que l'Ontario progresse sur la voie de la relance, la protection de la santé de la population demeure une priorité absolue du gouvernement et un aspect essentiel de la reprise de l'activité économique de la province.

Voici les principales variations aux prévisions des charges de programmes depuis la publication du bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

- Des ressources additionnelles pour renforcer le secteur des soins de santé et soutenir les travailleuses et travailleurs de première ligne :
 - Un investissement de 1,4 milliard de dollars pour accroître la capacité des laboratoires, réduire les arriérés dans les tests de dépistage, soutenir les centres d'évaluation et ouvrir de nouveaux emplacements de dépistage. Le financement servira aussi à embaucher du personnel affecté à la recherche des contacts et des gestionnaires de cas pour retracer et isoler les nouveaux cas de COVID-19.
 - Un investissement de 351 millions de dollars pour accroître la capacité des hôpitaux afin qu'ils puissent faire face à une flambée des cas de COVID-19 et de grippe.
 - Un investissement de 284 millions de dollars pour réduire les retards dans les chirurgies et les diagnostics en soutenant des horaires prolongés permettant d'accroître les chirurgies prioritaires et les procédures par imagerie diagnostique.
 - Un investissement de 572 millions de dollars pour soutenir les hôpitaux qui doivent assumer des coûts additionnels entraînés par l'intervention contre la COVID-19.
 - Un investissement de 367 millions de dollars pour bonifier le salaire des préposés aux services de soutien à la personne et des préposés prodiguant des soins directs à domicile et en milieu communautaire, dans les foyers de longue durée, les hôpitaux publics et dans le secteur des services sociaux. Ces investissements permettront d'attirer et de maintenir en poste les professionnels pour s'occuper des patients, clients et résidents en période de pandémie de COVID-19.
 - Un investissement de 200 millions de dollars aux fins de l'approvisionnement d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures médicales cruciales pour protéger la santé des travailleuses et des travailleurs de la santé, des patients et du personnel de première ligne dans d'autres secteurs.

- Des ressources additionnelles pour soutenir la population et protéger les emplois pendant la pandémie et à long terme :
 - Un investissement de 380 millions de dollars pour fournir une aide financière directement aux parents pour qu'ils puissent soutenir l'apprentissage de leurs enfants cette année.
 - Un investissement de 300 millions de dollars pour aider les entreprises assujetties à de nouvelles mesures de santé publique ciblées en allégeant leurs coûts fixes. Ainsi, la province s'est engagée à contribuer aux coûts liés aux impôts fonciers et aux factures énergétiques.
 - Un investissement de 71 millions de dollars pour alléger la facture d'électricité des employeurs industriels et commerciaux.
 - Un investissement de 65 millions de dollars par le biais de subventions ponctuelles à concurrence de 1 000 \$ pour les petites entreprises situées sur des artères commerciales qui évoluent dans le domaine de la vente au détail, de la restauration, de l'hébergement et d'autres secteurs de l'industrie des services et comptent de deux à neuf employés, pour les aider à neutraliser les coûts inattendus liés à l'équipement de protection individuelle.
 - Un investissement de 60 millions de dollars pour le fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario, afin de fournir un financement ciblé pour l'élargissement et la mise en œuvre rapides d'initiatives qui serviront de fondement à des changements durables dans les façons de faire du gouvernement.
 - Un investissement de 30 millions de dollars pour soutenir le tourisme en Ontario.
 - Un investissement de 25 millions de dollars pour créer le Fonds pour le développement des collectivités en vue de soutenir les actifs touristiques, culturels et sportifs communautaires sans but lucratif qui favorisent le tourisme local et régional.
 - Un investissement de 25 millions de dollars pour soutenir les institutions artistiques de l'Ontario.
 - Un financement de 23 millions de dollars pour soutenir un investissement de 3M dans ses installations de fabrication à Brockville, où seront produits des respirateurs N95 ici même en Ontario.
 - Un investissement de 10 millions de dollars pour le nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile proposé.
- Les autres variations comprennent un investissement de 381 millions de dollars provenant du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire aux fins du soutien et de l'équipement de protection individuelle essentiels pour assurer la réouverture sécuritaire des écoles.

Les charges au titre de l'**intérêt sur la dette** sont de 12,5 milliards de dollars, ce qui correspond au montant qui avait été prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

Prudence

Dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021*, le gouvernement a maintenu la réserve de 2,5 milliards de dollars qui avait été établie dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* afin de prémunir les perspectives contre les variations défavorables imprévues relatives aux prévisions des revenus et des charges. La réserve établie dans le budget de 2020, chiffrée à 2,5 milliards de dollars, demeure inchangée afin d'assurer la mise en application d'une approche de gestion du risque prudente étant donné les incertitudes qui planent encore sur les perspectives financières pour l'exercice 2020-2021.

Faisant fond sur les mises à jour financières présentées jusqu'ici pour 2020-2021, le gouvernement a maintenu des fonds de prévoyance pour répondre aux besoins émergents et soutenir les efforts déployés par la province pour lutter contre la COVID-19. Après avoir tenu compte des prélèvements de ces fonds, tel qu'indiqué dans le budget de 2020, la position nette du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 devrait atteindre 0,6 milliard de dollars, tandis que le Fonds de soutien à la population et à l'emploi devrait atteindre 2,1 milliards de dollars en 2020-2021. Des fonds de prévoyance standard sont également maintenus afin d'atténuer les risques liés aux charges – par exemple dans des cas où la santé et la sécurité seraient en péril – qui pourraient sinon avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. On prévoit que le fonds de prévoyance standard s'élèvera à 3,0 milliards de dollars à l'exercice 2020-2021. Les fonds de prévoyance inutilisés à la fin de l'exercice seront affectés à la réduction de la dette nette de l'Ontario.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le gouvernement est d'autant plus résolu à gérer les finances de la province de manière responsable et viable. Le financement ciblé de durée limitée qu'il a débloqué pour combler les besoins extraordinaires dans le système de santé et soutenir la population et les employeurs pendant la pandémie mondiale sans précédent atteste cet engagement. Ce mode de gestion maintient aussi la capacité du gouvernement à intervenir dans le dossier de la COVID-19.

Plan financier à moyen terme

Le gouvernement prévoit des déficits de 33,1 milliards de dollars en 2021-2022 et de 28,2 milliards de dollars en 2022-2023.

À moyen terme, les revenus devraient s'accroître, passant de 156,1 milliards de dollars en 2019-2020 à 160,2 milliards de dollars en 2022-2023, et les charges totales devraient s'accroître, passant de 164,8 milliards de dollars à 186,3 milliards de dollars durant la même période. Des détails sont fournis ci-dessous.

Aux fins de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)*, le gouvernement est tenu de produire des estimations des principales composantes des revenus et des charges, ainsi que les prévisions et hypothèses qui les sous-tendent.

Perspectives de revenus à moyen terme

Tableau 3.5

Sommaire des perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ¹ 2020-2021	Perspectives à moyen terme	
			2021-2022	2022-2023
Revenus				
Impôt sur le revenu des particuliers	37,7	36,9	36,0	38,1
Taxe de vente	28,6	24,9	27,1	29,1
Impôt sur le revenu des sociétés	15,4	9,9	13,0	14,0
Contribution-santé de l'Ontario	4,1	4,0	4,1	4,3
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,2	6,1	5,8	5,7
Tous les autres impôts et taxes	16,3	15,7	16,5	17,2
Total – Revenus fiscaux	108,3	97,5	102,5	108,5
Gouvernement du Canada	25,4	33,4	27,1	27,6
Revenus tirés des entreprises publiques	5,9	3,6	4,9	6,0
Autres revenus non fiscaux	16,5	16,7	17,9	18,1
Total des revenus	156,1	151,1	152,3	160,2

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisions de revenus fiscaux tiennent compte des perspectives économiques, des résultats obtenus durant les périodes de récession et de reprise précédentes, ainsi que des engagements du gouvernement en matière de politique fiscale. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 2, *Résultats économiques récents et perspectives*.

Pour ce qui est des prévisions de revenus provenant de l'**impôt sur le revenu des particuliers**, le principal vecteur réside dans les perspectives de rémunération de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie. De plus, les prévisions tiennent compte des versements attendus au titre de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) que le gouvernement fédéral considère comme étant imposables. Entre 2019-2020 et 2022-2023, on prévoit que le revenu provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers progressera à un taux annuel moyen de 0,3 %, diminuant de 2,2 % en 2020-2021, puis s'accroissant en moyenne de 1,6 % pour la période de 2021-2022 à 2022-2023.

Les prévisions de revenus provenant de la **taxe de vente** sont fondées principalement sur les perspectives de dépenses de consommation des ménages. On s'attend à ce que ces revenus progressent au taux annuel moyen de 0,5 % entre 2019-2020 et 2022-2023, reculant de 13,1 % en 2020-2021, puis augmentant de 8,1 % en moyenne pour la période de 2021-2022 à 2022-2023.

Les prévisions des revenus tirés de l'**impôt des sociétés** reposent sur l'excédent net d'exploitation attendu. On anticipe que ces revenus baisseront d'en moyenne 3,1 % par année entre 2019-2020 et 2022-2023, s'amenuisant de 35,5 % en 2020-2021, puis progressant de 18,8 % en moyenne pour la période de 2021-2022 à 2022-2023.

Les prévisions de revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** reposent principalement sur les perspectives de rémunération de la main-d'œuvre. Elles tiennent aussi compte des versements attendus au titre de la PCU que le gouvernement fédéral considère comme étant imposables. On prévoit que les revenus provenant de la Contribution-santé de l'Ontario augmenteront au taux annuel moyen de 1,9 % entre 2019-2020 et 2022-2023, retranchant 1,3 % en 2020-2021, puis enregistrant une croissance moyenne de 3,5 % pour la période de 2021-2022 à 2022-2023.

On s'attend à ce que les **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** diminuent d'en moyenne 2,5 % par année entre 2019-2020 et 2022-2023, ce qui s'explique en grande partie par l'allègement des impôts que les municipalités pourraient être en mesure d'accorder aux petites entreprises et par la réduction des taux d'impôt scolaire applicable aux entreprises en 2021. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

On prévoit que les revenus provenant de tous les **autres impôts et taxes** augmenteront au taux annuel moyen de 2,0 % entre 2019-2020 et 2022-2023, reculant de 3,6 % en 2020-2021 et augmentant en moyenne de 4,9 % pour la période de 2021-2022 à 2022-2023. Ces taxes et impôts sont composés de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière, des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et des taxes basées sur le volume comme la taxe sur l'essence, la taxe sur le carburant et la taxe sur le tabac.

Les prévisions concernant les **transferts du gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. La hausse marquée de ces transferts en 2020-2021 tient compte du soutien ponctuel d'environ 7 milliards de dollars versé par le gouvernement fédéral pour lutter contre la pandémie de COVID-19. À moyen terme, les

perspectives de transferts fédéraux sont surtout fondées sur les sommes octroyées dans le cadre des principaux arrangements de financement fédéraux existants comme le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances de l'Ontario pour Hydro One Ltd. (Hydro One) et les projections fournies par Ontario Power Generation, la Société ontarienne du cannabis (SOC), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). On s'attend à une importante chute des revenus tirés des entreprises publiques en 2020-2021, principalement en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'OLG. Cependant, l'ensemble des revenus tirés des entreprises publiques devraient progresser au cours de la période de prévision et revenir aux niveaux antérieurs à la pandémie en 2022-2023.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** sont issues des projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. On estime que ces revenus augmenteront au taux annuel moyen de 3,0 %, augmentant de 1,1 % en 2020-2021 et de 4,0 % en moyenne pour la période 2021-2022 à 2022-2023.

Revenus provenant de la vente du cannabis

Les estimations des revenus provenant de la vente du cannabis comprennent la part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur le cannabis et le revenu net tiré de la Société ontarienne du cannabis. Les perspectives liées à ces revenus reflètent l'expansion continue du marché de vente au détail de cannabis en Ontario.

Tableau 3.6

Sommaire des revenus tirés de la vente du cannabis à moyen terme

(en millions de dollars)

Revenu	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ¹ 2020-2021	Perspectives à moyen terme	
			2021-2022	2022-2023
Part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur le cannabis	48	145	255	325
Revenu net de la Société ontarienne du cannabis	19	80	170	240

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Risques pour les perspectives de revenus

Les hypothèses de planification économique sur lesquelles s'appuient les prévisions de revenus sont exposées à des risques multiples. Comme l'indique le chapitre 2, *Résultats économiques récents et perspectives*, les risques économiques à l'échelle mondiale sont élevés en raison de l'éclosion de COVID-19. Le tableau 3.7 illustre quelques risques et sensibilités clés pour les perspectives de revenus en 2020-2021 pouvant découler de changements imprévus à la conjoncture économique. Ces estimations ne sont que des indications; les résultats réels peuvent varier selon la composition et l'interaction de divers éléments. Les risques soulignés sont fonction des facteurs qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus. Dans le contexte de l'exercice 2020-2021, les sensibilités tiennent compte des résultats obtenus lors des récessions économiques précédentes.

En période de récession et de reprise économique, les revenus fiscaux ont généralement tendance à varier de manière plus prononcée que les facteurs économiques sous-jacents, et ce, pour diverses raisons. Par exemple, on sait que les ménages affectent leurs dépenses de consommation aux biens essentiels non imposables comme la nourriture et le logement de préférence aux biens durables, ce qui a des répercussions sur les revenus tirés de la taxe de vente perçue sur les dépenses de consommation globales des ménages. De plus, des entreprises qui affichaient auparavant des bilans favorables se trouvent soudainement en difficulté, ce qui les pousse à exercer leurs droits de reports rétrospectifs des pertes et, par conséquent, entraîne des variations relativement importantes dans les revenus fiscaux provenant des entreprises. Des facteurs dont il n'est pas tenu compte explicitement dans les mesures du PIB, comme la réévaluation des actifs, notamment les capitaux propres et les biens-fonds, peuvent avoir joué un rôle au cours des récessions passées, réduisant les revenus plus fortement que ne l'indique le PIB. Compte tenu de l'incidence nette de ces autres facteurs, on estime que les revenus fiscaux se replieront de 10,0 % en 2020-2021, soit une diminution beaucoup plus considérable que celle de 5 % pour le PIB nominal.

Tableau 3.7
Certains risques et sensibilités – Économie et revenus

Facteurs économiques	Sources de revenus	Sensibilités en 2020-2021
PIB nominal	Total – Revenus fiscaux	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 2 030 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Rémunération des employés	Impôt sur le revenu des particuliers, Contribution-santé de l'Ontario et impôt-santé des employeurs	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 995 millions de dollars.
Dépenses de consommation des ménages	Taxe de vente harmonisée	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation des ménages modifie les revenus de 195 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation des sociétés	Impôt des sociétés	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation des sociétés modifie les revenus de 150 millions de dollars.
Revente de logements et prix de revente	Droits de cession immobilière	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des reventes de logements ou des prix de revente modifie les revenus de 35 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de santé	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 40 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 15 millions de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios relatifs aux perspectives de revenus

Les perturbations économiques que la pandémie de COVID-19 a provoquées à l'échelle mondiale ont créé un climat d'incertitude sans précédent sur le plan des prévisions économiques et de revenus. Les hypothèses de planification que le gouvernement a utilisées en matière de croissance économique pour faire ses prévisions de revenus sont raisonnables et modérément prudentes, et elles reposent sur les prévisions du secteur privé. Toutefois, il existe un vaste éventail de facteurs qui peuvent faire en sorte que la croissance économique soit relativement plus vigoureuse ou plus faible.

Afin d'illustrer le degré d'incertitude économique extraordinaire qui prévaut, le ministère des Finances a créé deux autres scénarios plausibles quant à l'évolution de l'économie au cours des prochaines années. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 2, *Résultats économiques récents et perspectives*. Sur la base de ces deux autres scénarios possibles, on a établi des prévisions de revenus fiscaux en fonction d'une croissance accélérée et d'une croissance au ralenti, qui représentent des voies raisonnables visant à illustrer un large éventail de résultats envisageables.

Tableau 3.8

Scénarios de revenus fiscaux pour l'Ontario

(en milliards de dollars)

	2021-2022p	2022-2023p
Scénario de croissance accélérée	107,8	115,1
Projection de planification	102,5	108,5
Scénario de croissance au ralenti	100,1	103,4

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

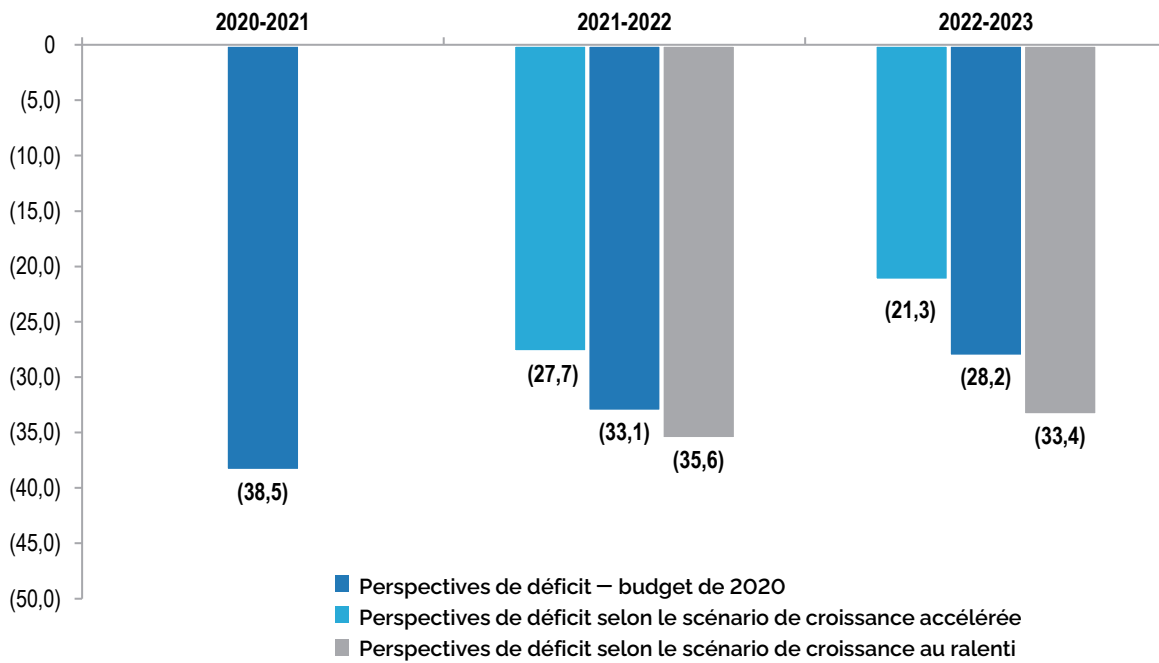
Dans le scénario de croissance accélérée, le total des revenus fiscaux à moyen terme est de 6,7 milliards de dollars supérieur aux projections de planification en 2022-2023, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, le total des revenus fiscaux est de 5,1 milliards de dollars inférieur.

Si, au lieu de la projection de planification, l'un ou l'autre des scénarios économiques possibles se concrétisait, le déficit prévu de la province pour les deux prochains exercices changerait également, en supposant que le budget de dépenses demeure le même.

Dans le scénario de croissance accélérée, le déficit prévu pourrait être moindre pour se chiffrer à 27,7 milliards de dollars en 2021-2022 et à 21,3 milliards de dollars en 2022-2023. Cependant, si le scénario de croissance au ralenti se concrétise, le déficit pourrait prendre de l'ampleur et atteindre 35,6 milliards de dollars et 33,4 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices.

Graphique 3.1 Étendue des scénarios de perspectives de déficit de l'Ontario

En milliards de dollars



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de charges à moyen terme

Les perspectives de charges de programmes devraient passer de 152,3 milliards de dollars en 2019-2020 à 172,4 milliards de dollars en 2022-2023. Cela traduit l'engagement du gouvernement d'investir dans des programmes comme les soins de santé, l'éducation, les services à l'enfance et les services sociaux pour les personnes les plus vulnérables dans la province.

Tableau 3.9

Sommaire des perspectives de charges à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ¹	Perspectives à moyen terme	
		2020-2021	2021-2022	2022-2023
Programmes				
Secteur de la santé ²	63,7	64,6	67,0	68,5
Secteur de l'éducation ³	30,2	31,0	31,1	31,3
Secteur de l'éducation postsecondaire	10,5	10,7	10,9	11,2
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,1	17,9	17,8	17,9
Secteur de la justice	4,7	4,6	4,6	4,6
Autres programmes ²	26,0	45,7	38,8	38,9
Total des programmes	152,3	174,6	170,2	172,4
Intérêt sur la dette	12,5	12,5	13,2	13,9
Total des charges	164,8	187,0	183,4	186,3

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

² Aux fins de présentation de l'information financière dans le budget de 2020, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Autres programmes plutôt que dans le poste Secteur de la santé. Ce financement comprend des charges ponctuelles de 3,1 milliards de dollars pour faire face à la COVID-19 dans le secteur de la santé, le fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 de 5,3 milliards de dollars en 2020-2021, et un fonds pour l'intervention contre la pandémie de 4,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023. Ce changement dans la présentation de l'information n'a pas d'incidence sur les affectations ministérielles qui tiennent compte de la structure des ministères présentée dans le Budget des dépenses de 2020-2021. Pour de plus amples renseignements sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.10.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

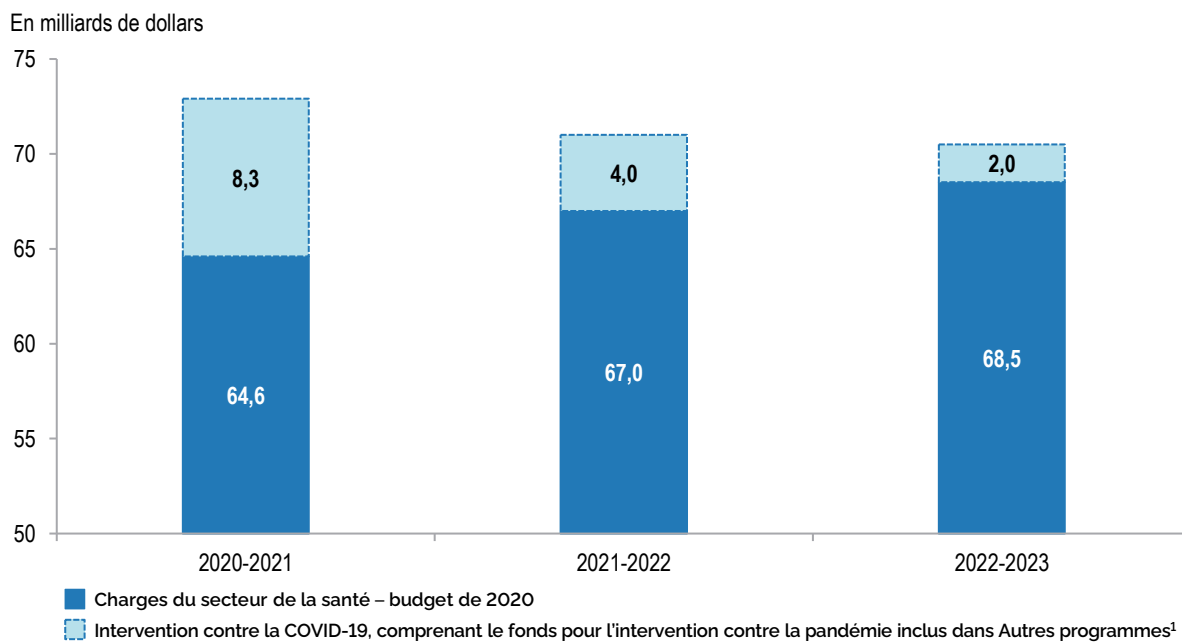
Voici les points saillants des perspectives de charges à moyen terme :

- Les charges de base du **secteur de la santé** devraient s'accroître, passant de 63,7 milliards de dollars en 2019-2020 à 68,5 milliards de dollars en 2022-2023. Voici les principales mesures prises :
 - Un financement additionnel de 594 millions de dollars aux hôpitaux, annualisé sur trois ans, pour contribuer à stabiliser le secteur, à accroître la capacité des établissements et à gérer l'accroissement de la demande de services et les listes d'attente pour les traitements et soins tant vitaux que facultatifs.
 - Des investissements pour permettre à un plus grand nombre de médecins d'offrir des consultations virtuelles à l'aide d'outils numériques. Ainsi, un nombre accru de patients pourront consulter virtuellement leurs fournisseurs de services de santé, notamment pour les soins à domicile, les soins communautaires et les services paramédicaux communautaires, en toute sécurité dans l'emplacement de leur choix, y compris dans le confort de leur foyer.

- Un financement de 206 millions de dollars sur trois ans pour protéger la population de l'Ontario contre les maladies évitables en se procurant des doses de vaccin et d'antiviraux pour soutenir les programmes d'immunisation et maintenir les réserves de la province.
- Un financement de 131 millions de dollars sur trois ans pour que les Ontariennes et Ontariens aient accès aux produits sanguins vitaux utilisés pour traiter une grande variété d'affections tels que les brûlures, les troubles hémostatiques, les maladies du foie et de nombreux types de cancer.
- Un financement annuel de 61 millions de dollars pour accroître le soutien à l'exploitation des foyers de soins de longue durée et pour améliorer et maintenir la qualité des soins et de l'expérience globale des résidents.
- Un financement annuel de 23 millions de dollars aux fins d'un nouveau programme d'immobilisations mineures pour soutenir les réparations courantes des foyers de longue durée et permettre aux exploitants d'offrir des installations sécuritaires et modernes à leurs résidents.

La province continue d'assurer la fourniture des ressources requises pour protéger la santé de la population et soutenir le système des soins de santé. À cette fin, il a débloqué un financement d'une durée limitée pour soutenir l'intervention du système dans la lutte contre la pandémie. On prévoit que ces fonds réservés se chiffreront à 8,3 milliards de dollars en 2020-2021, et des réserves de 4 milliards de dollars et de 2 milliards de dollars ont été prévues pour 2021-2022 et 2022-2023, respectivement.

Graphique 3.2 Financement global pour le secteur de la santé et l'intervention contre la COVID-19



¹ L'intervention contre la COVID-19 inclut le montant de 5,3 milliards de dollars du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 en 2020-2021, et les montants de 4,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023 du fonds pour l'intervention contre la pandémie.
 Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient augmenter, passant de 30,2 milliards de dollars en 2019-2020 à 31,3 milliards de dollars en 2022-2023. Voici les principales initiatives dans ce secteur :
 - Un financement de 381 millions de dollars octroyé dans le cadre du Fonds pour le retour sécuritaire à l'école du gouvernement fédéral pour fournir des outils et de l'équipement de protection individuelle essentiels afin d'assurer la réouverture sécuritaire des écoles.
 - La prise en compte des modalités des conventions centrales récemment ratifiées avec les enseignantes et enseignants et les travailleuses et travailleurs en éducation.
 - Un financement d'une durée limitée de 380 millions de dollars qui ira directement aux parents pour les aider à soutenir l'apprentissage de leurs enfants en 2020-2021.
- Les charges du secteur de **l'éducation postsecondaire** devraient augmenter, passant de 10,5 milliards de dollars en 2019-2020 à 11,2 milliards de dollars en 2022-2023. Voici les principales initiatives dans ce secteur :
 - Un investissement de 59,5 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le développement, la mise en œuvre et l'élargissement de la Stratégie ontarienne pour la microcertification.
 - Le maintien de la viabilité financière du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO).
 - Un financement de 466 millions de dollars en subventions d'immobilisations au cours des trois prochaines années pour rénover les installations postsecondaires de sorte qu'elles soient sécuritaires pour le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants.
- Les charges du secteur des **services à l'enfance et des services sociaux** devraient augmenter, passant de 17,1 milliards de dollars en 2019-2020 à 17,9 milliards de dollars en 2022-2023. Voici les principales initiatives dans ce secteur :
 - Des investissements accrus de 361 millions de dollars en 2021-2022 dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour continuer à soutenir les patients en cours de traitement et les nouveaux clients présentant des risques élevés.
 - Des investissements accrus de 526 millions de dollars en 2021-2022 dans l'aide sociale au moment où le gouvernement met en œuvre un plan de relance et de renouvellement viable et moderne qui fournit aux bénéficiaires des moyens d'obtenir un emploi, une indépendance accrue et de meilleurs résultats.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient demeurer stables, reculant légèrement et passant de 4,7 milliards de dollars en 2019-2020 à 4,6 milliards de dollars en 2022-2023. Voici les principales initiatives dans ce secteur :
 - Des hausses salariales dans le cadre des négociations collectives avec les membres de la Police provinciale de l'Ontario, les agents des services correctionnels, ainsi que les avocats et les officiers de justice du gouvernement provincial.
 - Des investissements de 217 millions de dollars sur trois ans pour bonifier les ressources des intervenants de première ligne et des services médicaux d'urgence.
 - Les obligations légales en vertu de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*.
 - L'amélioration du Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes pour améliorer le soutien aux victimes de crimes et à leur famille.

- Les charges du poste **Autres programmes** devraient augmenter, passant de 26,0 milliards de dollars en 2019-2020 à 38,9 milliards de dollars en 2022-2023. Voici les principales initiatives touchant les autres programmes :
 - Un financement de 8,3 milliards de dollars est débloqué en 2020-2021 dans le cadre de l'intervention de la province contre la COVID-19 pour continuer de protéger la province contre le virus. Au cours des deux prochains exercices, soit 2021-2022 et 2022-2023, un montant supplémentaire de 6,0 milliards de dollars est également consacré au financement de la lutte contre la pandémie.
 - Un montant supplémentaire de 1,8 milliard de dollars au titre du Fonds de soutien à la population et à l'emploi en 2021-2022 et 2022-2023 pour venir en aide à la population de l'Ontario dans le contexte de la relance économique.
 - Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada octroient une aide ponctuelle d'urgence pouvant atteindre 4 milliards de dollars en 2020-2021 à 444 municipalités et à 110 systèmes de transport en commun en Ontario pour les aider à faire face à leurs pressions sur le plan opérationnel et à maintenir les services essentiels comme le transport en commun.
 - Un investissement d'environ 1,3 milliard de dollars sur trois ans pour alléger la facture d'électricité des employeurs industriels et commerciaux.
 - Un investissement de 340 millions de dollars en 2020-2021 pour fournir un allègement d'urgence temporaire aux employeurs industriels et commerciaux qui ne sont pas assujettis à la grille tarifaire réglementée, en reportant une partie du rajustement global des charges. On prévoit que le montant reporté sera récupéré au cours d'une période de 12 mois débutant en janvier 2021.
 - Un investissement de plus de 680 millions de dollars au cours des quatre prochaines années afin d'étendre l'infrastructure du service à large bande et du réseau cellulaire partout dans la province pour favoriser la relance et la croissance économiques, créer des emplois directs et indirects, améliorer la connectivité et permettre aux entreprises de l'Ontario de demeurer concurrentielles mondialement.
 - Un financement fédéral-provincial de plus de 1 milliard de dollars dans le cadre du nouveau volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), pour soutenir la santé et la sécurité grâce à la réalisation accélérée de projets d'infrastructure municipaux et d'investissements pour rénover les écoles et les foyers de soins de longue durée.

Les perspectives de charges totales tiennent compte des frais d'intérêt sur la dette qui devraient augmenter, passant de 12,5 milliards de dollars en 2019-2020 à 13,9 milliards en 2022-2023 en raison des emprunts accrus nécessaires pour financer les déficits et les investissements dans l'infrastructure.

Prudence

Conformément à des pratiques financières judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des projections économiques prudentes dont il est question au chapitre 2, *Résultats économiques récents et perspectives*.

L'Ontario fait preuve de prudence en établissant une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province, notamment celles découlant des variations dans son rendement économique. La réserve a été établie à 2,5 milliards de dollars en 2020-2021, à 2,0 milliards de dollars en 2021-2022 et à 2,0 milliards de dollars en 2022-2023. Des fonds de prévoyance standard sont également maintenus afin d'atténuer les risques liés aux charges – par exemple, dans des cas où la santé et la sécurité pourraient être en péril – qui pourraient sinon avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario.

En vue de soutenir les familles, les entreprises et les héros des services de santé de première ligne durant la pandémie en Ontario, la province a débloqué un financement d'une durée limitée et établi des fonds de prévoyance extraordinaires de 13,3 milliards de dollars en 2020-2021, de 5 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2,8 milliards de dollars en 2022-2023. On assure le suivi de ce financement en surveillant les catégories relatives à l'intervention contre la COVID-19 dans le secteur de la santé, au fonds pour l'intervention contre la pandémie et au Fonds de soutien à la population et à l'emploi; ces montants sont inclus dans les perspectives des charges au poste Autres programmes. Les soldes résiduels de ces fonds permettent au gouvernement de continuer à intervenir face à la COVID-19 et à soutenir la relance dans la province.

Tableau 3.10

Fonds de prévoyance extraordinaires et intervention d'une durée limitée contre la pandémie

(en millions de dollars)

	Perspectives actuelles ¹		Perspectives à moyen terme	
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Financement de durée limitée et fonds de prévoyance				
Charges ponctuelles du secteur de la santé en raison de la COVID-19	3 052	–	–	
Fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19	5 294	–	–	
Fonds pour l'intervention contre la pandémie	–	4 000	2 000	
Total partiel : Intervention contre la COVID-19, y compris le fonds pour l'intervention contre la pandémie	8 346	4 000	2 000	
Fonds de soutien à la population et à l'emploi	4 966	1 000	800	
Total du financement de durée limitée et des fonds de prévoyance	13 312	5 000	2 800	
Soldes résiduels²				
Fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, déduction faite des nouveaux prélèvements prévus dans le budget de 2020 ³	598	–	–	
Fonds pour l'intervention contre la pandémie	–	4 000	2 000	
Total partiel : Intervention contre la COVID-19, y compris le fonds pour l'intervention contre la pandémie	598	4 000	2 000	
Fonds de soutien à la population et à l'emploi	2 050	1 000	800	
Total des soldes résiduels	2 648	5 000	2 800	

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

² Au 13 octobre 2020

³ Le solde résiduel du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 exclut les prélèvements au titre des nouvelles dépenses prévues depuis la publication de *Finances du premier trimestre 2020-2021*. Pour de plus amples renseignements, consulter le tableau 3.4.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques pour les perspectives de charges

Le tableau 3.11 illustre certains des risques et sensibilités clés pour les charges pouvant découler de changements imprévus à la conjoncture économique et aux exigences de programmes. L'évolution de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur le total des charges et le secteur public et, par conséquent, entraîner des variations des prévisions financières globales. Ces sensibilités sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles de changer selon la nature et la composition des risques potentiels.

Tableau 3.11
Certaines sensibilités relatives aux charges

Programme ou secteur	Hypothèse pour 2020-2021	Sensibilité pour 2020-2021
Secteur de la santé (base)	Croissance annuelle de 1,5 %	Variation de 1 % dans les dépenses du secteur de la santé : 646,5 millions de dollars
Charges du secteur hospitalier (base) ¹	Croissance annuelle de 2,6 %	Variation de 1 % des dépenses du secteur hospitalier : 188,8 millions de dollars
Tests de dépistage de la COVID-19	Coût pour 10 000 tests additionnels par jour	10 000 tests additionnels de dépistage de la COVID-19 : 0,48 million de dollars par jour ²
Programmes de médicaments (base)	Croissance annuelle de 1,3 %	Variation de 1 % des dépenses des programmes de médicaments : 48,5 millions de dollars
Assurance-santé de l'Ontario (OHIP) (base)	Croissance annuelle de 3,4 %	Variation de 1 % des dépenses de l'Assurance-santé : 163,1 millions de dollars
Foyers de soins de longue durée	78 188 lits de soins de longue durée. Le coût moyen annuel de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 58 237 \$	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 45,5 millions de dollars ³
Soins à domicile ⁴	Environ 32,6 millions d'heures de services de soutien à la personne	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 12,8 millions de dollars
	Environ 9,2 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes et 2,5 millions de quarts de travail infirmier	Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 10,6 millions de dollars
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen d'environ 2 036 000 élèves	Variation de 1 % de l'effectif : environ 170 millions de dollars
Ontario au travail ⁵	Moyenne annuelle de 238 970 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 28 millions de dollars environ
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ⁵	Moyenne annuelle de 388 626 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 57 millions de dollars environ
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu en 2020-2021 : environ 1,60 %	Incidence prévue d'une variation des taux d'emprunt de 100 points de base : plus de 800 millions de dollars

¹ Les charges du secteur hospitalier comprennent celles du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée, d'un certain nombre de programmes provinciaux d'autres ministères, ainsi que de revenus de tiers.

² Le coût estimatif par jour est fondé sur la moyenne de 47,50 \$ par test exécuté dans le réseau de laboratoires diagnostiques. Les tests qui sont envoyés hors du réseau sont plus coûteux si on prend les chiffres par test.

³ Sur la base d'un montant de 4 553,4 millions de dollars dans le plan de paiements de transfert pour les soins de longue durée pour 2020-2021.

⁴ Les statistiques sur les soins à domicile reposent sur les données et les estimations de 2018-2019.

⁵ Les sensibilités liées aux charges du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ne tiennent pas compte des incidences de la COVID-19.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Passif éventuel

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est assujéti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation ou non de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Ce dernier pourrait essuyer des pertes à la suite de règlements judiciaires et de manquements dans le cadre de projets, ainsi qu'en raison de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes susceptibles de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2019-2020 a été présenté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2019-2020* rendus publics en septembre.

Transparence et risques

Le gouvernement est résolu à faire preuve d'ouverture et de transparence sur l'état des finances de l'Ontario. Ce principe figure dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)* stipulant que la politique budgétaire de l'Ontario doit être fondée sur des hypothèses prudentes.

Les mises à jour des finances de la province à la mi-exercice sont fondées sur les renseignements les plus à jour étant disponibles. Néanmoins, des données importantes, qui pourraient présenter des risques tant positifs que négatifs et ainsi avoir une incidence marquée sur les perspectives financières, ne seront pas connues d'ici la fin de l'exercice. Ainsi, les revenus pourraient subir les conséquences de changements à la conjoncture économique, tandis que les charges pourraient subir les conséquences de changements dans l'utilisation de programmes d'envergure axés sur la demande.

Dans le cadre d'une gestion transparente des risques financiers, le Conseil du Trésor surveille ces risques tout au long de l'exercice pour faire en sorte que les prévisions soient formulées à l'aide de méthodologies robustes et prudentes. On fait aussi appel à d'autres outils de gestion importants, notamment le suivi étroit du rythme de la mise en œuvre des mesures et la détection proactive des risques émergents liés aux programmes et aux politiques. Par ailleurs, les processus de planification financière sont fondés sur une analyse approfondie des risques connus. Il s'agit entre autres de créer des plans pour atténuer et gérer les risques financiers et d'intégrer les risques dans les prévisions financières à moyen terme, s'il y a lieu.

Détails des finances de l'Ontario

Tableau 3.12

Revenus

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Perspect. actuelles ¹ 2020-2021
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	32 900	35 381	37 743	36 901
Taxe de vente	25 923	27 804	28 619	24 879
Impôt des sociétés	15 612	16 606	15 414	9 941
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 883	6 171	6 179	6 060
Impôt-santé des employeurs	6 205	6 544	6 731	6 346
Contribution-santé de l'Ontario	3 672	3 819	4 059	4 007
Taxe sur l'essence	2 701	2 709	2 783	2 379
Droits de cession immobilière	3 174	2 761	3 067	3 384
Taxe sur le tabac	1 244	1 241	1 118	1 108
Taxe sur les carburants	760	774	807	672
Taxes sur la bière, le vin et les spiritueux	603	607	582	593
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	494	435	505	486
Part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur le cannabis	–	19	48	145
Autres taxes et impôts	552	653	623	561
	99 723	105 524	108 278	97 462
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	14 359	14 852	15 640	16 252
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 314	5 451	5 650	5 832
Péréquation	1 424	963	–	–
Programmes d'infrastructure	1 065	605	400	1 013
Programmes du marché du travail	969	1 015	1 054	1 091
Entente sur le logement social	419	394	484	331
Autres paiements fédéraux	996	1 420	1 756	8 434
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	314	390	414	407
	24 860	25 090	25 398	33 360
Revenus tirés des entreprises publiques				
Régie des alcools de l'Ontario	2 207	2 276	2 402	2 377
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd.	1 464	772	1 167	893
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 487	2 464	2 309	200
Société ontarienne du cannabis	(6)	(42)	19	80
	6 152	5 470	5 897	3 550

suite...

Tableau 3.12
Revenus (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ¹ 2020-2021
Autres revenus non fiscaux				
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	8 309	9 237	9 281	9 740
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 912	1 991	2 055	2 061
Divers – Autres revenus non fiscaux	1 616	1 873	1 222	1 377
Autres droits, permis et licences	1 029	1 088	1 156	1 105
Ventes et locations ²	2 450	1 477	1 369	1 045
Remboursements	1 000	998	1 005	961
Redevances	290	251	283	278
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	185	173	122	107
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	74	41	30	28
Redevance de liquidation de la dette (électricité) ³	593	15	–	–
Produit tiré des quotas d'émission	2 401	472	–	–
	19 859	17 616	16 523	16 702
Total des revenus	150 594	153 700	156 096	151 074

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

² Les revenus des ventes et locations ont été plus élevés en 2017-2018 par rapport aux chiffres de 2018-2019 et de 2019-2020, principalement en raison de la vente ponctuelle d'actifs comme la vente d'actions d'Hydro One.

³ Le coût de la redevance de liquidation de la dette a été retiré des factures d'électricité pour les usagers résidentiels à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour tous les autres usagers à compter du 1^{er} avril 2018. Revenus résiduels comptabilisés par la suite en raison de paiements plus élevés que prévu après la fin de l'exercice 2017-2018, par rapport aux estimations de montants à payer en 2017-2018.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.13
Total des charges¹
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ² 2020-2021
Charges des ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	384	330	298	313,8
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	102	96	94	104,0
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux ³	195	257	222	10,0
Programme de gestion des risques selon la demande et de durée limitée ⁴	312	383	518	442,6
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)⁵	993	1 065	1 132	870,4
Procureur général (Base)	1 700	1 771	1 750	1 682,2
Crédits législatifs – <i>Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant</i>	42	17	192	–
Procureur général (Total)	1 742	1 787	1 942	1 682,2
Commission de régie interne (Total)	296	371	257	280,8
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)	16 300	16 841	17 104	17 927,5
Collèges et Universités (Base)	8 595	9 030	9 221	9 394,7
Aide financière versée aux étudiantes et aux étudiants	1 663	2 043	1 296	1 274,4
Financement de durée limitée affecté à l'infrastructure dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique	209	119	2	–
Collèges et Universités¹ (Total)	10 467	11 192	10 520	10 669,1
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Base)	418	356	319	362,9
Investissements de durée limitée	422	430	263	356,2
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	840	786	582	719,2
Éducation (Base)	27 265	28 746	30 181	31 038,2
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ⁶	1 659	1 678	1 570	1 620,7
Éducation (Total)	28 923	30 424	31 751	32 658,9
Énergie, Développement du Nord et Mines (Base) ⁷	1 283	1 362	1 100	1 047,0
Programmes d'allègement du coût de l'électricité	2 834	4 243	5 484	6 209,0
Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)	4 117	5 605	6 584	7 256,0
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Base)	706	464	610	669,1
Investissements de durée limitée	145	223	2	–
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)	851	687	612	669,1
Bureaux du corps exécutif (Base)	37	34	32	37,5
Investissements de durée limitée	–	–	–	2,0
Bureaux du corps exécutif (Total)	37	34	32	39,5
Finances (Base)	843	885	806	862,0
Investissements de durée limitée	–	–	–	616,2
Société ontarienne de gestion des placements ⁸	–	67	88	161,1
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	506	510	503	501,9
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	191	173	122	107,0
Intervention contre la COVID-19 : Fonds de soutien à la population et à l'emploi	–	–	–	2 050,0
Finances (Total)	1 540	1 636	1 520	4 298,2
Affaires francophones (Total)	6	6	5	7,1

suite...

Tableau 3.13
Total des charges¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ² 2020-2021
Charges des ministères				
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Base)	668	651	626	641,1
Immobilier	982	1 012	924	1 025,9
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)	1 650	1 664	1 550	1 667,0
Santé (Total)	54 982	57 573	59 293	60 110,5
Intervention contre la COVID-19, y compris le fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19⁹	–	–	–	8 346,0
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (Base)	940	935	908	1 031,8
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario	509	588	656	515,2
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario – Montants reliés aux exercices antérieurs	145	40	80	–
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture¹ (Total)	1 594	1 562	1 643	1 547,0
Affaires autochtones (Base)	86	75	73	82,2
Investissements ponctuels, y compris pour les règlements de revendications	1 122	215	14	14,0
Affaires autochtones (Total)	1 208	290	87	96,2
Infrastructure (Base)	227	161	81	213,3
Programmes d'infrastructure provinciaux-fédéraux	248	352	160	310,5
Revitalisation du secteur riverain de Toronto (Protection des terres portuaires contre les inondations)	–	–	116	128,4
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux ³	–	–	–	202,0
Infrastructure (Total)	475	513	358	854,1
Travail, Formation et Développement des compétences (Base)	128	130	100	127,7
Crédits d'impôt pour l'éducation coopérative et pour la formation en apprentissage ¹⁰	208	183	152	82,3
Programmes d'emploi et de formation selon la demande	916	943	922	1 050,9
Travail, Formation et Développement des compétences¹ (Total)	1 253	1 257	1 173	1 260,9
Soins de longue durée (Total)	4 163	4 329	4 423	4 535,8
Affaires municipales et Logement (Base)	417	475	541	481,7
Accord sur la relance sécuritaire	–	–	–	1 900,0
Investissements de durée limitée	559	636	317	255,8
Entente sur le logement social – Paiements aux gestionnaires de services ¹¹	392	367	341	315,2
Affaires municipales et Logement (Total)	1 368	1 478	1 199	2 952,7
Richesses naturelles et Forêts (Base)	609	505	541	556,6
Lutte d'urgence contre les incendies de forêt	117	208	136	100,0
Richesses naturelles et Forêts (Total)	726	713	677	656,5
Services aux aînés et Accessibilité (Base)	48	52	54	58,2
Investissements de durée limitée	–	–	–	129,0
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	48	52	54	187,2
Solliciteur général (Total)	2 561	2 681	2 774	2 874,4
Transports (Base) ⁷	4 184	4 543	4 957	4 972,6
Accord sur la relance sécuritaire	–	–	–	2 000,0
Programmes d'infrastructure provinciaux-fédéraux	404	297	188	640,0
Transports (Total)	4 588	4 840	5 145	7 612,6

suite...

Tableau 3.13
Total des charges¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ² 2020-2021
Charges des ministères				
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	194	201	189	406,8
Avantages sociaux et prestations de retraite ⁶	1 442	1 165	1 666	1 389,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	2 912,0
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	99,3
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 636	1 365	1 855	4 807,2
Intérêt sur la dette¹²	11 903	12 384	12 495	12 456,0
Total des charges	154 266	161 135	164 768	187 042,0

¹ Les chiffres tiennent compte de la structure actuelle des ministères.

² Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

³ Le financement des programmes d'infrastructure municipaux est transféré du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales au ministère de l'Infrastructure en 2020-2021.

⁴ Comprend 50 millions de dollars puisés dans des fonds déjà débloqués pour élargir le Programme de gestion des risques et tient compte des règlements extraordinaires d'assurance-production en raison de la COVID-19. Comprend aussi de nouveaux investissements d'une durée limitée pour lutter contre la COVID-19.

⁵ Le montant pour 2019-2020 inclut des règlements extraordinaires d'assurance-production de 175 millions de dollars supérieurs aux prévisions en raison de l'état des cultures en 2019.

⁶ Les chiffres tiennent compte des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances, comme il est décrit dans la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018*.

⁷ La responsabilité de la Commission de transport Ontario Northland a été transférée du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines au ministère des Transports à l'exercice 2019-2020.

⁸ Selon les exigences des normes comptables pour le secteur public, la province a consolidé les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements à ceux du ministère des Finances.

⁹ Aux fins de présentation de l'information financière du budget de 2020, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses séparément plutôt qu'aux charges du ministère de la Santé ou du ministère des Soins de longue durée. Ce financement inclut des charges ponctuelle de 3,1 milliards de dollars pour lutter contre la COVID-19 dans le secteur de la santé, un fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 de 5,3 milliards de dollars en 2020-2021 et un fonds pour l'intervention contre la pandémie de 4,0 milliards de dollars et de 2,0 milliards de dollars en 2021-2022 et en 2022-2023, respectivement. Ce changement n'a pas d'incidence sur les affectations ministérielles qui tiennent compte de la structure des ministères présentée dans le Budget des dépenses de 2020-2021. Pour de plus amples renseignements sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.10.

¹⁰ Éliminés dans le cas des programmes d'apprentissage admissibles ayant démarré le 15 novembre 2017 ou par la suite. Les chiffres de 2017-2018 à 2019-2020 comprennent les montants des crédits d'impôt d'années antérieures.

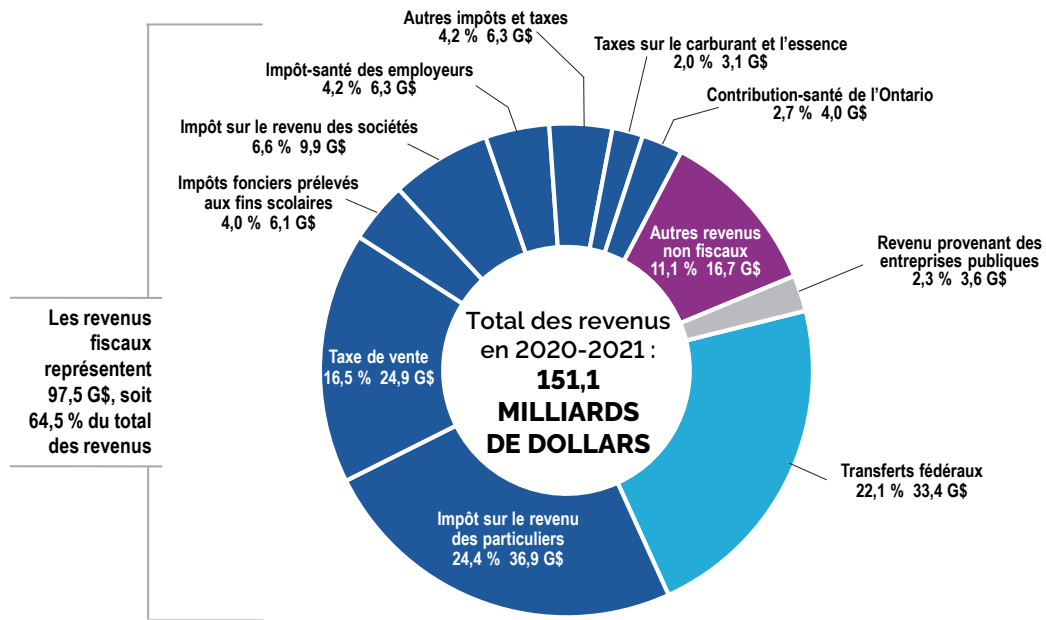
¹¹ Le repli annuel affiché au cours de la période de 2017-2018 à 2020-2021 est principalement attribuable au recul des obligations fédérales, comme les prêts hypothécaires venant à échéance, en vertu de l'Entente sur le logement social.

¹² L'intérêt sur la dette exclut les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 234 millions de dollars pour 2020-2021.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

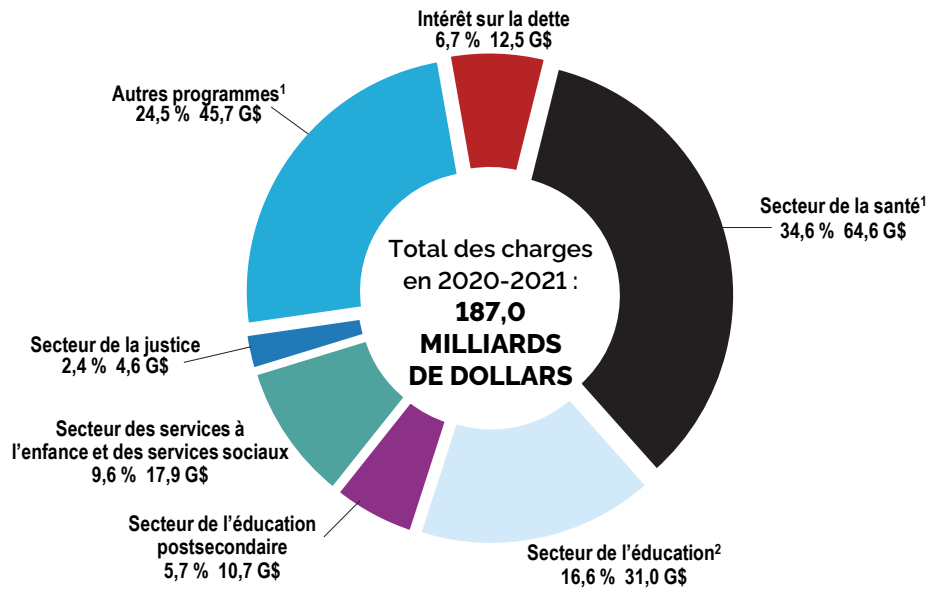
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.3
Composition des revenus en 2020-2021



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.4 Composition des charges totales en 2020-2021



¹ Aux fins de la présentation de l'information financière du budget de 2020, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Autres programmes plutôt que dans le poste Secteur de la santé. Ce financement comprend des charges ponctuelles du secteur de la santé pour la COVID-19 de 3,1 milliards de dollars, le fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 de 5,3 milliards de dollars en 2020-2021 et un fonds pour l'intervention contre la pandémie de 4,0 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023. Ce changement dans la présentation de l'information n'a pas d'incidence sur les affectations du ministère qui tiennent compte des structures des ministères présentées dans le budget des dépenses de 2020-2021. Pour plus de détails sur le financement d'une durée limitée et les fonds de prévoyance, voir le tableau 3.10.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.14
Dépenses liées à l'infrastructure
 (en millions de dollars)

Secteur	Total des dépenses liées à l'infrastructure Chiffres réels 2019-2020 ²	Perspectives actuelles 2020-2021 ¹		
		Investissement dans les immobilisations ^{3,4}	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ⁵	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport				
Transport en commun	4 374	3 704	1 095	4 799
Routes provinciales	2 596	2 477	110	2 587
Autres – Transports, biens et planification	173	166	82	247
Santé				
Hôpitaux	2 392	2 061	3	2 064
Autres – Santé	188	74	169	243
Éducation				
Éducation postsecondaire				
Collèges et autres	444	472	62	534
Universités	53	0	100	100
Services sociaux				
Justice	246	519	96	615
Autres secteurs ⁶	1 287	990	1 027	2 017
Total des dépenses liées à l'infrastructure	14 098	12 868	2 899	15 767
Moins : contributions d'autres partenaires ⁷	2 081	2 136	–	2 136
Total⁸	12 018	10 732	2 899	13 631

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

² Comprend des rajustements concernant la juste valeur comptable nette des actifs cédés en cours d'exercice et des variations dans les évaluations.

³ Comprend 10,6 milliards de dollars au titre des investissements de la province dans les immobilisations.

⁴ Comprend 234 millions de dollars d'intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations.

⁵ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

⁶ Comprend l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁷ Les contributions d'autres partenaires font référence aux investissements de tiers principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁸ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Tableau 3.15

Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices^{1,2}
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus	116 401	120 319	122 955
Charges			
Programmes	121 222	120 103	123 330
Intérêt sur la dette ⁴	10 587	10 878	11 155
Total des charges	131 809	130 981	134 485
Réserve	–	–	–
Excédent /(Déficit)	(15 408)	(10 662)	(11 530)
Dette nette	241 912	259 947	276 169
Déficit accumulé	164 092	174 256	184 835
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	660 436	680 791	696 192
Revenu primaire des ménages	444 771	459 895	473 807
Population – juillet (en milliers) ⁵	13 261	13 391	13 511
Dette nette par habitant (en dollars)	18 242	19 413	20 441
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	33 539	34 345	35 069
Dette nette en pourcentage des revenus	207,8 %	216,0 %	224,6 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	9,1 %	9,0 %	9,1 %
Dette nette en pourcentage du PIB	36,6 %	38,2 %	39,7 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	24,8 %	25,6 %	26,5 %

¹ Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite, qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

² Les revenus et les charges ont été retraités pour tenir compte des modifications suivantes, neutres sur le plan financier : i) présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, qui seront ajoutés aux revenus fiscaux; ii) reclassement de certaines entreprises publiques en autres organismes du gouvernement; iii) reclassement d'un certain nombre de mesures fiscales qui offrent un avantage financier dans le cadre du système fiscal et qui seront comptabilisées à titre de charges; iv) modification de la présentation des revenus de tiers que tirent les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, et qui seront comptabilisés à titre de revenus.

³ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

⁴ L'intérêt sur la dette exclut les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 165 millions de dollars pour 2015-2016, à 159 millions de dollars pour 2016-2017, à 157 millions de dollars pour 2017-2018, à 175 millions de dollars pour 2018-2019, à 245 millions de dollars pour 2019-2020 et à 234 millions de dollars pour 2020-2021.

⁵ Les données sur la population sont celles en date du 1^{er} juillet de l'exercice indiqué (p. ex., en 2011-2012, les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2011).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Perspectives actuelles ³ 2020-2021
126 152	136 148	140 734	150 594	153 700	156 096	151 074
126 199	129 905	131 460	142 363	148 751	152 273	174 586
11 221	11 589	11 709	11 903	12 384	12 495	12 456
137 420	141 494	143 169	154 266	161 135	164 768	187 042
-	-	-	-	-	-	2 500
(11 268)	(5 346)	(2 435)	(3 672)	(7 435)	(8 672)	(38 468)
294 557	306 357	314 077	323 834	338 496	353 332	397 972
196 665	203 014	205 939	209 023	216 642	225 764	264 232
727 042	760 435	790 749	826 945	857 384	891 066	846 339
490 423	512 570	520 486	543 084	567 086	590 678	580 061
13 618	13 707	13 875	14 070	14 309	14 545	14 734
21 631	22 350	22 636	23 016	23 657	24 293	27 010
36 014	37 394	37 511	38 598	39 632	40 611	39 369
233,5 %	225,0 %	223,2 %	215,0 %	220,2 %	226,4 %	263,4 %
8,9 %	8,5 %	8,3 %	7,9 %	8,1 %	8,0 %	8,2 %
40,5 %	40,3 %	39,7 %	39,2 %	39,5 %	39,7 %	47,0 %
27,1 %	26,7 %	26,0 %	25,3 %	25,3 %	25,3 %	31,2 %

Chapitre 4

Emprunts et gestion de la dette

Introduction

Selon les prévisions actuelles, les emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2020-2021 totaliseront 52,3 milliards de dollars. Ce montant est supérieur de 0,2 milliard de dollars aux prévisions de *Finances du premier trimestre 2020-2021* en raison d'une hausse planifiée des investissements dans les immobilisations. Au 13 octobre 2020, la province avait emprunté 34,7 milliards de dollars, ce qui représente 66 % du programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics de cette année. Selon les prévisions actuelles, le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario pour 2020-2021 sera de 47,0 % par rapport à celui de 47,1 % prévu dans *Finances du premier trimestre 2020-2021*. L'Ontario devrait payer 12,5 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2020-2021, ce qui est conforme aux prévisions de *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations. L'Ontario exécutera la plus grande partie de son programme d'emprunt sur les marchés publics à long terme à l'échelle canadienne et internationale. La province continuera aussi d'augmenter ses emprunts à court terme pour que le pourcentage de la dette totale en cours que représente la dette à court terme se situe toujours dans la fourchette de 6 % à 8 %. Cette augmentation prévue se fera notamment par l'émission de bons du Trésor canadiens et de billets de trésorerie américains.

Tableau 4.1

Programme d'emprunt de 2020-2021 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2020-2021					Perspectives à moyen terme	
	2019-2020	Mise à jour de mars 2020	Finances du premier trimestre	Variation par rapport à Finances du premier trimestre	Perspect. actuelles ¹	2021-2022	2022-2023
Déficit/(Excédent)	8,7	20,5	38,5	–	38,5	33,1	28,2
Investissement dans les immobilisations	9,7	10,4	10,4	0,2	10,6	11,5	12,0
Redressements sans effet sur la trésorerie	(6,0)	(9,2)	(9,2)	–	(9,2)	(8,8)	(8,9)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,2	0,3	–	–	–	0,1	(0,4)
Autres prêts/investissements nets	0,3	1,2	0,5	0,1	0,6	(0,5)	(0,3)
Dette arrivant à échéance/Rachats	27,4	26,6	26,6	0,1	26,7	25,1	30,6
Total des besoins en matière de financement	40,3	49,7	66,7	0,4	67,0	60,6	61,3
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(3,0)	(2,0)	(7,0)	1,3	(5,7)	(2,0)	(2,0)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5,4)	–	–	(1,4)	(1,4)	–	–
Emprunts anticipés en 2019-2020	7,6	(4,1)	(7,6)	–	(7,6)	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	39,5	43,6	52,1	0,2	52,3	58,6	59,3

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Les besoins d'emprunt à long terme de la province pour 2020-2021 ont augmenté de 0,2 milliard de dollars par rapport aux projections de *Finances du premier trimestre 2020-2021* en raison d'une hausse planifiée des investissements dans les immobilisations. Selon les prévisions actuelles, le programme d'emprunt à court terme de la province en 2020-2021 augmentera de 5,7 milliards de dollars, ce qui représente une réduction comparativement aux 7 milliards de dollars projetés dans *Finances du premier trimestre 2020-2021* en raison des achats moins importants de bons de Trésor de l'Ontario par la Banque du Canada lors des adjudications hebdomadaires de l'Ontario.

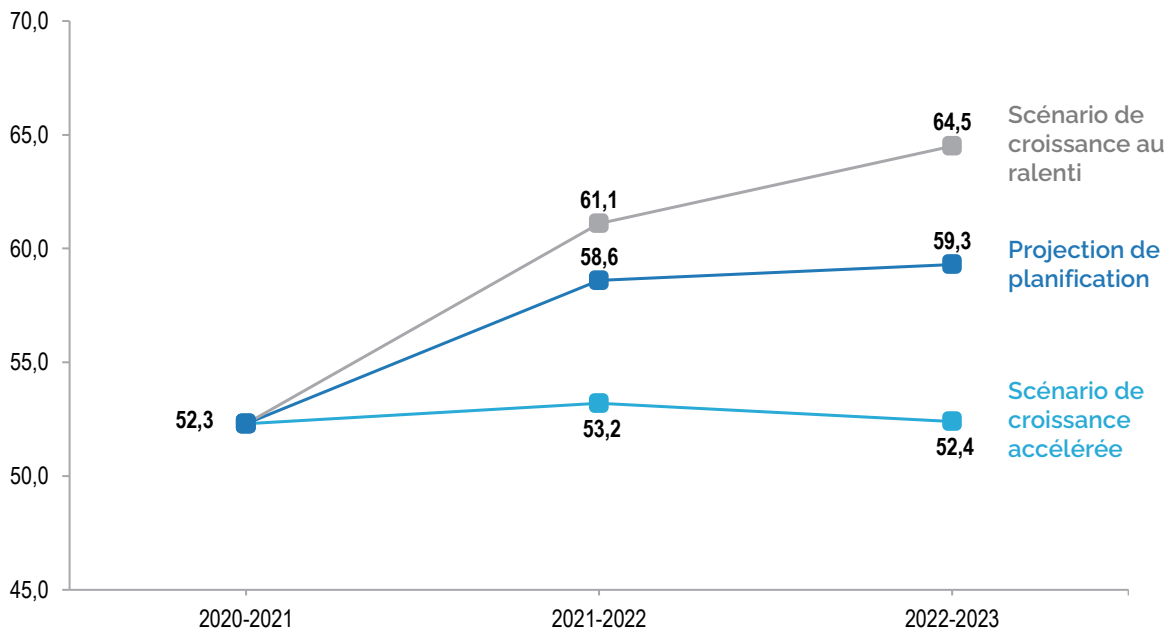
Quant à la trésorerie, le déficit de 2019-2020 et les investissements dans les immobilisations corporelles présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario de 2019-2020* ont été inférieurs d'un montant total de 1,4 milliard de dollars aux projections provisoires faites dans la *Mise à jour économique et financière de 2020*. La province s'est ainsi retrouvée avec de plus importantes réserves de trésorerie à la fin de 2019-2020, ce qui permettra une réduction équivalente de ces réserves en 2020-2021.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder une autorisation d'emprunter supplémentaire pour faire face à l'augmentation des besoins d'emprunt de la province depuis la publication de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisent, le déficit prévu de la province pour les deux prochaines années variera. Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails et une description des autres scénarios relatifs aux perspectives de revenus. Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme de la province diminueraient au total de 12,3 milliards de dollars à moyen terme, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 7,7 milliards de dollars au cours de la même période.

Graphique 4.1 Étendue des scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

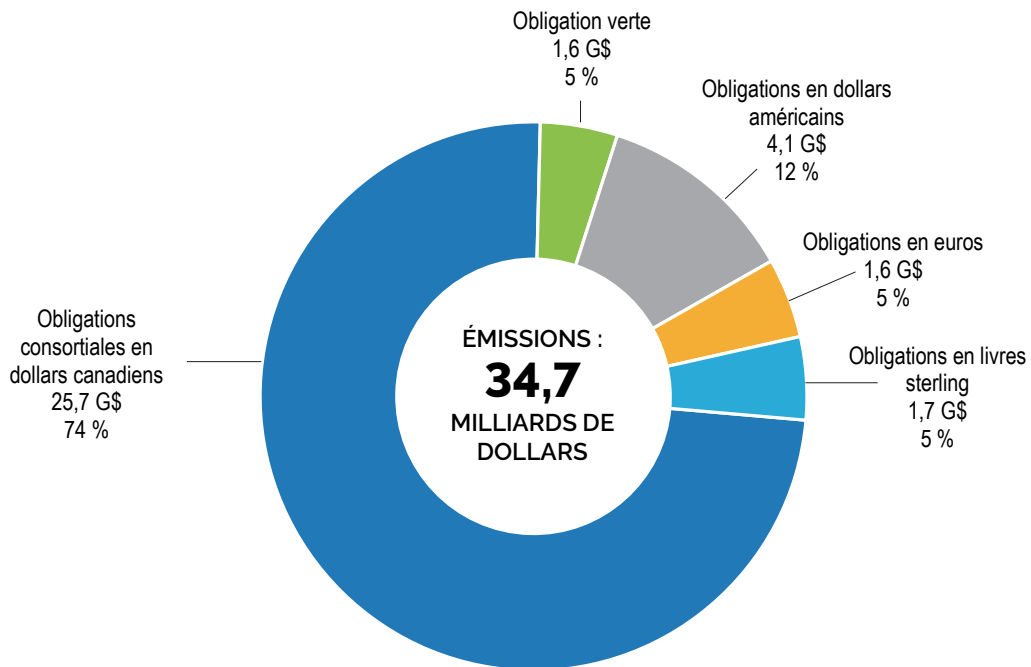
Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Environ 79 % des emprunts de 2020-2021 ont été contractés en dollars canadiens, grâce à l'émission de 25 obligations consortiales et d'une Obligation verte. Ce pourcentage est toujours conforme à l'objectif de la province qui consiste à contracter de 70 % à 80 % des emprunts à long terme sur le marché du dollar canadien. L'Ontario planifie de maintenir cette fourchette pour le reste de l'exercice 2020-2021, mais de la modifier au besoin en fonction de la demande des investisseurs sur les marchés du dollar canadien et des devises étrangères.

Graphique 4.2
Emprunts, 2020-2021



Nota : Les produits générés par l'Obligation verte de 1,6 milliard de dollars ont découlé de la réouverture d'une émission arrivant à échéance en février 2027, ayant une valeur nominale de 1,5 milliard de dollars, un coupon de 1,85 % et un cours de 105,8.

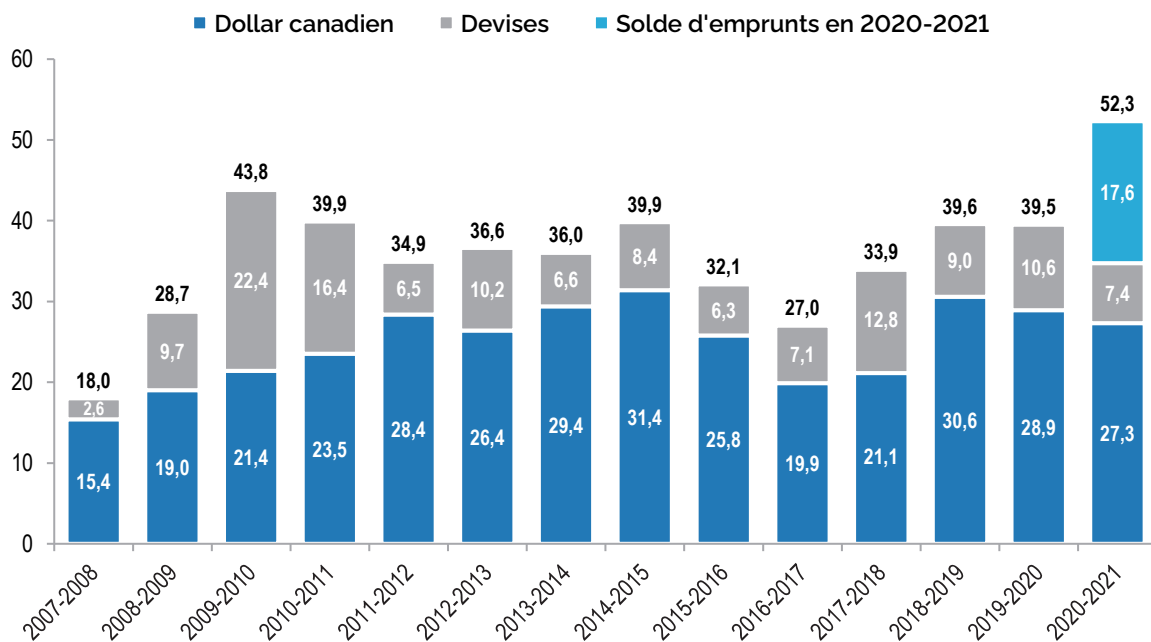
Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

L'Ontario continuera également d'emprunter régulièrement dans des devises autres que le dollar canadien en vue de poursuivre la diversification de son bassin d'investisseurs. Le 29 septembre 2020, il a procédé à l'émission d'une obligation de 1,25 milliard de dollars américains. Il s'agissait de la deuxième émission en dollars américains effectuée par l'Ontario au cours de l'exercice 2020-2021. Cette émission a fait l'objet d'une forte demande de la part de plus de 70 investisseurs. Près de 75 % d'entre eux étaient des investisseurs de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Asie, ce qui représente une proportion qui est environ deux fois plus élevée que ce qu'on a enregistré normalement pour ces régions quant aux obligations en dollars américains émises par l'Ontario au cours des dix dernières années. Les emprunts en devises aident à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario et permettent au gouvernement de continuer d'avoir accès à du capital si les conditions du marché canadien deviennent moins favorables.

Graphique 4.3 Emprunts en dollars canadiens et en devises

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



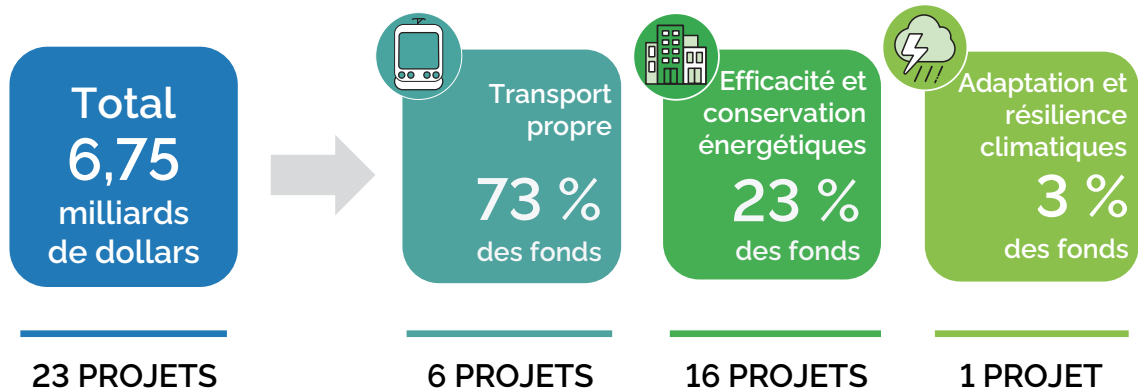
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Programme des obligations vertes

Les obligations vertes constituent toujours un aspect essentiel du programme d'emprunt de l'Ontario et un outil important utilisé pour financer les initiatives de transport en commun, l'infrastructure résistante aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les projets d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie.

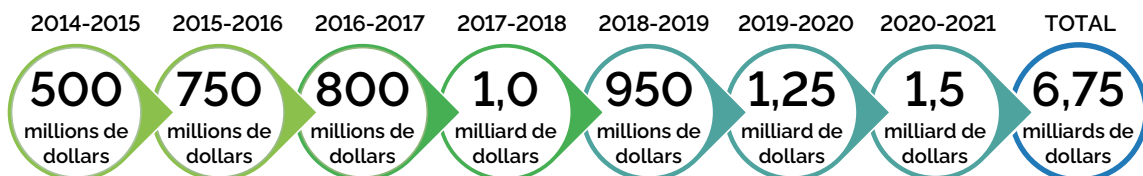
Graphique 4.4
Affectation des produits de l'Obligation verte par catégorie selon le Cadre



Nota : Les chiffres comprennent le projet de transport léger sur rail de Hamilton. La province a annoncé l'annulation du contrat d'approvisionnement du projet de TLR de Hamilton le 16 décembre 2019.
Source : Office ontarien de financement.

Le 6 octobre 2020, l'Ontario a procédé à sa huitième et plus importante émission d'obligations vertes jusqu'ici, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars. Quatre projets ont été sélectionnés pour recevoir des fonds de la plus récente Obligation verte de l'Ontario, en mettant l'accent sur les catégories portant sur le transport propre, l'efficacité et la conservation énergétiques, ainsi que l'adaptation et la résilience climatiques. L'Ontario est toujours le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens, leur valeur totalisant 6,75 milliards de dollars depuis 2014-2015, et planifie de continuer à émettre des obligations vertes en 2020-2021. Selon les conditions du marché, l'Ontario pourrait émettre une autre Obligation verte au cours de l'exercice.

Graphique 4.5
Émissions d'obligations vertes de l'Ontario



Source : Office ontarien de financement.

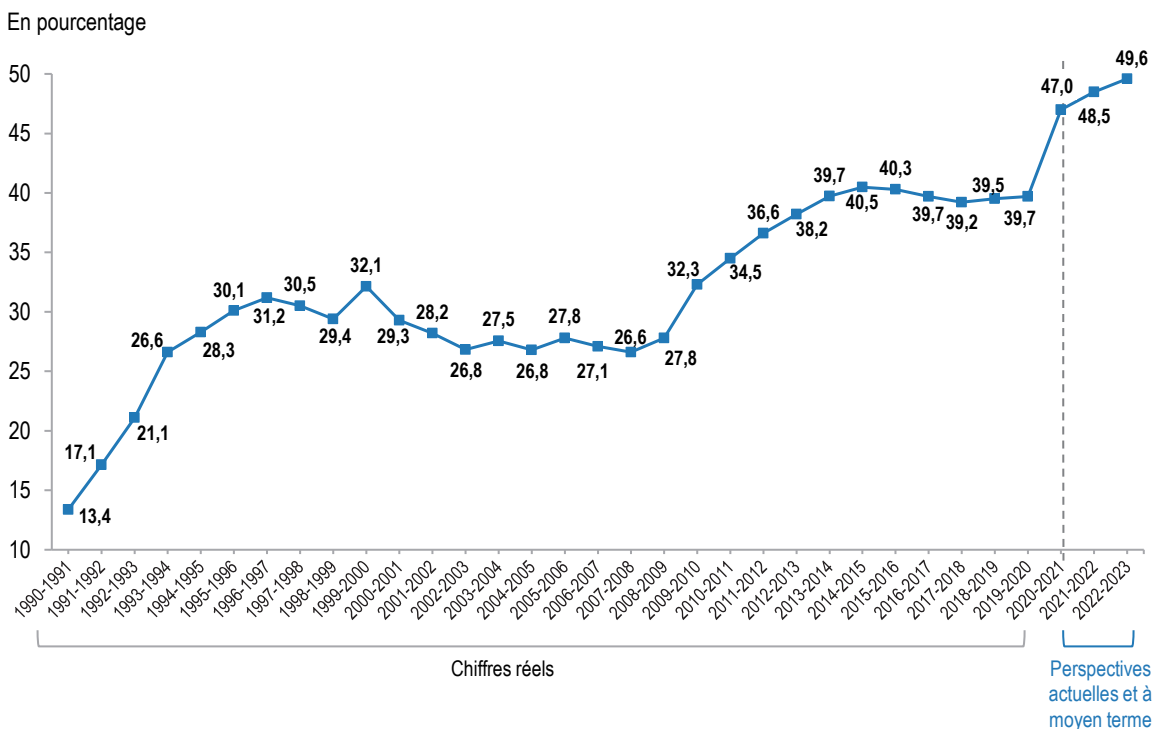
Ratio de la dette nette au PIB

Avant la pandémie de COVID-19, le gouvernement était en voie de respecter son engagement de faire en sorte que le ratio de la dette nette au PIB jusqu'en 2022-2023 soit inférieur au 40,8 % prévu pour 2018-2019 par la Commission d'enquête indépendante sur les finances. Le ratio de la dette nette au PIB de 2019-2020 était de 39,7 %, soit un point de pourcentage de moins que celui de 40,7 % prévu dans le budget de 2019. Ces gains ont donné à la province la marge de manœuvre financière nécessaire pour être en mesure d'intervenir rapidement face à la pandémie. Le ratio de la dette nette au PIB pour les perspectives actuelles et la période du plan à moyen terme sera supérieur aux prévisions indiquées dans le budget de 2019, en raison de l'intervention du gouvernement face à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des déficits nécessairement plus élevés conjugués à des prévisions plus faibles au titre du PIB.

Une fois la pandémie terminée, l'objectif du gouvernement sera de ralentir le taux de croissance du ratio de la dette nette au PIB grâce à l'augmentation du PIB pendant la période de relance économique. Reconnaisant l'incertitude qui persiste en raison de la pandémie mondiale, dans le budget de 2021, le gouvernement prévoit d'établir une cible à long terme pour ce ratio et un plan visant à rétablir l'équilibre budgétaire.

Selon les projections actuelles, le ratio de la dette nette au PIB de 2020-2021 sera de 47,0 %, soit de 0,1 point de pourcentage inférieur à celui de 47,1 % prévu dans *Finances du premier trimestre 2020-2021*.

Graphique 4.6
Ratio de la dette nette au PIB



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

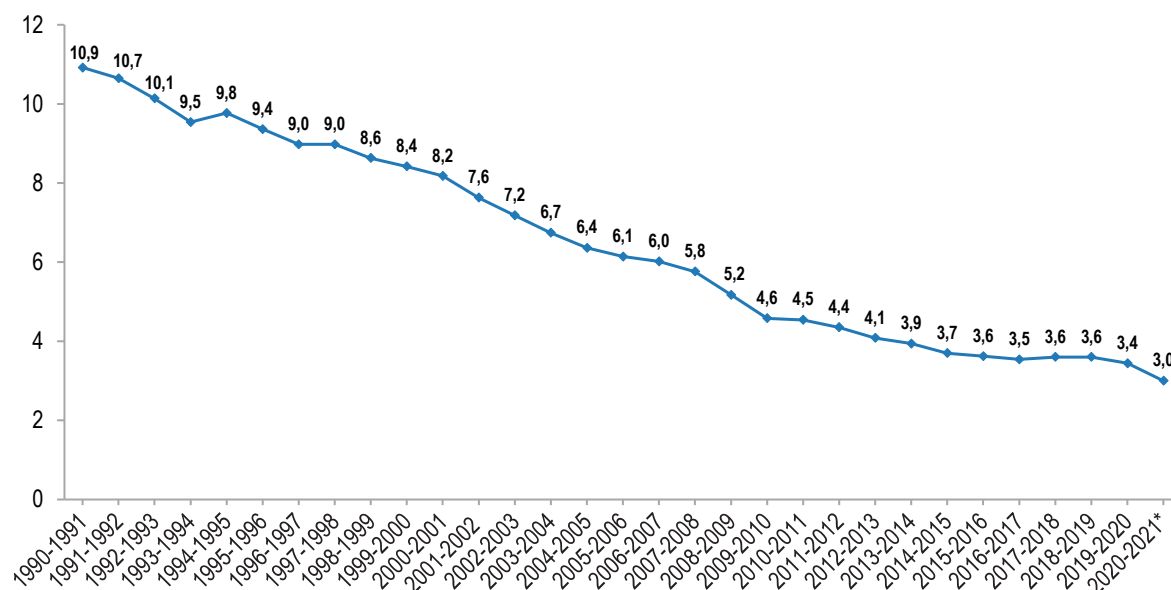
Coût de la dette

Selon les prévisions, l'Ontario paiera 12,5 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2020-2021, ce qui est conforme aux prévisions de *Finances du premier trimestre 2020-2021*. L'intérêt sur la dette est le quatrième poste de charges en importance de l'Ontario, dépassé seulement par ceux des soins de santé, de l'éducation et des services sociaux.

La baisse des taux d'intérêt sur une période de 30 ans a signifié que l'intérêt sur la dette n'a pas augmenté aussi rapidement que la dette de l'Ontario. Le graphique 4.7 illustre le taux d'intérêt effectif à la baisse que paie l'Ontario sur son portefeuille de dette totale.

Graphique 4.7
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale

En pourcentage



*Au 30 septembre 2020.

Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2019-2020) et Office ontarien de financement.

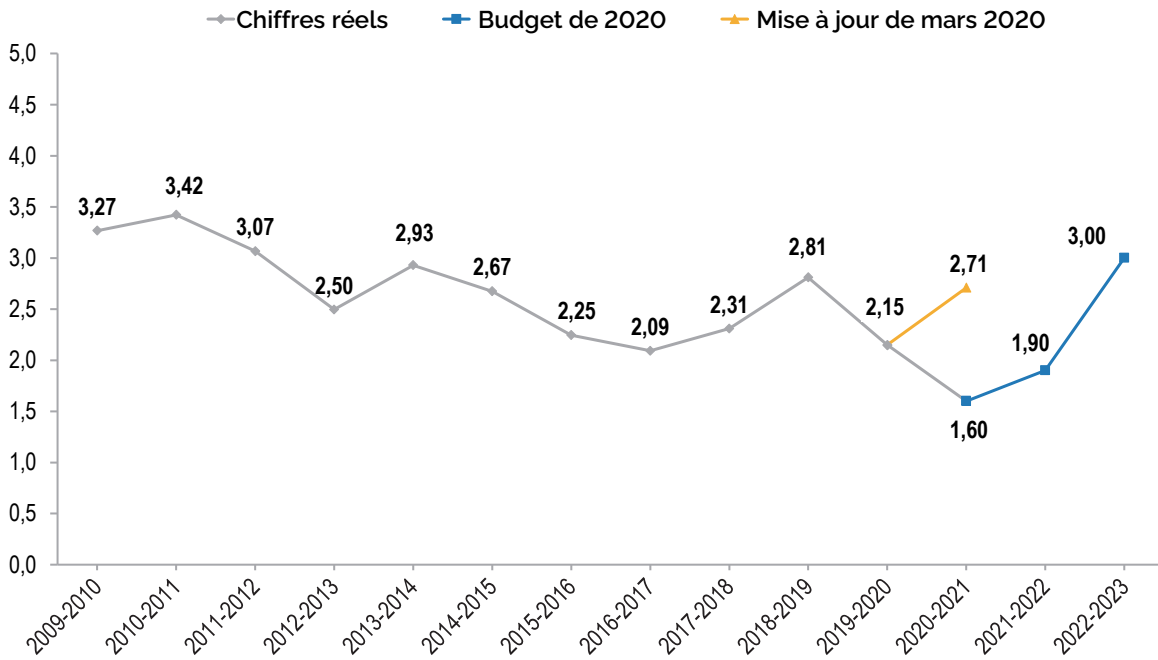
Les taux d'intérêt que l'Ontario doit payer sur la dette contractée ou refinancée sont toujours à des niveaux se rapprochant des creux historiques. Malgré un déficit prévu de 38,5 milliards de dollars et une hausse projetée de 44,6 milliards de dollars de la dette nette au cours de l'exercice, l'intérêt sur la dette demeure inchangé entre 2019-2020 et 2020-2021.

Le coût moyen des emprunts de l'Ontario en 2020-2021 s'établira, selon les prévisions, à 1,60 %. Un changement de un point de pourcentage des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, par rapport à ce qui est actuellement prévu entraînerait une variation correspondante des frais d'intérêt de l'Ontario de plus de 800 millions de dollars au cours de la première année complète.

Le graphique 4.8 illustre les taux d'emprunt sur la dette contractée au fil du temps et les prévisions prudentes utilisées pour évaluer le futur coût des emprunts ou de l'intérêt sur la dette.

Graphique 4.8 Taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario

En pourcentage



Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2019-2020) et Office ontarien de financement.

On voit dans le tableau 4.2 que, depuis la publication du budget de 2019, les hypothèses concernant les taux créditeurs de la province ont diminué de plus de deux points de pourcentage pour le présent exercice et de deux points de pourcentage et demi pour 2021-2022, ce qui allège considérablement les frais d'intérêt malgré les hausses importantes du déficit.

Tableau 4.2
Évolution des hypothèses concernant les taux créditeurs de l'Ontario
(en pourcentage)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Budget de 2019	3,44	3,73	4,40
Mise à jour économique et financière de mars 2020	2,17	2,71	–
Budget de 2020	2,15*	1,60	1,90

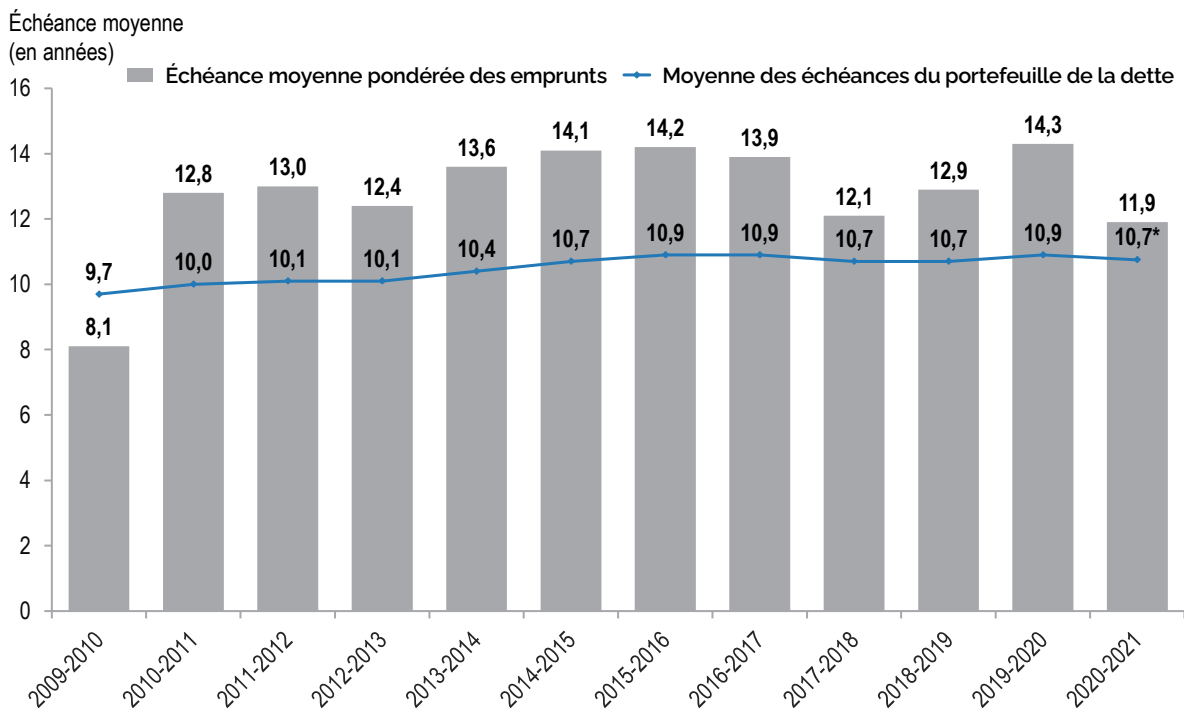
* Taux d'emprunt annuel moyen réel de l'Ontario selon les Comptes publics de l'Ontario 2019-2020

Source : Office ontarien de financement.

La province a prolongé l'échéance de sa dette en vue de réduire le risque de refinancement pour sa dette arrivant à échéance. Cela permet également de protéger l'intérêt sur la dette à long terme prévu contre d'éventuelles hausses des taux d'intérêt par rapport aux taux actuels historiquement faibles. Depuis 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 99,0 milliards de dollars, soit environ un quart de la dette totale, qui ont des échéances de 30 ans ou plus, dont 6,4 milliards de dollars jusqu'ici en 2020-2021.

Par conséquent, la moyenne de l'échéance du portefeuille de la dette provinciale a été prolongée, étant passée de 9,7 ans en 2009-2010 à 10,7 ans en 2020-2021. La province surveille les taux d'intérêt tous les jours. Étant donné que ces taux sont faibles et que le programme d'emprunt est important, le plan actuel consiste toujours à prolonger l'échéance de la dette de l'Ontario, sous réserve de la demande des investisseurs.

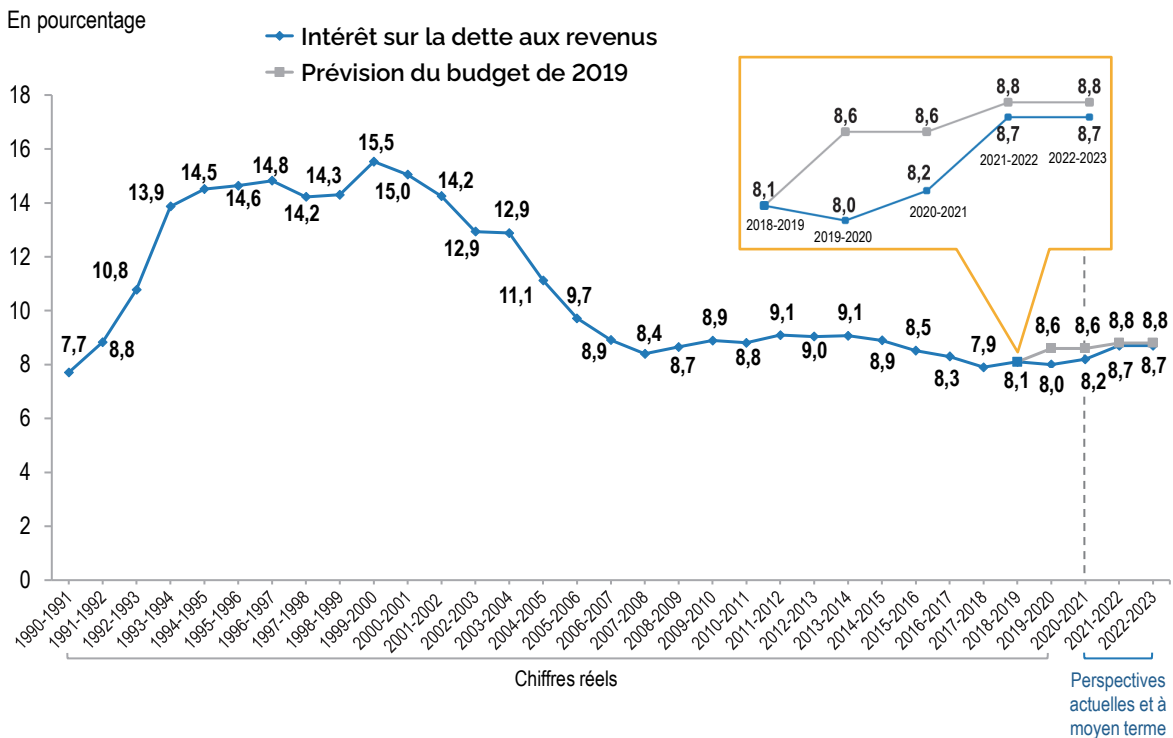
Graphique 4.9
Échéance moyenne pondérée des emprunts



*La moyenne des échéances du portefeuille de la dette est établie en fonction d'une prévision pour 2020-2021 en date du 30 septembre 2020.
Source : Office ontarien de financement.

Le ratio de la dette nette au PIB est la principale mesure de la viabilité de la dette de l'Ontario, mais le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus constitue aussi une mesure clé. Ce ratio indique combien l'Ontario doit payer en intérêts pour chaque dollar de revenus perçus. Les prévisions actuelles sont de 8,2 cents en frais d'intérêt pour chaque dollar de revenus en 2020-2021. Malgré l'augmentation des déficits prévus, le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus est demeuré inférieur à ce qui était prévu dans le budget de 2019, ce qui démontre que la dette de l'Ontario continue d'être relativement abordable.

Graphique 4.10
Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus



Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2019-2020) et Office ontarien de financement.

Selon les projections, le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus demeurera inférieur aux prévisions du budget de 2019 à moyen terme. Ainsi, plus de 90 % des revenus annuels pourront être consacrés aux secteurs prioritaires tels que la santé et l'éducation.

Assurer des niveaux de liquidités adéquats

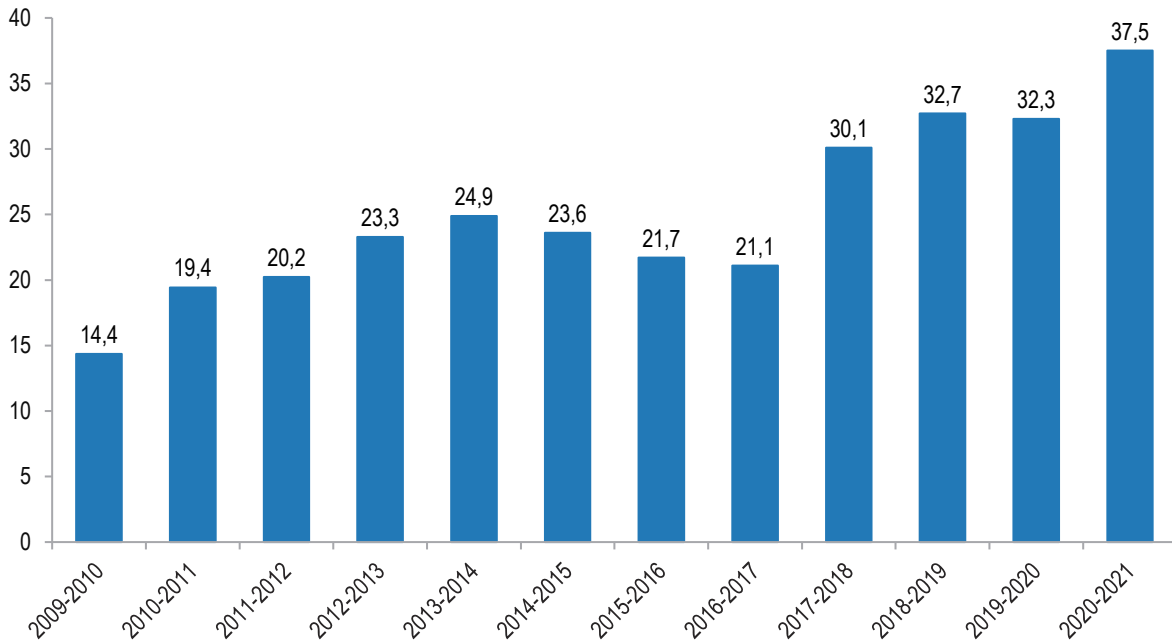
Le gouvernement cherche à établir un équilibre entre l'atténuation du coût des réserves de liquidités et le besoin d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour régler ses factures, investir dans les immobilisations, refinancer la dette arrivant à échéance et payer l'intérêt. Il est encore plus crucial durant la pandémie de COVID-19 de s'assurer que l'Ontario a toujours suffisamment de liquidités pour combler ses besoins de trésorerie et faire face à tout imprévu sur le plan économique ou de la santé publique. Par mesure de prudence, la province doit aussi se préparer à faire face à des périodes prolongées où il est impossible de contracter des emprunts. Ces périodes pourraient être plus longues que celle qui s'est produite sur les marchés des obligations en mars 2020, lorsqu'il y a eu peu, voire pas du tout, d'émissions d'obligations provinciales à long terme en raison de l'éclosion de la COVID-19. D'autres provinces ont intensifié leurs programmes d'emprunt cette année, et leurs niveaux de liquidités sont beaucoup plus élevés que par le passé.

Une autre raison pour laquelle la province a besoin d'importantes réserves de liquidités est qu'au sortir de la crise financière mondiale de 2008, elle a répondu à la demande des investisseurs en émettant un nombre considérable d'obligations de référence liquides à 10 et 30 ans sur le marché intérieur. Cela a permis de réduire les coûts d'emprunt de l'Ontario tout en accroissant considérablement l'accès continu de la province à du capital. En répondant aux préférences des investisseurs, on a réduit, sans toutefois l'éliminer, le risque découlant de périodes prolongées où la demande de nouvelles obligations de l'Ontario est faible ou inexistante. Toutefois, en raison de ces importantes émissions d'obligations, l'Ontario fait face à des sorties de fonds considérables certains jours au lieu d'avoir à respecter des échéances et des paiements d'intérêt mieux répartis tout au long de l'année.

Pour couvrir ces importantes sorties de fonds en un seul jour et pour permettre au gouvernement de faire face rapidement à toute circonstance imprévue sur le plan économique ou de la santé publique, la province a accru les réserves de liquidités, comme l'illustre le graphique ci-après.

Graphique 4.11
Moyenne de niveaux de liquidités non affectées

En milliards de dollars



Nota : Les réserves de liquidités pour 2020-2021 sont établies selon une prévision jusqu'à la fin d'exercice en date du 30 septembre 2020.

Source : Office ontarien de financement.

Tableaux financiers consolidés

Tableau 4.3

Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	Chiffres réels					Perspect. actuelles ¹
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dette²						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations ³	293 935	299 356	315 247	334 940	349 088	374 732
Bons du Trésor	13 921	16 120	17 528	17 546	19 175	26 369
Billets de trésorerie américains ³	6 987	5 369	3 865	3 863	3 891	2 397
Infrastructure Ontario (IO) ⁴	300	300	300	300	300	300
Autre	301	296	287	292	264	244
Total – Dette contractée sur les marchés publics	315 444	321 441	337 227	356 941	372 718	404 042
Dette interne	11 969	11 661	11 433	11 039	10 010	9 311
Dette totale	327 413	333 102	348 660	367 980	382 728	413 353
Moins : Portefeuille d'obligations et de bons du Trésor de l'Ontario	(7 663)	(8 832)	(11 775)	(13 716)	(9 938)	(4 435)
Dette totale révisée	319 750	324 270	336 885	354 264	372 790	408 918
Trésorerie et placements temporaires, excluant le secteur parapublic ⁵	(18 102)	(14 590)	(19 571)	(26 250)	(29 934)	(26 430)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	301 648	309 680	317 314	328 014	342 856	382 488
Autres (actifs)/passifs nets ⁶	(10 415)	(9 991)	(6 791)	(3 422)	(3 423)	3 580
Dette nette du secteur parapublic	15 124	14 388	13 311	13 904	13 899	11 904
Dette nette	306 357	314 077	323 834	338 496	353 332	397 972
Actifs non financiers ⁷	(103 343)	(108 138)	(114 811)	(121 854)	(127 568)	(133 740)
Déficit accumulé	203 014	205 939	209 023	216 642	225 764	264 232

¹ Aux fins des exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* concernant un budget et un examen de mi-exercice, les perspectives actuelles pour 2020-2021 représentent l'année du plan du budget et l'exercice courant de l'examen de mi-exercice.

² Y compris la dette contractée par la province et tous les organismes du gouvernement, dont la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

³ Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

⁴ La dette d'IO pour 2019-2020 se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (300 millions de dollars). Cette dette n'est pas garantie par la province.

⁵ Est exclu de la trésorerie le portefeuille d'obligations et de bons du Trésor de l'Ontario.

⁶ Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques contrebalancés par les créditeurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

⁷ Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et du secteur parapublic.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 4.4

Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé

(en milliards de dollars)

	2021-2022	2022-2023
Dette totale	448,9	479,5
Trésorerie et placements temporaires	(30,9)	(30,9)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	418,0	448,6
Autres (actifs)/passifs nets	8,3	12,9
Dette nette du secteur parapublic	11,5	11,4
Dette nette	437,8	472,9
Actifs non financiers	(140,5)	(147,4)
Déficit accumulé	297,3	325,5

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Annexe

Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Introduction

Cette annexe contient des renseignements détaillés sur des mesures fiscales proposées dans le budget de 2020. Celles-ci comprennent : la réduction de l'impôt-santé des employeurs; l'instauration temporaire du nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile; des mesures pour aider les entreprises à conserver l'admissibilité aux crédits d'impôt pour les médias culturels; la réduction de l'impôt foncier des employeurs; un allègement de l'impôt foncier pour les petites entreprises; l'annulation de façon rétroactive de la hausse des taux de la taxe de base sur le vin et le gel des taux de la taxe sur la bière.

Les mesures proposées ici se greffent à des initiatives présentées par le gouvernement dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* pour aider à lutter contre la pandémie de COVID-19, en particulier la hausse de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs, qui passe de 490 000 \$ à 1 million de dollars pour l'année 2020. En ce qui concerne les pénalités et les intérêts normalement exigés pour la soumission de déclarations et de versements tardifs dans le cadre de 10 programmes fiscaux qu'elle administre, la province a accordé à quelque 100 000 entreprises une période de grâce de six mois allant du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2020. De plus, le gouvernement a mis en œuvre le nouveau crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, dont peuvent se prévaloir les entreprises qui réalisent des investissements admissibles dans des immobilisations dans des régions désignées de la province où la croissance de l'emploi a pris du retard par rapport à la moyenne provinciale.

Réduire l'impôt-santé des employeurs

L'impôt-santé des employeurs (ISE) est une cotisation sociale que versent les employeurs sur leur masse salariale annuelle totale en Ontario. Son taux maximal s'établit à 1,95 %. Les employeurs du secteur privé ayant en Ontario une masse salariale annuelle totale de 5 millions de dollars ou moins sont admissibles à une exonération de cet impôt sur une tranche de leur masse salariale (490 000 \$ en 2019).

Dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19* rendu public en mars 2020, l'Ontario a augmenté l'exonération de l'ISE, la faisant passer de 490 000 \$ à 1 million de dollars en 2020 et faisant ainsi économiser aux employeurs qui y ont droit un montant supplémentaire maximal de 9 945 \$, soit une économie totale pouvant atteindre 19 500 \$ pour chaque employeur admissible.

Pour continuer à aider les employeurs du secteur privé à traverser la pandémie et poser des bases plus solides pour la croissance future et l'embauche, le gouvernement propose de pérenniser la hausse de l'exonération de l'ISE applicable à la masse salariale.

En 2021-2022, l'augmentation proposée de l'exonération de l'ISE apportera un nouvel allègement fiscal estimé à 360 millions de dollars. En 2021, quelque 57 000 employeurs profiteraient de cette mesure, dont environ 30 000 qui ne paieraient plus cet impôt pour l'année. Cela s'ajoute à quelque 425 000 employeurs qui, en raison de leur plus petite masse salariale, bénéficient déjà d'une exonération de 490 000 \$. En 2021, l'impôt-santé des employeurs serait réduit d'environ 6 200 \$, en moyenne, pour les employeurs visés par cette mesure.

À l'heure actuelle, les employeurs qui ont une masse salariale annuelle de plus de 600 000 \$ en Ontario sont tenus de verser des acomptes provisionnels mensuels pour payer cet impôt. En 2019, sur la base d'une tranche de 490 000 \$ non assujettie à l'ISE, les employeurs du secteur privé qui se prévalaient de l'exonération étaient tenus de verser des acomptes provisionnels mensuels s'ils devaient plus de 2 145 \$ pour l'année au titre de cet impôt. Les employeurs non tenus de verser des acomptes provisionnels mensuels paient l'ISE au moment de produire leur déclaration annuelle, généralement exigible le 15 mars de l'année civile suivant l'année d'imposition (ISE).

Le gouvernement propose de doubler le seuil de la masse salariale au-delà duquel les employeurs sont tenus de verser des acomptes provisionnels pour payer l'ISE et de le porter ainsi à 1,2 million de dollars, à compter de 2021. Les employeurs du secteur privé qui se prévalent de l'exonération intégrale seraient tenus de verser des acomptes provisionnels si le montant exigible à ce titre était supérieur à 3 900 \$ pour l'année.

L'exonération de l'ISE est indexée tous les cinq ans pour tenir compte de l'inflation, le prochain rajustement étant prévu pour 2024. Compte tenu de la proposition visant à doubler immédiatement le seuil de l'exonération, le gouvernement propose de reporter le prochain rajustement en fonction de l'inflation au 1^{er} janvier 2029.

Aider les personnes âgées à vivre en sécurité chez elles

Le gouvernement prend des mesures pour aider les personnes âgées à rester autonomes et à vivre chez elles de façon sécuritaire et plus longtemps en proposant, pour l'année d'imposition 2021, le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile.

Ce crédit d'impôt temporaire sur le revenu des particuliers serait remboursable de façon à accorder un soutien aux personnes admissibles, qu'elles doivent ou non payer de l'impôt sur le revenu en 2021. Ce crédit appuierait les personnes âgées qui vivent à leur domicile en les aidant à assumer les coûts visant à en améliorer la sécurité et l'accessibilité.

Le crédit proposé ne serait pas en fonction du revenu et les personnes âgées, propriétaires ou locataires, et les personnes vivant avec des aînés membres de leur famille, qui ont des dépenses admissibles, pourraient s'en prévaloir.

Les dépenses admissibles sont celles qui seraient payées ou payables en 2021, pour autant qu'elles aient été engagées pour des rénovations qui améliorent la sécurité et l'accessibilité ou qui permettent à une personne âgée d'avoir une plus grande autonomie fonctionnelle ou une plus grande mobilité à son domicile. Les dépenses admissibles comprendraient :

- les rénovations effectuées pour permettre l'occupation d'un rez-de-chaussée ou d'un logement secondaire par une personne âgée;
- les barres d'appui et le matériel connexe nécessaire pour solidifier autour de la toilette, de la baignoire et de la douche;
- les rampes d'accès pour fauteuils roulants, les monte-escalier, les élévateurs pour fauteuils roulants et les ascenseurs;
- les revêtements de sol antidérapants;
- les appareils d'éclairage supplémentaires à l'intérieur, ainsi qu'aux entrées extérieures;

- les ouvre-portes de garage automatiques;
- les versions modulaires ou amovibles d'accessoires permanents tels que des rampes modulaires et des sièges élévateurs de bain amovibles.

Les règles d'admissibilité complètes seraient énoncées dans un texte de loi.

Le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile équivaldrait à 25 % d'un montant maximal de 10 000 \$ au titre des dépenses admissibles pour la résidence principale d'une personne âgée en Ontario. Le crédit maximal serait de 2 500 \$. Le maximum de 10 000 \$ pourrait être partagé par les personnes qui habitent ensemble, y compris les conjoints et les conjoints de fait.

Des personnes pourraient demander le crédit pour les dépenses qu'elles engagent en vue d'apporter des améliorations à leur résidence principale ou à une résidence qui, selon des attentes raisonnables, devrait devenir leur résidence principale dans les 24 mois suivant la fin de 2021. Une personne pourrait également se prévaloir du crédit pour sa part des améliorations apportées par une association condominiale, ou par une entité semblable, à un bien qui abrite la résidence principale de cette personne, pourvu que les améliorations répondent aux critères d'admissibilité.

Si des améliorations sont payées par versements, toutes les dépenses pour ces améliorations seraient considérées comme payées lorsque le versement final devient exigible. Pour être admissible au crédit, il faut que le versement final pour les améliorations soit exigible en 2021.

Pour se prévaloir de ce crédit d'impôt, les personnes âgées ou les membres de leur famille devraient obtenir des reçus auprès des fournisseurs et des entrepreneurs qu'ils paient, ce qui aidera à faire en sorte que les fournisseurs déclarent ces montants aux fins de l'impôt.

Le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile devrait profiter à 27 000 personnes et coûter au gouvernement environ 30 millions de dollars en 2021.

L'Ontario travaillerait avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour que les particuliers puissent se prévaloir de ce crédit dans leurs déclarations de revenus de 2021.

Maintenir l'admissibilité aux crédits d'impôt pour les médias culturels

La COVID-19 a perturbé l'activité de production du secteur culturel, dont la production cinématographique et télévisuelle, l'animation informatique et les effets spéciaux, les produits multimédias interactifs numériques et l'édition. De nombreuses productions accusent d'importants retards et, dans certains cas, le calendrier de production risque de ne pas revenir à la normale à brève échéance.

L'Ontario propose un ensemble de crédits d'impôt remboursables pour encourager les activités de production et créer plus d'emplois dans le secteur culturel. En raison des retards causés par la COVID-19, certaines entreprises ne pourront peut-être pas respecter les échéances s'appliquant aux crédits d'impôt et risquent de perdre leur admissibilité au soutien offert grâce à ceux-ci.

Pour aider les entreprises à maintenir leur admissibilité aux crédits d'impôt et pour procurer un certain degré de stabilité et de certitude en ces temps incertains, la province propose de prolonger temporairement certaines échéances et de modifier certaines exigences relatives aux crédits d'impôt pour les médias culturels.

Le tableau suivant résume les modifications proposées. Pour plus de détails, voir le texte qui suit le tableau et se reporter à la loi et aux règlements pertinents lorsqu'ils seront disponibles.

Tableau A.1

Sommaire des modifications proposées aux crédits d'impôt pour les médias culturels

Crédit d'impôt	Exigence actuelle	Proposition	Champ d'application
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO)	Les entreprises doivent déposer une demande de certificat de réalisation dans les 24 mois suivant la fin de l'année au cours de laquelle les principaux travaux de prise de vues commencent.	Prolonger l'échéance de 24 mois supplémentaires.	Productions pour lesquelles des dépenses admissibles ont été engagées avant le 15 mars 2020, et celles qui n'étaient pas terminées, qui n'avaient pas été certifiées par Ontario Créatif ou qui n'avaient pas été jugées inadmissibles au crédit d'impôt par Ontario Créatif avant le 15 mars 2020.
	Le crédit pour les dépenses admissibles peut être demandé pendant une période maximale de 24 mois précédant le début des principaux travaux de prise de vues.	Prolonger cette période de demande de 24 mois supplémentaires.	
	Les productions doivent avoir une entente écrite pour la présentation de la production en Ontario dans les deux ans suivant l'achèvement de la production et le jour où elle devient commercialement exploitable.	Prolonger cette période de deux ans de 24 mois supplémentaires.	
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP)	Le total des dépenses comprises dans le coût de la production durant les 24 mois qui suivent le début des principaux travaux de prise de vues doit être supérieur au minimum de dépenses exigé.	Accorder 24 mois supplémentaires pour remplir les exigences concernant les dépenses minimales.	Productions pour lesquelles des dépenses admissibles (ou des dépenses autrement admissibles) ont été engagées en Ontario durant les années d'imposition se terminant en 2020 et en 2021.
	Les productions ne peuvent pas demander le CIOSP avant l'année d'imposition au cours de laquelle les principaux travaux de prise de vues commencent.	Permettre à certaines entreprises de demander le remboursement de dépenses autrement admissibles engagées au cours des deux années d'imposition précédant l'année où les principaux travaux de prise de vues commencent.	
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN)	Les dépenses admissibles liées à la main-d'œuvre pour les produits précisés et les produits non précisés doivent être engagées durant la période de 37 mois qui précède la fin du projet.	Prolonger cette fenêtre pour les dépenses de 24 mois supplémentaires.	Produits non achevés avant le 15 mars 2020 et pour lesquels des frais de main-d'œuvre admissibles ont été engagés durant l'année d'imposition 2020.
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition (CIOME)	Les œuvres littéraires doivent être publiées à au moins 500 exemplaires en édition reliée.	Éliminer temporairement cette exigence.	Années d'imposition 2020 et 2021.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne

Pour être admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne, les entreprises doivent présenter une demande de certificat de réalisation à Ontario Créatif dans les 24 mois suivant la fin de l'année au cours de laquelle les principaux travaux de prise de vues commencent. Les entreprises peuvent prolonger ce délai de 18 mois. Les entreprises qui ont dû cesser temporairement leurs activités en raison de la COVID-19 ne seront peut-être pas en mesure de respecter ces échéances. La province propose donc de modifier les règlements de façon à allouer temporairement aux entreprises 24 mois de plus pour présenter une demande de certificat de réalisation, ce qui porterait le délai à 48 mois. Les entreprises conserveront la possibilité de prolonger de 18 mois ce délai de 48 mois.

Les entreprises sont également tenues d'avoir en place une entente écrite pour la diffusion de la production cinématographique ou télévisuelle en Ontario dans les deux ans suivant l'achèvement de la production et le jour où elle devient commercialement exploitable. Il faudra peut-être plus de temps aux productions retardées par la COVID-19 pour organiser la distribution. La province propose donc de modifier les règlements de façon à prolonger temporairement de 24 mois le délai actuel de deux ans.

Le crédit pour les dépenses admissibles peut être demandé jusqu'à 24 mois avant le début des principaux travaux de prise de vues. Les entreprises qui ont commencé ces travaux en retard pourraient disposer d'une plus courte période pour leurs dépenses. La province propose donc de modifier les règlements de façon à prolonger temporairement ce délai pour qu'elles puissent demander le crédit pour les dépenses admissibles jusqu'à 48 mois avant le début des principaux travaux de prise de vues.

Ces mesures s'appliqueraient aux productions suivantes :

- celles pour lesquelles des dépenses admissibles ont été engagées avant le 15 mars 2020;
- celles qui n'étaient pas terminées, qui n'avaient pas été certifiées par Ontario Créatif ou qui n'avaient pas été jugées inadmissibles au crédit d'impôt par Ontario Créatif avant le 15 mars 2020.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production

Pour avoir droit au crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production, il faut que le total des dépenses comprises dans le coût de la production durant les 24 mois qui suivent le début des principaux travaux de prise de vues soit supérieur au minimum de dépenses exigé (p. ex., 1 million de dollars pour les longs métrages). Les productions qui ont dû cesser temporairement leurs activités en raison de la COVID-19 auront peut-être besoin de plus de temps pour respecter ces exigences en matière de dépenses. La province propose donc de modifier les règlements de façon à allouer temporairement à certaines entreprises 24 mois de plus pour répondre à ces exigences concernant le minimum de dépenses. Cette mesure s'appliquerait aux productions pour lesquelles des dépenses admissibles ont été engagées en Ontario durant les années d'imposition se terminant en 2020 et en 2021.

À l'heure actuelle, une production ne peut pas se prévaloir du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production avant l'année d'imposition au cours de laquelle les principaux travaux de prise de vues commencent. Les productions qui ont commencé ces travaux en retard risquent de perdre l'admissibilité à un crédit d'impôt pour les dépenses engagées au cours d'années d'imposition antérieures. La province entend donc modifier les règlements de façon à permettre temporairement à certaines entreprises de demander le crédit d'impôt pour les dépenses autrement admissibles engagées au cours des deux années d'imposition précédant l'année où débutent les principaux travaux de prise de vues. Cette mesure s'appliquerait aux productions qui ont engagé des dépenses par ailleurs admissibles en Ontario durant les années d'imposition se terminant en 2020 et en 2021.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques

En ce qui concerne le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques, les frais de main-d'œuvre admissibles pour les produits déterminés et les produits non déterminés doivent être engagés durant la période de 37 mois qui précède l'achèvement du produit. Pour certaines entreprises, il faudra peut-être plus de 37 mois pour terminer un produit, vu les retards survenus à l'étape du développement en raison de la COVID-19. Ces entreprises risquent ainsi de perdre l'admissibilité à un crédit d'impôt pour les dépenses engagées aux premières étapes du processus de développement. La province propose donc d'apporter des modifications à la *Loi de 2007 sur les impôts* de façon à prolonger temporairement de 24 mois cette période de 37 mois. Cette mesure s'appliquerait aux produits qui n'ont pas été achevés avant le 15 mars 2020 et pour lesquels des frais de main-d'œuvre admissibles ont été engagés durant l'année d'imposition 2020.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition

Pour qu'une œuvre littéraire soit admissible au crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition, elle doit être publiée à au moins 500 exemplaires sous forme de livre relié. Les maisons d'édition ne seront peut-être pas en mesure d'imprimer des livres, vu les fermetures survenues dans ce secteur en raison de la COVID-19. La province propose donc d'apporter des modifications à la *Loi de 2007 sur les impôts* de façon à supprimer temporairement cette exigence pour les années d'imposition 2020 et 2021.

Soutenir la recherche-développement

L'Ontario propose de prolonger la période allouée pour demander le crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement. Le changement proposé ferait pendant au report des dates limites de production des demandes concernant le programme fédéral de recherche scientifique et de développement expérimental. Ce report fédéral, instauré par arrêté du ministre du Revenu national pris le 31 août 2020 en vertu de la *Loi sur les délais et autres périodes (COVID-19)*, est réputé être entré en vigueur le 13 mars 2020.

Les entreprises dont l'année d'imposition se termine entre le 13 septembre 2018 et le 31 décembre 2018 disposeraient de six mois de plus pour présenter une demande de crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement et celles dont l'année d'imposition se termine entre le 1^{er} janvier 2019 et le 29 juin 2019 auraient jusqu'au 31 décembre 2020 pour le faire.

Réduire l'impôt foncier des employeurs

Le gouvernement reconnaît que la pandémie de COVID-19 a créé des difficultés financières considérables pour les entreprises de l'Ontario. En particulier, les entreprises continuent à assumer les frais fixes, comme les impôts fonciers, qui ne sont pas sensibles à l'évolution des bénéfices ni aux cycles économiques.

Il y a actuellement un large éventail de taux d'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE) dans la province, lequel découle des iniquités historiques en matière d'évaluation et d'imposition. Des représentants du milieu des affaires et des municipalités ont fait part de leurs inquiétudes concernant la variation des taux de l'ISE et ses répercussions sur la compétitivité des entreprises dans l'ensemble de la province. Le gouvernement en retient qu'au moment où la province se relève de la pandémie de COVID-19, le fait de s'attaquer à cette variation des taux de l'ISE diminuerait les iniquités régionales en matière d'imposition et améliorerait la compétitivité des entreprises.

C'est pourquoi la province prend des mesures immédiates pour réduire les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises de 450 millions de dollars en 2021.

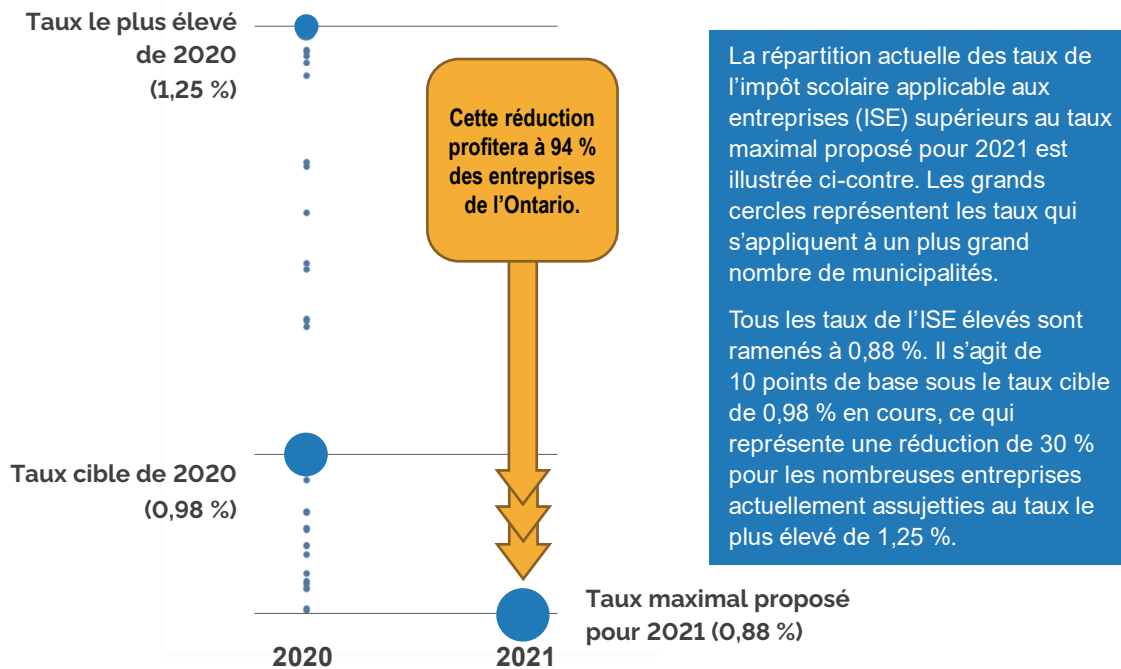
Les plans précédents visant à réduire les taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises devaient être instaurés graduellement sur plusieurs années, mais ils n'ont jamais été complètement mis en œuvre, d'où le nombre de régions clés de la province ayant des taux élevés. Le dernier projet de réduction de cet impôt a été interrompu en 2012 après la mise en œuvre d'environ 40 % seulement des réductions promises. Dans le cadre de ce plan, il avait été convenu d'abaisser les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises pour les ramener à un taux cible, ce que beaucoup d'entreprises n'ont pas obtenu.

Les réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises annoncées dans le budget de 2020 ramèneront tous les taux élevés à 0,88 % pour les biens commerciaux et les biens industriels à compter de 2021. Il s'agit de 10 points de base sous le taux cible en cours, ce qui représente une réduction de 30 % pour les nombreuses entreprises actuellement assujetties au taux le plus élevé. Ces changements profiteront à plus de 200 000 biens commerciaux, ou 94 % de l'ensemble des biens commerciaux de l'Ontario, et se traduiront par des économies annuelles d'environ 450 millions de dollars.

L'impôt foncier applicable aux entreprises qui est prélevé aux fins scolaires représente actuellement un financement de près de 4 milliards de dollars qui soutient l'enseignement aux paliers élémentaire et secondaire en Ontario. En règle générale, l'impôt scolaire représente environ 40 % du total de l'impôt foncier prélevé sur les biens commerciaux. Pour s'assurer que ces mesures n'ont pas d'incidence financière sur les conseils scolaires, la province rajustera les paiements qui leur sont versés afin de compenser la réduction des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.

Graphique A.1

Répartition des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises actuellement supérieurs au taux proposé pour 2021



Nota : Le graphique illustre tous les taux supérieurs au taux maximal proposé pour 2021 et ne montre pas les taux pour les 6 % d'entreprises assujetties à des taux inférieurs à ce taux.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau A.2

Réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises en 2021

Région	Municipalité (Les chiffres ont trait aux municipalités de palier inférieur et à palier unique.)	Catégorie des biens	Réduction de l'ISE annuel à compter de 2021 (en dollars)	Taux de réduction de l'ISE
Centre				
Toronto		Commerciaux	116 722 000 \$	10 %
		Industriels	16 285 000 \$	18 %
Région de Peel		Commerciaux	26 289 000 \$	7 %
		Industriels	17 330 000 \$	17 %
Région de Waterloo		Commerciaux	30 582 000 \$	30 %
		Industriels	7 225 000 \$	30 %
Région de Durham		Commerciaux	8 456 000 \$	10 %
		Industriels	5 329 000 \$	30 %
Région de York		Commerciaux	5 105 000 \$	2 %
		Industriels	7 308 000 \$	10 %
Hamilton		Commerciaux	6 636 000 \$	10 %
		Industriels	3 059 000 \$	25 %
Région de Niagara		Commerciaux	6 616 000 \$	10 %
		Industriels	2 767 000 \$	30 %
Comté de Simcoe		Commerciaux	2 734 000 \$	10 %
		Industriels	2 679 000 \$	30 %
Région du Centre 46 autres municipalités visées		Commerciaux	23 100 000 \$	10 %
		Industriels	23 053 000 \$	23 %

...suite

Tableau A.2

Réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises en 2021 (suite)

Région	Municipalité (Les chiffres ont trait aux municipalités de palier inférieur et à palier unique.)	Catégorie des biens	Réduction de l'ISE annuel à compter de 2021 (en dollars)	Taux de réduction de l'ISE
Est				
Ottawa		Commerciaux	27 931 000 \$	17 %
		Industriels	5 336 000 \$	30 %
Kingston		Commerciaux	7 650 000 \$	30 %
		Industriels	574 000 \$	30 %
Belleville		Commerciaux	3 435 000 \$	30 %
		Industriels	408 000 \$	30 %
Comté de Renfrew		Commerciaux	1 661 000 \$	30 %
		Industriels	186 000 \$	30 %
Cornwall		Commerciaux	2 048 000 \$	30 %
		Industriels	220 000 \$	30 %
Région de l'Est 61 autres municipalités visées		Commerciaux	9 175 000 \$	26 %
		Industriels	4 554 000 \$	22 %
Sud-Ouest				
London		Commerciaux	19 288 000 \$	30 %
		Industriels	1 663 000 \$	30 %
Windsor		Commerciaux	8 168 000 \$	30 %
		Industriels	1 905 000 \$	30 %
Comté de Lambton		Commerciaux	4 623 000 \$	30 %
		Industriels	1 419 000 \$	30 %
Comté d'Essex		Commerciaux	4 380 000 \$	30 %
		Industriels	1 608 000 \$	30 %
Comté d'Oxford		Commerciaux	3 463 000 \$	30 %
		Industriels	2 187 000 \$	30 %
Comté de Grey		Commerciaux	2 788 000 \$	30 %
		Industriels	282 000 \$	30 %
Région du Sud-Ouest 44 autres municipalités visées		Commerciaux	9 892 000 \$	23 %
		Industriels	6 544 000 \$	22 %

...suite

Tableau A.2

Réductions de l'impôt scolaire applicable aux entreprises en 2021 (suite)

Région	Municipalité (Les chiffres ont trait aux municipalités de palier inférieur et à palier unique.)	Catégorie des biens	Réduction de l'ISE annuel à compter de 2021 (en dollars)	Taux de réduction de l'ISE
Nord-Est				
Grand Sudbury		Commerciaux	1 957 000 \$	10 %
		Industriels	420 000 \$	10 %
Sault Ste. Marie		Commerciaux	728 000 \$	10 %
		Industriels	101 000 \$	10 %
North Bay		Commerciaux	668 000 \$	10 %
		Industriels	70 000 \$	10 %
Timmins		Commerciaux	405 000 \$	10 %
		Industriels	54 000 \$	10 %
Temiskaming Shores		Commerciaux	105 000 \$	10 %
		Industriels	7 000 \$	10 %
Région du Nord-Est 96 autres municipalités visées		Commerciaux	753 000 \$	10 %
		Industriels	603 000 \$	9 %
Nord-Ouest				
Thunder Bay		Commerciaux	1 292 000 \$	10 %
		Industriels	127 000 \$	10 %
Kenora		Commerciaux	176 000 \$	10 %
		Industriels	38 000 \$	10 %
Dryden		Commerciaux	113 000 \$	10 %
		Industriels	21 000 \$	10 %
Greenstone		Commerciaux	94 000 \$	10 %
		Industriels	6 000 \$	10 %
Red Lake		Commerciaux	50 000 \$	10 %
		Industriels	30 000 \$	10 %
Région du Nord-Ouest 27 autres municipalités visées		Commerciaux	293 000 \$	10 %
		Industriels	280 000 \$	10 %

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Permettre l'allègement de l'impôt foncier des petites entreprises

Le gouvernement a pris acte des préoccupations exprimées quant au fardeau de l'impôt foncier pour les petites entreprises et comprend que des municipalités recherchent des outils supplémentaires en matière d'impôt foncier qui procureraient un allègement fiscal ciblé aux petites entreprises et amélioreraient la compétitivité. Ces outils seraient particulièrement importants alors que la province se relève de la pandémie de COVID-19.

Face à ces préoccupations, la province prévoit de donner aux municipalités la souplesse nécessaire pour cibler des allègements de l'impôt foncier pour les petites entreprises en tenant compte le mieux possible de leur situation locale. À compter de 2021, les municipalités seraient en mesure d'adopter, si elles le souhaitent, une nouvelle sous-catégorie des biens des petites entreprises. Cette sous-catégorie permettra aux municipalités de cibler l'allègement fiscal en réduisant l'impôt foncier sur les biens des petites entreprises admissibles.

La province envisagera également d'accorder des réductions d'impôt à hauteur de ces allègements de l'impôt foncier municipal pour aider davantage les petites entreprises. Ainsi, elles pourraient bénéficier d'un allègement des impôts fonciers municipaux et provinciaux pouvant atteindre 385 millions de dollars d'ici 2022-2023, selon l'adoption de ce nouvel outil par les municipalités¹.

En vue de donner la marge de manœuvre appropriée, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur l'évaluation foncière*, pour permettre aux municipalités de définir l'admissibilité des petites entreprises de façon à mieux tenir compte des besoins et des priorités à l'échelle locale.

Examiner le régime ontarien d'évaluation et d'imposition foncières

Un régime d'évaluation et d'imposition foncières efficace est essentiel pour maintenir la compétitivité de l'Ontario tout en appuyant les services locaux et l'éducation aux paliers élémentaire et secondaire. Comme il en a été question dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019*, le gouvernement procède à un examen pour envisager les possibilités suivantes :

- accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières;
- soutenir un climat d'affaires concurrentiel;
- renforcer la gouvernance et la responsabilité de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC).

¹ L'estimation de l'allègement municipal et provincial total tient compte des hypothèses concernant le taux potentiel d'adoption par les municipalités de la sous-catégorie des biens des petites entreprises, la réduction de taux appliquée à cette sous-catégorie et la possibilité d'un allègement provincial à hauteur de l'allègement municipal.

Les contribuables, les municipalités, les associations de l'industrie et d'autres parties intéressées ont été invités à soumettre des commentaires. Bien que le processus de consultation soit en cours, en parallèle d'un nouvel allègement de l'impôt foncier des petites entreprises, la prise de mesures relatives aux enjeux suivants a déjà pu être amorcée en fonction des commentaires utiles formulés jusqu'ici par les parties prenantes.

Nouveaux outils d'évaluation pour les zones de réaménagement

L'une des préoccupations qui a été soulevée dans le cadre du processus d'examen de l'évaluation et de l'imposition foncières a trait aux répercussions pour les petites entreprises de la pression qu'exercent les projets de réaménagement. Dans les zones où la demande de réaménagement est forte, la province a appris qu'il est possible que des ventes spéculatives influent sur l'évaluation foncière, ce qui en retour peut avoir une incidence sur le fardeau de l'impôt foncier. Cet enjeu a été souligné plus tôt cette année par la députée provinciale d'Eglinton-Lawrence, Robin Martin, lors du dépôt du projet de loi 179, la *Loi de 2020 modifiant la Loi sur l'évaluation foncière (secteurs en transition)*.

Pour que le gouvernement soit en mesure de donner suite aux commentaires qu'il reçoit, des modifications à la *Loi sur l'évaluation foncière* sont proposées en vue d'appuyer la création potentielle de nouveaux outils d'évaluation en réponse aux préoccupations concernant le réaménagement et les ventes spéculatives.

Ces modifications, conjuguées à la nouvelle option de sous-catégorie des biens des petites entreprises, donneraient aux municipalités beaucoup de latitude pour répondre aux préoccupations des petites entreprises.

Renforcer l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières

Une autre préoccupation qui a été soulevée dans le cadre du processus d'examen de l'évaluation et de l'imposition foncières a trait à des aspects des méthodologies complexes qu'utilise la MPAC pour évaluer certains types de biens, et plus particulièrement les grandes installations industrielles. Les défis que présentent ces méthodologies peuvent donner lieu à des appels de l'évaluation foncière coûteux et prolongés indéfiniment. Dans le cadre de cet examen, le gouvernement travaille avec les parties prenantes afin de trouver des solutions possibles pour améliorer l'exactitude et la transparence des méthodologies d'évaluation, et ainsi renforcer la stabilité et réduire le nombre d'appels.

Par ailleurs, un échange ouvert et efficace de renseignements entre les propriétaires fonciers et la MPAC constitue un des éléments importants qui favorisent l'exactitude et la transparence des évaluations. Dans le cadre du processus de consultation et d'examen, on envisage des possibilités d'améliorer le processus de divulgation des renseignements et de mobilisation dans le but d'accroître l'exactitude des évaluations, de réduire le nombre d'appels et d'inspirer la confiance des contribuables quant à l'intégrité du régime d'imposition foncière.

Annulation de la hausse prévue de la taxe sur le vin et gel des taux de taxe sur la bière

Le gouvernement a apporté un certain nombre de changements en raison des circonstances uniques et des difficultés économiques auxquelles font face les secteurs de l'accueil et de l'alcool. Il a notamment pris des mesures visant à permettre temporairement aux restaurants et aux bars d'agrandir leur terrasse extérieure et d'offrir de l'alcool dans les commandes à emporter ou à livrer. Le gouvernement s'engage à envisager des options pour autoriser en permanence l'offre d'alcool dans les commandes à emporter ou à livrer, avant l'expiration du règlement actuel, le 31 décembre 2020.

Le gouvernement gèle les taux de taxe sur la bière jusqu'au 1^{er} mars 2022 et propose d'annuler rétroactivement la hausse des taux de taxe de base sur le vin prévue par la loi pour le 1^{er} juin 2020. Un décret pris par le gouvernement en vertu de la *Loi sur l'administration financière* durant la situation d'urgence empêche l'application de la hausse entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 décembre 2020.

Sommaire des mesures

Le tableau A.3 illustre les retombées fiscales des nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2020.

Tableau A.3

Sommaire des mesures

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Réduction de l'impôt-santé des employeurs	90	360	380
Instauration du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile ¹	10	20	–
Maintien de l'admissibilité aux crédits d'impôt pour les médias culturels ¹	–	45	35
Soutien de la recherche-développement	–	–	–
Réduction de l'impôt foncier des employeurs	175	385	450
Allègement de l'impôt foncier des petites entreprises	35	85	110
Annulation de la hausse prévue de la taxe sur le vin et gel de l'indexation de la taxe sur la bière ²	4	20	20
Total	315	915	995

Nota : Les chiffres positifs représentent une baisse des revenus du gouvernement, sauf indication contraire.

¹ Cette mesure représente une hausse des dépenses du gouvernement.

² Cette retombée tient compte des modifications apportées au Règl. de l'Ont. 257/10 pour geler l'indexation du taux de la taxe de base sur la bière. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les valeurs de 1 million de dollars à 10 millions de dollars sont arrondies à 1 million de dollars près. Les valeurs supérieures à 10 millions de dollars sont arrondies à 5 millions de dollars près.

« – » indique un montant nul, ou un petit montant (moins de 1 million de dollars).

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Modifications de forme

Des modifications de forme à diverses lois dont le ministre des Finances veille à l'application seront proposées afin d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques.

Imposition

Sont proposées des modifications de forme à la *Loi de 2007 sur les impôts* qui auraient pour effet ce qui suit :

- Les particuliers conserveraient le droit d'interjeter un appel à l'égard du montant de la prestation Trillium de l'Ontario, du crédit de taxe de vente de l'Ontario, du crédit d'impôt pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers ou du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario auquel ils ont droit.
- Le crédit d'impôt pour frais d'adoption pourrait continuer à être utilisé dans le calcul du montant d'impôt payable par le conjoint ou le conjoint de fait lors de la détermination du montant des crédits d'impôt transférables à un contribuable.
- Le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu continuerait à n'avoir aucune incidence sur le calcul de la surtaxe de l'Ontario.
- Le crédit d'impôt aux agriculteurs pour dons à un programme alimentaire communautaire continuerait à être le dernier crédit d'impôt à appliquer dans le calcul de l'impôt sur le revenu de l'Ontario d'un particulier.

Une modification de forme à la *Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités* aurait pour effet d'assurer le maintien de l'efficacité administrative dans la communication de l'information relative à l'évaluation.

Autres initiatives législatives

Les autres initiatives législatives proposées comprennent :

- Des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* pour favoriser l'élaboration continue d'un cadre de prestations cibles et restaurer certaines dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* qui n'ont pas été promulguées et dont l'abrogation est prévue d'office plus tard cette année.
- Des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* pour que le régime de retraite des Entreprises Presse Canadienne Inc. et le régime de retraite pour les employés des Entreprises Presse Canadienne Inc. représentés par la Guilde canadienne des médias soient exemptés de l'application du Fonds de garantie des prestations de retraite depuis leur date de création jusqu'à la date de leur conversion à un régime de retraite conjoint.
- Des modifications à la *Loi sur l'administration financière* pour autoriser la reproduction de signatures par procédé électronique sur les certificats de valeurs mobilières et les coupons, ainsi que la reproduction du sceau du ministre des Finances par procédé électronique sur les certificats de valeurs mobilières.

- Des modifications à la *Loi sur l'administration financière* pour permettre le report de passifs historiques attribuables à des changements ultérieurs aux normes comptables pour le secteur public.
- Des modifications à la *Loi de 2001 sur les municipalités* et à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* pour simplifier les processus liés à la mise en œuvre de certaines options concernant l'impôt foncier municipal, compte tenu des observations reçues durant le processus d'examen de l'évaluation et de l'imposition foncières.
- Une modification à la *Loi sur l'évaluation foncière* qui donnerait au ministre des Finances la souplesse nécessaire en matière de réglementation pour apporter des modifications aux règles actuelles pour la mise en œuvre graduelle des augmentations au titre de l'évaluation foncière. Cela permettrait au ministre de modifier les paramètres de mise en œuvre graduelle des réévaluations ultérieures, qui pourraient être nécessaires en raison du report de la réévaluation de 2021.
- Des modifications à la *Loi sur l'évaluation foncière* pour que l'exemption de l'impôt foncier actuellement applicable aux sections ontariennes de la Légion royale canadienne, pour 2019 et les années d'imposition ultérieures, soit appliquée aux sections ontariennes des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada.
- Des modifications à la *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools*, qui n'est pas encore en vigueur, et à la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public* dans le cadre des efforts déployés en permanence par le gouvernement pour moderniser le cadre de réglementation de l'alcool. Ces modifications habiliteraient l'Ontario à prendre les règlements nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau cadre de réglementation et lui permettraient notamment de réglementer les nouveaux types de produits et de déléguer des pouvoirs et des tâches à la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) ou au registrateur de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, selon le cas. Il y aurait aussi une modification des notions de « magasin de détail » et de « permis » de sorte que chaque autorisation existante puisse être adaptée au nouveau cadre de réglementation en réduisant au minimum les formalités administratives et une clarification d'autres dispositions en place pour assurer une transition harmonieuse entre le cadre de réglementation actuel et le nouveau.
- Une modification à la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis* qui porterait de sept à neuf le nombre maximal de membres au sein du conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis.
- Le dépôt du projet de loi intitulé *Loi de 2020 portant affectation anticipée de crédits pour 2021-2022*. Si cette loi est adoptée par l'Assemblée législative, elle accordera provisoirement le pouvoir légal d'engager les dépenses anticipées de 2021-2022, en attendant la fin du processus d'examen des crédits de 2021-2022.
- Le dépôt du projet de loi intitulé *Loi supplémentaire de 2020 portant affectation anticipée de crédits pour 2020-2021*. Si cette loi est adoptée par l'Assemblée législative, elle accordera provisoirement le pouvoir légal complémentaire d'engager les dépenses anticipées de 2020-2021, en attendant la fin du processus d'examen des crédits de 2020-2021.
- Des modifications à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* pour moderniser la structure de gouvernance de l'Ordre.

- Des modifications à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* pour favoriser la sécurité des élèves et des enfants dans les écoles et les services de garde.
- Des modifications de régie interne à la *Loi sur les infractions provinciales* pour permettre la promulgation échelonnée de modifications adoptées en 2017.
- Des modifications à la *Loi sur les offices de protection de la nature* pour recentrer les offices de protection de la nature sur leur mandat principal et améliorer dans l'ensemble leur gouvernance, leur supervision et leur responsabilité, dans le droit fil de l'engagement pris dans le Plan environnemental pour l'Ontario.
- Des modifications à la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* pour élargir les pouvoirs et l'autorité en matière de gestion des terres.
- Des modifications à la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* pour élargir le pouvoir du lieutenant-gouverneur en conseil de prendre des règlements qui donnent aux producteurs le contrôle de la conception et de la mise en place d'un système provincial de collecte de matières destinées aux boîtes bleues.
- Le dépôt du projet de loi intitulé *Loi de 2020 sur la gouvernance des centres d'innovation*, qui vise à renforcer les Centres d'excellence de l'Ontario et à en faire un acteur central de l'écosystème d'innovation de l'Ontario. Si elle est adoptée, cette loi permettrait au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de nommer tout au plus six des 13 membres du conseil d'administration des Centres d'excellence de l'Ontario.
- Des modifications pour abroger la *Loi de 2005 sur le classement des films* et déposer le projet de loi intitulé *Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*. Cette mesure donnerait une latitude à l'industrie cinématographique et remplacerait les critères désuets de classement des films par l'obligation de fournir des renseignements sur le contenu du film pour permettre aux spectateurs de faire des choix éclairés. La nouvelle loi proposée éliminerait également toutes les exigences liées aux permis.
- Des modifications corrélatives à l'Annexe de la *Loi de 2002 sur la prescription des actions* pour permettre que les périodes de prescription énoncées aux paragraphes 98 (3), 187 (14) et 187 (15) de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*, qui n'a pas encore été promulguée, puissent s'appliquer au lieu des périodes de prescription prévues par la *Loi de 2002 sur la prescription des actions*.
- Des modifications à la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* pour permettre des opérations forestières sur les terres de la Couronne en vertu de cette loi sans qu'il soit nécessaire d'obtenir des autorisations ou d'être assujéti à des ordonnances aux termes de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Cette modification éviterait la multiplication des approbations. Les espèces en péril et leur habitat continueraient d'être protégés en vertu du plan de gestion forestière prévu par la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, et le lieutenant-gouverneur en conseil serait investi d'un nouveau pouvoir de prendre des règlements pour gérer les répercussions sur les espèces en péril dans le contexte des forêts.

- Des modifications à la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland* pour renforcer l'autorité ministérielle et régler des questions de régie interne. Un certain nombre de fonctions de surveillance et d'approbation actuellement exercées par le lieutenant-gouverneur en conseil seraient cédées au ministre des Transports, qui recevrait le pouvoir de donner des directives contraignantes à la Commission de transport Ontario Northland. Les modifications auraient pour effet de moderniser les dispositions relatives aux activités de vérification touchant la Commission.
- Des modifications au *Code de la route* pour conférer au ministre des Transports l'autorité législative à l'égard du Programme des demandeurs autorisés créé en 1994. Ce programme assure la surveillance de la divulgation, aux demandeurs autorisés liés par un contrat, de renseignements sur les permis de conduire et l'immatriculation permettant d'identifier une personne.
- Des modifications à la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* pour permettre au Programme ontarien de gestion des risques de reporter sur des années ultérieures les fonds inutilisés durant les années de bonne production, afin de compenser les pertes des années futures, un peu dans le même ordre d'idées que l'assurance.
- Des modifications à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* pour moderniser les objectifs de la Commission de l'énergie de l'Ontario en faisant de l'innovation dans le secteur de l'électricité un objectif de la Commission enchâssé dans la Loi; pour resserrer les règles concernant les conflits d'intérêts s'appliquant aux commissaires; et pour modifier les dispositions concernant le droit d'entrer dans un bien-fonds, de façon à simplifier les autorisations et à rendre le processus plus efficace.

Consultations préalables au budget de 2021

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la province a mené de vastes consultations auprès de la population de l'Ontario, par l'entremise du Comité ontarien de l'emploi et de la relance, des comités consultatifs ministériels, du Comité permanent des finances et des affaires économiques, ainsi que des consultations virtuelles, en personne et menées par les députés provinciaux. Dans le cadre de ces consultations, le gouvernement a obtenu les commentaires de personnes de tous les milieux, notamment d'entreprises, de partenaires autochtones, de groupes de travailleuses et de travailleurs, d'organismes sans but lucratif, d'associations, et d'organismes religieux, culturels et autres de toutes les régions et de tous les secteurs de la province. Ces commentaires ont servi à orienter la prochaine phase de l'intervention de l'Ontario face à la COVID-19, le *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*.

Le gouvernement poursuivra ses consultations auprès des Ontariennes et des Ontariens au sujet de la suite des choses et de ce qu'ils aimeraient voir dans le budget de 2021. Se fondant sur les vastes consultations menées tout au long de 2020, le gouvernement continuera de chercher à obtenir des idées sur la relance économique et sur la façon dont il peut continuer à soutenir les particuliers et les entreprises.

Les détails des séances de consultations virtuelles et en personne seront fournis plus tard. Entre-temps, la population de l'Ontario peut faire part de ses idées pour le budget de 2021 de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Soumissions écrites

Envoyer ses idées directement au ministre des Finances par courriel ou par la poste.

Par la poste

L'honorable Rod Phillips
Ministre des Finances
a/s du Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord
3^e étage
95, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1Z1

Par courriel

submissions@ontario.ca

En ligne

Remplir le formulaire de soumission à [Ontario.ca/consultationsbudgetaires](https://ontario.ca/consultationsbudgetaires)

ISBN 978-1-4868-4821-8 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-4822-5 (HTML)
ISBN 978-1-4868-4823-2 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020

Téléchargez l'application COVID Alerte à Ontario.ca/AlerteCOVID